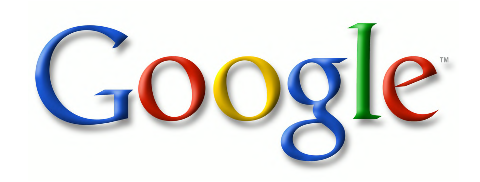
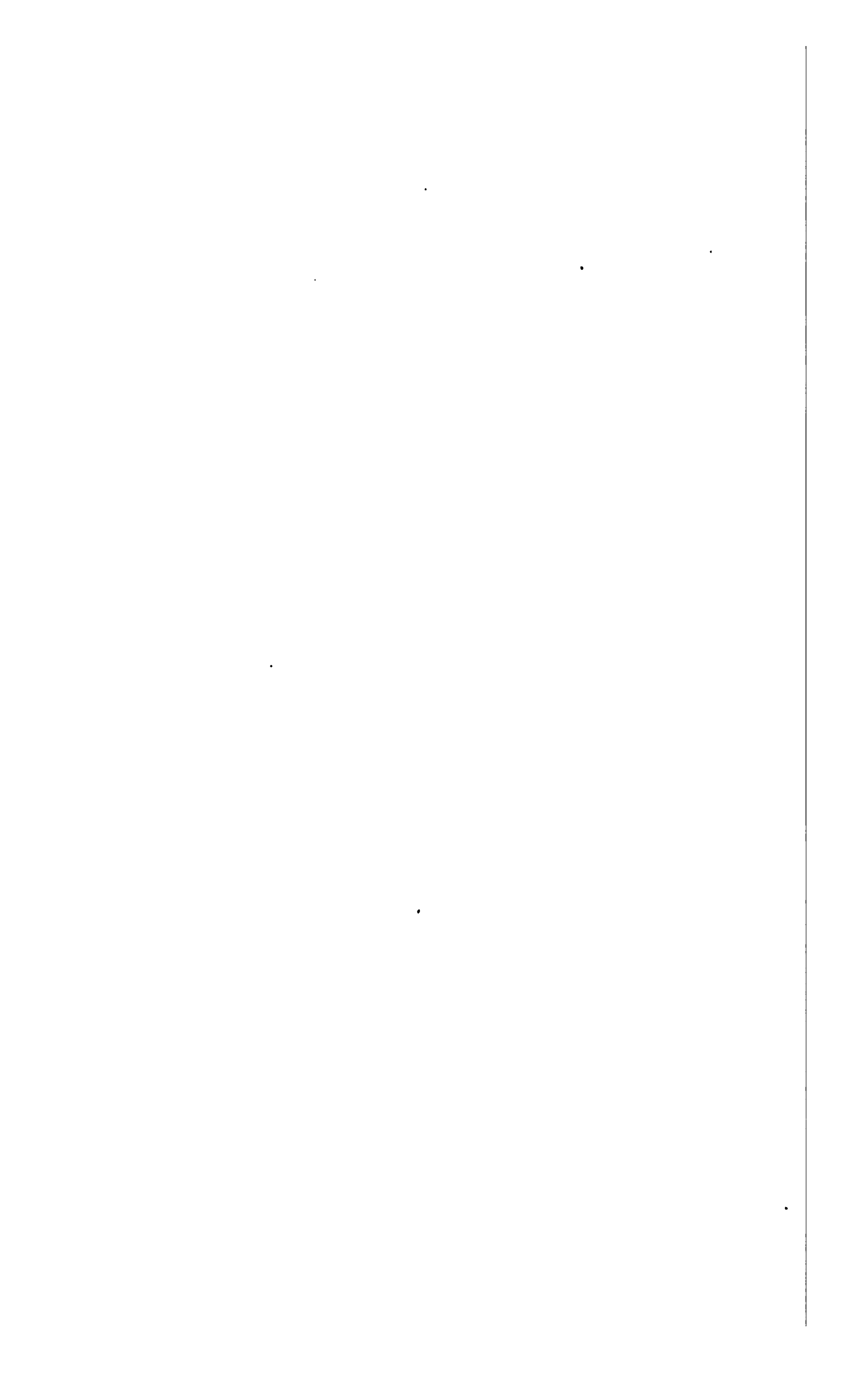








ŒUVRES
CHOISIES
DE L'ABBÉ DE VERTOT.

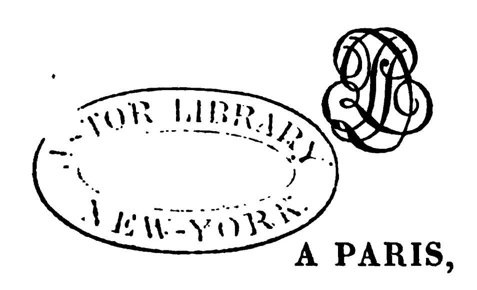
TOME SECOND.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

HISTOIRE
DES
RÉVOLUTIONS
DE
LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

PAR L'ABBÉ DE VERTOT.

TOME SECOND.



A PARIS,
CHEZ LOUIS JANET, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE SAINT-JACQUES, N° 59.
MDCCCXIX.

BAC

ŒUVRES
CHOISIES
DE L'ABBÉ DE VERTOT.

TOME SECOND.

HISTOIRE
DES
RÉVOLUTIONS
ARRIVÉES DANS LE GOUVERNEMENT
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE CINQUIÈME.

On envoie des ambassadeurs à Athènes pour recueillir les lois de Solon. Au retour de ces ambassadeurs, on choisit, parmi les patriciens, dix commissaires ou *décemvirs* qui gouvernent souverainement. Appius, chef du collège des décemvirs, devient suspect à ses collègues. Pour empêcher qu'il ne soit continué dans le décemvirat, ils le déclarent président de l'assemblée où se devoit faire la seconde élection. Mais il se propose lui-même pour premier décemvir; et le peuple en reçoit la proposition avec de grands éloges, suivis de la plupart des suffrages. Ces nouveaux magistrats veulent rendre leur domination perpétuelle. Malgré l'opposition des principaux sénateurs, ils viennent à bout de se faire donner le commandement des armées, pour marcher contre les Eques et les Sabins. Les Romains refusent de vaincre, de peur d'augmen-

ter leur puissance. La dureté de leur domination, leur orgueil, leurs injustices, mais sur-tout la passion d'Appius pour la jeune Virginie, sont cause de leur ruine. Virginius, père de cette fille infortunée, s'étant vu réduit à la triste nécessité de lui enfoncer un poignard dans le sein, pour la dérober à la brutalité du décemvir, les armées se soulèvent et reviennent à Rome, où elles obtiennent la cassation du décemvirat et la punition des décemvirs. On rétablit le consulat et le tribunat, et on rend au peuple tous ses privilèges.

An de Rome. 299.

Nous avons vu, dans le volume précédent, Rome, jalouse de sa liberté, se défaire de ses rois; le gouvernement monarchique se tourner en républicain, sous l'autorité de deux consuls; la noblesse et le peuple, qui composoient cette république naissante, par le même amour de la liberté, depuis divisés et prêts à se séparer; le tribunat, qui n'avoit été établi que comme le gage de leur union, devenir le fondement de nouvelles divisions; et ces magistrats plébéiens, artisans perpétuels de discorde, poursuivre tout ce que le sénat avoit de plus grand et de plus illustre, et s'attacher surtout, avec opiniâtreté, à la ruine des consuls, dès qu'ils sortoient de charge : en sorte qu'un consulaire devoit se regarder comme la victime du peuple, et l'objet de la fureur des tri-

buns. Tel étoit l'état de Rome, où l'on faisoit alors un crime aux souverains magistrats de gouverner, selon les anciennes lois. Cependant la disgrace de Romilius et de Veturius, dont nous venons de parler, n'épouvanta point leurs successeurs. Sp. Tarpius et A. Haterius n'en montrèrent pas moins de fermeté. Ces généreux consuls déclarèrent hautement au peuple qu'il pourroit bien les condamner, à leur tour, quand ils seroient sortis de charge, ou à une amende, ou à des peines encore plus injustes; mais que ces vexations, et la perte même de leur vie, ne les obligeroit jamais à consentir à la publication de la loi Agraire. Tant de fermeté, et ce concert unanime de tous les sénateurs ébranla les tribuns. Les deux partis, également fatigués de ces divisions continuelles, semblèrent se rapprocher. On fut quelque temps sans entendre parler du partage des terres. L'animosité parut cessée, ou du moins suspendue. Mais le peuple, toujours inquiet, ne fit que changer de vues et d'objet : il revint à la loi Terentilla, et demanda au sénat qu'à la place de ces jugemens arbitraires que rendoient les magistrats, on établit enfin un corps de lois connues de tous les citoyens, et qui servissent de règle dans la république, tant à l'égard du gouvernement et des affaires publiques, que

An de Rome. 299.

An de Rome. 299.

par rapport aux différends qui naissoient, tous les jours, entre les particuliers.

Le sénat ne s'éloignoit pas de cette proposition; mais quand il fut question de nommer des législateurs, il prétendit qu'ils devoient être tous tirés de son corps; et le peuple, au contraire, demandoit qu'ayant un égal intérêt dans une affaire aussi importante, il fût admis, par ses députés, à partager un si noble emploi. Il envoya, au sénat, le tribun Siccius et ses collègues, pour soutenir ses prétentions. L'affaire y fut agitée avec beaucoup de chaleur; les avis se trouvèrent partagés. Mais rien ne surprit tant que celui de Romilius, ce consulaire que le peuple venoit de condamner à une grosse amende. Au lieu de s'opposer, comme on le croyoit, aux prétentions du peuple, il déclara que, sans vouloir inventer de nouvelles lois, il étoit d'avis qu'on envoyât seulement des députés à Athènes pour y recueillir celles de Solon, qu'on sçavoit être les plus populaires de la Grèce; que ces députés prîssent soin, en même temps, de s'instruire de la forme du gouvernement des républiques voisines, et, qu'à leur retour, on éliroit des commissaires qui feroient choix de celles qui paroîtroient les plus convenables à la constitution présente de la république Romaine : « Et fâssent les

« dieux, ajouta ce consulaire, que ces commis- An
« saires nous proposent des lois également fa- de Rome.
« vorables à la liberté du peuple, et à l'autori- 299.
« té du sénat. »

Cet avis fut également bien reçu des deux partis. Le sénat, auquel on ne disputoit point le droit de nommer ces ambassadeurs, étoit bien persuadé que ceux qu'il choisiroit pour faire cette recherche, ne rapporteroient rien qui fût contraire à ses intérêts : et les tribuns, séduits par l'espérance de voir le gouvernement de Rome réformé sur celui d'une république, où toute l'autorité résidoit dans l'assemblée du peuple, ne pouvoient se lasser de donner de grandes louanges à Romilius. Siccius même, quoique son ennemi, déclara qu'il lui remettoit, de la part du peuple, l'amende à laquelle il avoit été condamné. Mais Romilius rejetta généreusement cette grace qui venoit d'une main ennemie. Il déclara hautement qu'il ne prétendoit point d'autre récompense que de pouvoir dire toujours son avis avec la liberté qui convenoit à un sénateur Romain; et qu'à l'égard de l'amende, à laquelle il avoit été condamné, comme c'étoit un bien consacré à Cérès, il croiroit faire un sacrilège de ne la pas payer. On dressa ensuite le sénatus-consulte, qui fut confirmé par le consentement unanime

An de Rome 299. du peuple; et, en conséquence, le sénat envoya en ambassade, à Athènes, Sp. Posthumius, A. Manlius, et P. Sulpitius Camerinus, qui furent chargés de recueillir les lois et les coutumes de cette ville, et des autres républiques de la Grèce. Pendant le reste de l'année, l'État fut
300. assez tranquille. Mais, l'année suivante, sous le consulat de P. Curatius et Sex. Quintilius, presque toute l'Italie fut affligée de la peste. Le premier consul, quatre tribuns du peuple, et un grand nombre de citoyens de toute condition, en moururent. Le peuple se dispersa de différens côtés. Rome, dans une si grande désolation, devint déserte, et on avoit à craindre quelque surprise de la part des Eques, des Volsques, et des Sabins. Mais la contagion s'étoit répandue, parmi eux, avec la même fureur; une calamité commune et générale tint lieu de forces et de défense à la république.
301. L'année suivante commença sous de plus heureux auspices. La peste cessa sous le consulat de P. Sestius Capitolinus et de T. Menenius, et on vit arriver les ambassadeurs qu'on avoit envoyés pour recueillir les lois de la Grèce. (1) Les tribuns du peuple firent aussitôt

(1) Tit. Liv. l. III, c. 32. — Dionys. Halicarn. lib. X, pag. 678.

de grandes instances aux consuls pour l'élection des commissaires ou décemvirs qui devoient travailler à former un corps entier de lois, pour le gouvernement de la république. Sestius n'y avoit pas de répugnance; mais Menenius, qui regardoit tout changement dans un État comme pernicieux, et qui peut-être n'avoit pas oublié les injures que son père avoit reçues des tribuns, éloigna, autant qu'il put, cette élection. Il s'en dispensa d'abord sur la nécessité d'élire auparavant les consuls pour l'année suivante. Il dit que cette grande affaire se devant traiter sous leur consulat, il étoit bien juste qu'on ne fît rien avant qu'ils eûssent été désignés, et même sans leur participation. Mais ce n'étoit qu'un prétexte, et il se flattoit que l'élection des consuls suspendroit celle des décemvirs, ou du moins que la concurrence qui se rencontreroit entre eux, affoibliroit l'autorité de ces nouveaux magistrats. Cependant l'empressement des tribuns fit avancer les comices. On y élut, pour premier consul, Appius Claudius. Ce fut le troisième, de père en fils, dans la Maison *Claudia*, qui fût élevé à cette dignité. Tous les patriciens lui avoient donné leurs suffrages, dans l'espérance qu'il n'auroit pas moins d'attachement que ses ancêtres aux intérêts du sénat. T. Genutius fut

An de Rome. 301.

An de Rome. 301.

nommé pour son collègue. Les tribuns, après cette élection, renouvellèrent leurs poursuites et leurs sollicitations auprès des consuls en charge, pour les obliger à procéder à la nomination des décemvirs. Menenius, qui ne faisoit que de fâcheux pronostics de ce changement qu'on vouloit introduire, se relégua dans sa maison, sous prétexte d'une maladie; et il aima mieux n'en point sortir que d'être obligé, s'il alloit au sénat, d'y proposer l'affaire des lois nouvelles. Sestius, de son côté, quoique favorable aux tribuns, ne croyoit pas qu'il lui fût honnête de se charger seul d'une si grande affaire, sans la présence et le concours de son collègue. Les tribuns, auxquels de pareils retardemens étoient suspects, s'adressèrent à Appius et à son collègue, désignés consuls pour l'année prochaine. Ils sçurent les mettre dans leurs intérêts, apparemment par l'espérance de leur donner la meilleure part dans la commission pour la création des lois. Après s'être assurés de ces deux sénateurs, que leur désignation pour le prochain consulat rendoit plus considérables, ils les introduisirent dans une assemblée du peuple qu'ils avoient convoquée exprès, pour y prendre des mesures contre les retardemens affectés des consuls en exercice. Appius, étant monté à la tribune aux

harangues, ménagea ses expressions de manière que, sans se déclarer contre le sénat, il sçut plaire au peuple. Les principaux chefs de son discours roulèrent sur la justice qu'il y avoit d'établir des lois égales entre tous les citoyens, afin que Rome, divisée si long-temps en deux partis, et comme en deux villes différentes, ne formât plus, à l'avenir, qu'une seule république. Il ajouta qu'il étoit persuadé qu'on ne devoit pas différer davantage la nomination des décemvirs; qu'il falloit en faire incessamment la proposition au sénat, et que, si son élection au consulat, et celle de son collègue, étoient préjudiciables à l'établissement et à l'autorité des décemvirs, ils étoient prêts à y renoncer; et qu'il déclaroit qu'ils y renonçoient actuellement, et qu'ils sacrifieroient encore, de bon cœur, leur vie pour procurer un aussi grand bien à leur patrie, que la paix et la réunion entre leurs concitoyens.

An de Rome. 301.

Ce discours fut regardé, par la plus grande partie de l'assemblée, comme celui d'un véritable républicain, qui aimoit sincèrement la liberté de son pays. Le peuple sur-tout, qui n'attendoit rien de semblable d'un patricien de la Maison *Claudia*, l'écouta avec autant de joie que de surprise. Quelques sénateurs, au contraire, qui connoissoient le génie fier et

An de Rome. 301.

ambitieux d'Appius, craignoient que, sous cette modération apparente, et sous ces dehors si désintéressés, il ne cachât des desseins fort opposés. Mais, après tout, comme ce n'étoient que des soupçons sans preuves, les patriciens, comme les plébéiens, donnèrent de grandes louanges à l'abdication qu'il venoit de faire de ses droits au consulat. Il fut question de porter cette affaire au sénat. Menenius, qui se fioit aux engagemens qu'il avoit pris secrettement avec son collègue, feignoit toujours d'être malade pour se dispenser de convoquer cette compagnie : mais Sestius, gagné apparemment par la promesse d'être compris au nombre des décemvirs, lui manqua de parole. Il fit assembler le sénat, et proposa la nomination des décemvirs. Les avis y furent partagés à l'ordinaire : quelques sénateurs, attachés aux anciens usages, regardoient, avec éloignement, tout changement dans le gouvernement de l'État, et dans l'administration de la justice. Mais Appius, qui avoit un puissant parti dans la compagnie, soutint, au contraire, qu'il y avoit beaucoup de justice à établir, de concert avec le peuple, des lois qui servissent, à l'avenir, de règles constantes pour former les jugemens des magistrats; et cet avis passa enfin à la pluralité des voix. On résolut de

procéder incessamment à la nomination des décemvirs; mais cette nomination fit naître encore une nouvelle difficulté. Les tribuns du peuple demandèrent, de sa part, que cinq plébéiens fûssent admis dans cette commission. Tous les sénateurs s'opposèrent unanimement à cette prétention. Ils représentèrent, que les décemvirs allant prendre la place et l'autorité des consuls, il étoit inouï que de simples plébéiens, exclus, par leur naissance, de toute magistrature *curule*, fûssent revêtus de la puissance souveraine. Les tribuns s'apperçurent bien que le sénat ne se relâcheroit jamais sur cet article. Après beaucoup de raisons, proposées de part et d'autre, ils se désistèrent enfin de leurs prétentions, de peur de faire échouer la nomination même des décemvirs; et on convint qu'ils seroient tirés du corps du sénat; que ces commissaires seroient revêtus, pendant un an entier, de la puissance souveraine, sans qu'il y eût appel de leurs jugemens et de leurs ordonnances; qu'on n'éliroit, pendant ce temps-là, ni consuls, ni tribuns; que l'autorité et les fonctions de toute magistrature seroient suspendues pendant leur administration; qu'ils dresseroient un corps de lois tiré de celles de la Grèce et des anciens usages de Rome; et qu'après l'avoir communiqué au

An de Rome. 301.

An de Rome. 301. sénat et au peuple, et pris leur consentement, on s'en serviroit, à l'avenir, pour le gouvernement de l'État et dans l'administration de la justice.

Quelque temps après, on tint une assemblée solemnelle de tout le peuple Romain, convoqué par *centuries*. Cette assemblée fut précédée par des auspices et les autres cérémonies de la re-
302. ligion; on procéda ensuite à l'élection des décemvirs. Appius Claudius et T. Genutius furent nommés les premiers; et on crut devoir cette préférence et cette marque d'honneur à l'abdication généreuse qu'ils avoient faite du consulat. Les suffrages tombèrent ensuite sur L. Sestius, sur Veturius, C. Julius, A. Manlius, Ser. Sulpitius, P. Curatius, T. Romilius, et Sp. Posthumius, tous personnages consulaires. Le sénat se flattoit d'avoir fait choix des plus zélés défenseurs de ses droits; mais la plupart, pour parvenir à cette dignité, avoient pris des engagemens secrets avec les tribuns du peuple. Ainsi les deux partis regardèrent, chacun, cette élection comme leur ouvrage particulier, et ils y concoururent également, mais par des vues bien différentes. Quoiqu'Appius fût le premier et comme le chef du collège des décemvirs, cependant il vivoit avec ses collègues dans une entière égalité, et une parfaite intelligence. Il affectoit sur-tout des manières tou-

tes populaires; il saluoit les moindres plébéiens qu'il rencontroit en son chemin; il se chargeoit de leurs affaires et de leurs intérêts, et leur procuroit une prompte justice. Chaque décemvir présidoit, à son tour, pendant un jour entier. Il avoit alors les douze licteurs qui marchoient, devant lui, avec les faisceaux. Ils rendoient successivement justice dans la place: ce qu'ils faisoient avec tant d'équité, que le peuple, charmé de leur conduite, sembloit avoir oublié ses tribuns. La plupart faisoient des vœux pour la durée d'un gouvernement si plein de modération; et il y eut même plusieurs plébéiens qui déclarèrent qu'au lieu de rétablir le consulat et le tribunat, on ne devoit songer qu'à rendre le décemvirat perpétuel. Les décemvirs travaillèrent, avec beaucoup d'application, pendant toute l'année, à la compilation des lois, qu'ils tirèrent, partie des anciennes ordonnances des rois de Rome, et partie de ce qu'ils empruntèrent des lois de la Grèce, qu'un certain Hermodore d'Ephèse(1), qui se trouva alors à Rome, leur interpréta. Quand leur ouvrage fut achevé, ils en proposèrent dix tables, dont il ne nous reste que quelques fragmens; (2) les unes concernant le droit

An de Rome. 302.

(1) Plin. lib. XXXIV, cap. 5. — (2) Cicero de Legibus, lib. II et III.

An de Rome. 302.

sacré; les autres, le droit public, et le plus grand nombre, le droit particulier. On afficha ces tables en public, afin que chacun les pût lire, y faire ses réflexions, et les communiquer aux décemvirs, avant que de leur donner autorité de lois. On les porta ensuite au sénat, où elles furent examinées et reçues à la pluralité des voix : et on arrêta, par un sénatus-consulte, qu'on convoqueroit incessamment les comices des centuries, pour les faire approuver par tout le peuple Romain.

Le jour de l'assemblée étant arrivé, on prit solemnellement les auspices, et en présence des ministres de la religion, les lois furent lues de nouveau. Les décemvirs représentèrent au peuple, avec beaucoup de douceur, qu'ils croyoient n'avoir rien oublié de ce qui leur avoit paru nécessaire pour la conservation de la liberté, et pour établir cette égalité si nécessaire dans une république. Cependant qu'ils exhortoient leurs concitoyens d'examiner, avec soin, leur ouvrage, et de dire, avec liberté, ce qu'ils croyoient qu'on en devoit retrancher, ou ce qu'on y pouvoit ajouter; en sorte qu'à l'avenir le peuple eût des lois qu'il eût faites lui-même, plutôt qu'il ne les eût approuvées. On ne répondit à un discours si rempli de désintéressement et de modestie, que par de grandes louan-

ges. Les lois, contenues dans les dix tables, furent reçues du consentement de toutes les centuries. Il y eut seulement quelques particuliers qui dirent qu'il y manquoit plusieurs règlemens, dont on pourroit encore faire deux tables; et que, si on les ajoutoit aux dix autres, on en formeroit comme un corps parfait de tout le droit Romain. Cette vue fit naître le désir d'élire, tout de nouveau, des décemvirs, encore pour une année. Le sénat et le peuple approuvèrent également ce dessein, quoique par des vues différentes. Le peuple ne songeoit qu'à reculer le rétablissement de l'autorité consulaire, qui lui étoit formidable; et le sénat, de son côté, étoit bien aise de se délivrer des tribuns, qui lui étoient si odieux.

An de Rome. 302.

L'assemblée ayant approuvé ce projet, on indiqua le jour qu'on devoit procéder à une nouvelle élection des décemvirs. Dans l'intervalle qui précéda ces comices, la division se mit dans le sénat, au sujet de cette dignité. Les uns y aspiroient par ambition; d'autres, qui s'étoient d'abord opposés le plus ouvertement à son établissement, la recherchoient alors; mais seulement pour en exclure ceux dont les desseins et la conduite leur étoient suspects. Appius feignoit de n'y point prétendre; et, pour inspirer, à ses collègues, le dessein d'y re-

An de Rome. 302.

noncer, il déclaroit publiquement, qu'ayant rempli tous les devoirs de bons citoyens par le travail assidu d'une année entière, il étoit juste de leur accorder du repos et des successeurs.

Mais ses liaisons publiques, et dont il ne se cachoit point, avec les Duillius et les Icilius, c'est-à-dire, avec les chefs du peuple, et, pour ainsi dire, les arcs-boutans du tribunat; le soin qu'il prenoit de se rendre agréable aux plébéiens, son affabilité et sa modération, si opposées à cette fierté qu'on reprochoit à la famille Claudia, tout cela donnoit beaucoup d'inquiétude à ses rivaux, et le rendoit suspect à ses collègues. Ces derniers, pour s'assurer de son exclusion, le nommèrent pour présider à l'élection nouvelle. Et comme c'étoit un usage que celui qui présidoit à l'assemblée, nommoit ceux qui aspiroient à la charge qu'il falloit remplir, ils se flattèrent qu'après la déclaration qu'il avoit faite de renoncer à cette dignité, il n'oseroit pas se mettre au nombre des candidats; outre qu'il étoit sans exemple que celui qui présidoit dans une élection, se fût proposé lui-même, si on en excepte quelques tribuns du peuple, qui, en pareille occasion, n'avoient pas eu honte d'abuser de la confiance de leurs concitoyens. Appius n'eut pas plus

de pudeur que ces ambitieux plébéiens. Le jour An de Rome. 303.
de l'élection étant arrivé, on le vit, contre toutes les règles de la bienséance et de la modestie, se proposer lui-même pour le premier décemvir; et le peuple, toujours la dupe de ceux qui le sçavent tromper sous l'apparence de prendre part à ses intérêts, lui déféra, par ses suffrages, cette grande dignité. Ce décemvir eut l'habileté de faire tomber ensuite les suffrages sur Quintius Fabius Vibulanus, personnage consulaire à la vérité, et même de mœurs jusqu'alors irréprochables, mais d'un esprit lent et paresseux, naturellement ennemi des affaires, sans fermeté, et incapable de le troubler dans la disposition des desseins qu'il méditoit. Ce fut dans les mêmes vues qu'il fit élire ensuite (1) M. Cornelius, M. Servilius, L. Minucius, T. Antonius, et M. Rabuleius, sénateurs peu estimés dans leur compagnie, mais qui lui étoient dévoués, et qui, par ses intrigues secrettes, emportèrent cette dignité sur les Quintiens, et même sur Claudius son oncle, zélé patricien, et auquel il fit donner l'exclusion, aussi bien qu'à tous ses collègues du premier décemvirat. Enfin, ce qui surprit et consterna le sénat, c'est qu'Appius, oubliant sa propre gloire et celle de ses ancêtres, n'eut

(1) Dionys. Halicarn. lib. X, pag. 682.

An de Rome. 303.

point de honte, pour flatter les anciens tribuns auxquels il avoit vendu sa foi, de proposer trois plébéiens pour décemvirs, sous prétexte qu'il étoit juste qu'il y eût quelqu'un, dans ce collège, qui veillât aux intérêts du peuple. Il y fit entrer Q. Petilius, C. Duellius, et Sp. Oppius, tous trois plébéiens exclus, par leur naissance, de ces premières magistratures, et qui n'y parvinrent que parcequ'ils y avoient porté eux-mêmes Appius, par tous les suffrages du peuple, dont ils disposoient à leur gré, et qu'ils avoient déterminé en sa faveur, suivant leurs conventions secrettes.

Appius se voyant enfin parvenu, par sa dissimulation et ses intrigues, à la tête du décemvirat, ne songea plus qu'à rendre sa domination perpétuelle; il assembla aussitôt ses nouveaux collègues, qui tous lui étoient redevables de leur dignité. Pour lors, mettant bas le masque de républicain, il leur représenta que rien ne leur étoit plus aisé que de retenir, toute leur vie, la souveraine puissance; qu'ils étoient revêtus d'une commission dans laquelle se trouvoient réunies l'autorité consulaire et la puissance tribunitienne; que le sénat et le peuple, toujours opposés, plutôt que de voir le rétablissement de ces deux magistratures, qui leur étoient également odieuses, aimeroient mieux

leur laisser, comme en dépôt, le soin du gouvernement; que les particuliers s'accoutumeroient insensiblement, à leur autorité, et que, pour la conserver, ils devoient rappeller, à leur tribunal, la connoissance de toutes les affaires, sans souffrir qu'on les portât au sénat, ou devant l'assemblée du peuple; qu'il falloit surtout éviter, avec grand soin, toute convocation de ces deux corps, qui les feroit appercevoir de leurs droits et de leurs forces; qu'il se trouvoit toujours, dans ces sortes d'assemblées, des esprits inquiets et impatiens de toute domination; et que, pour rendre inébranlable l'autorité du décemvirat, il étoit de l'intérêt des décemvirs de demeurer étroitement unis entre eux; qu'ils devoient avoir une complaisance réciproque, les uns pour les autres; que tout le collège devoit s'intéresser dans les affaires particulières de chaque décemvir : et il ajouta qu'il croyoit qu'ils devoient s'engager tous, par les sermens les plus solemnels, à ne se troubler jamais, les uns les autres, dans l'exécution de leurs desseins particuliers. Comme ce discours d'Appius flattoit agréablement l'ambition de ses collègues, ils se laissèrent conduire à ses vues. (1) Chacun applaudit à ses

An de Rome. 303

(1) Dionys. Halicarn. lib. X, p. 682.

An de Rome. 303.

projets; tous firent les sermens qu'il prescrivit, et ils convinrent unanimement de n'oublier rien pour retenir, toute leur vie, l'empire et la domination qu'on ne leur avoït déférés que pour une seule année : nouvelle conspiration contre la liberté publique.

15 mai. Ces nouveaux magistrats (1) entrèrent en possession de leur dignité aux Ides de Mai; et, pour inspirer d'abord de la crainte et du respect au peuple, ils parurent en public, chacun, avec douze licteurs, auxquels ils avoient fait prendre des haches avec leurs faisceaux, comme en portoient ceux qui marchoient devant les anciens rois de Rome, ou devant le dictateur; en sorte que la place fut remplie par six vingts licteurs qui écartoient la multitude avec un faste et un orgueil insupportàbles dans une ville, où régnoient auparavant la modestie et l'égalité. Le peuple ne vit qu'avec indignation cet appareil de la tyrannie. La comparaison qu'il faisoit, de la modération des consuls, avec les manières fières et hautaines des décemvirs, lui fit bientôt regretter l'ancien gouvernement. Il se plaignoit secrettement qu'on lui eût donné dix rois pour deux consuls. Mais ces réflexions venoient trop tard, et

(1) Dion. Halic. lib. X, pag. 682.

il n'étoit plus maître de détruire son ouvrage. Les décemvirs commencèrent à régner impérieusement, et avec une autorité absolue. Outre leurs licteurs, ils étoient encore environnés, en tout temps, d'une troupe de gens sans nom et sans aveu, la plupart chargés de crimes ou accablés de dettes, et qui ne pouvoient trouver de sûreté que dans les troubles de l'État. Mais ce qui étoit encore plus déplorable, c'est qu'on vit bientôt, à la suite de ces nouveaux magistrats, une foule de jeunes patriciens, qui, préférant la licence à la liberté, s'attachèrent servilement aux dispensateurs des graces. Et même, pour satisfaire leurs passions, et fournir à leurs plaisirs, ils n'avoient point de honte d'être les ministres et les complices de ceux des décemvirs. Il n'y eut plus d'asiles assez sûrs pour la beauté et la pudeur. Cette jeunesse effrénée, à l'ombre du pouvoir souverain, enlevoit impunément les filles du sein de leurs mères; d'autres, sous de foibles prétextes, s'emparoient du bien de leurs voisins qui se trouvoit à leur bienséance. En vain on en portoit des plaintes aux décemvirs, les malheureux étoient rejettés avec mépris, et la faveur seule, ou des vues d'intérêt, tenoient lieu de droit et de justice. Que si quelque citoyen, par un reste de l'ancienne liberté, étoit assez hardi

An de Rome. 303.

An de Rome. 303.

pour faire éclater son ressentiment, ces tyrans le faisoient battre, à coups de verges, comme un esclave; d'autres étoient exilés; il y en eut même qu'on fit mourir; et la confiscation suivoit toujours le supplice des malheureux.

Le peuple, qui gémissoit sous une domination si tyrannique, jettoit les yeux du côté du sénat, d'où il attendoit sa liberté. Mais la plupart des sénateurs, redoutant la fureur des décemvirs, s'étoient retirés à la campagne. Ceux qui étoient restés dans la ville, n'étoient pas fâchés que la dureté du gouvernement présent fît regretter celui des consuls; et ils se flattoient que le peuple renonceroit volontiers au rétablissement des tribuns, si on pouvoit les tirer de la domination des décemvirs.

C. Claudius, personnage consulaire, et oncle d'Appius, sensiblement touché de voir son neveu s'ériger en tyran de sa patrie, plusieurs fois chercha les occasions de le joindre, pour lui représenter à quel point il déshonoroit la mémoire de ses ancêtres, par une conduite si odieuse. Mais ce chef des décemvirs, qui redoutoit ces remontrances, éludoit ses visites sous différens prétextes. C. Claudius ne put jamais pénétrer jusques dans son appartement; et cet ancien magistrat éprouva que les tyrans ne reconnoissent plus ni parens, ni amis.

Cependant ces nouveaux magistrats ajoutèrent deux tables de lois aux dix qu'on avoit promulguées, l'année précédente; mais ils n'y statuèrent rien touchant le partage des terres conquises. On observa même que, dans les deux dernières tables, il y avoit un article, qui défendoit aux patriciens et aux plébéiens de s'allier par des mariages réciproques, et qu'ils avoient fait une loi expresse d'une ancienne coutume. On soupçonna que les décemvirs n'avoient établi cette loi nouvelle, et négligé, en même temps, de faire quelque réglement au sujet du partage des terres, que pour entretenir continuellement la division entre les deux Ordres de la république. Ils appréhendoient, que si la noblesse et le peuple venoient à se réunir, ils ne tournâssent contre eux cette ancienne animosité, qu'ils avoient tant d'intérêt d'empêcher qui ne s'éteignît. Cependant, comme l'autorité de ces décemvirs ne devoit durer qu'un an, on se flattoit de voir expirer leur tyrannie, avec la fin de l'année. Mais les Ides de Mai parurent, sans qu'il y eût la moindre apparence de comices, ni d'assemblées pour les élections. Les tyrans se montrèrent alors à découvert; et, malgré le sénat et le peuple, ils se maintinrent dans le gouvernement, sans autre droit que celui de la force et

An de Rome. 303.

An de Rome 303.

de la violence. Tout ce qui leur faisoit ombrage, fut proscrit. Plusieurs citoyens se bannirent, eux-mêmes, de leur patrie; quelques uns furent chercher des asiles chez les Latins et les Herniques; et Rome, presque déserte, demeura en proie à ces tyrans.

Tout le monde déploroit, en secret, la perte de la liberté, sans qu'il se trouvât, dans la république, aucun citoyen assez généreux pour tenter de rompre ses chaînes. Il sembloit que le peuple Romain eût perdu ce courage qui, auparavant, le faisoit craindre et respecter par ses voisins. Les Latins, et ceux qui se trouvoient assujettis à la domination des Romains, méprisoient les ordres qu'on leur envoyoit, comme s'ils n'eûssent pû souffrir que l'empire demeurât dans une ville, où il n'y avoit plus de liberté; et les Eques et les Sabins venoient faire impunément des courses jusqu'aux portes de Rome.

Ces ennemis immortels de la république, voulant profiter de la consternation où étoit le peuple Romain, levèrent deux armées. Les Sabins s'avancèrent, le long du Tibre, jusqu'à cent quarante stades de Rome; et les Eques, après avoir ravagé le territoire de Tusculum, vinrent camper près d'Algide. Ces deux armées sembloient menacer Rome d'un siège. Cette

nouvelle surprit extrêmement les décemvirs; il fallóit qu'ils armâssent de leur côté: cependant ils ne le pouvoient faire, sans le concours du sénat et du peuple, et ils ne pouvoient ignorer combien ils étoient odieux aux uns et aux autres. Ils tinrent, entre eux, différens conseils, remplis de troubles et d'agitations. Il étoit question de décider si on s'adresseroit au peuple, ou au sénat; et ce qui étoit le plus embarrassant pour les décemvirs, c'est qu'ils craignoient que, l'année de leur magistrature étant expirée, on ne leur disputât, comme à de simples particuliers, le droit de convocation. Enfin, après bien des délibérations, comme ces décemvirs étoient, la plupart, du corps du sénat, et qu'ils y avoient des partisans; ils se déterminèrent à le convoquer, et convinrent du rôle que chacun feroit dans l'assemblée. Leurs créatures se chargèrent de répondre aux plaintes de ceux qui demanderoient l'abolition du décemvirat. Ils prirent ce parti dans la vue d'obtenir, par leur crédit, la levée des troupes; et ils se flattèrent que le peuple, tout irrité qu'il paroissoit, ne pourroit s'y opposer, ayant perdu, avec ses tribuns, le droit d'opposition. An de Rome. 303.

Un héraut, par ordre des décemvirs, publia aussitôt la convocation du sénat. Ils s'y rendirent ensuite, mais ils n'y trouvèrent que leurs 304.

An de Rome. 304.

partisans : les autres sénateurs avoient abandonné le soin des affaires publiques, et s'étoient retirés, comme nous l'avons dit, dans leurs maisons de campagne. Les décemvirs y envoyèrent des huissiers leur indiquer l'assemblée pour le lendemain. La plupart revinrent à Rome, et se trouvèrent au sénat, mais avec des vues bien différentes de celles des décemvirs. Appius représenta, par un discours étudié, la nécessité de prendre les armes pour s'opposer aux incursions des Eques et des Sabins.

L. Valerius Potius (1), sans attendre que ce fût son rang pour opiner, se leva aussitôt. Il étoit fils de ce Valerius qui fut tué à la tête des Romains, en combattant contre Herdonius, et petit-fils du fameux Valerius, appellé Publicola, un des principaux auteurs de la liberté publique. Appius, craignant qu'un homme de sa naissance et de son caractère, s'il parloit le premier, n'ouvrît quelque avis contraire aux intérêts des décemvirs, lui dit fièrement de s'asseoir et de se taire, et qu'il devoit attendre que des sénateurs plus anciens que lui, et plus considérables dans la république, eûssent déclaré leurs sentimens. « Je l'aurois aussi at-

(1) Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 688.

« tendu, lui répartit paisiblement Valerius, si An
« je n'avois eu à parler que de l'affaire que vous de Rome.
« avez proposée. Mais il s'agit ici de la liberté 304.
« de la république. Sera-t-il dit qu'un simple « particulier, dont la magistrature est expirée, « imposera silence à Valerius? Faut-il que votre « tyrannie réduise un sénateur à regretter le « secours que le simple peuple tiroit de l'oppo« sition de ses tribuns? Mais puisque vous et « vos collègues en avez usurpé la puissance, « j'en appelle à ces collègues mêmes, moins « dans l'espérance d'en être secouru, que pour « exposer, aux yeux du public, la conspiration « que vous avez faite contre la liberté. » Ensuite adressant la parole à Fabius Vibulanus: « Et vous, lui dit-il, qui avez été honoré de « trois consulats, sera-t-il dit que, par com« plaisance pour des tyrans, vous trahirez les « intérêts de votre patrie? »

Fabius, incertain et déconcerté, ne lui répondit rien. Mais Appius, transporté de colère, lui cria de nouveau qu'il lui imposoit silence; et les autres décemvirs le menacèrent de le faire précipiter du haut de la Roche Tarpéïenne, comme un séditieux et un brouillon. Une manière de procéder si violente et si extraordinaire, dans une compagnie où devoit régner une parfaite égalité, souleva toute l'assemblée,

An de Rome. 304. M. Horatius Barbatus en parut le plus indigné. Il étoit petit-fils de cet Horatius Coclès, qui, pour la défense de la liberté de sa patrie, soutint seul, sur un pont, tout l'effort de l'armée de Porsenna. Ce même esprit républicain, qui avoit fait tant d'honneur aux pères, étoit passé dans leurs enfans. Horatius, dont nous parlons, ne pouvant souffrir plus long-temps l'orgueil et l'insolence des décemvirs, prit la parole, et les traita publiquement de Tarquins et de tyrans de leur patrie.

« Vous nous parlez, leur dit-il, de la guerre « des Sabins, comme si le peuple Romain avoit « de plus grands ennemis que vous-mêmes. Je « voudrois bien sçavoir par quelle autorité vous « avez convoqué cette assemblée, et par quel « droit vous prétendez y présider. Le temps de « votre magistrature n'est-il pas expiré? Pou- « vez vous ignorer que la puissance du décem- « virat ne vous avoit été déférée que pour une « seule année? Nous vous avions choisis pour « établir des lois convenables dans un État « libre, et vous n'avez laissé aucune trace de « cette égalité, l'objet unique des Romains. « Vous avez supprimé les assemblées du peuple « et les convocations du sénat. On ne parle « plus d'élection, ni de consuls, ni de tribuns. « Toutes les magistratures annuelles sont abo-

« lies. Vous avez changé absolument l'ancien « ordre du gouvernement, pour élever, sur ses « ruines, votre empire et votre domination par- « ticulière. Mais sçachez que le sang de Valerius « et d'Horatius, qui chassèrent autrefois les « Tarquins de Rome, anime encore leurs des- « cendans. Nous avons encore le même cou- « rage, et le même attachement pour la liberté « de notre patrie. Les dieux protecteurs de cette « ville nous donneront le même succès, et j'es- « père que le peuple, aussi jaloux de sa liberté « que ses ancêtres, ne nous abandonnera pas « dans une entreprise si juste. »

An de Rome. 304.

Un discours si ferme étourdit les décemvirs. Ils ne sçavoient s'ils devoient montrer de la colère, ou affecter de la modération. Appius, pour adoucir les esprits, représenta que, bien loin de vouloir s'ériger en tyrans, ils n'avoient convoqué le sénat que pour prendre ses avis sur la conjoncture présente des affaires; que, s'il avoit imposé silence à Valerius, ce n'avoit été que pour l'obliger à se conformer à l'usage ordinaire, où chacun devoit parler à son rang, à moins que la parole ne lui fût adressée par celui qui présidoit au sénat. Pour lors, se tournant du côté de C. Claudius, son oncle, il l'exhorta à dire son sentiment, avec toute la liberté qui régnoit dans l'assemblée. Il se flattoit

An de Rome. 304.

que l'intérêt de sa famille, les liaisons du sang, et même l'honneur qu'il lui faisoit de lui demander le premier son avis, l'engageroient à refuter ce qu'il y avoit eu de trop dur, contre lui, dans le discours d'Horatius. Mais il s'adressoit à un véritable Romain, et qui auroit sacrifié ses propres enfans, à la conservation de la liberté publique. Il avoit même été plusieurs fois, comme nous venons de le dire, à la maison d'Appius, son neveu, pour lui représenter l'injustice de son gouvernement. Les domestiques, par ordre de leur maître, lui en avoient toujours interdit l'entrée sous différens prétextes; et ce ne fut que dans une assemblée aussi publique, qu'il put lui dire librement son avis.

Ce sénateur représenta d'abord à l'assemblée qu'il étoit question de deux affaires de différente espèce : d'une guerre étrangère qu'il falloit soutenir, et de la nécessité de remédier aux dissensions domestiques, au sujet du gouvernement; que ce qu'on appelloit guerre, n'étoit que des courses passagères de quelques partis ennemis, et qui ne s'étoient hasardés d'approcher des frontières de l'État, qu'à la faveur des divisions qui régnoient dans la république; qu'il falloit rétablir le calme et l'union dans la ville, et qu'il suffiroit, après cela,

d'arborer les étendards des légions, pour mettre en fuite les Eques et les Sabins, dont les Romains avoient triomphé tant de fois. Mais qu'il doutoit que le peuple voulût se ranger sous les Enseignes des décemvirs, qu'il regardoit, avec justice, comme de simples particuliers qui avoient usurpé la souveraine puissance, et qui, sans l'aveu du sénat ni le consentement du peuple, s'étoient perpétués, de leur autorité privée, dans le gouvernement de l'État. Adressant ensuite la parole à Appius : « Pouvez-vous ignorer, lui dit-il, combien une « entreprise si injuste est odieuse à tous les « gens de bien ? Et si vous en doutez, cet exil « volontaire auquel se sont condamnés nos « plus illustres sénateurs ne vous fait-il pas « assez connoître qu'ils ne vous regardent que « comme un tyran ? Le sénat souffre impa- « tiemment que vous lui ayez enlevé son au- « torité ; le peuple réclame la voie d'appel, ou « celle d'opposition que vous avez supprimée ; « tous nos citoyens vous redemandent, les uns « leurs biens, qui sont devenus la proie de vos « satellites ; d'autres, leurs filles, que vous avez « enlevées pour satisfaire des passions crimi- « nelles. Toute la ville et toute la nation dé- « testent une magistrature qui a détruit la « liberté, aboli l'usage des comices, usurpé l'au-

An de Rome. 304.

An de Rome. 304.

blique, n'avoient pas besoin de ses conseils, pour régler leur conduite; que, s'il se croyoit autorisé à donner des avis particuliers à son neveu, il devoit l'aller trouver en sa maison; qu'il n'étoit question, dans le sénat, que des affaires publiques, et de la nécessité de prendre les armes pour s'opposer aux Eques et aux Sabins, qui s'avançoient du côté de Rome; et qu'il pouvoit dire, là-dessus, son sentiment sans s'égarer dans des discours étrangers à la matière dont il s'agissoit. Claudius, encore plus irrité du silence méprisant d'Appius, que de la réponse insolente de son collègue, se tournant vers le sénat: « Puisque mon ne-« veu, dit-il, ne daigne me parler, ni dans sa « maison, ni en plein sénat, et que je suis « assez malheureux pour voir sortir, de ma « famille, le tyran de la patrie, je vous dé-« clare, pères conscripts, que j'ai résolu de « me retirer à Régile; je vais me bannir moi-« même de Rome, et je fais serment de n'y « rentrer jamais qu'avec la liberté. Cepen-« dant, pour satisfaire à l'obligation où je suis « de dire mon sentiment, au sujet des affai-« res présentes, je ne crois point qu'on doive « faire aucune levée de troupes, qu'on n'ait « élu, auparavant, des consuls pour les com-« mander. »

An de Rome. 304.

An de Rome. 304.

L. Quintius Cincinnatus, (1) T. Quintius Capitolinus, et L. Lucretius, tous personnages consulaires et des premiers du sénat, opinèrent de la même manière, et conclurent, l'un après l'autre, à l'abolition du décemvirat. M. Cornelius, un des décemvirs, craignant que l'autorité de ces grands hommes n'entraînât les autres sénateurs, interrompit l'ordre de prendre les avis, et demanda celui de L. Cornelius, son frère, avec lequel il avoit concerté auparavant le discours qu'il devoit tenir pour la défense du décemvirat. Ce sénateur s'étant levé, se garda bien d'entreprendre de justifier ni l'autorité, ni la conduite des décemvirs. Mais, prenant un tour plus adroit, il représenta seulement qu'il étoit d'avis qu'on différât l'élection des nouveaux magistrats, jusqu'à ce qu'on eût chassé les ennemis du territoire de Rome. « Ceux, « dit-il, qui poursuivent, avec tant d'ardeur, « l'abdication des décemvirs, ont-ils parole des « Eques et des Sabins qu'ils suspendront le pro « grès de leurs armes, jusqu'à ce que nous « ayons changé la forme de notre gouverne- « ment? Vous sçavez, dit-il, pères conscripts, « tout le temps qu'exigent nos élections : il faut « qu'elles soient précédées par un sénatus-con-

(1) Dionys. Halicarn. lib. XI, p. 697.

« sulte qui ordonne les comices. Cette assem- An de Rome. 304.
« blée, soit qu'on la convoque par centuries
« ou par tribus, ne se peut tenir que vingt-sept
« jours après la publication qui en sera faite.
« Et, avant que les nouveaux magistrats soient
« nommés, et ensuite confirmés par une nou-
« velle assemblée, et qu'ils aient pris le gouver-
« nement de l'État, et levé les troupes néces-
« saires pour s'opposer aux ennemis, qui peut
« vous répondre que nous ne les verrons pas
« aux portes de Rome, et en état d'en former
« le siège? Dirons-nous ridiculement aux Eques
« et aux Sabins : Suspendez, messieurs, l'effort
« de vos armes; laissez-nous, en paix, terminer
« nos divisions domestiques; le sénat n'est point
« encore d'accord sur la forme du gouverne-
« ment; mais, si une fois le consulat est réta-
« bli, si de nouveaux magistrats se trouvent à
« la tête de nos armées, pour lors sortez promp-
« tement de notre territoire; prenez des bran-
« ches de verveine, et revenez nous demander
« humblement la paix, si vous ne voulez éprou-
« ver la fureur de nos légions? De pareils dis-
« cours devroient-ils être entendus dans une
« compagnie si respectable? Cependant ce sont
« les suites naturelles de l'avis de C. Claudius.
« Le mien est, que nos décemvirs enrôlent in-
« cessamment les légions, et qu'ils marchent

An de Rome. 304.

« sur-le-champ aux ennemis. Écartons-les de « nos frontières; qu'ils soient obligés, par la « terreur de nos armes, de nous demander la « paix; et, après être assurés du dehors, don- « nez, messieurs, toute votre attention aux « affaires du dedans. Révoquez, par votre au- « torité, celle des décemvirs, s'ils ne veulent « pas s'en dépouiller de bonne grace. Faites « leur rendre compte de leur administration; « élisez de nouveaux magistrats en leur place, « et que la république reprenne son ancienne « constitution. Mais permettez-moi de vous « dire qu'en fait de gouvernement, les affaires « doivent se conduire selon les conjonctures, « et dépendre du temps et des besoins de l'É- « tat. »

Les partisans des décemvirs se déclarèrent hautement pour cet avis. Les plus jeunes sénateurs, quand ce fut leur tour d'opiner, s'y conformèrent, emportés par leur courage, et dans l'impatience d'en venir aux mains avec les ennemis. Quelques uns des plus anciens du sénat prirent le même parti, dans la vue, qu'après que la guerre seroit terminée, l'abdication des décemvirs se faisant sans résistance, le gouvernement retomberoit entre les mains des consuls, et que de sages magistrats pourroient peut-être, par leur modération, accoutumer

insensiblement le peuple à se passer de ses tribuns. An de Rome. 304.

Appius, qui voyoit, avec un plaisir secret, que la plupart des avis étoient conformes à celui de Cornelius, demanda enfin, et comme par forme seulement, le sentiment de Valerius, auquel il avoit imposé silence, au commencement de l'assemblée (1). « Est-il possible, « s'écria ce sénateur, que nous souffrions que « nos tyrans exercent aujourd'hui leur empire « dans le sénat, et jusques dans le sanctuaire « de la liberté? On m'a fermé la bouche, quand « je pouvois parler utilement; et on me rend « la parole après que les avis sont pris, que le « plus grand nombre s'est déclaré pour celui « de Cornelius, et que toute remontrance de- « vient presque inutile. Je ne trahirai pas ce- « pendant ma conscience et les intérêts de « la patrie. Je dirai ce que je pense de la « continuation du pouvoir que les décem- « virs ont usurpé; et je le dirai avec tout le « courage, et toute la liberté d'un véritable « Romain.

« Je déclare d'abord que je souscris, de tout « mon cœur, à tout ce que C. Claudius vous a « si sagement représenté sur la nécessité de

(1) Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 700.

An de Rome. 304.

« créer de nouveaux magistrats, avant que de « se mettre en campagne. Mais parceque L. « Cornelius, partisan déclaré de la tyrannie, a « tâché de tourner en ridicule un avis si judi- « cieux, sous prétexte que les délais nécessaires, « pour l'élection de ces magistrats, consom- « meroient un temps qu'il faut employer à re- « pousser les ennemis, je crois être obligé de « vous faire sentir l'artifice qui est caché sous ce « faux raisonnement. Pour vous en convain- « cre, souvenez-vous seulement de la conduite « que tint la république, il y a près de dix ans, « contre les mêmes ennemis, sous le consulat « de C. Nautius et de L. Minutius.

« Vous sçavez que, pendant que Nautius « étoit opposé d'un côté aux Sabins, Minutius, « son collègue, se laissa enfermer, par les Eques, « dans les détroits de quelques montagnes. Il « étoit question de mettre sur pied une nou- « velle armée pour le dégager; les tribuns, à « leur ordinaire, s'opposoient à toute levée de « troupes, à moins que le sénat ne souscrivît « à la loi, touchant le partage des terres. Dans « cette extrémité, comme les deux partis ne « vouloient rien relâcher de leurs prétentions, « on eut recours à un dictateur, dont l'autori- « té étoit supérieure au sénat et aux tribuns du « peuple. L. Quintius fut élu; on le fut cher-

« cher à la campagne; il revint à Rome, il en « tira une nouvelle armée; et, en quatorze jours, « il dégagea celle de Minutius, et triompha des « ennemis. Qui nous empêche aujourd'hui de « suivre un exemple si récent et si sage? Éli- « sons actuellement un *entre-roi*, comme nous « le ferions; si les deux consuls étoient morts. « Que ce magistrat nomme un dictateur: vous « aurez aussitôt un magistrat légitime; tout « cela se peut faire en moins d'un jour. Il le- « vera des troupes, par ce pouvoir souverain « attaché à sa dignité; on marchera, à l'ins- « tant, aux ennemis; et, au retour de la cam- « pagne, ce magistrat, dont le pouvoir ne peut « durer que six mois, donnera le temps, par « son abdication, de procéder à loisir, et selon « les formes ordinaires, à l'élection des consuls. « Que si, au contraire, vous confiez, aux dé- « cemvirs, le commandement de vos armées, « croyez-vous que ces hommes ambitieux, qui « ont usurpé un pouvoir tyrannique, et qui, « au préjudice de nos lois, refusent si opiniâ- « trément de se défaire des faisceaux, mettent « facilement les armes bas? Craignez plutôt « qu'ils ne les tournent contre vous-mêmes, et « qu'ils ne s'en servent pour perpétuer leur ty- « rannie. Je demande donc, vu le péril où se « trouve la liberté publique, qu'on examine

An de Rome. 304.

An de Rome. 304.

« la proposition, que je fais, de nommer ac« tuellement un dictateur : qu'on prenne là« dessus les avis, et qu'on recueille les suf« frages. »

Ceux des sénateurs auxquels la puissance des décemvirs étoit odieuse et suspecte, revinrent à cet avis. Mais les partisans des décemvirs se récrièrent que le commandement des armées avoit été décerné aux décemvirs par la pluralité des voix; que c'étoit une affaire décidée, et que l'opposition de Valerius ne devoit être considérée que comme une voix de moins, en faveur des décemvirs. Appius, pour appuyer ce sentiment, ajouta qu'on ne s'étoit assemblé que pour donner ordre à la guerre, que les Eques et les Sabins faisoient à la république; que C. Claudius, Cornelius et Valerius avoient ouvert des avis différens; mais que celui de Cornelius, ayant prévalu par le nombre des suffrages, il ordonnoit au greffier de dresser, à l'instant, le sénatus-consulte qui remettoit, aux décemvirs, le soin de cette guerre et le commandement des armées. Puis, se tournant du côté de Valerius, il lui dit, avec un souris amer, que s'il parvenoit jamais au consulat, il pourroit alors faire revoir le jugement d'une affaire décidée. Les décemvirs se levèrent, après avoir signé le sénatus-consulte; et

ils sortirent du sénat, suivis de leurs partisans, qui les félicitoient de l'avantage qu'ils venoient de remporter sur le parti opposé. An de Rome, 304.

Le commandement des armées, qu'on venoit de leur déférer, assuroit leur autorité, et la rendoit encore plus redoutable. Ils s'en servirent pour se venger de leurs ennemis particuliers; et ils comptoient, au nombre de leurs ennemis, ceux qui ne se rendoient pas leurs esclaves. Tout le monde déploroit, en secret, la perte de la liberté. L. Valerius et M. Horatius, qui ne vouloient ni manquer à la république, ni se manquer à eux-mêmes, assemblèrent, dans leurs maisons, un grand nombre de leurs amis et de leurs cliens, pour s'en faire un secours contre la violence des décemvirs; et ils ne paroissoient plus, dans la ville, qu'avec une puissante escorte, et en état de repousser l'insulte qu'ils avoient lieu d'appréhender. La république étoit divisée en deux partis : on voyoit, d'un côté, un grand zèle pour la liberté, et un attachement inviolable aux lois. Il paroissoit, dans l'autre parti, un désir immodéré de dominer, soutenu de la magistrature, et des apparences de l'autorité légitime. L'animosité, qui régnoit dans ces deux partis, faisoit appréhender une guerre civile. C. Claudius, oncle du décemvir Appius Claudius, de peur

An de Rome. 304. de s'y trouver engagé, sortit de Rome, comme il l'avoit déclaré en plein sénat, et se retira à Régile, son ancienne patrie. D'autres sénateurs, et les principaux citoyens de Rome, qui ne pouvoient souffrir la domination des décemvirs, et qui ne se sentoient pas en état de la détruire, cherchèrent un asile à la campagne, ou chez les peuples voisins. Appius, irrité d'une retraite qui marquoit si visiblement l'aversion qu'on avoit pour son gouvernement, mit des gardes aux portes de la ville. Mais s'étant apperçu que cette précaution augmentoit le nombre des mécontens, il leva cette garde; et, pour se venger de ceux qui s'étoient retirés, il confisqua les biens qu'ils avoient dans Rome, dont il fit la solde et la récompense de ses satellites.

Une conduite si violente ouvrit les yeux au peuple, comme au sénat. Les uns et les autres s'apperçurent, avec indignation, qu'au lieu de sages législateurs, ils n'avoient trouvé que des tyrans. Le peuple, jaloux et ennemi de l'autorité du sénat, avoit vu d'abord, avec plaisir, s'élever, sur les ruines du consulat, une nouvelle puissance, qui ne donnoit aucune part aux sénateurs dans le gouvernement. Le sénat, de son côté, ne s'étoit pas opposé à l'établissement d'un tribunal qui l'avoit débarrassé

An de Rome. 304.

des harangues séditieuses des tribuns du peuple : l'un et l'autre Ordre de la république s'étoient sacrifié mutuellement leurs magistrats. Les décemvirs, dépositaires de leur autorité, s'en étoient prévalus; leur objet étoit de se perpétuer dans le gouvernement; et, comme on venoit de leur déférer le commandement des armées, ils méprisoient des mécontens qu'ils ne craignoient plus. Le peuple, destitué de ses tribuns, se vit obligé de se faire enrôler. Les légions furent bientôt complettes : on en fit trois corps. Q. Fabius Vibulanus marcha, contre les Sabins, à la tête d'une armée; et on lui donna, pour collègue et pour conseil, Q. Petilius et M. Rabuleïus. M. Cornelius fut nommé général des troupes qu'on devoit opposer aux Eques; et l'on envoya, avec lui, L. Minutius, M. Sergius, T. Antonius, et C. Duellius, tous décemvirs. Appius, leur chef, demeura à Rome avec Oppius, et il retint un corps de troupes qu'il mit, comme en garnison, dans le Capitole, pour maintenir son autorité contre les ennemis domestiques, qui lui étoient encore plus redoutables que les étrangers. C'est ainsi que de simples particuliers, sous le titre de décemvirs, s'emparèrent de toutes les forces de l'État, qui, pendant leur domination, n'avoit plus que le nom de république.

An de Rome. 304.

Le peuple qui composoit les légions, je veux dire, les centurions et les soldats, irrités de la perte de la liberté, ne voulurent point vaincre, de peur d'augmenter la puissance des décemvirs, en les rendant victorieux. Les deux armées furent défaites, presque sans combattre. Ce fut moins des batailles, que des fuites concertées. L'armée, opposée aux Eques, perdit ses armes et son bagage; celle qui devoit combattre les Sabins, abandonna son camp et se retira, avec précipitation, sur les terres de Rome. Les soldats se dispersèrent, et ne se rallièrent que quand ils ne furent plus en vue des ennemis; et on apprit, à Rome, la nouvelle de ces déroutes, avec la même joie qu'on auroit eue, dans un autre temps, d'une victoire complette.

On disoit hautement, dans la ville, qu'il ne falloit pas s'étonner que les armes de la république n'eûssent pas été heureuses sous des chefs qui avoient usurpé le commandement. Les uns demandoient des consuls; d'autres proposoient d'élire un dictateur, comme dans une calamité publique; et le peuple soupiroit après le rétablissement de ses tribuns.

Siccius Dentatus, ce fameux plébéien qui s'étoit trouvé à six-vingts combats, n'entretenoit la multitude que des fautes qu'il préten-

doit que les décemvirs avoient faites dans la conduite de cette guerre. Son sentiment et le mépris qu'il faisoit de ces généraux, passa dans les deux armées. A peine le soldat vouloit-il déférer à leurs ordres; les uns demandoient des vivres, d'autres des armes; et un mécontentement général sembloit annoncer une révolte prochaine.

An de Rome. 304.

Appius, attentif aux évènemens, envoie à ses collègues, des recrues et des vivres. Il leur mande de tenir le soldat en respect par la crainte du châtiment; et que, si la voie des supplices leur paroissoit dangereuse dans la conjoncture, ils ne manqueroient pas d'occasions, pendant le reste de la campagne, pour faire périr secrettement les plus mutins. Il leur en donna l'exemple. Siccius lui étoit odieux par ses discours trop libres, et par le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du peuple; il résolut de s'en défaire. Pour le tirer de Rome, il feignit de vouloir le consulter sur les opérations de la campagne. Il l'entretint plusieurs fois; et, après avoir donné de grandes louanges aux avis qu'il en recevoit, il l'engagea, quoique vétéran, à se rendre à l'armée qui étoit opposée aux Sabins, sous prétexte d'assister le général de ses conseils; et, pour le déterminer à faire la campagne, il le revêtit du

An de Rome. 304.

titre d'envoyé ou de légat: fonction qui, chez les Romains, dit Denys d'Halicarnasse (1), étoit sacrée et inviolable, et qui jouissoit du respect dû au sacerdoce, avec l'autorité d'un officier général, et la puissance des premiers magistrats.

Siccius, sans défiance, et avec la sincérité d'un brave soldat, embrasse, avec plaisir, l'occasion de rendre service à sa patrie; il se rend au camp en diligence. Les décemvirs, prévenus par Appius, le reçoivent avec des marques extérieures de joie, et le traitent avec distinction. On n'entreprend plus rien sans ses avis : mais cette déférence apparente cachoit le dessein secret de le faire périr. L'occasion s'en présenta bientôt. Siccius, avec sa franchise ordinaire, n'ayant pas dissimulé aux décemvirs qu'il ne les trouvoit pas campés assez avantageusement, ils le chargèrent de marquer lui-même un nouveau camp; et on lui donna une escorte, pour aller reconnoître la situation du pays. Mais cette escorte n'étoit composée que des satellites des décemvirs, et qui avoient des ordres secrets de s'en défaire. Siccius s'étant avancé, à leur tête, jusques dans les détroits de quelques montagnes, ils prirent

(1) Lib. XI, pag. 706.

cette occasion pour le charger. Siccius ne se fut pas plutôt apperçu de leur mauvais dessein, que, s'adossant contre un rocher, pour ne pouvoir être pris par derrière, il les reçut avec un courage qui fit trembler les plus hardis. Ce généreux Romain, rappellant son ancienne valeur, en tua plusieurs et en blessa d'autres; aucun n'osoit plus l'approcher : ils se contentèrent de lui lancer des traits de loin. Mais, comme ils n'en pouvoient encore venir à bout, ces perfides, montant sur le haut du rocher, l'accablèrent à coups de pierres; et ce brave guerrier, qui étoit sorti victorieux de tant de combats, périt enfin malheureusement par la main de quelques traîtres, que les décemvirs avoient armés contre lui (1). Ils retournèrent ensuite au camp, et rapportèrent qu'ils étoient tombés dans une embuscade, où ils avoient perdu leur commandant, et une partie de leurs compagnons. On les crut d'abord; mais une troupe de soldats qui regardoient Siccius comme leur père, étant allés, d'eux-mêmes, sur le lieu du combat pour enlever son corps, et lui rendre les derniers devoirs, s'apperçurent que ceux qui avoient été tués, dans cette occasion, étoient tous Romains; qu'ils avoient le

An de Rome. 304.

(1) Tit. Liv. lib. III, c. 43.

An de Rome. 304.

visage tourné de son côté; qu'on ne leur avoit enlevé ni leurs armes, ni leurs vêtemens; et d'ailleurs qu'il n'y avoit, parmi eux, aucun soldat des ennemis, et qu'on ne trouvoit même aucune trace de leur retraite. Toutes ces circonstances leur firent soupçonner que Siccius avoit été assassiné par son escorte. Ce soupçon se répandit dans tout le camp, et y excita des plaintes, et un mécontentement général. Toute l'armée demandoit, avec de grands cris, qu'on fît le procès à ces assassins. Mais les décemvirs les firent échapper; et, pour détourner la pensée qu'ils pouvoient être eux-mêmes les auteurs d'une action si indigne, ils firent faire des funérailles militaires à Siccius, aussi honorables que s'il eût commandé l'armée en chef. Ce furent ces honneurs si extraordinaires, pour un plébéien qu'on sçavoit leur être odieux, qui achevèrent de convaincre les soldats, que Siccius n'étoit péri que par leur ordre. Le mécontentement de cette armée passa bientôt dans l'autre camp, et jusques dans Rome. Les citoyens et les soldats, le sénat et le peuple, détestoient, tout haut, une action si infâme. Tout le monde étoit disposé à secouer le joug d'une domination si cruelle, lorsqu'Appius, par une nouvelle entreprise encore plus odieuse et plus tyrannique, mit le

comble à ses fureurs, et à la haine que tous les Ordres de l'État lui portoient. An de Rome. 304.

Nous avons dit que, de concert avec ses collègues, il étoit resté, dans Rome, à la tête d'un corps de troupes, pour en contenir les habitans, sous l'obéissance du décemvirat. Ce décemvir, qui avoit réuni, en sa personne, toute l'autorité de la magistrature, rendoit la justice dans la place. Comme il étoit, un jour, dans son tribunal, il vit passer, auprès de lui, une jeune fille d'une rare beauté, âgée d'environ quinze ans, qui alloit, avec sa nourrice, aux écoles publiques. Ses charmes, et les graces naissantes de la jeunesse, attirèrent d'abord son attention. Il ne put s'empêcher de la regarder avec un plaisir secret : sa curiosité redoubla, le jour suivant; il la trouva encore plus belle. Et, comme cette jeune personne passoit, tous les jours, dans la place, il conçut insensiblement, pour elle, une passion violente, dont les suites furent également funestes à l'un et à l'autre. Il avoit pris soin, dès le premier jour qu'il l'avoit vue, de s'informer de son nom et de celui de sa famille. On lui avoit appris qu'elle étoit d'une famille plébéienne; qu'elle s'appelloit Virginie; qu'elle avoit perdu sa mère, nommée Numitoria; que Virginius, son père, servoit actuellement, en qualité de centu-

An de Rome. 304. rion, dans l'armée de F. Vibulanus le décemvir; et que Virginius avoit promis sa fille à Icilius, qui avoit été tribun du peuple, et qui devoit l'épouser à la fin de la campagne.

Ces nouvelles, si funestes pour l'amour d'Appius, ne servirent qu'à l'augmenter. Il eût bien voulu pouvoir épouser, lui-même, la jeune Virginie; mais, outre qu'il étoit marié, il ne pouvoit pas ignorer que les dernières lois des douze tables, dont il étoit le principal auteur, interdisoient toute alliance entre les patriciens et les plébéiens; et il se vit réduit à ne pouvoir espérer l'accomplissement de ses désirs criminels, que par la voie honteuse de la séduction.

L'innocence et la pudeur de Virginie l'empêchèrent de lui expliquer, lui-même, ses mauvais desseins. Il trouva plus à propos de faire entamer la négociation par une de ces femmes d'intrigue, qui trafiquent sourdement de la beauté et des charmes de la jeunesse. (1) Il la combla de bienfaits; et, après l'avoir instruite de ses intentions, il lui défendit de le nommer, et de le faire connoître autrement que comme un homme des premières Maisons de la ville,

(1) Dion. Halic. lib. XI, pag. 710. — Tit. Liv. lib. III, cap 44.

et qui avoit une autorité absolue dans la république. Cette femme s'adressa, par son ordre, à la nourrice de Virginie. Elle fit connoissance avec elle, tâcha de s'insinuer dans sa confidence; et, après bien des soins, soutenus de riches présens et de promesses encore plus magnifiques, cette malheureuse s'ouvrit, à elle, sur le sujet de sa commission. Mais la nourrice, sage et fidèle, rejetta, avec horreur, ses présens et ses propositions. Appius apprit, avec douleur, qu'elle étoit également incapable de se laisser surprendre ni corrompre. Ce magistrat, furieux et opiniâtre dans ses passions, ne se rebuta point; il eut recours à un autre artifice; et il inventa une fourbe détestable, dont le succès devoit faire tomber Virginie entre ses mains.

An de Rome. 304.

Il en confia le principal rôle à un certain M. Claudius, son client, homme hardi, effronté, et de ces gens qui ne s'introduisent dans la confiance des grands, que par une complaisance criminelle pour leurs plaisirs. Ce ministre de la passion du décemvir entra dans l'école publique où étoit la jeune Virginie, la prit par la main, et vouloit l'entraîner, par force, dans sa maison, sous prétexte qu'elle étoit née d'une de ses esclaves; et c'étoit un usage que les enfans des esclaves l'étoient, eux-

An de Rome. 304.

mêmes, des patrons de leurs pères et mères. La jeune fille, interdite, ne se défendoit que par ses larmes; mais le peuple, ému par les cris de sa nourrice, accourut à son secours, et empêcha Claudius de l'enlever. Cet homme effronté déclara aussitôt qu'il réclamoit la puissance des lois; qu'il ne prétendoit point user de violence, mais qu'il croyoit qu'il étoit permis à un maître de reprendre son esclave, partout où il la trouvoit; et qu'il sommoit ceux qui s'opposoient à la justice de ses prétentions, de venir, sur le champ, devant le décemvir: et, en disant ces paroles, il y conduisit la jeune Virginie. Tout le peuple la suivit, les uns par curiosité, et pour voir le dénouement d'un évènement si extraordinaire, et les autres par considération pour Icilius, qui, pendant son tribunat, s'étoit rendu très agréable à la multitude. Numitorius, oncle de Virginie, averti de cette entreprise, accourut aussitôt, à son secours, avec celui à qui elle avoit été promise. Claudius exposa ses prétentions devant un juge qui étoit l'auteur même de la fourberie. Il dit que cette fille étoit née dans sa maison; qu'elle en avoit été dérobée secrettement par une esclave, qui étoit sa mère, et qui, pour cacher son larcin, avoit feint d'être accouchée d'un enfant mort; mais qu'on avoit

découvert, depuis, qu'elle avoit vendu cette enfant à la mère de Virginie, qui étoit stérile, et qui, dans l'impatience d'avoir des enfans, l'avoit supposée pour sa fille; qu'il étoit prêt à produire des témoins irréprochables de ce qu'il avançoit; mais qu'en attendant la décision du procès, il étoit juste qu'une esclave suivît son maître, et qu'il offroit des cautions de la représenter, si Virginius, à son retour, prétendoit encore en être le véritable père.

An de Rome. 304.

Numitorius vit bien que ce coup partoit d'une main plus redoutable; mais il dissimula sagement ses soupçons, et il représenta au décemvir, avec beaucoup de modération, que le père de sa nièce étoit absent pour le service de sa patrie; qu'il étoit injuste d'attaquer un citoyen, sur l'état de ses enfans, pendant son absence; qu'il ne demandoit qu'un délai de deux jours pour le faire revenir de l'armée; qu'en attendant son retour, il offroit de retenir Virginie chez lui; que ce soin lui appartenoit comme à son oncle; qu'il s'offroit de la représenter, sous telles cautions qu'on exigeroit de lui; mais qu'il n'étoit pas juste que, dans la maison d'un homme tel que Claudius, la fille de Virginius courût encore plus de risques de son honneur, que de sa liberté. Il ajouta que ce qu'il demandoit étoit conforme aux lois,

An de Rome. 304. qui ordonnoient que, dans un litige, et avant le jugement définitif, le demandeur ne pût troubler le défendeur dans sa possession.

Toute l'assemblée approuva la justice de cette requête. Appius, ayant fait faire silence, et affectant l'équité et le désintéressement d'un bon juge, déclara qu'il seroit toujours le protecteur d'une loi si juste, et qu'il avoit lui-même rédigée dans les douze tables; mais que, dans l'affaire en question, il se rencontroit des circonstances qui en varioient l'espèce; qu'il n'y avoit que le père seul qui pût réclamer la possession de celle qu'il prétendoit être sa fille; et que, s'il étoit présent, il lui adjugeroit la provision; mais qu'en son absence, un beau-frère n'avoit pas le même droit; qu'il vouloit bien, à la vérité, accorder le temps nécessaire pour faire revenir Virginius de l'armée, afin d'être instruit de ses intentions, mais sans que ce délai pût préjudicier à un maître qui redemandoit son esclave; et ainsi, qu'il ordonnoit que Claudius conduisît Virginie, chez lui, en donnant des cautions suffisantes de la représenter, au retour de celui qu'on disoit être son père.

Toute l'assemblée se récria contre l'injustice de cet arrêt. On n'entendoit, de tous côtés, que des plaintes et des murmures. Les femmes

sur-tout, les larmes aux yeux, se rangèrent autour de Virginie, et la mirent au milieu d'elles, comme pour lui servir de rempart. Mais Claudius, méprisant leurs cris et leurs prières, vouloit l'enlever, lorsqu'Icilius, à qui elle étoit promise, arriva sur la place, la colère et la fureur dans les yeux. Appius, qui redoutoit le crédit qu'il avoit sur l'esprit du peuple, lui fit dire, par un licteur, qu'il eût à se retirer, et que l'affaire étoit jugée. Mais Icilius, que sa passion rendoit furieux, instruit des mauvais desseins d'Appius, et le regardant comme un rival odieux : « Il faut, « lui cria-t-il, que tu m'arraches la vie, avant « que tu puisses jouir du fruit de tes artifices, « et de ta tyrannie. N'es-tu pas content de « nous avoir privés des deux plus fortes défen« ses de la liberté: la protection de nos tribuns, « et la voie d'appel devant l'assemblée du peu« ple? faut-il encore que nous craignions pour « l'honneur des filles Romaines? Tu ne peux « pas ignorer que Virginie m'est promise. Je « dois épouser une vierge et une fille de con« dition libre; je ne la veux recevoir que des « mains de son père. Si, en son absence, on « entreprend de lui faire violence, j'implore« rai, pour mon épouse, le secours du peuple « Romain. Virginius demandera l'assistance de

An de Rome 304.

An de Rome. 304.

« tous les soldats, pour sa fille; les dieux et les « hommes nous seront favorables. Mais quand « je serois tout seul, la justice et un amour lé-« gitime, me donneront assez de force pour « m'opposer à l'exécution de ton injuste arrêt. »

Le peuple, également touché de son malheur, et du courage qu'il faisoit paroître, repousse et écarte Claudius, qui se réfugie aux pieds d'Appius. L'assemblée étoit remplie de trouble et d'agitation. Le tumulte augmentoit par l'arrivée de ceux qui se rendoient dans la place, des différens quartiers de la ville. Le décemvir, craignant une révolte ouverte et déclarée, prit le parti de suspendre, lui-même, l'exécution de son arrêt; et ayant fait faire silence : « On sçait assez, dit-il, qu'Icilius « ne cherche que l'occasion de pouvoir rétablir « le tribunat, à la faveur d'une sédition. Mais, « pour lui en ôter tout prétexte, je veux bien « attendre le retour de Virginius, jusqu'à de-« main. Que ses amis aient soin de l'en avertir. « Il ne faut guères plus de quatre heures pour « se rendre d'ici au camp. J'obtiendrai de Clau-« dius, qu'en considération de la paix et de la « tranquillité publique, il relâche quelque chose « de son droit, et qu'il consente que cette fille « demeure en liberté, jusqu'au retour de celui « qu'elle croit être son père. »

Claudius, feignant d'accorder avec peine ce délai, demanda qu'au moins Icilius donnât des cautions de représenter, le lendemain, Virginie. Le peuple, de tous côtés, leva aussitôt les mains; et chacun s'offroit, avec empressement, pour caution. Icilius, touché de l'affection de ses concitoyens, après leur en avoir marqué sa reconnoissance : « Nous nous servi- « rons demain de votre secours, leur dit-il, si « Claudius ne se désiste pas de son injuste pour- « suite. Mais, pour aujourd'hui, j'espère qu'on « se contentera de ma caution, et de celle de « tous les parens de Virginie. »

An de Rome. 304.

Appius, quoique emporté par sa passion, n'osa refuser une telle caution : mais craignant le retour de Virginius, il dépêcha secrettement un exprès à ses collègues qui commandoient l'armée, pour les prier de faire arrêter Virginius, sous quelque prétexte; et, du moins, de ne lui point donner congé de revenir à Rome. Il se flattoit que, faute de comparoître dans le temps marqué, il seroit alors autorisé à remettre sa fille entre les mains de Claudius; mais son courrier arriva trop tard au camp. Il avoit été prévenu par le fils de Numitorius, et par un frère d'Icilius, qui avoient déjà averti Virginius du péril que couroit sa fille. Et ce Romain, voyant que le salut de sa fille

An de Rome. 304.

dépendoit de son retour à Rome, avoit obtenu son congé, et étoit parti, avant l'arrivée du courrier d'Appius. Les décemvirs n'eurent pas plutôt reçu sa lettre, qu'ils envoyèrent quelques cavaliers, après lui, pour l'arrêter. Appius, de son côté, en avoit mis aussi dans la même vue, sur le chemin qui conduisoit au camp. Mais toutes ces précautions furent inutiles; et Virginius, qui les avoit prévues, s'écarta de la route ordinaire, et rentra, dans Rome, par une porte opposée à celle de la ville, qui regardoit le camp des Romains.

Il parut, le lendemain, dans la place, pénétré de douleur, et tenant, par la main, sa fille, qui fondoit en larmes. Elle étoit accompagnée de ses parentes, qui représentoient, au peuple, dans les termes les plus touchans, s'il étoit juste que, pendant qu'un si bon citoyen s'exposoit pour la défense de sa patrie, ses enfans fûssent exposés à des outrages encore plus cruels que si la ville étoit tombée entre les mains des ennemis. Virginius disoit, à-peu-près, les mêmes choses à tous ceux qu'il rencontroit, et les conjuroit de prendre sa fille sous leur protection. Icilius, emporté par sa passion et par son ressentiment, déclamoit, tout haut, contre la lubricité d'Appius. Mais les larmes seules de Virginie, sa jeunesse, ses gra-

ces, et sa beauté, touchoient encore plus la multitude que les plaintes et les prières de sa famille. An de Rome. 304.

Appius n'apprit qu'avec une extrême surprise, que Virginius étoit dans la place, avec ses amis et toute sa famille. Son retour déconcertoit toutes ses mesures; et il craignoit que, soutenu du peuple, il ne s'opposât à l'exécution de l'arrêt qu'il avoit prémédité. (1) Pour prévenir toute résistance, il fit descendre, du Capitole, les troupes qui y étoient à ses ordres, et qui s'emparèrent de la place. Il s'y rendit ensuite; et, après avoir monté dans son tribunal, avec cette émotion que lui donnoit le désir d'achever son crime, il dit qu'il n'ignoroit pas tous les mouvemens qu'Icilius s'étoit donnés, pour soulever le peuple; mais qu'il vouloit bien qu'on sçut qu'il ne manqueroit ni de force, ni de fermeté, pour châtier ceux qui entreprendroient de troubler la tranquillité publique; et, là-dessus, il commanda à Claudius d'exposer sa demande, et de poursuivre son action. Claudius dit que personne n'ignoroit que les enfans des esclaves appartenoient à leurs maîtres; que c'étoit en cette qualité qu'il revendiquoit Virginie. Il produisit, en

(1) Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 714.

An de Rome. 304.

même temps, la femme esclave qu'il avoit séduite, et qui, par crainte de son maître, déclara qu'elle avoit vendu Virginie à la femme de Virginius. Claudius ajouta qu'il ne manqueroit pas d'autres témoins, s'il en étoit besoin, et qu'il espéroit de la justice du décemvir, qu'il ne se laisseroit pas surprendre aux cris et aux menaces des partisans d'Icilius, ni toucher par les larmes d'une jeune personne dont le sort, à la vérité, faisoit pitié, mais qui, étant née dans la servitude, devoit y rentrer, quoiqu'elle eût été élevée comme une personne libre.

Les parens et les amis de Virginius, pour détruire cette imposture, représentèrent que sa femme avoit eu plusieurs enfans, et que, si, à leur défaut, elle eût voulu introduire un étranger dans sa famille, elle n'auroit point eu recours à l'enfant d'une esclave, et sur-tout à une fille, pouvant choisir un garçon; que ses parens et ses voisins l'avoient vue grosse de la fille dont elle avoit accouché; que cet enfant, en venant au monde, avoit été reçu dans les mains de ses parens et de ses alliés; qu'il étoit notoire que Numitoria, sa mère, avoit elle-même allaité la jeune Virginie : ce qu'elle n'eût pas pu faire, si elle eût été stérile, comme Claudius l'avoit avancé faussement;

qu'il étoit bien surprenant que cet imposteur eût gardé un si profond secret sur une pareille affaire pendant quinze années; et qu'il n'eût fait éclater ses prétentions, que lorsque cette jeune personne étoit parvenue à cette rare beauté, qui étoit la cause de la persécution qu'elle souffroit.

An de Rome. 304.

Appius, craignant que ce discours ne fît trop d'impression sur la multitude, l'interrompit, sous prétexte qu'il vouloit parler lui-même; et, adressant la parole à l'assemblée : « Il ne « faut point, dit-il, que les parens de Virgi- « nie prétendent se prévaloir de ce long silence « de Claudius; car ma conscience m'oblige de « déclarer qu'il y a long-temps que j'ai con- « noissance de cette supposition. Personne « n'ignore que le père de Claudius, en mou- « rant, me laissa pour tuteur de son fils. On « vint, peu de temps après, m'avertir, en cette « qualité, que je devois réclamer cette jeune « esclave, comme un effet de la succession de « mon pupille et de mon client; et j'entendis les « mêmes témoins qui se présentent aujour- « d'hui. Il est vrai que nos dissensions domes- « tiques et des affaires publiques m'empêchè- « rent, en ce temps-là, de suivre celle d'un par- « ticulier; mais la place que j'occupe aujour- « d'hui, ne me permet pas de lui refuser la jus-

An de Rome. 304.

« tice que je dois à tout le monde : ainsi j'or-
« donne que le demandeur retiendra cette fille,
« comme son esclave. »

Virginius, outré d'un arrêt si injuste, ne garda plus de mesure avec le décemvir. Il fit connoître à toute l'assemblée, que lui seul étoit l'auteur de l'imposture que proposoit son client; et lui adressant la parole : (1) Sçache, « Appius, lui dit-il, que je n'ai pas élevé ma « fille pour être prostituée à tes infâmes plai- « sirs; je l'ai accordée à Icilius, et non pas à « toi. As-tu pu croire que des Romains se lais- « sâssent enlever leurs filles et leurs femmes, « pour satisfaire la passion d'un tyran? »

La multitude, entendant ce discours, jetta de grands cris remplis d'indignation. Appius, comme forcené de voir son crime découvert, commanda, aux soldats qui environnoient son tribunal, de faire retirer le peuple : « Et toi, « dit-il, se tournant vers un de ses licteurs, va, « fends la presse, et ouvre le chemin à un maî- « tre pour aller reprendre son esclave. »

Le peuple, qui craint toujours quand on ne le craint point, se voyant poussé par les soldats d'Appius, s'écarte, se retire, et livre, pour ainsi dire, la fille de Virginius à la passion

(1) Tit. Liv. Dec. 1, lib. III, cap. 47.

du décemvir. Alors ce malheureux père, qui voit, avec désespoir, que l'innocence va être opprimée par une puissance injuste, demande au magistrat, qu'il lui soit au moins permis, avant que Claudius emmène sa fille, de pouvoir l'entretenir, un moment en particulier, avec sa nourrice, « afin, dit-il, que si je puis « trouver quelque indice que je ne suis pas son « père, je m'en retourne au camp avec moins « de douleur et de tristesse. »

An. de Rome. 304.

Appius lui accorda sa demande sans peine, à condition néanmoins que cette conférence se passeroit à la vue de Claudius, et sans sortir de la place. Virginius, pénétré de la plus vive douleur, prend sa fille, à demi-morte, entre ses bras; il essuye les larmes dont elle avoit le visage couvert, l'embrasse; et, la tirant proche de quelques boutiques qui bornoient la place, le hazard lui fit rencontrer le couteau d'un boucher; il le prend, et s'adressant à Virginie: « ma chère fille, lui dit-il, voilà le seul moyen « de sauver ton honneur et ta liberté. » Il lui enfonce, en même temps, le couteau dans le cœur; et, le retirant tout fumant du sang de sa fille: « C'est par ce sang innocent, cria-t-il à « Appius, que je dévoue ta tête aux dieux in- « fernaux. » Ce qui étoit resté du peuple, dans la place, accourt à ce funeste spectacle, jette

An de Rome. 304.

de grands cris, et déteste la tyrannie du décemvir, qui a réduit un père à une si cruelle nécessité. Appius, du haut de son tribunal, crie, avec fureur, qu'on arrête Virginius. Mais il s'ouvrit un passage avec le couteau qu'il tenoit à la main; et, favorisé de la multitude, il gagna la porte de la ville, et se rendit au camp avec une partie de ses parens et de ses amis, qui ne le voulurent pas abandonner dans un si grand malheur.

Numitorius et Icilius, restant auprès du corps de Virginie, l'exposent aux yeux du peuple, et l'exhortent à ne pas laisser sa mort sans vengeance. On accourt, dans la place, de tous les quartiers de la ville. Valerius et Horatius, qui s'étoient opposés si courageusement à la continuation du décemvirat, s'y rendent, des premiers, avec un grand nombre de jeunes patriciens de leur parti. Appius, redoutant leur crédit et leur éloquence, leur envoye ordre de se retirer, et commande, en même temps, qu'on ôte, de la place, le corps de Virginie. Mais Valerius et Horatius s'y opposent. Appius, outré de la mort de Virginie et du mépris qu'on avoit pour ses ordres, s'avance, avec ses licteurs et les troupes de sa garde, pour arrêter les deux sénateurs. Mais le peuple en fureur le repousse, met en pièces les faisceaux, le pour-

suit lui-même comme un tyran; en sorte que, pour sauver sa vie, il fut contraint de s'enfuir le visage couvert, et de se cacher dans une maison voisine.

An de Rome. 304.

Valerius et Horatius posent le corps de l'infortunée Virginie dans une litière découverte; et, sous prétexte de la reporter dans la maison de son père, jusqu'à ce qu'on lui rendît les derniers devoirs, ils la font passer par les principales rues de la ville, pour exciter le ressentiment de tous les citoyens. Hommes et femmes, tout le monde sortoit de sa maison pour voir cette pompe funèbre; les hommes jettoient des parfums dans la litière; les femmes et les filles, les larmes aux yeux, y mettoient des couronnes de fleurs. Tout le monde plaignoit son sort, et sembloit, par ces tristes présens, faire serment de venger sa mort. Toute la ville se seroit soulevée à l'instant même, si Valerius et Horatius, qui conduisoient cette affaire, n'avoient jugé à propos, avant que d'éclater, de voir ce que produiroit, dans l'armée d'Algide, le retour de Virginius.

Il entra dans le camp, escorté, comme nous avons dit, (1) d'une partie de ses amis, et ayant encore, à la main, ce couteau funeste dont il

(1) Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 720.

An de Rome 304.

avoit tué sa fille. Les soldats, ayant appris son malheur, accoururent de tous côtés; Virginius se place aussitôt dans un endroit élevé, d'où il pouvoit être entendu plus facilement. Il avoit le visage couvert de larmes; et la douleur l'empêcha, quelque temps, de pouvoir parler. Enfin rompant ce triste silence, et levant les mains au ciel : « Je vous atteste, dit-il, « dieux immortels, qu'Appius seul est l'auteur « du crime que j'ai été forcé de commettre. » Il raconta ensuite, les larmes aux yeux, la fourberie que ce décemvir avoit inventée pour se rendre maître de sa fille; et, s'adressant aux soldats, qui l'écoutoient avec beaucoup de compassion : (1) « Je vous conjure, mes com- « pagnons, leur dit-il, de ne me point chasser « de votre compagnie comme parricide, et « comme le meurtrier de ma fille. J'aurois, de « tout mon cœur, sacrifié ma propre vie pour « sauver la sienne, si elle avoit pu en jouir « avec son honneur et sa liberté. Mais, voyant « que le tyran n'en vouloit faire une esclave « que pour la pouvoir déshonorer, la pitié « seule m'a rendu cruel. J'ai mieux aimé perdre « ma fille, que de la conserver avec honte; « mais je ne lui aurois pas survécu un moment

(1) Tit. Liv. Dec. 1, lib. III, cap. 50.

« si je n'avois espéré de venger sa mort par « votre secours. » An de Rome. 304.

Tous les soldats, détestant une action si infâme, l'assurèrent qu'ils ne lui manqueroient pas, s'il entreprenoit quelque chose contre Appius. Mais leurs centurions et les principaux chefs de bandes, résolurent d'étendre leur ressentiment sur tous les décemvirs, et de secouer le joug d'une domination qui n'étoit pas légitime, et qui se tournoit visiblement en tyrannie.

Les décemvirs, qui commandoient l'armée, instruits du retour de Virginius, et de la disposition des esprits, l'envoyèrent quérir dans le dessein de le faire arrêter. Mais ses amis l'empêchèrent d'obéir à leurs ordres; et les soldats, s'étant rassemblés par pelotons, leurs officiers leur représentèrent si vivement toute l'horreur de l'action d'Appius, que le soldat ne demandoit qu'à retourner à Rome, pour pouvoir détruire le décemvirat. Il n'y avoit que le serment militaire qui les retenoit; et ils ne croyoient pas pouvoir abandonner leurs Enseignes et leurs généraux, sans offenser les dieux, et sans se déshonorer. (1) Mais Virginius, qui brûloit d'impatience de se venger

(1) Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 723.

An de Rome. 304.

d'Appius, leva ce scrupule, et leur représenta que leur serment ne les obligeoit qu'envers des chefs revêtus d'une autorité légitime; et que le premier serment qu'un Romain faisoit, en naissant, étoit de sacrifier sa vie pour la défense de la liberté publique. Il n'en fallut pas davantage pour rassurer la conscience de ces soldats. Ils courent aussitôt, avec fureur, à leurs armes, lèvent leurs Enseignes; et, sous la conduite particulière de leurs centurions, ils prennent le chemin de Rome. Les décemvirs, surpris d'une désertion si générale, accourent pour les arrêter. Mais, de quelque côté qu'ils s'adressent, ils ne trouvent par-tout que des cœurs ulcérés, et qui ne respiroient que la vengeance. On leur reproche leur orgueil, leur avarice, la mort de Siccius et de Virginie, et la lubricité d'Appius, encore plus insupportable que leur cruauté. Le soldat leur déclare fièrement qu'il est né libre, et qu'il ne marche, à Rome, que pour rendre la liberté à ses concitoyens.

L'armée entra, dans Rome, sur le soir, sans causer aucun désordre, et sans qu'aucun soldat quittât son rang. Ils se contentoient, en passant, d'assurer leurs parens et leurs amis qu'ils n'étoient revenus que pour détruire la tyrannie. Toutes les troupes traversèrent pai-

siblement la ville, d'où elles se rendirent au Mont Aventin, sans se vouloir séparer, qu'elles n'eûssent obtenu la destitution des décemvirs, et le rétablissement du tribunat.

An de Rome. 304.

Appius, épouvanté par les remords de sa conscience, et par ce soulèvement de l'armée, n'osoit paroître en public. Mais Oppius, son collègue, qui craignoit les suites de ce soulèvement, eut alors recours à l'autorité du sénat; et, contre la coutume des décemvirs, il le convoqua extraordinairement. La plupart des sénateurs n'étoient pas fâchés d'une émotion qui pouvoit servir à rétablir le gouvernement sur ses anciens fondemens. Cependant, comme il étoit dangereux de laisser voir au peuple qu'il pouvoit se faire justice lui-même, et pour retenir toujours, dans le sénat, l'autorité du commandement, on envoya, au Mont Aventin, Sp. Tarpeius, C. Julius, et P. Sulpicius, tous trois consulaires, qui demandèrent, avec sévérité, à ces soldats, par quel ordre ils avoient abandonné leur camp et leurs généraux.

Ces soldats, embarrassés de cette question, demeurèrent quelque temps en silence. Ils le rompirent à la fin, et crièrent, tous ensemble, qu'on leur envoyât Valerius et Horatius, et qu'ils leur rendroient compte de leur conduite.

An de Rome. 304.

Ils ne demandoient ces deux sénateurs, que parce que la multitude les regardoit comme les ennemis déclarés des décemvirs, et les défenseurs les plus zélés de la liberté.

Pendant que les trois consulaires furent, au sénat, rendre compte de la réponse des soldats, Virginius leur fit envisager qu'il étoit de leur intérêt de choisir quelques uns de leurs centurions, pour entrer en négociation avec les commissaires qu'ils avoient demandés. On le nomma aussitôt le premier; mais il s'excusa d'accepter cette commission sur la violente douleur dont il étoit accablé, et qui ne lui laissoit pas toute la liberté d'esprit, nécessaire pour soutenir les intérêts publics. L'armée, sur son refus, nomma dix autres centurions; et, pour faire honneur à son choix, on donna, à ces officiers, le nom de tribuns militaires.

L'armée, qui étoit opposée aux Sabins, suivit l'exemple de celle d'Algide. Numitorius et Icilius s'y étoient rendus, et y avoient excité le même tumulte. Tous les soldats, après avoir élu, de leur côté, des chefs pour les commander, marchèrent, Enseignes déployées, droit à Rome, et se joignirent à l'autre armée. Quoique le sénat ne fût pas fâché de voir l'autorité des décemvirs anéantie, cependant, outre

An de Rome. 304.

qu'une pareille désertion étoit d'un dangereux exemple, la frontière demeuroit exposée aux incursions ordinaires des ennemis. Ainsi on pressa Valerius et Horatius de se rendre au Mont Aventin, pour remettre ces soldats dans leur devoir. Mais ces deux sénateurs, qui voyoient bien qu'on ne pouvoit se passer de leur médiation, déclarèrent qu'ils ne feroient aucune démarche, tant que les décemvirs, qu'ils traitoient d'usurpateurs, seroient maîtres du gouvernement.

Ces magistrats soutenoient, au contraire, qu'ils ne pouvoient se dépouiller de leur dignité, qu'ils n'eûssent publié et fait recevoir les deux dernières tables de lois qui devoient être ajoutées aux dix premières; et que c'étoit le seul terme prescrit à leur magistrature, dans la seconde élection des décemvirs, qui s'étoit faite l'année précédente. L. Cornelius, toujours passionné pour le décemvirat, opina même à ce qu'on n'entrât en aucune négociation avec les deux armées, qu'elles ne fûssent retournées, chacune, dans leur ancien camp, et qu'il falloit offrir aux soldats, à cette condition, une amnistie générale, dont néanmoins les auteurs de la désertion seroient exclus.

Mais un sentiment si impérieux, et si peu

An de Rome. 304.

convenable à la disposition des esprits, n'eut point de partisans. On fit comprendre, au contraire, aux décemvirs qu'il falloit absolument qu'ils renonçâssent à une autorité qui étoit expirée, et que le sénat et le peuple n'étoient pas résolus de leur continuer. Les soldats, en fureur, menaçoient même de les y contraindre par force; et ils passèrent au Mont Sacré, comme dans un lieu où leurs ancêtres avoient jetté les premiers fondemens de la liberté du peuple. Tout étoit, à Rome, dans cette agitation qui précède les plus grandes révolutions. Enfin, les décemvirs, craignant d'être accablés par la multitude de leurs ennemis, promirent, en plein sénat, de donner leur démission : ils demandèrent seulement qu'on ne les sacrifiât pas à la haine de leurs ennemis, et dirent que le sénat avoit intérêt de ne pas accoutumer le peuple à répandre le sang des patriciens.

Valerius et Horatius, ayant amené cette affaire au point qu'ils souhaitoient, se rendirent au camp : ils furent reçus des soldats, comme leurs protecteurs. Le peuple ne demanda que le rétablissement de ses tribuns, le droit des appellations, et une amnistie pour tous ceux qui avoient quitté le camp, sans la permission des généraux. Mais il s'obstina à vou-

loir qu'avant toutes choses, on lui livrât les décemvirs; et il menaçoit hautement de les faire brûler tout vifs. An de Rome. 304.

Valerius et Horatius n'étoient guères plus favorables à ces magistrats que le peuple même : mais ils conduisoient le dessein de les perdre, avec plus d'habileté. En même temps qu'ils exhortoient, en général, toute l'armée à ne se pas laisser aller à la cruauté, ils insinuoient adroitement aux principaux chefs, que, quand le peuple seroit rentré dans ses droits, et qu'on lui auroit rendu ses tribuns, ses lois, et ses assemblées, il seroit alors maître de se faire justice lui-même; et, qu'avant que la négociation sortît de leurs mains, ils espéroient le mettre en état de décider souverainement de la vie et de la fortune de ses concitoyens, dans quelque rang qu'ils fûssent.

Le peuple, persuadé, par ses officiers, que ses anciens tribuns n'auroient pas eu plus de zèle et de chaleur pour ses intérêts, que ces deux sénateurs en faisoient paroître, leur abandonna toute sa confiance. Valerius et Horatius revinrent, sur le champ, au sénat; et, dans le compte qu'ils rendirent publiquement des prétentions du peuple, ils dissimulèrent son ressentiment et ses menaces contre les dé-

An de Rome. 304.

cemvirs. Ils leur laissèrent même entrevoir qu'il consentiroit volontiers qu'on ensevelît, dans un oubli général, tout ce qui s'étoit passé sous leur gouvernement, pourvu qu'on lui rendît ses tribuns. Les décemvirs, séduits par de fausses espérances, passèrent dans la place, où ils se démirent publiquement de leur autorité. Il n'y eut qu'Appius seul, qui, agité par les remords de sa conscience, fit un autre jugement de cette modération apparente de l'armée. Quoiqu'il eût donné sa démission comme ses collègues : « Je n'ignore pas, dit-il « tout haut, les maux qu'on nous prépare. On « ne diffère à nous attaquer, que jusqu'à ce « qu'on ait donné des armes à nos ennemis. »

Valerius et Horatius, sans s'embarrasser de ces funestes préjugés, coururent au camp annoncer, au peuple, l'abdication des décemvirs, et le décret du sénat pour le rétablissement des tribuns: « Revenez, soldats, leur dirent-« ils, dans votre patrie; venez revoir vos dieux « domestiques, vos femmes et vos enfans; et « que ce retour soit heureux et favorable à la « république. » L'armée leur fit de grands remerciemens; les soldats les nommoient, tout haut, les protecteurs du peuple, et les généreux défenseurs de la liberté publique. On lève aussitôt les Enseignes; et chacun reprend, avec

joie, le chemin de Rome. Mais, avant de se séparer et de rentrer dans leurs maisons, (1) l'armée entière, et tout le peuple, se rendirent au Mont Aventin, où se fit l'élection des tribuns. A. Virginius, père de l'infortunée Virginie; Numitorius, son oncle, et Icilius, à qui elle avoit été promise, furent élus les premiers. On leur donna, pour collègues, C. Sicinius, M. Duillius, M. Titinius, M. Pomponius, C. Apronius, P. Villius, et C. Oppius. On créa ensuite un entre-roi, qui nomma pour consuls, suivant les vœux du peuple, L. Valerius et M. Horatius. C'étoit une récompense due aux soins qu'ils avoient pris pour le rétablissement de la tranquillité publique. An de Rome. 304.

Leur consulat fut tout populaire; et les plébéiens en obtinrent ce qu'ils n'eûssent osé espérer de leurs tribuns mêmes. Nous avons vu que les sénateurs et les patriciens ne prétendoient point être soumis aux ordonnances du peuple, quand l'assemblée étoit convoquée par tribus. Le peuple, au contraire, soutenoit que la souveraineté de l'État résidant essentiellement dans toute l'assemblée générale du peuple Romain, tous les citoyens, de quelque rang qu'ils fûssent, devoient y être soumis,

(1) Tit. Liv. Dec. 1, lib. III, cap. 64.

An de Rome. 304.

puisqu'ils avoient droit d'y donner leurs suffrages, chacun dans leur tribu. Cette dispute se renouvelloit souvent entre les deux Ordres de la république. Les deux consuls, se prévalant de l'autorité absolue, qu'ils avoient alors dans le gouvernement, firent décider cette grande affaire en faveur du peuple; et, par un décret rendu par les comices des centuries, il fut déclaré, que toute ordonnance, émanée des comices par tribus, tiendroit lieu de loi à l'égard de tous les citoyens.

On confirma, de nouveau, la loi Valeria, touchant les appels devant l'assemblée du peuple; et on la fortifia d'une autre, qui défendoit d'établir, à l'avenir, aucune magistrature, sans qu'il y eût appel de ses ordonnances. Les consuls ajoutèrent, à cette loi, un réglement qui prescrivoit : Que les sénatus-consultes, qui étoient souvent supprimés ou altérés par les consuls, seroient, dans la suite, remis aux édiles, et conservés dans le temple de Cérès. La plupart des sénateurs ne souscrivirent qu'avec chagrin à ces différentes ordonnances. Ils voyoient, avec douleur, que deux patriciens et deux consuls, plus plébéiens même que les tribuns du peuple, sous prétexte d'assurer sa liberté, ruinoient absolument l'autorité du sénat. Mais les plus équitables et les moins

ambitieux de ce corps, instruits par la conduite tyrannique des décemvirs, aimoient mieux qu'on confiât au peuple le dépôt et la garde de la liberté publique, que d'en laisser le soin aux grands, qui, par leur autorité, en pouvoient abuser. An de Rome. 304.

La république, par ces différens réglemens, et par le rétablissement de ses anciens magistrats, ayant repris sa première forme de gouvernement, il ne restoit plus, pour ainsi dire, du décemvirat que la personne même des décemvirs. On sçait combien ils étoient odieux à la multitude. (1) Virginius crut qu'il étoit temps alors de les poursuivre; et, en qualité de tribun du peuple, il intenta action contre Appius, et se rendit son accusateur. Appius parut, dans l'assemblée, couvert d'habits noirs, et conformes à l'état présent de sa fortune. Le peuple vit, avec plaisir, ce superbe décemvir avec une contenance triste et abattue, dans la même place, où, peu de jours auparavant, il paroissoit environné de ses satellites, et menaçant fièrement la multitude, par l'appareil de ses licteurs, armés de leurs haches.

Virginius prenant la parole, et l'adressant

(1) Dionys. Halicarn. lib. XI, p. 726.

An de Rome. 304.

au peuple : (1) « J'accuse, Romains, dit-il, un « homme qui s'est fait le tyran de sa patrie; « qui vous a contraints de recourir aux armes, « pour défendre votre liberté; qui, pour sa- « tisfaire ses infâmes voluptés, n'a point eu de « honte d'arracher une fille Romaine, de con- « dition libre, d'entre les bras de son père, pour « la livrer à l'infâme ministre de ses plaisirs; « et qui, par un jugement également injuste et « cruel, a réduit un père à donner la mort à sa « fille, pour sauver son honneur. » Puis, en se tournant vers Appius, il lui dit que, sans s'arrêter au détail de tous ses crimes, dont le moindre méritoit les plus grands supplices, il lui demandoit seulement raison du jugement qu'il avoit rendu contre Virginie. « Pourquoi, « lui dit-il, avez-vous refusé, à une fille de con- « dition libre, la provision de la liberté, durant « qu'elle lui étoit contestée? Si vous ne me « pouvez répondre, j'ordonne que, sur le « champ, on vous conduise en prison. »

Appius représenta qu'on n'avoit jamais refusé, aux accusés, les délais nécessaires pour préparer leurs défenses; qu'il étoit inouï, dans la république, qu'on eût arrêté aucun citoyen, avant qu'il eût été entendu en pleine assem-

(1) Tit. Liv. lib. III, cap. 56 et 57. — Diod. lib. XII.

blée; et que, si le tribun, contre toutes les lois, prétendoit le faire arrêter, il en appelloit au peuple; et que la conduite qu'on tiendroit à son égard, serviroit, un jour, de témoignage à la postérité, si les appellations, dont le peuple paroissoit si jaloux, n'étoient que les apparences d'un privilège soumis à la brigue et à la cabale des tribuns, ou si on les devoit regarder comme des soutiens inébranlables de la liberté.

An de Rome. 304.

Les personnes désintéressées trouvoient de la justice dans cette demande : mais Virginius soutint qu'il n'y avoit qu'Appius qui ne devoit point jouir du bénéfice des lois, qu'il avoit violées lui-même, pendant son décemvirat. Il lui reprocha que, sans avoir égard aux privilèges des citoyens Romains, il en avoit fait mourir plusieurs; qu'il avoit fait emprisonner les autres; qu'il avoit fait même bâtir des prisons, qu'il avoit coutume d'appeller, par une cruelle ironie, les maisons et la demeure du peuple Romain. « Ainsi, lui dit Virginius, « quand vous appelleriez, cent fois, devant le « peuple, j'ordonne qu'on vous arrête, de peur « que la punition de tant de crimes n'échappe « à la justice des lois. » On le conduisit, sur le champ, en prison; et le tribun lui assigna un jour pour produire ses défenses.

An de Rome. 304.

C. Claudius, son oncle, (1) qui avoit toujours été opposé aux décemvirs, et qui détestoit sur-tout l'orgueil et l'insolence de son neveu, accourut cependant à son secours, sitôt qu'il eût appris sa disgrace. Nous avons dit que, pour n'être point témoin du gouvernement tyrannique des décemvirs, et des malheurs de Rome, il s'étoit retiré à Régile, l'ancienne patrie de ses ancêtres. Il ne fut pas plutôt à Rome, que, paroissant dans la place en habits de deuil, il sollicita puissamment pour la liberté de son neveu. Ses amis et ses parens se joignirent à lui, et représentoient au peuple qu'il lui seroit honteux, dans les siècles futurs, qu'un homme, qui avoit fait leurs lois et composé le droit Romain, eût été enseveli dans une prison, parmi des brigands et des voleurs. Claudius conjuroit chaque particulier de ne point attacher ce déshonneur à la famille des Claudiens; qu'ils donnâssent plutôt un homme seul à tant d'illustres citoyens du même nom et du même sang qui le réclamoient, que de refuser presque tout le sénat, en considération du seul Virginius. Il ajoutoit que le peuple ayant heureusement recouvré la liberté par son courage, il ne manquoit, au

(1) Tit. Liv. Dec. 1, lib. III, cap. 58.

bonheur de la république, que de rétablir l'union entre les différens Ordres de l'État par la clémence, et en pardonnant à Appius en faveur de ceux qui demandoient sa grace. An de Rome. 304.

Denys d'Halicarnasse (1) prétend que les tribuns, craignant qu'Appius ne leur échappât par le crédit de sa famille, le firent étrangler dans la prison, et qu'ils publièrent ensuite que ce fameux criminel, désespérant de son salut, s'étoit tué lui-même, avant que le jour qu'il devoit être jugé, fût arrivé. Tite-Live, (2) sans parler des tribuns, rapporte simplement qu'Appius, pour éviter l'infamie d'un supplice public, s'étoit donné la mort en prison. Quoi qu'il en soit, Sp. Oppius son collègue eut le même sort. Numitorius, autre tribun du peuple, et oncle de Virginie, le mit en justice, comme fauteur et complice de la tyrannie d'Appius. Outre ces chefs d'accusation, un soldat vétéran se plaignit que, sans lui en avoir donné sujet, il lui avoit fait déchirer le dos, à coups de fouet, par ses satellites. Ce décemvir se vit condamné par tous les suffrages du peuple : on le jetta en prison; et Denys d'Halicarnasse rapporte qu'il y fut exécuté le même jour. Les huit autres décemvirs cher-

(1) Lib. XI, pag. 728. — (2) Lib. III, cap. 58.

An de Rome. 304.

chèrent leur salut dans la fuite, et se bannirent eux-mêmes. Leurs biens furent confisqués; on les vendit publiquement; et le prix en fut porté, par les questeurs, dans le trésor public. Marcus Claudius, l'instrument dont Appius s'étoit servi pour se rendre maître de la personne de Virginie, fut condamné à mort. Mais il eut des amis qui obtinrent de Virginius, qu'il se contentât de son exil. C'est ainsi que fut vengé le sang innocent de l'infortunée Virginie, dont la mort, comme celle de Lucrèce, procura, une seconde fois, la liberté au peuple Romain.

Quoique la punition des décemvirs parût juste, le sénat ne laissoit pas d'être consterné de la mort ou de l'exil des principaux de son corps. Il étoit sur-tout indigné contre les deux consuls qui les avoient abandonnés au ressentiment de Virginius, sans avoir fait la moindre démonstration de vouloir adoucir le peuple en leur faveur. On ne sçavoit plus même quelles bornes les tribuns, unis si étroitement avec les deux consuls, mettroient à leur vengeance: il sembloit que ce fûssent de nouveaux décemvirs, prêts à rétablir leur tyrannie. Duillius, qui étoit de ce collège, mais plus modéré, dissipa la crainte du sénat: « Enfin, dit-il, en « pleine assemblée, on en a assez fait pour la

« satisfaction de Virginius, et pour le rétablis- An de Rome. 304.
« sement de notre liberté. J'EMPÊCHE que, pen-
« dant le reste de l'année, on appelle quelqu'un
« en jugement pour cette affaire, ni qu'on le
« mette en prison. » Ce mot, si respectable dans
la bouche d'un tribun, *je l'empêche*, arrêta toutes les poursuites de ses collègues, et réprima leur violence.

FIN DU CINQUIÈME LIVRE.

LIVRE SIXIÈME.

Les consuls Valerius et Horatius obtiennent du peuple l'honneur du triomphe, que le sénat leur avoit refusé. Les tribuns veulent se faire continuer dans le tribunat. Un d'entre eux empêche l'exécution de leur dessein. On voit, pour la première fois, deux patriciens au nombre des tribuns. Les Eques et les Volsques, à la faveur des divisions qui règnent dans Rome, viennent piller jusqu'aux portes de cette ville. Ils sont taillés en pièces, ou mis en fuite par les consuls Quintius et Agrippa, tribuns militaires. Établissement de la censure. Sp. Melius aspire à l'autorité souveraine. Dans une disette publique, il gagne le petit peuple, par des distributions de bled, toutes gratuites, et quelques uns de ses tribuns, par argent. Il fait porter de nuit, dans sa maison, une grande quantité d'armes. Ses desseins sont découverts. Ayant refusé de comparoître devant le dictateur Quintius, il est tué par Servilius Ahala, maître de la cavalerie, au milieu d'une troupe de ses partisans qu'il sollicitoit à la révolte. Mamercus Emilius, étant dictateur, requiert qu'on fasse une loi qui restreigne la charge de censeur, à un an et demi. C. Furius et M. Geganius, les censeurs de cette année, s'en vengent sur le dictateur, qu'ils tâchent de déshonorer. Le peuple se déclare pour lui. Les consuls T. Quintius et C. Julius Mento, sont battus par les Eques et par les Volsques. Le sénat a recours aux tribuns du peuple, pour les obliger à nommer un dictateur. C. Sempronius Atratinus expose

l'armée Romaine à être taillée en pièces. Un officier de cavalerie, appellé Tempanius, secourt le consul à propos, et empêche la déroute. Tempanius, de retour à Rome, est élevé au tribunat. Il prend ouvertement la défense de Sempronius, et engage son accusateur à se désister de l'action qu'il avoit intentée contre lui. Néanmoins, peu de temps après, ce consulaire est condamné à une grosse amende, par la brigue de quelques tribuns du peuple, piqués de ce que, dans l'élection des questeurs, dont on avoit augmenté le nombre, les patriciens avoient été préférés aux plébéiens. Les Eques surprennent la ville de Voles. Posthumius est chargé de les en chasser. Il manque de parole à ses soldats, à qui il avoit promis le pillage de la place, dès qu'ils s'en seroient rendus maîtres. Pour les dédommager, un tribun du peuple demande qu'on établisse, à Voles, une colonie, composée de ceux même qui avoient contribué à reprendre la ville. Paroles hautaines de Posthumius. Il est tué par ses propres soldats. Questeurs plébéiens. Le sénat ordonne que les soldats, qui jusqu'alors avoient servi à leurs dépens, seroient entretenus par la république; et que, pour fournir à cette dépense, il se feroit une imposition, dont personne ne seroit exempt. Ce sénatus-consulte est confirmé par un plébiscite, malgré les plaintes et les protestations des tribuns.

Les deux consuls se disposèrent à marcher contre les Sabins, les Eques, et les Volsques; mais, avant que de sortir de Rome, ils exposèrent publiquement les dernières lois des dé- An de Rome. 304.

An de Rome. 304.

cemvirs, gravées sur des tables de cuivre. Ils se mirent ensuite, chacun, à la tête de leur armée. L'un et l'autre remportèrent une victoire complette sur les ennemis. Ils demandèrent, à leur retour, que, suivant l'usage, on rendît des actions de graces solemnelles aux Dieux, et qu'ils fûssent ensuite reçus, dans Rome, en triomphe. Mais la plupart des sénateurs, qui ne pouvoient leur pardonner l'attachement qu'ils avoient fait paroître pour les intérêts du peuple, se firent un plaisir secret de leur refuser un honneur, qui, jusqu'alors, n'avoit dépendu que du sénat. (1) C. Claudius leur reprocha même qu'ils étoient complices de la mort d'Appius, son neveu, que les tribuns avoient fait étrangler, en prison, avant qu'il eût été entendu dans ses défenses. « Ne nous « aviez-vous pas promis solemnellement, leur « dit-il, que l'abdication des décemvirs seroit « suivie d'une amnistie générale? Cependant, « nous n'avons pas plutôt obligé ces magistrats « à se déposer eux-mêmes, que les uns ont été « égorgés, et les autres contraints de se bannir « de leur patrie, pour sauver leur vie. Appius, « le chef de la Maison Claudia, le premier des « décemvirs, a été étranglé en prison, sans

1 Dionys. Halicarn. sub. fine lib. XI, pag. 728.

« aucune forme de justice, et sans qu'il ait été « entendu dans l'assemblée du peuple, de peur « que ce peuple généreux, touché des larmes « et de la désolation d'une famille, qui a si bien « mérité de la république, ne lui fît grace. Et « nos consuls, les chefs et les protecteurs du « sénat, eux qui devroient exposer leurs vies « pour la conservation de sa dignité, ont dis- « simulé lâchement l'assassinat du malheu- « reux Appius, et n'en ont fait aucune pour- « suite. »

An de Rome. 304.

Le sénat, irrité contre les consuls par le discours de C. Claudius, les déclara indignes des honneurs du triomphe; et on leur fit entendre qu'ils étoient bienheureux qu'on ne les punît pas de leur intelligence criminelle avec les meurtriers d'Appius. Valerius et Horatius, outrés d'un refus qui les déshonoroit, en portèrent leurs plaintes dans l'assemblée du peuple; et le tribun Icilius lui demanda, en leur faveur, les honneurs du triomphe. Plusieurs sénateurs se trouvèrent sur la place, pour traverser cette brigue; C. Claudius étoit du nombre. Quoiqu'il eût toujours été opposé au gouvernement des décemvirs, cependant il ne pouvoit pardonner, aux deux consuls, d'avoir abandonné son neveu à la fureur des tribuns. Il représenta au peuple, avec beaucoup

An de Rome. 304.

de courage, qu'il n'avoit jamais pris connoissance, ni décidé des honneurs du triomphe; que ce droit appartenoit uniquement au sénat, et que la république ne demeureroit jamais libre et tranquille, qu'autant qu'un des Ordres de l'État n'entreprendroit point sur les droits et les privilèges des autres.

Mais, malgré la justice qu'il y avoit dans ces remontrances, (1) le peuple décerna le triomphe aux consuls : nouvelle entreprise des tribuns sur l'autorité du sénat. Ils n'en demeurèrent pas là. Ces magistrats plébéiens, qui, par la complaisance des deux consuls, avoient une autorité absolue dans la république, résolurent, entre eux, de se perpétuer dans le tribunat, et de continuer les deux consuls dans leurs charges: autre espèce de conjuration contre la liberté publique, peu différente de celle des décemvirs. Ils couvroient leur ambition de la nécessité qu'il y avoit de continuer les mêmes magistrats, dans un temps où les lois nouvelles n'étoient pas encore solidement établies. Mais, pour éloigner le soupçon qu'ils voulùssent se rendre seuls maîtres du gouvernement, ils insinuoient au peuple qu'il devoit continuer Valerius et Horatius dans le consu-

(1) Tit. Liv. lib. III, pag 63.

lat. Heureusement pour la république, il se trouva un tribun assez modéré, et assez habile pour faire tomber ces projets ambitieux. C'étoit ce même Duillius, qui venoit d'arrêter, par son autorité, la poursuite de ses collègues contre les partisans des décemvirs. Il présidoit, ce jour-là, à l'assemblée qui se devoit tenir pour l'élection des nouveaux tribuns. Il représenta aux deux consuls que la liberté étoit perdue, si on laissoit les dignités de la république, plus d'un an, dans les mêmes mains. Valerius et Horatius lui donnèrent parole de n'accepter jamais une continuation dans le consulat. Duillius, pour s'en mieux assurer, leur demanda publiquement, et en pleine assemblée, quelle conduite ils tiendroient si le peuple Romain, en considération de la liberté qu'ils avoient rétablie, vouloit les continuer dans leur dignité. L'un et l'autre déclarèrent que, pour la conservation de la même liberté, ils refuseroient toute prolongation du pouvoir souverain, comme contraire aux lois. Duillius, en ayant tiré cet aveu, leur donna des louanges, qui leur tenoient lieu d'un nouvel engagement, et qui servirent à prévenir le peuple contre les desseins des autres tribuns. On tint, quelques jours après, l'assemblée pour l'élection des nouveaux 305. consuls : Sp. Herminius et T. Virginius furent

An de Rome. 305.

élevés à cette dignité. Ils entretinrent la paix et l'union dans la république, par un sage tempérament et une conduite égale entre le peuple et le sénat. On procéda ensuite à l'élection des tribuns. Duillius, comme nous l'avons dit, présidoit à cette assemblée, et agissoit, en cette occasion, de concert avec le sénat; ce fut par leur crédit et l'union de leurs partisans, qu'on élut d'abord cinq nouveaux tribuns, malgré la brigue des anciens. Ces derniers firent tous leurs efforts pour remplir, au moins, les cinq dernières places vacantes. Duillius s'y opposa toujours avec beaucoup de fermeté; mais, comme, de leur côté, ils empêchoient, par leurs cabales, que de nouveaux candidats n'eûssent le nombre des suffrages nécessaires, Duillius, pour terminer ces contestations, remit le choix et la nomination des cinq derniers tribuns aux cinq qu'on venoit d'élire, suivant la disposition de la loi, qui portoit expressément que, « si, dans un jour d'élection, on « n'avoit pas pu élire le nombre complet des « tribuns, ceux qui auroient été élus, les pre« miers, seroient en droit de nommer leurs col« lègues ». Il congédia ensuite l'assemblée, se déposa lui-même; et les nouveaux tribuns entrèrent en exercice de leur dignité.

Leur première fonction fut de nommer leurs

collègues, (1) parmi lesquels on fut extrêmement surpris de voir S. Tarpeïus et A. Haterius, tous deux patriciens, anciens sénateurs, et même consulaires: ce qui étoit formellement contre l'institution du tribunat, qui n'admettoit que des plébéiens. On ne peut rendre raison d'un évènement si extraordinaire, à moins qu'on ne regarde ces deux patriciens comme des déserteurs de leur Ordre, qui se seroient fait adopter dans des familles plébéiennes, pour pouvoir être élevés à une magistrature qui avoit la principale part dans le gouvernement. Mais ceci n'est qu'une conjecture; l'histoire n'en parle point. Tite-Live, au contraire, insinue que les cinq premiers tribuns suivirent les intentions du sénat, dans l'élection de leurs collègues: et peut-être que des hommes si habiles, qui prévoyoient des suites funestes pour la liberté, si les mêmes tribuns étoient perpétués dans leurs charges, s'unirent secrettement, avec Duillius, pour faire entrer les patriciens dans le tribunat, afin de balancer, par leur autorité, celle des tribuns plébéiens, et d'empêcher que, dans l'élection pour l'année suivante, on ne renouvellât la proposition de continuer les tribuns dans leurs

An de Rome. 305.

(1) Tit, Liv. Dec. 1, lib. III, c. 65.

An de Rome. 305.

charges: ce qu'on regardoit comme un acheminement à la tyrannie, et comme l'écueil de la liberté publique.

L. Trebonius, un des tribuns plébéiens, qui sentit bien que Duillius, son prédécesseur, n'avoit congédié l'assemblée, et renvoyé, aux cinq premiers tribuns, la nomination de leurs collègues, que pour donner lieu d'introduire des patriciens dans ce collège, en fit de grandes plaintes au peuple. Il s'attacha, pendant toute l'année, à traverser ces tribuns patriciens dans leurs fonctions, d'où il acquit le surnom d'*Asper*; et, pour empêcher que, dans la suite, des tribuns, gagnés par le sénat, ne se donnâssent des collègues qui favorisâssent les nobles, (1) il proposa une loi qu'il fit recevoir, et qui fut appellée, de son nom, la loi *Trebonia*, par laquelle il étoit ordonné que le magistrat qui proposeroit, au peuple, la création des tribuns, seroit obligé d'en poursuivre l'élection, dans toutes les assemblées suivantes, jusqu'à ce que le nombre des dix tribuns fût rempli par les suffrages du peuple. Cette ordonnance fit perdre aux tribuns, qui étoient élus les premiers, le droit de nommer eux-mêmes leurs collègues: ce que les Romains appelloient *cooptation*.

(1) Tit. Liv. lib. III, cap. 65.

M. Geganius et C. Julius, succédèrent, dans le consulat, à L. Herminius, et à T. Virginius. An de Rome. 306.
Tite-Live nous apprend, qu'après l'extinction du décemvirat, et la mort ou l'expulsion des décemvirs, la république jouit d'une apparence de tranquillité; et que l'union, qui paroissoit entre les différens Ordres de l'État, tint en respect les voisins de Rome, et les empêcha de renouveller leurs courses ordinaires; mais ce calme ne dura pas long-temps. Le peuple se plaignit, de nouveau, que la noblesse, et surtout les jeunes patriciens, le traitoient avec mépris. Ses tribuns en citèrent quelques uns devant l'assemblée du peuple, où ils tâchoient de porter la connoissance de toutes les affaires. Le sénat, pour conserver son autorité, s'y opposa aussitôt: et, quoique les plus sages de ce corps n'approuvâssent pas les manières hautaines de la jeune noblesse, cependant ils ne voulurent pas l'abandonner à la poursuite des tribuns. Cette concurrence, au sujet de la jurisdiction et des privilèges de chaque Ordre, firent renaître les anciennes contestations, qui furent poussées fort loin sous le consulat de T. Quintius et d'Agrippa Furius. C'étoit tou- 307.
jours le même fonds d'animosité, que différens prétextes faisoient revivre; chacun de ces deux Ordres ne pouvoit souffrir ni magistrats, ni

An de Rome. 307.

autorité dans le parti contraire. Si les consuls étoient redoutables au peuple, les tribuns n'étoient pas moins odieux aux patriciens; et aucun de ces deux corps ne pensoit être libre, s'il n'avoit abaissé l'autre.

Les Eques et les Volsques, instruits de ces dissensions domestiques, et voulant en profiter, prirent les armes. Les deux consuls, de leur côté, se disposèrent à faire des levées. Mais le peuple, séduit par des tribuns séditieux, refusa de se faire enrôler. Les ennemis, ne trouvant point d'obstacle à leurs irruptions, ravagèrent la campagne; et ils portèrent leur audace jusqu'à venir enlever des troupeaux qui paissoient, auprès de la porte Esquiline.

Les deux consuls, encore plus irrités de la désobéissance du peuple que de la hardiesse des ennemis, convoquèrent une assemblée générale. Quintius, personnage illustre par plusieurs victoires, révéré pour la pureté de ses mœurs et la sagesse de ses conseils, et qui avoit été honoré de quatre consulats, prit la parole, et reprocha courageusement au sénat et au peuple, que leurs dissensions éternelles causeroient enfin la ruine entière de la république; que le sénat, présumant trop de sa dignité et de ses richesses, ne vouloit point

mettre de bornes à son autorité, ni le peuple à une licence effrénée, qu'il couvroit du nom de liberté; et que l'un et l'autre ne se défendoit des injures qu'il prétendoit avoir reçues, que par de plus grands outrages: « Il semble, « continua ce grand homme, que Rome renferme, dans ses murailles, deux nations différentes, qui se disputent la domination. Quand « verra-t-on la fin de notre discorde? Quand « nous sera-t-il permis d'avoir un même intérêt, et une patrie commune? Les ennemis « sont à nos portes; les Esquilies ont été à la « veille d'être surprises, et personne ne s'est « présenté pour s'y opposer. On voit, du haut « de nos murailles, ravager la campagne, et « les maisons embrâsées fumer de tous côtés: « et on voit tout cela avec une honteuse indifférence, et peut-être avec une secrette joie, « quand le dommage tombe sur le parti contraire. Qu'avez-vous, dans la ville, qui soit « capable de réparer de pareilles pertes? Le « sénat voit, à la vérité, à sa tête, des consuls « et les premiers magistrats de la république; « mais ces consuls, sans force et sans autorité, « gémissent de l'insensibilité du peuple pour la « gloire de sa patrie. Ce peuple, de son côté, a « des tribuns; mais ces tribuns, avec toutes « leurs harangues, lui rendront-ils jamais ce

An de Rome. 307.

An de Rome. 307.

« qu'il a perdu? Éteignez, Romains, ces fatales « divisions; rompez généreusement ce charme « funeste, qui vous tient ensevelis dans une « indigne oisiveté; ouvrez les yeux sur la con-« duite de ces gens ambitieux qui, pour se ren-« dre considérables dans leur parti, n'ont pour « objet que d'entretenir la division dans la ré-« publique; et, si vous pouvez vous souvenir « encore de votre ancienne valeur, sortez de « Rome à la suite de vos consuls; et je dévoue ma « tête aux plus cruels supplices, si, avant qu'il « soit peu de jours, je ne mets en fuite ceux « qui pillent vos terres, et si je ne transporte la « guerre jusques dans le sein de leur patrie. »

Jamais, dit Tite-Live (1), les discours flatteurs d'un tribun ne furent plus agréables au peuple, que les reproches sévères de ce généreux consul. Le sénat n'en fut pas moins touché: les plus sages de ce corps avouoient que ceux qui l'avoient précédé dans cette dignité, ou avoient maltraité le peuple, pour se rendre agréables au sénat, ou avoient trahi les intérêts de leur compagnie, pour flatter le peuple; mais que T. Quintius paroissoit n'avoir d'autre objet que l'union de tous les Ordres, et la majesté du nom Romain.

(1) Dec. 1, lib. I, cap. 69.

Les consuls et les tribuns, le sénat et le peuple, concoururent unanimement à prendre les armes: ce fut à qui feroit paroître plus d'ardeur. Toute la jeunesse se présenta, en foule, pour se faire enrôler. Les levées furent bientôt faites: chaque cohorte choisit ses officiers; et on mit, à leur tête, deux sénateurs; et tout cela se fit avec tant d'empressement et de diligence que, le même jour, on tira les Enseignes du trésor; et l'armée fit encore dix milles de chemin. Les consuls rencontrèrent et surprirent, le lendemain, les ennemis. Le combat ne laissa pas d'être sanglant; les Eques et les Volsques se battirent avec beaucoup de valeur; l'aîle gauche des Romains plia. Furius Agrippa, qui étoit à la tête de ce corps, s'appercevant que l'ardeur de ses soldats se ralentissoit, arracha une Enseigne des mains de l'officier qui la portoit, et la jetta au milieu d'une cohorte des ennemis. Les Romains se précipitèrent, pour la retirer, et l'effort qu'ils firent, mit en désordre les ennemis, et donna le commencement à la victoire. Quintius n'avoit pas eu moins d'avantage que son collègue. Les Eques et les Volsques, battus des deux côtés, se retirèrent dans leur camp. Les consuls l'investirent, et l'emportèrent, l'épée à la main: il y eut un grand nombre d'Eques et de Volsques

Au de Rome. 307.

An de Rome. 307. taillés en pièces; le reste prit la fuite. Les Romains, maîtres de leur camp, y trouvèrent un grand butin, et revinrent ensuite, à Rome, chargés des dépouilles de l'ennemi, et de celles qu'il avoit enlevées du territoire de Rome.

Une victoire si prompte, fit sentir au peuple ses forces, et le besoin que le sénat avoit de lui: son ambition et ses prétentions en augmentèrent. Il devenoit, de jour en jour, plus fier et plus entreprenant. Ceux qui avoient acquis des richesses, ou qui s'étoient distingués par leur valeur, demandèrent qu'on abolît, comme un reste de la tyrannie des décemvirs, la loi injurieuse au peuple, qui lui interdisoit toute alliance avec des familles pa-
308. triciennes. Des tribuns, toujours inquiets, réveillèrent l'affaire du partage des terres; d'autres publioient que, puisqu'on avoit établi des lois égales pour tous les citoyens, les dignités devoient être communes entre eux; et plusieurs des chefs du peuple portoient déjà leurs vues jusqu'au consulat, réservé jusqu'alors au premier Ordre. (1) Neuf des tribuns proposèrent, en pleine assemblée, qu'il fût fait une loi nouvelle, qui admît, dans la suite, les plé-

(1) Tit. Liv. l. IV, c. 1. — Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 730.

béiens au consulat; et C. Canuleius demanda en même temps, que, par un décret du peuple, on révoquât la loi des douze tables, qui défendoit aux patriciens de s'allier dans des familles plébéiennes. M. Genutius et Caius Curtius, qui étoient consuls cette année, tâchoient d'éluder ces nouvelles propositions, sous prétexte qu'il étoit venu des avis que les Eques et les Volsques se disposoient à recommencer la guerre. C'étoit la ressource ordinaire du sénat que ces guerres étrangères; et il n'avoit la paix avec ses propres citoyens, que quand on pouvoit les faire sortir de Rome, et les mener, en campagne, contre les ennemis de la patrie. Les deux consuls, dans cette vue, ordonnent des levées, et crient que chacun tienne ses armes prêtes; mais Canuleius sentit bien l'artifice. « Soit que la nouvelle de la guerre soit vraie, « dit-il, en adressant la parole aux consuls, ou « que ce ne soit qu'un faux bruit semé exprès, « pour avoir un prétexte de tirer le peuple de « la ville, je déclare, comme tribun, que ce « peuple, qui, tant de fois, a répandu son sang « pour la défense de la patrie, est encore prêt « à suivre ses consuls et ses généraux, si on lui « rend sa liberté, et ce droit si naturel, de « pouvoir s'unir, avec vous, par des alliances « réciproques; si l'espérance des honneurs, et

An de Rome. 308.

7.

An de Rome. 308.

« l'entrée aux premières dignités est ouverte « indifféremment à tous les citoyens qui ont « du mérite. Mais si vous persistez à vouloir « maintenir la loi des décemvirs, touchant les « mariages, si vous continuez à nous traiter, « dans notre propre patrie, comme des étran- « gers; si on estime le peuple indigne de votre « alliance, et si on lui refuse la liberté d'élever, « au consulat, ceux qu'il en jugera les plus « dignes, sans le contraindre de renfermer son « choix dans le sénat; en un mot, si on ne « lève cette distinction de nobles et de plé- « béiens, si odieuse dans une république; et « s'il y a, dans la suite, d'autre noblesse que « celle que donnera la vertu, autorisée par des « magistratures communes à tous les citoyens, « parlez de guerres tant qu'il vous plaira; ren- « dez, par vos discours ordinaires, la ligue et « les forces de nos ennemis encore plus redou- « tables; ordonnez, si vous voulez, qu'on ap- « porte votre tribunal, dans la place, pour y « faire des levées, je déclare que ce peuple, « que vous méprisez tant, et auquel cependant « vous devez toutes vos victoires, ne s'enrôlera « plus; que personne ne se présentera pour « prendre les armes; et, que vous ne trouverez « aucun plébéien qui veuille exposer sa vie « pour des maîtres superbes, qui ne sont pas

« fâchés de nous associer aux périls de la guerre, « mais qui prétendent nous exclure des récom- « penses dues à la valeur, et des fruits les plus « doux de la victoire. » An de Rome. 308.

Les consuls étoient d'autant plus épouvantés de la hardiesse du tribun, qu'ils n'osoient convoquer l'assemblée du sénat, où le peuple avoit des partisans déclarés, qui rendoient compte, aux tribuns, de tout ce qui s'y passoit. Ainsi, ces deux magistrats furent réduits à tenir des conseils particuliers avec les sénateurs de leur parti. Ils représentèrent qu'il n'étoit pas possible de souffrir plus long-temps les entreprises des tribuns, et qu'il falloit ou supprimer le sénat, ou abolir cette magistrature populaire, la source des divisions continuelles entre le sénat et le peuple. C. Claudius, oncle du décemvir, et qui avoit reçu de ses ancêtres, comme par succession, une haine héréditaire contre la faction du peuple, opina d'abord qu'il falloit plutôt avoir recours aux armes que de céder, au peuple, la dignité du consulat; et que, sans distinction de particuliers ou de magistrats, on devoit traiter, comme ennemis publics, tous ceux qui entreprendroient de changer la forme du gouvernement. Mais T. Quintius, plus modéré, et qui craignoit que ces disputes ne dégénérâssent en une guerre

An de Rome. 308.

civile, représenta, qu'il se trouvoit, parmi les plébéiens, un grand nombre d'officiers d'un rare mérite, et qui avoient acquis beaucoup de gloire à la guerre; qu'il y avoit de la justice à donner quelque satisfaction à un peuple si généreux, et qu'il étoit même de l'habileté du sénat, dans cette conjoncture, de relâcher une partie de ses droits pour sauver le reste.

La plus grande partie de l'assemblée se déclara pour son avis. C. Claudius, reprenant la parole: « Je me rends, dit-il, à la pluralité « des voix; mais, puisque vous jugez à propos « d'admettre les plébéiens dans le gouverne- « ment, tâchons de donner satisfaction à ce « peuple toujours inquiet, sans cependant avi- « lir la dignité du consulat. Et, pour concilier « deux choses qui paroissent si opposées, (1) je « serois d'avis qu'au lieu de consuls, on élût des « tribuns militaires, et dans le nombre dont « on conviendra, tous tirés également du corps « du sénat et du peuple, auxquels on attribue- « roit l'autorité consulaire. Le peuple, par ce « moyen, sera satisfait; et le consulat, dans « des temps plus favorables, pourra reprendre, « un jour, son ancienne splendeur et sa ma- « jesté ». On donna de grandes louanges à Clau-

(1) Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 732.

dius, et tous les avis se réunirent à ce dernier sentiment. Pour lors, cet ancien sénateur, adressant la parole à M. Genutius, premier consul : « Pour réussir dans ce projet, lui dit-il, « convoquez le sénat, faites intervenir les tri- « buns du peuple ; et, quand l'assemblée sera « formée, déclarez que vous invitez tous ceux « qui ont de l'affection pour la patrie, de dire « librement leur avis sur les nouvelles lois que « le peuple exige : ensuite vous prendrez les « voix ; et, au lieu de commencer par T. Quin- « tius, par moi-même, et par les plus anciens « sénateurs, suivant la coutume, déférez cet « honneur à Valerius et à Horatius, comme « vous en avez le pouvoir, en qualité de consul ; « et, par-là, nous connoîtrons les sentimens de « ces partisans du peuple, qui ont vendu leur « foi aux tribuns. Je me leverai alors pour « combattre leurs raisons : ce que je ferai sans « aucun ménagement ; et je m'opposerai, de « toutes mes forces, et à l'abolition de la loi « des mariages, et à toute élection d'un plé- « béien pour le consulat. Pour lors, demandez « l'avis de T. Genutius, votre frère, et que ce « sage sénateur, sous prétexte de vouloir con- « cilier les différens intérêts du peuple et du » sénat, propose, comme de lui-même, qu'on « suspende l'élection des consuls, et qu'on crée,

An de Rome. 308.

An de Rome. 308.

« en leur place, des tribuns militaires, et qu'il « comprenne, dans son avis, l'abolition de la « loi des mariages. Je m'y opposerai tout de « nouveau; mais vous et votre collègue, et « tout ce que vous êtes ici des principaux du « sénat, sous prétexte de vouloir favoriser le « peuple, vous vous déclarerez pour l'avis de « votre frère. Le peuple en sçaura gré à votre « famille; et les tribuns se joindront infailliblement à vous, ne fût-ce que pour triompher « de mon opposition. »

Tout le monde approuva cet expédient : chacun convint du rôle qu'il devoit jouer; les consuls convoquèrent le sénat, et invitèrent Canuleius et les autres tribuns de s'y rendre. Le jour de l'assemblée, Canuleius, au lieu de s'étendre sur la justice et l'utilité des lois qu'il vouloit faire recevoir, se renferma dans des plaintes qu'il fit, avec beaucoup d'aigreur, contre les deux consuls, qui avoient tenu des conseils secrets au préjudice des intérêts du peuple, sans y appeller les plus gens de bien du sénat, et sur-tout Valerius et Horatius, qui avoient rendu un si grand service à la république, par l'abolition du décemvirat, qu'on devoit regarder comme leur ouvrage.

Le consul Genutius lui répondit : Qu'ils n'avoient rassemblé quelques anciens sénateurs,

que pour sçavoir si on devoit convoquer, à l'instant, le sénat sur la proposition des lois nouvelles, ou en remettre la délibération à la fin de la campagne; que s'ils n'avoient pas appellé, dans ce conseil, Valerius et Horatius avec les plus anciens sénateurs, c'avoit été uniquement pour ne les pas rendre suspects, au peuple, d'avoir changé de parti. « Et pour « preuve, ajouta Genutius, que mon collègue « et moi nous nous portons dans cette affaire « sans aucune partialité, c'est que les premiers « avis étant ordinairement d'un grand poids, « et l'usage étant que les consuls demandent « d'abord celui des plus anciens sénateurs, « comme vous ne les croyez pas favorables au « peuple, nous changerons aujourd'hui cet or- « dre, et nous commencerons, par Valerius et « Horatius, à recueillir les voix ». Puis, s'adressant à Valerius, il l'invita de déclarer son sentiment.

An de Rome. 308.

Valerius commença par s'étendre beaucoup sur les services qu'il avoit rendus au peuple, et sur ceux de sa famille. Il ajouta qu'il ne croyoit point qu'on pût regarder, comme libre, un État dont tous les citoyens ne vivoient pas dans une parfaite égalité. Il conclut à ce que les plébéiens ne fussent plus exclus du consulat; mais il exhorta, en même temps, les tribuns

An de Rome. 308.

du peuple à lever l'opposition qu'ils avoient formée contre l'armement, que vouloient faire les consuls, pourvu que ces magistrats s'engageâssent, à la fin de la campagne, de faire procéder à la publication des lois. Horatius, auquel on demanda ensuite son sentiment, opina, à peu-près, de la même manière; et il fut d'avis qu'on marchât premièrement aux ennemis; mais, qu'après que la guerre auroit été heureusement terminée, les consuls, avant toutes choses, portâssent, dans l'assemblée du peuple, le sénatus-consulte nécessaire pour pouvoir délibérer sur une affaire aussi importante.

Cet avis excita de grands murmures dans l'assemblée. Les sénateurs, qui ne pouvoient consentir de voir des plébéiens dans le consulat, croyoient gagner beaucoup en éloignant la délibération. Ceux, au contraire, qui étoient dans le parti du peuple, ne pouvoient souffrir ce retardement; et ils soutenoient qu'au moins le sénatus-consulte devoit être signé, avant de se séparer.

Les consuls demandèrent ensuite l'avis à C. Claudius, qui, selon qu'ils avoient concerté entre eux, parla avec beaucoup de courage et de force contre ces nouvelles prétentions du peuple. Il rappella le souvenir de toutes les

entreprises différentes qu'il avoit faites contre l'autorité du sénat, depuis sa retraite sur le Mont Sacré. « Ce peuple inquiet et inconstant, « dit-il, a voulu avoir ses magistrats particu- « liers; et, pour le bien de la paix, nous lui « avons accordé des tribuns. Il a demandé, de- « puis, des décemvirs, et nous avons encore « consenti à leur création. Il s'est bientôt dé- « goûté de ces magistrats; et, par complaisance, « nous avons souscrit à leur déposition. Nous « avons fait plus, et nous avons dissimulé en- « core, pour le bien de la paix, la mort vio- « lente des uns, et l'exil des autres. Enfin, dans « ces derniers temps, nous avons vu deux de « nos consuls, plus populaires que des tribuns, « sacrifier les intérêts de leur Ordre, à l'ambi- « tion du peuple. De chefs de la république, et « de dépositaires de l'autorité souveraine, ne « voyant que les dieux et les consuls au-dessus « de nous, on nous a réduits sous la tyrannie « des tribuns. Nos conseils, nos délibérations, « nos vies mêmes et nos fortunes particulières, « en dépendent; et ces magistrats plébéiens en « décident souverainement, dans ces assem- « blées tumultueuses, où la passion et la fureur « ont plus de part que la raison et la justice. « On ne s'en est pas tenu là: C. Canuleius veut « unir aujourd'hui, par un mélange honteux,

An de Rome. 308.

An de Rome. 308.

« le sang illustre de la noblesse avec celui des « plébéiens. S'il vient à bout de son entreprise, « ceux qui naîtront de ces mariages si con-« traires à nos lois, toujours en dispute avec « eux-mêmes, ignoreront de quelles Maisons ils « sont sortis, à quels sacrifices ils doivent avoir « part, et s'ils sont peuple ou patriciens. Et, « comme si ce n'étoit pas assez de confondre « l'Ordre de la naissance, et de ruiner tous les « droits divins et humains, les collègues de Ca-« nuleius, les tribuns, ces perturbateurs du « repos public, osent lever les yeux jusqu'au « consulat. Nous sommes à la veille de voir « cette grande dignité en proie à des Canuleius « et à des Icilius. Mais qu'ils sçachent, ces hom-« mes nouveaux, ajouta Claudius, que les dieux, « protecteurs de cet empire, ne le permettront « point; et que nous-mêmes mourrons plutôt « mille fois que de souffrir une pareille infa-« mie. »

Canuleius, naturellement impatient, l'interrompit, et lui demanda brusquement en quoi les dieux seroient offensés, si on élisoit, pour consuls, des plébéiens qui eûssent toutes les qualités dignes du commandement. (1) « Pou-« vez-vous ignorer, lui répondit Claudius, que

(1) Tit. Liv. lib. IV, c. 6.

« les plébéiens n'ont point d'auspices, et qu'ils « ne les peuvent observer? Ne sçavez-vous pas « que c'est une des raisons qui a engagé les dé« cemvirs à proscrire, par les lois des douze « tables, toute alliance inégale, afin que les « auspices ne pûssent être pris que par des pa« triciens dont la naissance fût pure et sans « mélange; en sorte que la prêtrise et le consu« lat sont également renfermés dans cet Ordre? » An de Rome. 308.

Cette réponse étoit solide, et fondée sur l'établissement de la religion et des lois; mais elle ne servit qu'à irriter le peuple contre Claudius, comme si ce sénateur, par de semblables raisons, eût voulu lui reprocher qu'il étoit peu agréable aux dieux, et indigne, par la bassesse de sa naissance, d'être initié dans leurs mystères.

Les consuls, pour arrêter l'aigreur qui commençoit à s'emparer des esprits, demandèrent l'avis de T. Genutius, frère d'un de ces magistrats. Ce sénateur représenta qu'il voyoit, avec douleur, la république affligée, en même temps, de deux fléaux capables de la détruire: la guerre étrangère au-dehors, et des dissensions domestiques au-dedans de l'État; que l'un et l'autre de ces maux exigeoit un prompt remède, mais d'autant plus difficile, que le mécontentement du peuple entretenoit l'audace

An de Rome. 308.

des ennemis. Cependant qu'il falloit prendre son parti, et se résoudre, ou à souffrir l'insulte des Eques et des Volsques, ou, si on vouloit sortir en campagne, donner quelque satisfaction au peuple; que son avis étoit de relâcher plutôt, en sa faveur, quelque chose des privilèges de la noblesse, que d'abandonner le territoire de Rome au pillage de l'étranger. Et il conclut, suivant qu'il en étoit convenu secrettement avec les consuls et avec Claudius, à ce que la loi qui interdisoit toute alliance entre les familles patriciennes et les plébéiennes, fût abolie, comme contraire à l'union qui devoit être entre les citoyens d'une même république. Il ajouta que, si les anciens sénateurs avoient tant de répugnance à voir la dignité consulaire entre les mains des plébéiens, on pouvoit trouver un tempérament qui contenteroit peut-être les deux partis; qu'il n'y avoit qu'à suspendre, pour un temps, l'élection et le titre de cette dignité, et créer, en la place des consuls, six tribuns militaires, qui auroient les mêmes fonctions et la même autorité, dont les trois premiers seroient toujours patriciens, et les trois autres pourroient être plébéiens; que, l'année suivante, le sénat et le peuple décideroient, à la pluralité des voix, dans une assemblée générale, par quels magistrats ils vou-

droient être gouvernés, et si on en reviendroit aux consuls, suivant l'ancien usage, (1) ou si on continueroit d'élire des tribuns militaires: ce qui seroit observé, à l'avenir, dans tous les comices. An de Rome. 308.

Cet avis passa à la pluralité des voix, malgré l'opposition apparente de Claudius. T. Genutius en reçut même également des louanges de la part du sénat et du peuple. Les sénateurs se sçavoient bon gré d'avoir exclu les plébéiens d'une dignité qu'ils espéroient faire revivre, avec tous ses privilèges, dans des temps plus heureux; et le peuple, sans s'embarrasser d'un vain nom, ne pouvoit contenir sa joie de se voir enfin admis dans le gouvernement de la république, sous quelque titre que ce fût. La plupart s'écrioient qu'ils ne refuseroient plus de marcher contre les ennemis; qu'ils s'exposeroient volontiers aux dangers, puisqu'ils devoient avoir part aux récompenses.

On tint, quelques jours après, une assemblée pour l'élection de ces nouveaux magistrats. D'anciens tribuns du peuple, et les principaux plébéiens, se flattant d'emporter ces dignités, parurent, dans la place, vêtus de blanc, pour

(1) Tit. Liv. lib. IV, c. 6. — Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 735. — Zonaras.

An de Rome. 308. être mieux remarqués; mais le peuple, content d'avoir obtenu le droit de concourir dans ces élections, donna tous ses suffrages à des patriciens. (1)
309. On n'élut même que trois tribuns militaires; et le choix de l'assemblée tomba sur A. Sempronius Atratinus, L. Attilius, et T. Cecilius ou Clælius, tous trois patriciens, et distingués par leur valeur et leur capacité dans le métier de la guerre.

Mais ces trois magistrats furent obligés de se déposer eux-mêmes, trois mois après leur élection, sur ce que C. Curtius, qui y avoit présidé, représenta que les cérémonies des auspices, qui précédoient toujours l'élection des magistratures curules, n'avoient pas été observées exactement. Les Romains étoient très scrupuleux sur les moindres circonstances qui avoient la religion pour objet; mais peut-être que les patriciens ne firent naître ce scrupule, que pour rétablir la dignité consulaire. En effet, les tribuns militaires n'eurent pas plutôt abdiqué leur nouvelle dignité, qu'on nomma un entre-roi (2), afin que la république ne demeurât pas sans chef et sans gouverneur. Mais comme il n'avoit le gouvernement qu'en dé-

(1) Dionys. Halicarn. lib. XI, pag. 736. — (2) Quintius Barbatus.

pôt, et que pour faire passer l'autorité à des magistrats annuels, il fut question de sçavoir si ces magistrats seroient des consuls ou des tribuns militaires : les plus anciens sénateurs ne manquèrent pas de se déclarer pour le consulat; le peuple témoigna, au contraire, qu'il vouloit des tribuns militaires. La jalousie s'étant mise entre les candidats de ce dernier Ordre, ceux dont la faction n'étoit pas assez puissante pour les élever à cette dignité, aimèrent mieux qu'on rétablît le consulat, que de voir leurs rivaux emporter une dignité qu'ils ne pouvoient obtenir. Ainsi, du consentement du sénat et du peuple, l'entre-roi nomma des consuls, et il désigna, pour remplir cette dignité, le reste de l'année, L. Papirius Mugillanus, et L. Sempronius Atratinus, frère d'un des patriciens qui venoient d'abdiquer le tribunat, comme nous l'avons dit. An de Rome. 309.

Il ne se passa rien de considérable sous leur consulat; mais, sous le suivant, et celui de M. Geganius et de T. Quintius, on érigea la censure, nouvelle charge; ou plutôt il se fit un démembrement de celle des consuls. Et cette nouvelle dignité des censeurs, qui, dans ces commencemens, parut peu considérable, devint, dans la suite, par le pouvoir qu'on y attacha, le comble des honneurs, et la ma- 310.

An de Rome. 310.

gistrature la plus redoutable de la république.

Comme un esprit de conquête étoit le dessein général de la nation; le roi Servius, pour avoir une ressource assurée et d'hommes et de finances, avoit ordonné, comme nous l'avons déjà dit, qu'il se feroit, tous les cinq ans, un dénombrement de tous les citoyens Romains, avec une évaluation exacte des biens de chaque particulier. Le prince ou le magistrat, par ce dénombrement, sçavoit, presque en un instant, ce que Rome avoit d'habitans capables de porter les armes, et quelle contribution on en pouvoit tirer.

Mais les consuls, souvent occupés, hors de la ville, par des guerres presque continuelles, n'ayant pu, depuis plus de dix-sept ans, faire ce dénombrement, appellé le *cens*, on proposa, pour le soulagement des consuls, de créer deux magistrats de l'Ordre des Patriciens, qui, sous le titre de *censeurs*, fissent, tous les cinq ans, cette revue générale de tout le peuple Romain.

Les tribuns, quoique toujours en garde contre ce qui étoit proposé par le sénat, ne s'opposèrent point, dans cette occasion, à l'établissement de cette nouvelle magistrature. Ils ne demandèrent pas même que les plébéiens

y eûssent part, soit qu'ils vissent qu'on n'avoit attaché qu'un pouvoir assez borné à la censure, ou qu'ils fûssent assez contens, qu'en détachant ces fonctions du consulat, on eût diminué la puissance d'une magistrature, l'objet de leur haine et de leur émulation. Ainsi, la loi qui autorisoit la création des deux censeurs, passa sans contestation. An de Rome. 310.

Papirius et Sempronius, consuls, l'année précédente, furent élevés à cette dignité (1); et on la leur conféra, tout d'une voix, pour les dédommager de ce que l'année de leur consulat n'avoit pas été complette, et qu'ils n'étoient entrés en exercice qu'après l'abdication des tribuns militaires.

Tant que les consuls avoient été chargés du soin de ce dénombrement, toutes leurs fonctions, à cet égard, avoient été renfermées à tenir un état exact des noms, des biens, de l'âge, des conditions de tous les chefs de famille : le nom et l'âge de leurs enfans et de leurs esclaves, y devoit être compris. Mais quand on eut démembré, du consulat, cette partie de la magistrature, et qu'on en eut fait une dignité particulière, comme les hommes ne cherchent ordinairement qu'à étendre leur

(1) Tit. Liv. Dec. 1, lib. IV, cap. 8.

An de Rome. 310.

autorité, les censeurs s'attribuèrent la réformation des mœurs (1). Ils prenoient connoissance de la conduite de tous les citoyens ; les sénateurs et les chevaliers étoient soumis à leur censure, comme le simple peuple : ils pouvoient chasser, de ces compagnies, ceux qu'ils en jugeoient indignes. A l'égard des plébéiens, qui, par leur débauche ou leur paresse, étoient tombés dans l'indigence, ils les réduisoient dans une classe inférieure, souvent même ils les privoient du droit de suffrage ; et ils n'étoient plus réputés citoyens, que parce qu'on les assujettissoit encore à payer leur part des tributs.

Quand les censeurs faisoient cette revue générale de toute la nation, il n'y avoit point de citoyen qui ne tremblât à l'aspect de leur tribunal : le sénateur, par la crainte d'être chassé du sénat ; le chevalier, dans l'appréhension d'être cassé et privé du cheval que la république lui entretenoit ; et le simple citoyen, par la peur d'être rayé de sa classe, et réduit dans la dernière, ou du moins dans une des centuries moins honorables que la sienne. En sorte que cette crainte salutaire étoit le soutien des lois somptuaires, le nœud de la concorde, et

(1) Valer. Max. lib. II, cap. 9.

comme la gardienne de la modestie et de la pudeur.

La république, à la faveur de ce nouvel établissement, jouit, sous le consulat de M. Fabius et de Posthumius Albutius, d'une profonde tranquillité. Ce n'est pas que quelques tribuns du peuple, toujours inquiets, ne tâchâssent, depuis, de faire revivre les anciennes prétentions du peuple, touchant le partage des terres : ils menaçoient même, à leur ordinaire, de s'opposer à toute levée de soldats. Mais, comme on n'avoit point alors de guerre à soutenir, on méprisoit une opposition que la paix rendoit inutile et sans effet; et l'autorité du sénat se fortifioit d'autant plus, que ce premier Ordre de la république se pouvoit passer alors du secours du peuple. 310. 311. 312.

Tout étoit tranquille, lorsque, l'année suivante, d'autres disent deux ans après, et sous le consulat de Proculus Geganius et de L. Menenius, il survint une famine affreuse, qui causa des séditions, à la faveur desquelles un particulier fut à la veille de s'emparer de l'autorité souveraine. Le sénat attribuoit cette disette de grains à l'oisiveté et à la paresse des plébéiens, qui, enivrés des harangues séditieuses des tribuns, ne sortoient plus de la place, et qui, au lieu de cultiver leurs terres, 313.

An de Rome. 313.

passoient le temps à faire de vains raisonnemens sur les affaires d'État. Le peuple, au contraire, qui se plaint toujours de ceux qui sont chargés du gouvernement, rejettoit la cause de cette famine sur le défaut d'attention des consuls (1) : mais ces magistrats, sans s'embarrasser des murmures de la multitude, prirent tous les soins convenables pour faire venir des bleds du dehors; et ils en donnèrent la commission à C. Minutius.

Ce sénateur, actif et vigilant, envoya des commissionnaires dans toute la Toscane; mais il ne put tirer, par leurs soins, qu'une petite quantité de bled. Un chevalier Romain, appellé Sp. Melius, et qui passoit pour un des plus riches particuliers de la république, l'avoit précédé dans cette recherche, et avoit fait enlever la plus grande partie des grains de cette province.

Ce chevalier, encore plus ambitieux que riche, s'étoit flatté que, dans une calamité si générale, le peuple feroit bon marché de sa liberté. On distribuoit, tous les jours, par son ordre, du bled au petit peuple et aux plus pauvres; et, par une libéralité toujours suspecte, sur-

(1) Tit. Liv. lib. IV, cap. 13. — D. Aug. de Civit. Dei., lib. I, cap. 17.

tout dans une république, il se fit des créatures de tous ceux qu'il nourrissoit à ses dépens; sa maison fut bientôt l'asile des pauvres, des fainéans, de ceux qui s'étoient ruinés par la débauche, et de ces gens qui, sans aucun sentiment d'honneur et de religion, voudroient voir l'État bouleversé, pourvu qu'ils y trouvâssent l'établissement d'une fortune plus avantageuse que leur condition présente.

An de Rome. 313.

Minutius, qui, par rapport à la commission dont les consuls l'avoient chargé, ne pouvoit se dispenser d'avoir quelque relation, soit par lui-même, soit par ses agens, avec ceux de Melius, démêla que cet ambitieux, qui seul nourrissoit gratuitement autant de pauvres que tout l'État, se servoit du prétexte de cette aumône publique, qui attiroit une foule de peuple à sa porte, pour faire des assemblées dans sa maison. Des gens, que Minutius avoit apparemment gagnés, l'avertirent même qu'on y portoit, de nuit, une grande quantité d'armes.

Il apprit ensuite qu'il y avoit une conspiration formée pour changer la forme du gouvernement; que le plan en étoit tout dressé; que Melius prétendoit se faire souverain; que le peuple, séduit par ses libéralités intéressées, prendroit les armes en sa faveur; et qu'il y

An de Rome. 313. avoit même des tribuns qui s'étoient laissés gagner, par argent, pour vendre la liberté publique.

Minutius, ayant découvert tout le secret de cette conjuration, en donna aussitôt avis au sénat. On fit de grands reproches aux consuls de l'année précédente, et à Quintius et à Agrippa Menenius, qui venoient de leur succéder
314. dans cette dignité, de n'avoir pas prévenu et puni les mauvais desseins de Melius. Quintius répondit que ses prédécesseurs, son collègue, et lui-même, ne manquoient ni de courage, ni de fermeté pour punir un attentat si énorme; mais qu'on n'ignoroit pas que l'autorité consulaire étoit comme anéantie par la puissance excessive qu'avoient usurpée les tribuns ; qu'un appel, devant le peuple, arrêteroit toutes les poursuites; et que, si l'affaire étoit portée dans une assemblée, Melius échapperoit infailliblement à la justice, par la faveur de la multitude qui l'adoroit; que, dans le péril où se trouvoit la république, on avoit besoin d'un dictateur, c'est-à-dire, d'un souverain magistrat, qui fût également au-dessus des lois, des tribuns, et du peuple.

Son avis ayant été approuvé unanimement, il nomma L. Quintius Cincinnatus, en qui, malgré son extrême vieillesse, on trouvoit en-

core un courage et une fermeté proportionnés à cette suprême magistrature. An de Rome. 314.

Le lendemain, il fit mettre des corps de garde dans tous les quartiers de la ville, comme si l'ennemi eût été aux portes de Rome. Cette précaution surprit tous ceux qui n'avoient point de part à la conjuration ; tout le monde se demandoit raison de cette nouveauté, et pourquoi, au milieu de la paix, on avoit nommé un dictateur. Mais Melius sentit bièn que ce magistrat souverain n'avoit été établi que contre lui; il redoubla ses libéralités pour se fortifier, contre le sénat, du secours de la multitude.

Le dictateur, qui vit bien qu'il n'y avoit qu'un coup d'autorité qui pût dissiper une conjuration si dangereuse, fit porter son tribunal dans la place ; et il y monta, escorté de ses licteurs, armés de leurs haches d'armes, et avec tout l'appareil de la souveraine puissance. Il envoya ensuite Servilius, général de la cavalerie, sommer Melius de comparoître devant lui. Melius, surpris et incertain du parti qu'il devoit prendre, différoit d'obéir, et cherchoit à s'échapper. Servilius commanda à un licteur de l'arrêter ; et cet officier, ayant exécuté les ordres du général de la cavalerie, Melius s'écrie : Que le sénat ne le veut faire périr que par jalousie,

An de Rome. 314.

et à cause qu'il avoit consacré ses biens au soulagement du peuple; là-dessus, il implore le secours de la multitude; et il conjure ses amis de ne pas souffrir qu'on le massacre, en leur présence. Le peuple s'émeut ; ses partisans s'animent les uns les autres, et l'arrachent des mains de l'huissier. Melius se jetta dans la foule pour se dérober à la poursuite de Servilius : mais comme il tâchoit d'exciter une sédition, Servilius lui passa son épée au travers du corps ; et, tout couvert de son sang (1), il vint dire au dictateur qu'il avoit puni, lui-même, un citoyen qui avoit refusé d'obéir à ses ordres.

« Je n'en attendois pas moins de vous, lui « répartit ce généreux vieillard; vous venez « d'assurer la liberté publique. » Il fit ensuite raser la maison de Melius; on y trouva encore une quantité extraordinaire de bled, que le dictateur fit vendre au peuple, à vil prix, pour l'empêcher de sentir la perte de Melius. Ce fut par la même raison que, le chef de la conspiration étant mort, ce sage magistrat ne jugea pas à propos d'informer contre ses partisans, de peur de trouver un trop grand nombre de

(1) Tit. Liv. lib. IV, cap. 14. — Florus, lib. I, cap. 26. — Zonaras.

criminels, et de faire éclater la conjuration, en voulant punir trop sévèrement tous les conjurés. An de Rome. 314.

Mais les tribuns du peuple, croyant leur crime inconnu, parce qu'il n'étoit pas poursuivi, prirent occasion de l'indulgence du dictateur, de se déchaîner contre lui, et sur-tout contre le général de la cavalerie, qui, sans aucune formalité de justice, et même sans ordre de son supérieur, avoit tué un citoyen dans le sein de sa patrie. Ces magistrats le menaçoient hautement de le mettre en justice, sitôt que le dictateur seroit sorti de charge; on ne parloit pas moins que de le précipiter, comme un tyran, du haut de la Roche Tarpéienne. Jamais on n'avoit vu, dans le collège des tribuns, une animosité si vive contre le sénat; ils s'opposèrent hautement à l'élection des consuls : il fallut, pour éviter une sédition, se résoudre à ne créer que des tribuns militaires.

Quelques tribuns du peuple se flattoient d'y avoir bonne part; mais, malgré toutes leurs brigues, le peuple, content d'y pouvoir prétendre, donna toutes ses voix à des patriciens d'une valeur et d'une capacité reconnues, du nombre desquels étoit L. Quintius, fils du dictateur qui venoit de faire périr Melius. 315.

La guerre, qui s'éleva contre les Véiens et

An de Rome. 315. les Volsques, suspendit l'animosité des tribuns contre Servilius; on ne songea qu'à résister aux ennemis; et le bruit ayant couru que tous les peuples de la Toscane devoient prendre les ar-
319. mes en faveur des Véiens, Mamercus Emilius, personnage illustre dans la paix et dans la guerre, fut élevé à la dictature (1), dignité qu'il avoit déjà remplie, et où il avoit acquis beaucoup de gloire contre les mêmes ennemis. Mais la nouvelle d'une ligue si redoutable s'étant trouvée fausse, Emilius, se voyant privé de l'espérance de signaler sa seconde dictature par une seconde victoire, entreprit de laisser au moins quelque monument de son zèle pour la liberté publique. Il représenta au peuple, dans une assemblée générale, que leurs ancêtres, pour conserver cette même liberté, n'avoient établi, dans la république, aucune charge dont l'autorité et les fonctions durâssent plus d'un an; qu'on ne s'étoit pas souvenu d'une précaution si sage dans la création des censeurs, auxquels on avoit attribué cinq années de magistrature; que, pendant une autorité de si longue durée, ils pouvoient en abuser, se faire des créatures, et opprimer la liberté de leur patrie; qu'il requéroit qu'il fût

(1) Tit Liv. lib. III, cap. 23.

fait une loi qui abrégeât le temps de cette dignité, et que personne ne la pût exercer plus d'un an et demi. An de Rome. 319.

Ce discours fut reçu avec de grands applaudissemens (1), sur-tout de la part du peuple. On ajouta, depuis, à cette loi, qu'un sénateur ne pourroit, pendant sa vie, obtenir deux fois la censure, quoiqu'il eût exercé la première, avec l'approbation de ses concitoyens. Et de peur que cette dignité, entre les mains d'un seul, ne le rendît trop puissant, il fut encore ordonné, que, si l'un des censeurs venoit à mourir, ou à se démettre de sa charge, l'autre ne pourroit la retenir, ni même se faire subroger un collègue; et que, dans l'élection des censeurs, celui qui auroit eu le nombre suffisant de suffrages, ne seroit pourtant pas déclaré censeur, si son collègue manquoit du nombre des voix requises; qu'on recommenceroit l'élection de l'un et de l'autre, jusqu'à ce qu'ils eûssent, par le même scrutin, tous les suffrages nécessaires pour pouvoir être reconnus, en même temps, pour censeurs : toutes précautions que ce peuple, jaloux de sa liberté, crut devoir prendre contre les brigues et les cabales des patriciens.

(1) Tit. Liv. lib. IV, cap. 24.

An de Rome. 319.

Le sénat ne vit qu'avec un mécontentement secret, que le dictateur eût diminué la puissance d'une magistrature attachée à son Ordre. C. Furius et M. Geganius, censeurs, cette année, en firent éclater leur ressentiment, sans égard pour le mérite et les services d'Emilius. Ce dictateur n'eut pas plutôt abdiqué sa dignité, qu'en vertu du pouvoir attaché à la censure, ils retranchèrent un homme si illustre de sa tribu, le réduisirent dans la dernière, le privèrent, comme un homme déshonoré, du droit de suffrage, et le chargèrent d'un tribut huit fois plus fort que celui qu'il avoit coutume de payer. Mais cet avilissement, au lieu de le déshonorer, lui donna un nouvel éclat; toute la honte de cette vengeance retomba sur ses auteurs. Le peuple indigné les poursuivit dans la place, et les auroit maltraités, si Emilius n'eût pas été assez généreux pour s'y opposer.

Les tribuns du peuple profitèrent de cette occasion pour exciter, de nouveau, l'animosité de la multitude contre le sénat. Ils représentoient, dans toutes les assemblées, qu'il n'étoit pas surprenant que les patriciens maltraitâssent le peuple, puisqu'en haine de ce même peuple, ils n'avoient pas été honteux d'ôter à un sénateur consulaire, et honoré de deux dictatures, le droit de citoyen, seulement

pour avoir proposé une loi, qui, en diminuant de leur autorité, assuroit la liberté publique. De pareils discours, répétés par les tribuns dans la plupart des assemblées, entretenoient l'aigreur dans l'esprit du peuple, qui, pour marquer son ressentiment au sénat, ne voulut jamais consentir qu'on élût des consuls; il fallut encore revenir aux tribuns militaires. C'étoit, à la vérité, la même dignité et les mêmes fonctions, quoique sous des noms différens; mais l'exclusion, que le peuple avoit du consulat, et le pouvoir de concourir, dans les élections, pour le tribunat militaire, faisoient que les tribuns du peuple, qui aspiroient à cette dignité, n'oublioient rien pour déterminer le peuple à demander des tribuns militaires. Cependant, malgré toutes les brigues, le peuple, toujours prévenu en faveur de la noblesse, quand il s'agissoit du gouvernement et du commandement des armées, donna ses suffrages à des patriciens. An de Rome. 319.

Cette préférence tourna les plaintes et le ressentiment des tribuns du peuple contre la multitude. Ils menacèrent publiquement d'abandonner ses intérêts. « Faut-il, disoient-ils « dans leurs harangues, que la crainte que vous « avez de la puissance des grands vous retienne, à leur égard, dans une servitude perpé- 320. et 321.

An de Rome. 321.

« tuelle? Pourquoi, dans l'élection des tribuns « militaires, et lorsqu'il est question de donner « vos suffrages, ne vous souvenez-vous ni de « vous-mêmes ni de vos magistrats? Sçachez « qu'il faut de grandes récompenses pour ani- « mer de généreux courages. Et si vous n'êtes « pas touchés par les motifs d'une juste recon- « noissance, craignez du moins que, rebutés « de votre indifférence, nous ne vous abandon- « nions, à notre tour, à l'orgueil et à la tyran- « nie des patriciens. »

Ces discours, que les tribuns du peuple ré-pétoient dans toutes les assemblées, réveillè-rent l'animosité et l'ambition des plébéiens. Chacun s'exhortoit mutuellement à mépriser les prières et les menaces des grands. On commença, tout de nouveau, à parler du partage des terres, la source perpétuelle des divisions entre le peuple et le sénat. D'autres proposèrent de taxer, au moins, ceux qui possédoient ces terres du public, et d'employer l'argent, qui en proviendroit, au soulagement du peuple, et à payer les troupes pendant la campagne. Ceux d'entre les plébéiens qui étoient distingués, ou par leurs richesses, ou par la gloire qu'ils avoient acquise dans les armées, résolurent d'employer tout leur crédit pour s'élever au tribunat militaire, et pour parvenir à l'au-

torité souveraine qui étoit attachée à cette dignité. Le sénat, pour dissiper cet orage qui s'élevoit contre son autorité, résolut, dans cette occasion, de n'élire que des consuls, dignité dont les plébéiens étoient exclus, comme nous l'avons déjà dit. La guerre que les Eques et les Volsques déclarèrent alors, favorisa ce projet. Comme il n'y avoit point de plébéiens qui eûssent encore commandé les armées, et que cet emploi regardoit uniquement d'anciens capitaines, et les premiers du sénat, il parut indifférent au peuple qu'on élût, cette année, des consuls ou des tribuns militaires. Ainsi, le sénat étant demeuré maître de l'élection, on convint, sans peine, de rétablir le consulat; et T. Quintius, fils de Lucius, et C. Julius Mento, parvinrent à cette dignité. On ne pouvoit guères mieux choisir, du côté de la naissance, et de la capacité dans le métier de la guerre. Mais la jalousie et la division s'étant mises entre eux, on prétend qu'ils furent battus près d'Algide. Le sénat, pour prévenir les suites de leur défaite, résolut qu'on auroit recours à un dictateur. Mais les deux consuls, de qui dépendoit cette nomination, considérant que, de souverains magistrats qu'ils étoient, ils alloient être réduits à la simple qualité de lieutenans du dictateur; et que, sous le nom de consuls, ils n'auroient

An de Rome. 321.

322.

An de Rome. 321.

« tuelle? Pourquoi, dans l'éle ... la cava-
« militaires, et lorsqu'il est ... osés, l'un
« vos suffrages, ne vous ... ent pour
« vous-mêmes ni de v ... ardoient
« qu'il faut de grande ... quoiqu'il arri-
« mer de généreux ... nouvelles du pro-
« pas touchés par ... is, on ne put jamais
« noissance, cra ... nâssent un dictateur.
« de votre indi ... nt vaincre leur obstina-
« nions, à n ... un remède plus dangereux,
« nie des p ... que le mal même auquel on vou-

Ces dis ... ier. (1) Q. Servilius Briscus, person-
pétoien ... consulaire, se tournant vers les tribuns
rent ... du peuple qui se trouvèrent dans le sénat, les
Ch ... exhorta à faire intervenir l'autorité du peuple,
le ... dont ils étoient comme dépositaires, pour obli-
ger les consuls à nommer un dictateur. Ces magistrats plébéiens saisirent, avec plaisir, l'occasion qu'on leur présentoit d'élever leur propre autorité sur les ruines de celle du sénat et des consuls. Ils firent même plus qu'on ne leur demandoit, comme en usent ordinairement tous ceux qui veulent étendre leur puissance au-delà de ses bornes légitimes; et, au lieu de porter cette affaire dans une assemblée du peuple, ils osèrent, dans le sénat même, ordonner

(1) Tit. Liv. lib. IV, cap. 26.

eroient menés en prison, An de Rome. 322.
ncessamment un dic-
plièrent sous la
nt de nommer
plaignirent que le
a puissance consulaire,
ous le joug impérieux des
ain que ce premier corps de
, piqué contre ses chefs, et uni-
attentif à vaincre leur opiniâtreté,
ntit pas alors la plaie qu'il venoit de faire
son autorité. Enfin, après beaucoup de disputes, entre les deux consuls, pour le choix d'un dictateur, ils en remirent la décision au sort, qui fut favorable à T. Quintius: celui-ci nomma Tubertus, son beau-père.

Le dictateur fit aussitôt enrôler tous ceux qui devoient servir, sans vouloir écouter ni plaintes, ni excuses. C'étoit un ancien capitaine, plein de valeur et d'expérience, naturellement sévère, et même dur dans le commandement. Le pouvoir de vie et de mort que lui donnoit la dictature, et la connoissance de son humeur sévère, firent que tout le monde courut, avec soumission, se ranger sous ses Enseignes. Il sortit bientôt de Rome, marcha aux ennemis (1), les défit dans une bataille

(1) Diod. lib. XII.

An de Rome. 322. sanglante, prit leur camp, et ramena son armée victorieuse à Rome.

La république jouit, pendant quelque temps, d'une paix profonde. Mais un mal, plus dangereux que la guerre, se fit sentir dans Rome, et presque dans toute l'Italie. Une sécheresse extraordinaire causa la famine, qui fut suivie d'une peste affreuse sur les animaux comme
325. sur les hommes. Les Romains, naturellement superstitieux, après avoir épuisé tous les remèdes de la médecine, eurent recours à des secours surnaturels. (1) On introduisit, dans la ville, un culte étranger; les temples, et même les rues, n'étoient remplis que de gens qui sacrifioient à des divinités inconnues; et on n'avoit point de honte, pour conjurer le mal, de recourir à des charmes, et à toutes les vaines superstitions que la foiblesse des hommes a inventées. Le sénat, qui n'ignoroit pas combien toute nouveauté, en fait de religion, étoit dangereuse, ordonna aux édiles d'arrêter ce désordre; et il fut défendu, par un édit public, (2) de pratiquer aucune cérémonie qui n'eût été admise dans la république.

327. Cette calamité étant finie, on procéda à l'élec-

(1) Tit. Liv. lib. IV, cap. 30. — (2) D. XII. Tabularum leges.

tion de nouveaux magistrats; et le peuple obtint qu'on élût des tribuns militaires avec la puissance consulaire. Mais ce changement, dans le gouvernement, ne fut pas heureux. La guerre ayant recommencé contre les Véiens, les tribuns, peu unis entre eux, furent défaits: ce qui donna lieu à la création d'un dictateur. On eut recours, pour remplir cette éminente dignité, à C. Mamercus Émilius. Son mérite et le besoin de l'État, obligèrent les Romains de remettre la fortune de la république entre les mains d'un homme que les censeurs, comme nous l'avons vu, n'avoient point eu de honte de dégrader de sa tribu, et de noter comme indigne des privilèges d'un citoyen Romain. Le succès de cette guerre répondit à la confiance que le peuple Romain avoit en son général. Mamercus Émilius, en moins de seize jours, tailla en pièces une partie de l'armée des ennemis, fit un grand nombre de prisonniers, qui servirent de récompense aux soldats, ou qui furent vendus, comme des esclaves, au profit du trésor public. Le dictateur, après un triomphe solemnel, se démit de la dictature (1), et fit douter si sa modération n'étoit pas encore plus grande que sa valeur.

An de Rome. 327.

(1) Tit. Liv. lib. IV, cap. 34. — Oros. lib. II, cap. 13.

An de Rome. 327. Ces victoires continuelles des Romains, ne servoient qu'à élever le courage, et à augmenter l'ambition des principaux du peuple. Ils ne voulurent plus entendre parler d'aucune élection des consuls, parce qu'ils étoient exclus du consulat, et qu'il leur étoit permis d'aspirer à la dignité tribunitienne. Ainsi, malgré le sénat, on fut obligé d'élire quatre tribuns militaires.
328 et 329. Mais, quelques efforts qu'eûssent faits les tribuns du peuple pour avoir part à cette élection, ils eurent encore la douleur de voir que des patriciens seuls enlevèrent tous les suffrages. On ne peut exprimer la colère et l'indignation de ces magistrats plébéiens. Ils disoient hautement, dans leurs harangues, qu'il valoit mieux abolir la loi, qui permettoit au peuple d'aspirer à la dignité de tribun militaire, que d'en voir l'effet éludé, dans toutes les élections, par la cabale des patriciens; et que la honte seroit moindre, pour leur Ordre, d'en être exclus, comme ils l'étoient du consulat, que d'avoir le droit de concourir, et d'être rejettés dans les élections, comme incapables ou indignes de cet honneur. Ils se répandoient, en plaintes, contre le peuple même: ils menaçoient d'abandonner ses intérêts; et, comme s'ils eûssent voulu, pour se venger, bouleverser la république entière, les uns pro-

posoient qu'on conduisît une partie du peuple dans de nouvelles colonies; d'autres renouvelloient les anciennes prétentions au sujet du partage des terres. Il y en avoit qui demandoient qu'on ne pût obliger aucun citoyen d'aller à la guerre, si on ne lui payoit une solde réglée. Enfin il n'y a rien que ces magistrats séditieux ne remuâssent, soit pour se venger de la noblesse, soit pour exciter le peuple, par l'espoir de ces nouveautés, à les porter, par ses suffrages, jusqu'à la dignité de tribuns militaires.

An de Rome. 329.

Les patriciens, qui étoient actuellement en exercice, et qui regardoient comme une honte d'avoir des plébéiens pour successeurs, convinrent secrettement, avec le sénat, de tirer de Rome les principaux du peuple, et sur-tout ceux qui aspiroient au tribunat militaire, sous prétexte de faire une course sur la frontière des Volsques, qu'on disoit qui armoient puissamment: et, pendant leur éloignement, au lieu de tribuns militaires, on résolut de n'élire que des consuls. Ces magistrats, avant que de sortir de la ville, laissèrent pour gouverner, et pour présider à l'élection, Appius Claudius leur collègue, fils du décemvir, jeune homme fier, hardi, entreprenant, et nourri, dès le berceau, dans une haine héréditaire contre la puis-

An de Rome. 329. sance du peuple. Il ne vit pas plutôt les tribuns et la plupart des plébéiens en campagne, que, se prévalant de leur absence, il fit procéder à
330. l'élection des consuls. On élut, pour remplir cette dignité, C. Sempronius Atratinus, et C. Fabius Vibulanus; et le peuple et ses tribuns trouvèrent, à leur retour, l'élection de ces deux magistrats trop bien établie pour oser s'y opposer. Ils tournèrent leur ressentiment contre les consuls mêmes, et ils tâchèrent, depuis, de faire un crime à Sempronius des mauvais succès qu'il eut, pendant son consulat, dans la guerre contre les Volsques.

Cette nation belliqueuse, qui, depuis longtemps, étoit en guerre avec les Romains pour l'empire et la domination, fit, cette année, comme un dernier effort pour s'empêcher de subir le joug de ses anciens ennemis. Les magistrats Volsques levèrent un grand nombre de troupes, firent choix d'excellens capitaines, et n'omirent aucune de ces sages précautions, qu'on peut regarder comme les gages assurés du bon succès. Rome leur opposa C. Sempronius, premier consul, personnage plein de valeur, populaire, et familier avec les soldats, dont il étoit adoré; mais plus soldat lui-même que grand capitaine, et qui faisoit la guerre comme si le courage seul eût suffi pour rem-

plir tous les devoirs d'un général. Il s'avança, du côté des ennemis, comme s'il eût été à une victoire certaine; et il marchoit avec une confiance toujours dangereuse. Les deux armées furent bientôt en présence; les Volsques avoient pris tous les avantages que la situation du lieu leur avoit pu permettre. Sempronius, au contraire, qui méprisoit des ennemis tant de fois vaincus, négligea ces précautions si nécessaires. Et, comme s'il eût été assuré de vaincre avec sa seule infanterie, il laissa sa cavalerie dans un endroit d'où il n'en pouvoit tirer du secours. On en vint aux mains, de part et d'autre, avec une égale fureur. Les Romains, quoique en désordre, s'avancèrent avec audace, et chargèrent les ennemis avec leur valeur ordinaire. Mais comme ils combattoient avec plus d'impétuosité que d'ordre, et que les Volsques, au contraire, unis et serrés par bataillons, se défendoient avec beaucoup de courage, la fortune commença à se déclarer pour le parti où il y avoit plus de discipline. Les Volsques, conduits par un habile général, pressent, poussent, et enfoncent les légions. Le soldat Romain étonné, au lieu d'attaquer, ne songe qu'à éviter les coups de l'ennemi. On plie insensiblement, on cède peu-à-peu, et enfin on est contraint de reculer. Le consul, qui s'en apper-

An de Rome. 330.

An de Rome. 330.

çoit, se porte dans les endroits où il y a plus de péril. Il combat de sa main, et tâche d'animer ses soldats par son exemple et par ses reproches, mais en vain. Il crie, il menace; on n'entend plus sa voix, ni ses ordres; et le soldat, effrayé, fait bien voir qu'il ne craint que l'ennemi et la mort. Enfin la confusion et le désordre se mettent dans les légions, et la bataille étoit perdue, si Sex. Tempanius, ancien capitaine de cavalerie, n'eût proposé, aux autres officiers du même corps, de descendre de cheval, et de se jetter à la tête des légions, pour soutenir l'effort des ennemis.

Sempronius, qui s'étoit flatté, comme nous l'avons dit, d'en triompher avec son infanterie, avoit laissé sa cavalerie dans un endroit coupé de ravins, où elle ne pouvoit combattre. Tempanius, s'étant apperçu de cette faute, et du désordre où étoient les légions, mit pied à terre avec toute sa compagnie (1); et s'adressant à ses camarades: « Suivez ma lance, leur dit-il, « comme si c'étoit un guidon; et faisons voir « aux ennemis qu'à pied comme à cheval, rien « ne nous peut résister ». Tout ce corps de cavalerie descendit de cheval, à son exemple, et le suivit. Tempanius, à la tête de cette nou-

(1) Tit. Liv. lib. IV, cap. 38.

velle infanterie, marche droit aux ennemis, et rétablit le combat: il pousse tout ce qui se présente devant lui. Les légions, à la vue de ce secours, reprennent courage; et la bataille recommence avec une nouvelle fureur. Le général des Volsques ne peut deviner d'où ce nouveau corps d'infanterie est venu aux Romains. Mais, comme il s'en vit pressé, il envoya ordre à ses troupes de s'ouvrir, de donner passage au corps que commandoit Tempanius, de refermer ensuite les bataillons, et de les rejoindre, afin de séparer ces nouvelles troupes du corps des légions. Les Volsques, en exécution de ces ordres, reculent, semblent plier, s'ouvrent, et laissent passer Tempanius et sa troupe, qui, emportés par leur courage, croyant suivre la victoire et un ennemi épouvanté, s'avançoient toujours. Mais ils ne furent pas long-temps sans s'appercevoir qu'ils avoient été coupés par des bataillons ennemis qui s'étoient rejoints, et qui s'étoient postés entre eux, et l'armée Romaine. Tempanius fit ce qu'il put pour s'ouvrir, de nouveau, le passage, et rejoindre le consul; mais il ne put percer les bataillons opposés. Dans cette extrémité, il apperçut une éminence dont il s'empara.

An de Rome. 330.

Les Volsques, se flattant qu'il ne pouvoit leur échapper, viennent l'assaillir. Tempanius

An de Rome. 330.

se défend avec un courage invincible ; et cette diversion sauve l'armée du consul. Les légions moins pressées se rallient, reviennent à la charge ; et le consul, à leur tête, fait des efforts surprenans pour tâcher de dégager et de joindre Tempanius. Les Volsques sont fermes de tous côtés ; et, quoiqu'ils aient perdu beaucoup de monde dans cette dernière action, ils se laissent plutôt tuer que de s'enfuir. Aucun ne recule ; le soldat vivant succède au mort, occupe sa place, et la défend avec la même intrépidité, sans que les Romains puissent rompre cette barrière et forcer ces bataillons. On combattit bien avant dans la nuit, sans que les deux généraux pûssent démêler de quel côté étoit l'avantage, et il n'y eut que les ténèbres et la lassitude qui séparèrent les deux armées.

Sempronius et le général des Volsques, incertains du succès de la bataille, et craignant également, l'un et l'autre, d'être encore obligés de combattre le lendemain, abandonnèrent, comme de concert, le champ de bataille ; et, ne se croyant pas encore en sûreté dans leur camp, ils en sortirent avec précipitation. Après qu'ils eurent marché, toute la nuit, chacun de leur côté, et avec une peur égale, ils se retranchèrent avec autant de soins et de précaution,

que s'ils avoient été encore en présence les uns des autres. An de Rome. 330.

Tempanius, qui ne doutoit pas que les ennemis ne l'attaquâssent, de nouveau, dès que les ténèbres seroient dissipées (1) fut bien surpris, lorsqu'au point du jour il ne vit plus ni amis, ni ennemis. Il ne pouvoit comprendre ce qu'étoient devenues deux grandes armées, qui, peu d'heures auparavant, occupoient toute la plaine. Il alla d'abord lui-même reconnoître le camp des Volsques, et ensuite celui des Romains. On ne trouva, dans l'un et dans l'autre, que quelques blessés, qui n'avoient pu suivre leur corps d'armée. Tempanius voulut être lui-même spectateur d'un évènement si extraordinaire: et, après avoir pris les précautions nécessaires pour n'être pas surpris, il visita les deux camps, et il rencontra, par-tout, une solitude égale. Il passa, de là, sur le champ de bataille, qui ne lui présenta que des morts et des mourans, et cette image affreuse qu'on y rencontre, le lendemain d'un combat. Enfin, n'ayant aucune nouvelle de l'armée du consul, et craignant d'être investi, de nouveau, par celle des Volsques, il fit enlever les soldats Romains qui étoient blessés, et reprit, avec eux, le

(1) Tit. Liv. lib. IV, cap. 39.

An de Rome. 330.

chemin de Rome. Il y fût reçu avec une extrême surprise et une joie extraordinaire : on le croyoit péri avec tous ses compagnons. Des fuyards, qui étoient arrivés à Rome avant lui, et qui l'avoient vu séparé de l'armée, et enveloppé par les ennemis, n'avoient pas manqué de publier que toute la cavalerie avoit été taillée en pièces. Le retour de Tempanius et de ses compagnons dissipa ces faux bruits. Mais les tribuns du peuple n'avoient garde de laisser échapper une occasion si favorable pour perdre le consul. Le peuple étoit actuellement assemblé, lorsque Tempanius rentra dans Rome. Ils l'obligèrent de se présenter dans l'assemblée, avant que d'entrer dans sa maison (1); et Cn. Julius, un de ces magistrats plébéiens, lui demanda, tout haut, s'il croyoit que Sempronius fût digne de commander les armées du peuple Romain ; s'il avoit remarqué que, dans la dernière action, il eût disposé l'ordre de la bataille en habile général ; ce qu'il étoit devenu depuis le combat, et où étoit l'armée qu'il commandoit : « Je vous ordonne, ajouta ce tribun, de « répondre précisément, et sans détour, à *tous* « ces chefs : apprenez-nous ce que sont deve- « nues nos légions ; si vous en avez été aban-

(1) Tit. Liv. lib IV, cap. 40.

« donné, ou si vous-même en êtes le déserteur, An de Rome. 330.
« et enfin si nous sommes vaincus, ou si nous sommes victorieux? » Tempanius, sans vouloir tirer avantage de la disgrace de Sempronius, répondit au tribun, qu'il n'appartenoit point à un simple officier de juger de la capacité de son général, et que le peuple en avoit décidé en le créant consul; qu'il l'avoit vu combattre, à la tête des légions, avec un courage invincible, et se porter dans tous les endroits où le péril étoit le plus grand; que l'éloignement où il s'étoit trouvé depuis leur séparation, et la confusion qui arrive toujours dans une bataille aussi opiniâtre, lui avoient dérobé la connoissance de ce qui s'étoit passé dans les endroits où combattoit le consul : cependant qu'il pouvoit assurer, par ce qui lui avoit paru sur le champ de bataille, que les Volsques n'avoient pas perdu moins de monde que les Romains; et que, comme, après sa séparation du corps des légions, il avoit été assez heureux pour s'emparer d'une éminence, où, malgré tous les efforts des ennemis, il avoit conservé ceux qui s'étoient confiés à sa conduite, il présumoit que le consul, dans ce désordre général, auroit gagné les montagnes où il se seroit retranché. Tempanius demanda ensuite la permission de se retirer, pour se faire panser des blessures qu'il avoit reçues dans la

An de Rome. 330. bataille. Toute l'assemblée donna encore plus de louanges à la sagesse et à la modération de sa réponse, qu'à la valeur et à la bonne conduite avec lesquelles il venoit de combattre les ennemis de la patrie.

331. Ce peuple, en reconnoissance de ses services, l'élut pour tribun quelque temps après, avec trois autres officiers qui s'étoient distingués comme lui. Dans cette place, il donna de nouvelles marques de sa générosité : car L. Hortensius, un de ses collègues, ayant fait assigner Sempronius, après que l'année de son consulat fut expirée, pour rendre compte, devant l'assemblée du peuple, de la conduite qu'il avoit tenue dans la dernière bataille, Tempanius et ses trois collègues prirent hautement sa défense, et conjurèrent Hortensius de ne pas persécuter un général plein de valeur, à qui la fortune avoit manqué dans cette occasion. « Mais, si je vous fais voir, re« prit Hortensius, que ce patricien, dont vous « vantez le courage, est seul cause de la dis« grace que nous venons de recevoir, vous « opposerez-vous à la justice qui en doit être « faite? Voulez-vous ruiner la puissance du tri« bunat, et tourner, contre le peuple même, « cette autorité que vous ne tenez que de sa « bienveillance ? » Tempanius et ses collègues

lui répondirent, avec beaucoup de modestie, qu'ils reconnoissoient que le peuple avoit une autorité souveraine sur tous ceux qui portoient le nom de citoyens Romains; qu'ils révéroient cette souveraine puissance, et qu'ils n'abuseroient jamais du pouvoir dont ils avoient été honorés; mais que, si les prières qu'ils faisoient, en faveur de leur général, étoient rejettées par un de leurs collègues, ils changeroient d'habit comme l'accusé, et qu'ils vouloient partager, avec leur capitaine, sa bonne ou sa mauvaise fortune. Hortensius, touché de leur générosité, s'écria qu'il ne consentiroit point que le peuple Romain vît ses tribuns en deuil. Il se désista de son action, et il déclara qu'il ne poursuivroit pas davantage un général malheureux, à la vérité, contre les ennemis, mais qui avoit sçu se rendre si cher et si agréable à ses soldats. An de Rome. 331.

L'affection que quatre tribuns du peuple venoient de faire paroître pour un patricien, et la condescendance d'Hortensius, sembloient avoir réuni le peuple avec le sénat. L'État parut tranquille; mais cette union ne dura pas long-tèmps. Sous le consulat de T. Quintius Capitolinus et de Fabius Vibulanus, on vit naître de nouvelles dissensions, au sujet de la questure. Les questeurs étoient des officiers qui 332.

An de Rome. 332.

avoient soin du trésor public; et on rapporte la première origine de cette charge à P. Valerius Publicola, comme nous l'avons dit. Ce patricien, ayant jugé à propos de faire mettre le trésor public dans le temple de Saturne, choisit, pour le garder, deux sénateurs qu'on appella, depuis, questeurs; et il en laissa le choix au peuple.

Les deux consuls, dont nous venons de parler, étant entrés en charge, et voyant que, depuis les conquêtes et l'agrandissement de la république, ces deux officiers ne suffisoient pas pour remplir toutes leurs obligations, proposèrent d'en augmenter le nombre, et d'ajouter aux deux premiers questeurs, qui ne sortoient point de Rome, deux autres qui suivîssent les consuls et les généraux à l'armée, pour tenir compte des dépouilles des ennemis, pour vendre le butin, et sur-tout pour prendre soin des vivres et de la subsistance de l'armée. Le sénat et le peuple parurent d'abord approuver également cette proposition; et le sénat consentoit assez volontiers que, dans l'élection des questeurs, comme dans celle des tribuns militaires, le peuple Romain pût choisir, s'il vouloit, autant de plébéiens que de patriciens. Mais les tribuns, toujours injustes, ayant prétendu que le choix de la moitié de ces magistrats ne pou-

voit jamais tomber que sur des plébéiens, le sénat, plutôt que de se soumettre à la nécessité qu'on vouloit lui imposer, fit échouer le projet des consuls. Les tribuns, pour se venger, renouvellèrent la proposition du partage des terres, la ressource perpétuelle de ces magistrats séditieux. Après s'être déchaînés, avec beaucoup de fureur, contre le sénat, ils déclarèrent qu'ils ne consentiroient point à l'élection de nouveaux consuls, s'il n'étoit permis au peuple, dans l'élection des questeurs, de donner sa voix indifféremment à des plébéiens, comme à des patriciens. Le sénat rejetta, avec fermeté, cette condition; et l'opiniâtreté des deux partis à ne se point relâcher de leurs prétentions, fut cause que la république tomba dans une espèce d'anarchie. On fut obligé d'avoir recours, plusieurs fois, à un *entre-roi*, dignité qui ne duroit que cinq jours. Souvent même les tribuns s'opposoient à son élection, de peur qu'il ne nommât lui-même des consuls. Enfin L. Papirius Mugillanus, étant entre-roi, ménagea les esprits avec tant d'adresse qu'il obtint, des deux partis, qu'on éliroit des tribuns militaires à la place des consuls, et que, dans l'élection des quatre questeurs, comme dans celle des tribuns militaires, il seroit libre, au peuple, de donner indifféremment

An de Rome. 332.

An de Rome. 332. ses suffrages à des plébéiens ou à des patriciens.

On tint d'abord l'assemblée pour l'élection des tribuns militaires; et, malgré les brigues et
333. les cabales des tribuns du peuple (1), on n'élut que quatre patriciens, L. Quintius Cincinnatus, Sp. Furius Medullinus, M. Manlius, et A. Sempronius Atratinus, cousin du consul de ce nom : on chargea ce dernier de présider à l'élection des questeurs. Antistius, tribun du peuple, et Pompilius, un de ses collègues, mirent sur les rangs, l'un son fils, et l'autre son frère, et demandèrent la questure en leur faveur. Mais, malgré toutes leurs brigues, les patriciens seuls emportèrent cette dignité; et le peuple, quoiqu'animé par leurs harangues séditieuses, n'eut pas la force de la refuser à des personnes, dont les pères et les ancêtres avoient été honorés du consulat. Les deux tribuns du peuple, furieux de cette préférence et de la honte du refus, s'écrièrent qu'il n'étoit pas possible que le peuple eût eu si peu d'égard à la prière et à la recommandation de ses propres magistrats; qu'il y avoit eu infailliblement de la supercherie dans le scrutin, et qu'il en falloit faire rendre compte à A. Sempronius, qui avoit

(1) Tit. Liv. lib. IV, cap. 44.

compté les suffrages. Mais, comme c'étoit un homme d'une probité avérée, et que son innocence, et la dignité dont il étoit actuellement revêtu, mettoient hors d'atteinte, ils tournèrent toute leur indignation contre C. Sempronius, son parent, dont nous venons de parler. Ils firent revivre l'affaire de la dernière bataille, dont Hortensius, à la prière de Tempanius, s'étoit désisté; et il fut condamné, à leur sollicitation, et par la poursuite de Canuleïus, autre tribun du peuple, à une amende de quinze mille sols. Leur fureur ne se borna pas à la honte qu'ils vouloient attacher au corps du sénat, par cette condamnation d'un consulaire. Ils remplirent, de nouveau, la ville de troubles et de divisions, tantôt en empêchant l'élection des consuls, ou en faisant revivre d'anciennes prétentions, qui étoient autant de semences de nouvelles séditions.

An de Rome. 333.

334.

Quelque temps après, Sp. Mecilius, tribun du peuple pour la quatrième fois, et Metilius, autre tribun du peuple pour la troisième, voulant se perpétuer dans le tribunat, et s'en faire une espèce d'empire et de domination perpétuelle, renouvellèrent la proposition du partage des terres, conquises sur les voisins et les ennemis de Rome. C'étoit l'appât ordinaire, dont les tribuns les plus séditieux leurroient le peuple.

An de Rome. 334. Rome, comme nous l'avons déjà dit, bâtie sur un fonds étranger, et qui dépendoit originairement de la ville d'Albe, n'avoit presque point de territoire, qui n'eût été conquis l'épée à la main. Les patriciens, et ceux qui avoient eu le plus de part au gouvernement, sous prétexte d'en prendre quelques cantons à cens et à rente, s'étoient approprié le reste, et ce qui étoit le plus à leur bienséance, et ils s'en étoient fait une espèce de patrimoine. Une longue prescription avoit couvert ces usurpations; et il eût été bien difficile de démêler les anciennes bornes qui séparoient ce qui appartenoit au public, du domaine qu'on avoit fieffé à chaque particulier.
335. Cependant les tribuns prétendoient déposséder, de ces fonds, les anciens propriétaires, et qui avoient même élevé des bâtimens sur ces terres. Une recherche si odieuse consternoit les premières Maisons de la république. Le sénat s'assembla, plusieurs fois, pour trouver les moyens de faire échouer des propositions si dangereuses. On dit qu'Appius Claudius, quoique le plus jeune et le dernier du sénat, ouvrit un avis
336. qui ne fut pas désagréable à sa compagnie : il dit que ce n'étoit que dans le tribunat même qu'il falloit chercher des ressources contre la tyrannie des tribuns; qu'il n'étoit question, pour cela, que de gagner un seul de ces ma-

gistrats plébéiens, qui voulût bien, par son opposition, empêcher les mauvais desseins de ses collègues; qu'il falloit s'adresser aux derniers de ce collège; que ces hommes nouveaux dans les affaires, et jaloux de l'autorité que Mecilius et Metilius s'attribuoient, ne seroient pas insensibles aux caresses du sénat, et que peut-être ils fourniroient volontiers leur opposition, seulement pour se faire valoir, et pour faire quelque figure dans le gouvernement.

Cet avis fut approuvé tout d'une voix; et on loua hautement Appius de n'avoir pas dégénéré de la vertu de ses ancêtres. Ceux des sénateurs qui avoient quelque liaison avec les tribuns du peuple, s'insinuent dans leur confiance, et leur représentent la confusion où ils vont jetter l'État, et chaque famille en particulier, s'il faut entrer dans la discussion des terres concédées par Romulus, de celles qui, depuis près de quatre cents ans, ont été conquises sur les voisins de la république, et que des particuliers ont acquises en différens siècles; que le projet d'une loi qui établiroit une égalité parfaite dans la fortune de tous les citoyens, ruineroit la subordination si nécessaire dans un État; et que les riches, soit patriciens, soit plébéiens, ne se laisseroient

An de Rome. 336. pas dépouiller si aisément du bien qu'ils avoient hérité de leurs ancêtres, ou qu'ils avoient acheté, de bonne foi, des légitimes possesseurs; et qu'infailliblement une recherche si injuste exciteroit une guerre civile, et coûteroit peut-être le plus pur sang de la république. Enfin, à force de prières et d'instances, ils agirent si heureusement, que des dix tribuns ils en gagnèrent six, qui s'opposèrent à la publication de la loi.

Mecilius et son collègue, outrés de voir sortir l'opposition de leur propre tribunal et de leur collège, traitèrent leurs collègues de traîtres, d'ennemis du peuple, et d'esclaves du sénat. Mais, malgré toutes ces injures, comme il ne falloit que l'opposition d'un seul tribun pour arrêter la poursuite et l'action des neuf autres, et qu'il s'en trouva six qui s'opposèrent à la réception de la loi, Mecilius et son collègue furent obligés de se désister de leur entreprise.

337. Le sénat, à la faveur de cette intelligence avec le plus grand nombre des tribuns, demeura encore maître des affaires, l'année suivante. L. Sextius, un de ces tribuns, ayant proposé, pour flatter le peuple, d'envoyer une colonie à Voles, petite ville dont on venoit de s'emparer, les autres tribuns s'y opposèrent haute-

ment, et ils déclarèrent qu'ils ne souffriroient point, pendant leur tribunat, qu'on proposât aucune loi nouvelle dont le projet n'eût été autorisé par le sénat. An de Rome. 337.

Mais ce concert du sénat avec les tribuns ne dura pas long-temps : les successeurs de ces derniers magistrats du peuple reprirent, peu après, la poursuite du partage des terres, avec encore plus de fureur que n'avoient fait Mecilius et son collègue. 338.

Les Eques ayant surpris Voles, on donna la conduite de cette guerre à M. Posthumius Regilensis, qui étoit actuellement tribun militaire: ce général sçavoit faire la guerre; mais il étoit dur, hautain, fier de sa naissance et de sa dignité, et il portoit trop loin cette distinction, dans une république où tous les citoyens se prétendoient égaux. Ce général fit le siège de Voles, ou pour mieux dire, il tenta de l'emporter d'emblée. Les Romains, en ces temps-là, ne formoient guères de sièges réguliers : le plus souvent ils investissoient une place de tous côtés; ils conduisoient ensuite leurs troupes jusqu'au pied des murailles; et, à la faveur d'une attaque générale, qui partageoit l'attention et les forces des assiégés, ils tentoient de se rendre maîtres de la place. Posthumius, avant que de faire marcher ses troupes à cette forme d'as- 339.

An de Rome. 339.

saut qu'on appelloit *corone*, parce que la place étoit entourée de tous côtés, leur promit, pour les encourager, de leur en abandonner le pillage, s'ils s'en rendoient maîtres. La ville fut prise; mais Posthumius, qui naturellement haïssoit les plébéiens, qui composoient la plus grande partie de son armée (1), leur manqua de parole, et fit tout vendre au profit du trésor public.

Sextius, tribun du peuple, proposa quelque temps après, en pleine assemblée, que, pour dédommager le peuple du manque de parole du tribun militaire, du moins on établît une colonie dans cette place, de ceux-mêmes qui, par leur valeur, avoient contribué à la reprendre : il vouloit que, par le plébiscite qui en seroit dressé, on abandonnât, à ces soldats, tout le territoire de Voles. Pour faire passer plus facilement cette proposition, et intimider le sénat, il renouvella, en même temps, l'ancienne prétention du partage des terres, que les tribuns ne manquoient jamais de faire revivre, quand ils vouloient inquiéter le sénat, et èn arracher quelque nouveau privilège.

Tout le peuple applaudit à cette proposi-

(1) Tit. Liv. lib. IV, cap. 49. — Zonaras, Ann. 2. — Florus, lib. I, cap. 22.

tion. Posthumius, que ses collègues avoient mandé pour s'opposer conjointement aux entreprises des tribuns du peuple, s'étant trouvé, comme les autres sénateurs, dans cette assemblée, où il y avoit quelques uns de ses soldats mêlés dans la foule, et qui demandoient ce partage avec de grands cris : « il en arrivera « mal à mes gens, dit Posthumius tout haut, « s'ils ne demeurent en repos. » Une parole si superbe, quoique dans la bouche d'un général, n'offensa pas moins le sénat que la multitude. Sextius, vif et éloquent, se prévalut du mécontentement public, et adressant la parole au peuple : « N'avez-vous pas entendu, « dit-il, les menaces que Posthumius fait à « nos soldats, comme s'ils étoient ses esclaves? « Pouvez-vous encore ignorer, après cela, la « haine et le mépris que les patriciens ont « pour vous? Cependant ce sont ces mêmes « patriciens, si cruels et si superbes, que vous « préférez dans la distribution des dignités à « ceux mêmes qui, tous les jours, soutiennent « vos intérêts. Ne vous étonnez plus si, après « une si injuste préférence, personne ne veut « plus s'en charger. Que peut-on espérer d'une « multitude foible et inconstante, qui ne sçait « récompenser que ceux qui l'outragent le plus « cruellement. »

An de Rome. 339.

An de Rome. 339.

Ce discours augmenta l'animosité publique, qui passa, avec les menaces de Posthumius, jusques dans son armée. Les soldats n'étoient déjà que trop irrités de ce qu'au préjudice de sa parole, il les avoit privés du pillage de Voles. Ils n'eurent pas plutôt appris ce qui s'étoit passé dans la place de Rome, qu'ils s'écrièrent que la république nourrissoit un tyran dans son sein; et l'armée entière étoit dans une agitation peu éloignée d'une sédition déclarée.

P. Sextius, questeur, ayant voulu, en l'absence de son général, faire arrêter un soldat plus mutin que les autres, en reçut un coup de pierre; et ses compagnons arrachèrent ce soldat des mains de ceux qui le vouloient mettre aux arrêts. Posthumius, averti de cette émeute, accourut au camp; mais il aigrit encore les esprits par la rigueur de ses recherches, et par la cruauté des supplices. Après des informations rigoureuses, il commanda qu'on noyât, sous la *claie*, les soldats qui se trouvèrent les plus coupables. Leurs compagnons furieux les arrachent à ceux qui les avoient arrêtés, et les mettent en liberté : ce sont de nouveaux chefs pour la sédition; tout le camp se souleva (1). Posthumius, transporté de

(1) Tit. Liv. lib. IV, cap. 50. — Florus, lib. I, cap. 22.

An de Rome, 339.

colère, descend de son tribunal : précédé de ses licteurs, il fend la foule, et veut se saisir des criminels ; mais il ne trouve plus, ni respect pour sa personne, ni obéissance à ses ordres. On oppose la violence à la force ; on se frappe de part et d'autre ; et, dans ce désordre, le général est tué par ses propres soldats.

Quelque odieux que fût Posthumius, le peuple, comme le sénat, détesta une action si horrible ; et le consulat étant tombé à Cornelius et à L. Furius Medullinus, on chargea 340.
ces magistrats d'informer contre les criminels, et d'en faire une punition exemplaire. Cependant les consuls usèrent d'une grande modération ; et, pour ne point aigrir les esprits (1), ils ne firent tomber le châtiment que sur un petit nombre des soldats les plus mutins, et qui se tuèrent eux-mêmes. Ces sages magistrats aimèrent mieux supposer que toute l'armée étoit innocente, que de la jetter dans une révolte déclarée par une recherche trop rigoureuse.

Il eût été à souhaiter que le sénat et les consuls eûssent ajouté, à une conduite si sage, le partage du territoire de Voles, en faveur des

(1) Tit. Liv. lib. IV, cap. 51.

An de Rome. 340.

soldats et des citoyens qui étoient demeurés dans leur devoir.

C'étoit le moyen le plus sûr pour faire tomber toutes les plaintes séditieuses des tribuns du peuple, et pour éloigner insensiblement leurs prétentions au sujet des terres publiques et des communes, dont, après tout, il étoit presque impossible aux propriétaires de justifier l'acquisition originale. Mais le peuple s'apperçut, avec indignation, que le dessein secret du sénat et de la noblesse étoit de le tenir toujours dans la pauvreté, tant pour son propre intérêt, que pour le rendre plus souple et plus dépendant. Et les tribuns, pour entretenir son ressentiment, crioient, dans toutes les assemblées, que Rome ne seroit jamais libre, tant que les patriciens retiendroient les terres publiques, et qu'ils s'approprieroient toutes les dignités de l'État.

Des guerres presque continuelles contre les Eques et les Volsques, la peste qui succéda à ce premier fléau, et qui produisit la famine, occupèrent le peuple les années suivantes, et l'empêchèrent de faire attention à ces discours séditieux. Mais la paix et l'abondance ne furent pas plutôt rétablies dans la république, que d'autres tribuns firent renaître de nouvel les divisions.

Trois de ces magistrats plébéiens, du nom d'Icilius (1), tous trois parens, et d'une famille où la haine contre les patriciens étoit héréditaire, entreprirent de leur enlever la questure, qui n'étoit point encore sortie du premier Ordre. Ils obtinrent d'abord que l'élection s'en fît par les comices des tribus. Après avoir laissé espérer, au peuple, des colonies et le partage des terres, ils déclarèrent publiquement qu'il ne devoit rien espérer de ces avantages pendant leur tribunat, si, de toutes les dignités qui auroient dû être communes entre tous les citoyens d'une même république, il n'osoit du moins aspirer à la questure. Le peuple, animé par ses tribuns, donna ses suffrages (2) à Q. Silius, P. Ælius et P. Pupius, tous trois plébéiens, qui furent les premiers questeurs de cet Ordre. Et de tous les patriciens qui demandoient cette dignité, il n'y eut que Cæso Fabius Ambustus qui pût l'obtenir.

An de Rome. 344.

Les tribuns du peuple regardèrent cet avantage comme une victoire qu'ils venoient de remporter sur la noblesse. Ils se flattèrent que la questure alloit leur ouvrir le chemin du tribunat militaire, du consulat et des triomphes.

(1) Sp. Icilius, C. Icilius, L. Icilius. — (2) Tit. Liv. lib. IV, cap. 54 et 66.

An de Rome. 344.

Les Iciliens publioient hautement que le temps enfin étoit venu de partager les honneurs de la république entre le peuple et les patriciens. On ne voulut plus même, dans l'élection suivante, entendre parler du consulat, par la seule raison que cette dignité étoit encore réservée aux nobles et aux patriciens. Il fallut que le sénat souffrît qu'on élût des tribuns militaires, qui avoient, à la vérité, la même puissance que les consuls, mais dont la dignité étoit plus agréable au peuple, parce qu'il y pouvoit parvenir: les Iciliens sur-tout y aspiroient ouvertement. Le sénat, alarmé de leurs projets ambitieux, attacha deux conditions à l'élection des tribuns militaires, qui donnoient une exclusion tacite aux Iciliens. La première portoit: Qu'aucun plébéien ne pourroit concourir pour le tribunat militaire, lorsque, dans la même année, il auroit exercé la charge de tribun du peuple; l'autre, qu'aucun tribun du peuple ne pourroit être continué, deux ans de suite, dans le même emploi.

Les Iciliens sentirent bien que c'étoit à eux seuls que le sénat en vouloit. Ils perdirent l'espérance de parvenir à cette première dignité de la république, et en la perdant pour eux, il parut qu'ils ne s'embarrassèrent guères que d'autres plébéiens en fûssent revêtus. Peut-être

même qu'ils auroient été mortifiés de voir cette souveraine dignité entrer dans toute autre famille plébéienne, avant que la leur en eût été honorée. Quoi qu'il en soit, il n'y eut aucun plébéien considérable qui se mît sur les rangs; et le sénat eut l'adresse d'y pousser quelques misérables de la plus vile populace, en même temps qu'il fit demander cette charge par des sénateurs et des patriciens, illustres par leur valeur. An de Rome. 344.

Le peuple, dégoûté par la bassesse des prétendans de son Ordre, tourna tous ses suffrages du côté de la noblesse; et C. Julius Julus, Corn. Cossus, et C. Servilius Ahala, furent déclarés tribuns militaires: mais ils ne jouirent 345.
pas long-temps de cette dignité souveraine. Les Volsques ayant mis, sur pied, une puissante armée, le sénat, à son ordinaire, résolut de leur opposer un dictateur. Comme l'autorité absolue de ce magistrat absorboit, pour ainsi dire, la puissance des magistrats subalternes, Julius et Cornelius, tribuns militaires, s'opposèrent à son élection, et représentèrent qu'ils se sentoient assez de courage et d'expérience pour conduire les armées, et qu'il étoit injuste de les priver d'une dignité qu'ils venoient d'obtenir par tous les suffrages de leurs concitoyens.

Le sénat, irrité de leur opposition, et du re-

An de Rome. 345.

fus qu'ils faisoient de nommer un dictateur, eut recours aux tribuns du peuple, comme on en avoit déjà usé en pareille occasion. Mais les tribuns de cette année tinrent une conduite différente; et, quoiqu'ils fûssent ravis de voir cette dissension entre les tribuns militaires et le sénat, ils répondirent, avec une raillerie amère, qu'il étoit honteux à un corps si puissant d'implorer le secours de malheureux plébéiens, et de gens qu'à peine la noblesse daignoit compter au nombre de ses concitoyens; que, si jamais les dignités et les honneurs de la république étoient communs entre tous les Romains, sans distinction de naissance ou des biens de la fortune, alors le peuple et ses magistrats sçauroient bien faire respecter les décrets du sénat; mais que, jusques-là, ils ne prendroient aucune part aux prétentions différentes du sénat et des tribuns militaires.

Ces contestations ne prenant point de fin, et les ennemis s'avançant toujours vers la frontière, Servilius Ahala, troisième tribun militaire, déclara publiquement que l'intérêt de sa patrie lui étoit plus cher que l'amitié de ses collègues; et que, s'ils ne vouloient pas, de bonne grace, convenir du choix d'un dictateur, il en nommeroit un lui-même. En effet, se voyant à peine appuyé de l'autorité de tout le

sénat(1), il nomma, pour dictateur, P. Cornelius, qui le choisit ensuite, lui-même, pour général de la cavalerie. An de Rome 345.

La guerre ne fut pas de longue durée; les Volsques furent défaits près de la ville d'Antium; on pilla leur territoire, et on fit un grand nombre de prisonniers. Après cette expédition, le dictateur se démit de sa dignité; mais les deux tribuns, chagrins que le sénat les eût privés de la gloire qu'ils se flattoient d'acquérir dans cette guerre, au lieu de proposer l'élection des consuls, pour l'année suivante, ne demandèrent que des tribuns militaires, comme auroient pu faire des tribuns du peuple.

Le sénat, qui appréhendoit toujours que le peuple ne se déterminât, à la fin, à donner cette dignité, ou à ses tribuns, ou à quelqu'un des principaux plébéiens, fut vivement touché de voir ses intérêts trahis par ceux mêmes de son Ordre. Mais, comme il n'étoit pas en son pouvoir de casser la publication de l'assemblée, faite par les magistrats de la république, il obligea les premiers de cette compagnie, et ceux mêmes qui étoient les plus agréables au peuple par leur modération ou par leur valeur, à demander le tribunat. Malgré toutes les bri-

(1) Tit. Liv. lib. IV, cap. 56 et 57.

An de Rome. 346. gues des tribuns plébéiens (1), on n'élut, pour tribuns militaires, que des patriciens; et C. Valerius, C. Servilius, L. Furius, et Fabius Vibulanus, furent élevés à cette dignité.

Le sénat conserva le même avantage, l'année suivante; il fut encore assez puissant dans l'élection pour faire tomber la même dignité à
347. P. Cornelius, L. Valerius, Cn. Cornelius, et Fabius Ambustus, tous patriciens, et des premières Maisons de la république.

On ne peut exprimer la colère et la fureur que firent paroître les tribuns du peuple de se voir exclus, si long-temps, d'une dignité à laquelle ils pouvoient être admis. Ils prirent occasion d'une nouvelle guerre que le sénat vouloit faire aux Veïens, pour faire éclater leur ressentiment. Les habitans de Veïes avoient enlevé quelque butin, sans qu'il y eût préalablement aucune déclaration de guerre. On avoit envoyé des ambassadeurs leur en demander raison; mais, au lieu d'excuser ou de justifier leurs incursions, ils chassèrent, avec mépris, ces ambassadeurs. Le sénat, encore plus irrité d'une conduite si superbe que de leur brigandage, proposa au peuple de venger cette injure, et de porter ses armes dans la Toscane.

(1) Diod. lib. XXIV.

Le peuple, prévenu par ses tribuns, ne marqua que beaucoup d'indifférence pour cette proposition. Il disoit qu'il n'étoit pas prudent de s'engager dans une nouvelle guerre, pendant que celle des Volsques n'étoit pas encore terminée; que la république n'avoit point assez de forces pour résister, en même temps, à deux nations si aguerries; qu'il ne se passoit point d'année qu'on ne donnât quelque bataille; que tant de combats épuisoient le plus pur sang de Rome et emportoient toute leur jeunesse, sans que les plébéiens, qui remplissoient les légions, tirâssent aucun avantage de ces guerres continuelles.

An de Rome. 347.

Les tribuns, de leur côté, crioient dans toutes les assemblées, que le sénat ne perpétuoit la guerre que pour tenir les plébéiens éloignés de la ville, de peur qu'étant à Rome, ils ne fissent revivre les justes prétentions qu'ils avoient sur les terres publiques, et que, par le grand nombre de leurs suffrages, ils n'élevâssent leurs tribuns aux premières dignités de la république. « Et enfin, leur disoient ces magis« trats séditieux, ne cherchez point vos verita« bles ennemis autre part que dans Rome. La « plus grande guerre que vous ayez à soutenir, « est celle que le sénat fait, depuis si long« temps, au peuple Romain. »

An de Rome. 347.

Le sénat, voyant tant d'éloignement dans l'esprit du peuple pour la guerre de Veïes, jugea à propos d'attendre une conjoncture plus favorable pour regagner la confiance de la multitude, et prévenir les plaintes qu'on faisoit contre la longueur des guerres. Il résolut de pourvoir à la subsistance du soldat, d'une manière qu'il n'en eût aucune obligation aux tribuns. Tous les citoyens Romains, jusqu'alors, avoient été à la guerre à leurs dépens: il falloit que chacun tirât, de son petit héritage, de quoi subsister, tant en campagne que pendant le quartier d'hiver; et souvent, quand la campagne duroit trop long-temps, les terres, surtout celles des pauvres plébéiens demeuroient en friche. De là étoient venus les emprunts, les usures multipliées par les intérêts, et ensuite les plaintes et les séditions du peuple. Le sénat, pour prévenir ces désordres, ordonna de lui-même, et sans qu'il en fût sollicité par les tribuns, que, dans la suite, les soldats seroient payés des deniers du public, et que, pour fournir à cette dépense, il se feroit une nouvelle imposition dont aucun citoyen ne seroit exempt.

Aux premières nouvelles de ce sénatus-consulte (1) le peuple fut transporté de joie; il

(1) Tit. Liv. lib. IV, cap. 60. — Diod. lib. IV.

accourut, de tous côtés, aux portes du palais. Les uns baisoient les mains des sénateurs; d'autres les appelloient, tout haut, les pères du peuple; et tous protestoient qu'ils étoient prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la patrie, qu'ils regardoient comme une mère libérale et généreuse envers ses enfans.

An de Rome. 347.

Dans cette joie universelle, les tribuns du peuple se firent remarquer par un chagrin sombre et plein d'envie. La réunion de tous les Ordres les empêchoit de se faire valoir. Comme ils ne brilloient jamais davantage que dans les divisions de l'État, ils publioient que le sénat faisoit des largesses à bon marché; que le peuple étoit bien aveugle s'il ne s'appercevoit pas qu'il paieroit lui-même sa propre solde; qu'il n'étoit pas même juste que ceux qui, jusqu'alors, avoient fait la guerre à leurs dépens, et qui avoient achevé le temps de leur service, fûssent taxés pour fournir la solde des nouveaux soldats qui leur succéderoient dans les armées; que, pour eux, ils étoient bien résolus de ne payer jamais cette nouvelle imposition; et qu'ils offroient leur ministère et tout le pouvoir que leur donnoit leur charge, pour défendre ceux qui voudroient s'en exempter.

[illegible]

[illegible] nouvelle [illegible]
[illegible] déchaînes [illegible]
[illegible] Ils disaient [illegible]

Les Romains, instruits de ce réfroidissement, résolurent de tirer raison du pillage que les Veïens avoient fait sur le territoire de Rome. Après avoir terminé, avec avantage, la guerre contre les Volsques, ils donnèrent tous leurs soins pour faire un puissant armement, qui pût répondre à la grandeur de cette entreprise.

An de Rome. 347.

Tite-Live (1) prétend qu'on élut, exprès, huit tribuns militaires : ce qu'on n'avoit jamais vu dans la république, quoique d'autres historiens n'en marquent que six. On trouve encore, au sujet de ce siège, une autre différence dans les auteurs; les uns placent le tribunat de M. Furius Camille, et d'Appius Claudius Crassus, sous l'an 348 de Rome, et d'autres prétendent qu'ils ne parvinrent à cette dignité que l'an 350; encore n'est-il pas bien certain si Camille, cette année, n'étoit pas plutôt censeur que tribun militaire (2). Quoiqu'il en soit de ces différentes opinions, on va voir, par la suite de l'histoire, que ces deux magistrats eurent la principale gloire de cette guerre.

Appius étoit petit-fils du décemvir, et fils

(1) Dec. 1, lib. V, cap. 1. — (2) Valer. Max. lib. II, cap. 9, art. 1.

An de Rome. 347. d'un autre Appius Claudius, tribun militaire, l'an trois cent vingt-neuf de la fondation de Rome. Cette conformité de nom propre, et de prénom, que nous avons rencontrée, tant de fois, dans les sénateurs de la famille Claudia fait voir qu'ils étoient tous les aînés de leur Maison, suivant ce qui se pratiquoit à Rome, où le fils aîné portoit toujours le même nom que son père; au lieu que les cadets étoient distingués, ou par des noms tirés de l'Ordre de leur naissance, ou du temps et de l'heure dans laquelle ils étoient nommés. Appius resta à Rome, pour faire tête aux tribuns, et pour réprimer les mutineries ordinaires du peuple; Camille, en qualité de tribun militaire, continua ce siège important, qu'il termina, depuis, heureusement pendant sa dictature.

348. On peut juger de la force de la place par la longueur du siège, qui dura dix ans entiers avec différens succès. Les généraux Romains, plutôt que de le discontinuer, firent faire des logemens pour mettre le soldat à couvert des rigueurs de l'hyver. (1) Les tribuns n'en eurent pas plutôt appris la nouvelle, qu'ils s'en firent un prétexte pour se déchaîner, à leur ordinaire, contre le sénat. Ils disoient, dans toutes les

(1) Tit. Liv. lib. V, cap. 2.

An de Rome. 348.

assemblées, qu'ils s'étoient toujours bien doutés que les présens du sénat cachoient un poison secret; que cette solde nouvelle, qu'on vantoit avec tant d'ostentation, n'étoit qu'un appât, dont les patriciens s'étoient servis pour éblouir le peuple; que sa liberté avoit été achetée à ce prix; que les tribuns militaires, en retenant les soldats, dans le camp, pendant l'hyver, n'avoient eu pour objet que de priver le parti du peuple du secours de leurs suffrages; que le sénat et les patriciens alloient régner impérieusement dans toutes les assemblées; mais qu'il falloit leur faire connoître qu'ils commandoient à des hommes libres, et que le peuple devoit ordonner aux généraux de ramener les troupes à Rome, à la fin de chaque campagne, en sorte que le pauvre citoyen, qui exposoit, tous les jours, sa vie pour la défense de sa patrie, pût jouir d'un peu de repos, revoir sa maison, sa femme, et ses enfans, et donner ses suffrages dans l'élection des magistrats.

Appius, que les tribuns militaires avoient laissé, à Rome, pour s'opposer aux entreprises des tribuns du peuple (1), ayant appris ces bruits séditieux, convoqua une assemblée, et

(1) Tit. Liv. lib. V, cap. 36. — Oros. lib. II, cap. 19.

An de Rome. 348.

se plaignit d'abord, avec beaucoup de douceur et de modération, que la place fût devenue le rendez-vous de tous les mutins, et le théâtre de toutes les séditions; qu'on méprisoit publiquement le sénat, les magistrats, et les lois; et qu'il ne manquoit plus, aux tribuns du peuple, que d'aller, jusques dans le camp, corrompre l'armée, et la soustraire à l'obéissance de ses généraux. Il leur reprocha qu'ils ne cherchoient qu'à rompre l'union qui étoit entre les différens Ordres de l'État; qu'ils étoient les seuls auteurs de toutes les divisions; qu'ils les fomentoient, tous les jours, par leurs harangues séditieuses; et que, plus ennemis de Rome que les Veïens même, il leur importoit peu du succès du siège, pourvu que leurs généraux n'en eûssent pas la gloire. « Il ne « falloit point entreprendre ce siège, ajouta-t-il, « ou il faut le continuer. Abandonnerons-nous « notre camp, nos légions, les forts que nous « avons élevés de distance en distance, nos « tours, nos mantelets et nos gabions, pour « recommencer, l'été prochain, les mêmes tra- « vaux? Mais qui répondra à vos tribuns, qui « vous donnent un conseil si salutaire, que « toute la Toscane, faisant céder l'aversion que « ces peuples ont pour le roi des Veïens au « véritable intérêt de leur pays, ne prendra

An de Rome. 348.

« pas les armes pour venir à son sècours? « Pouvez-vous même douter que les Veïens, « pendant l'intermission du siège, ne fâssent « entrer des troupes et des munitions dans la « place? Qui vous a dit qu'ils ne vous préviendront pas l'année prochaine, et que, plus « forts et plus irrités par le dégât qu'on a fait « sur leurs terres, ils ne ravageront pas les « nôtres? Mais, dans quel mépris ne tombera « pas la république, si les nations voisines de « Rome, jalouses de sa grandeur, s'apperçoi« vent que vos généraux, enchaînés par les « lois nouvelles de vos tribuns, n'osent tenir « la campagne, ni achever un siège, sitôt « que les beaux jours sont finis? Au lieu que « rien ne rendra le peuple Romain plus re« doutable, que quand on sera persuadé que « la rigueur des saisons n'est point capable « de suspendre ses entreprises, et qu'il veut « vaincre ou mourir au pied des remparts en« nemis. »

Le peuple, prévenu par ses tribuns, ne fit pas beaucoup d'attention aux remontrances d'Appius. Mais une perte que les Romains souffrirent au siège, fit ce que n'avoit pu faire un discours si sensé. Les Veïens, dans une sortie, surprirent les assiégeans, en tuèrent un grand nombre, mirent le feu à leurs ma-

An de Rome. 348.

chines, et ruinèrent la plupart de leurs ouvrages. Cette nouvelle, au lieu d'abattre les esprits, inspira aux Romains une nouvelle ardeur pour la continuation du siège. (1) Les chevaliers, auxquels l'État devoit fournir des chevaux, offrirent de se monter à leurs dépens. Le peuple, à leur exemple, s'écria qu'il étoit prêt à marcher pour remplacer les soldats qu'on avoit perdus, et jura de ne point partir du camp que la ville n'eût été prise. Le sénat donna de grandes louanges aux uns et aux autres. Il fut résolu de donner la paye à tous les volontaires qui se rendroient au siège. (2) On assigna, en même temps, une solde particulière pour les gens de cheval, et ce fut la première fois que la cavalerie commença à être payée des deniers publics.

Les tribuns du peuple ne virent pas sans beaucoup d'inquiétude et de jalousie, que la perte qu'on venoit de faire au camp, au lieu d'exciter les plaintes et les murmures de la multitude, n'avoit servi qu'à augmenter l'ardeur et le courage de tous les Ordres pour la continuation de ce siège. Mais une nouvelle défaite leur fournit l'occasion et le prétexte de

(1) Plut. in Camillo. — Oros. lib. II, cap. 19 — (2) Tit. Liv. lib. V, cap. 7.

se pouvoir déchaîner, impunément, contre le sénat. An de Rome. 348.

Les Capenates et les Falisques, peuples de la Toscane, les plus voisins des Veïens, et par conséquent les plus intéressés à leur conservation, armèrent secrettement. Ils joignirent leurs troupes, surprirent et attaquèrent le camp des ennemis. (1) L. Virginius, et M. Sergius, tous deux tribuns militaires, commandoient à ce siége. La jalousie, si ordinaire dans une autorité égale, les avoit brouillés : ils avoient, chacun, un corps de troupes à leurs ordres, et comme séparés en deux camps différens. Les ennemis tombent d'un côté sur celui de Sergius, en même temps que les assiégés, de concert avec eux, font une sortie, et l'attaquent de l'autre. Le soldat, qui croit avoir, sur les bras, toutes les forces de la Toscane, s'étonne, combat foiblement, et plutôt pour défendre sa vie, que pour attaquer celle de l'ennemi. Bientôt il cherche à se mettre en sûreté par une fuite précipitée; tout s'ébranle, et la déroute devient générale. Il n'y avoit que Virginius qui pût sauver l'armée de son collègue : ses troupes étoient rangées en bataille; mais l'animosité de ces deux généraux étoit si

351.

(1) Tit. Liv. lib. V, cap. 7.

An de Rome. 351.

grande que Sergius aima mieux périr, que de demander du secours à son ennemi. Virginius, de son côté, ravi de le voir battu, refusa à ses propres officiers d'envoyer des troupes pour le dégager, s'il ne l'en faisoit solliciter. Les ennemis profitèrent de la division des chefs; l'armée de Sergius, en déroute, se réfugia à Rome, qui n'étoit éloignée du camp que de six lieues; et Sergius s'y rendit, moins pour justifier sa conduite, que pour faire condamner celle de son collègue.

Le sénat, dans ce désordre, ordonna à Virginius de laisser son armée sous le commandement de ses lieutenans, et de venir incessamment, à Rome, pour répondre aux plaintes que son collègue faisoit contre lui. L'affaire fut discutée avec beaucoup d'aigreur; et les deux tribuns militaires se répandirent en invectives l'un contre l'autre. Le sénat les trouvant également coupables, l'un pour n'avoir pas fait combattre ses troupes avec assez de courage, et l'autre, pour avoir mieux aimé laisser périr son collègue, que de sauver ses concitoyens, ordonna que tous les tribuns de cette année abdiqueroient leur dignité, et qu'on procéderoit incessamment à une nouvelle élection. Les deux tribuns se défendirent d'abord de déférer à cette ordonnance, sous prétexte que leur au-

torité n'étoit pas expirée. Les tribuns du peuple saisirent cette occasion pour étendre leur puissance; et menacèrent ces deux généraux de les faire arrêter, s'ils n'obéissoient aux ordres du sénat. Servilius Ahala, premier tribun militaire, indigné de la manière hautaine dont ces magistrats plébéiens traitoient ses collègues: « Il ne vous appartient point, leur dit-il, de « menacer ceux qui vous sont supérieurs en « dignité. Mes collègues n'ignorent pas l'obéis- « sance que nous devons tous aux décrets du « sénat; et, s'ils sont réfractaires à ses ordon- « nances, je nommerai un dictateur, qui, par « son autorité absolue, sçaura bien, sans votre « intervention, les obliger à se démettre de « leurs charges. »

An de Rome. 351.

Les deux tribuns, ne pouvant résister plus long-temps à ce consentement unanime du sénat, abdiquèrent leur magistrature; et on procéda à une nouvelle élection.

Mais les tribuns du peuple ne se contentèrent pas de la déposition de ces deux généraux; et, pendant que ceux qui avoient pris leur place, conduisoient une nouvelle armée au siège de Veïes, ces magistrats plébéiens donnèrent assignation, à Sergius et à Virginius, devant l'assemblée du peuple. Ils n'oublièrent rien, dans cette occasion, pour aigrir les es-

An de Rome. 351. prits de la multitude, non seulement contre ces deux accusés, mais encore contre le corps entier du sénat.

352. Ils représentèrent, avec autant d'art que de malice, que l'unique objet de cette compagnie étoit de diminuer le nombre du peuple, d'affoiblir sa puissance, d'empêcher ses assemblées, ou du moins d'en éloigner la convocation; que la dernière disgrace ne devoit point être considérée comme un de ces malheurs ordinaires, qui peuvent arriver, même aux plus grands capitaines; mais que c'étoit une suite de cette conspiration secrette de faire périr le peuple; que les généraux, après avoir employé plusieurs campagnes au siège, ou au blocus de Veïes, n'avoient laissé brûler leurs gabions, emporter leurs forts, et ruiner tous leurs ouvrages, que pour prolonger la guerre; qu'on avoit ensuite vendu le camp de Sergius aux ennemis; que ce général, plutôt que de demander du secours à son collègue, avoit mieux aimé laisser tailler en pièces ses soldats; et que Virginius avoit regardé cette déroute des légions comme une victoire, qui, sans tirer l'épée, le délivroit, lui et son parti, d'autant d'ennemis, qu'il y avoit de plébéiens dans ces différens corps; qu'après une action si infâme, le sénat se flattoit d'éblouir encore le peuple,

sous prétexte qu'il avoit obligé les deux généraux à quitter le commandement de leurs armées; mais que le peuple devoit faire voir, par le châtiment rigoureux qu'il ordonneroit contre les coupables, qu'il n'étoit pas capable de se laisser tromper par un artifice si grossier; que, pour prévenir, dans la suite, les mauvais desseins de la noblesse, il ne falloit remplir le tribunat militaire que de braves plébéiens, qui veillàssent également à la défense de la patrie, et à la conservation particulière du peuple.

An de Rome 352.

En vain Sergius allégua, pour son excuse, le sort ordinaire des armes, la terreur qui s'étoit répandue dans son armée, et l'infidélité de son collègue qui l'avoit abandonné, et comme livré à l'ennemi qui l'attaquoit de deux côtés. On ne voulut point distinguer son malheur d'un crime; (1) il fut condamné à une grosse amende, aussi bien que Virginius, quoiqu'il alléguât qu'il étoit injuste de le punir des fautes de son collègue.

Les tribuns du peuple, se prévalant de l'animosité qu'ils avoient excitée contre les patriciens, ne cessoient, dans toutes les assemblées, de représenter, à la multitude, que le temps étoit

(1) Tit. Liv. lib. V, cap. 12.

An de Rome. 352. venu de s'affranchir de la tyrannie du sénat; qu'il falloit ôter l'autorité souveraine et les principales dignités de la république aux Sergiens et aux Virginiens, pour la faire passer à des plébéiens dignes de ces emplois honorables. Ils crient, en public, que la liberté du peuple est en péril. Ils briguent, et ils cabalent en particulier. Enfin ils se donnèrent tant de mouvement, que, dans la prochaine élection et la
353. suivante, ils firent nommer des plébéiens pour tribuns militaires: nouvelle révolution dans le gouvernement de la république, mais dont les suites furent funestes à l'État par différens avantages que les ennemis de Rome remportèrent sur les armées, commandées par des plébéiens.

354. Un mal contagieux succéda à ces disgraces. Le peuple, consterné, eut recours aux dieux; les temples étoient remplis, jour et nuit, d'hommes, de femmes, et d'enfans, qui imploroient leur clémence. (1) Les *duumvirs*, après avoir consulté les livres sacrés des sybilles, ordonnèrent le *Lectisterne*. C'étoit une cérémonie ancienne, pendant laquelle on descendoit les statues des dieux de leurs niches; on leur servoit, pendant huit jours, des repas magnifiques,

(1) Tit. Liv. lib. V, cap. 13. — Aug. de Civitate Dei, lib. III, cap. 17.

comme s'ils eûssent été en état d'en profiter; les citoyens, chacun selon leurs facultés, tenoient table ouverte: ils y invitoient, indifféremment, amis et ennemis; les étrangers surtout y étoient admis; on mettoit en liberté les prisonniers; et on se seroit fait un scrupule de les faire arrêter, de nouveau, après que la fête étoit finie. An de Rome. 354.

Les patriciens, profitant de cette disposition des esprits, tournèrent, en mystère de religion, ces disgraces de la république. Ils les attribuèrent à la colère des dieux, irrités de ce que, dans les dernières élections, on n'avoit pas eu égard aux familles nobles, qui, seules, avoient l'intendance des sacrifices. De pareilles raisons, plus fortes que toutes les harangues des tribuns du peuple, entraînèrent les esprits de la multitude. Tout le monde regarda les disgraces de la république comme des interprètes infaillibles de la volonté des dieux; et, de peur de les irriter davantage, on ne manqua pas, dans l'élection suivante, de rendre le tribunat militaire aux seuls patriciens.

On n'avança pas beaucoup au siège; et tout 355.
l'effort des armes Romaines se termina à ravager les terres des ennemis. La guerre fut en- 356.
core plus malheureuse, l'année suivante; et on obligea les tribuns militaires, dont on n'étoit

An de Rome. 356. pas content, d'abdiquer leur dignité, sous prétexte qu'on avoit manqué d'observer quelque cérémonie, dans les auspices qu'on avoit pris pour leur élection; prétexte dont les deux partis se servoient, tour-à-tour, pour faire déposer les magistrats qui ne leur étoient pas favo-
357. rables. On eut recours, dans cette occasion, comme dans une calamité publique, à un dictateur. M. Furius Camille fut élevé à cette suprême dignité, qu'il ne dut qu'au besoin que la république crut avoir d'un aussi grand capitaine: conjoncture, où, sans brigue et sans effort, un mérite supérieur se trouve naturellement en sa place. On avoit déjà observé que, dans tous les emplois où Camille avoit eu des collègues, sa rare valeur et sa haute capacité lui avoient fait déférer tout l'honneur du commandement, comme s'il eût commandé en chef; et on remarqua, depuis, que, pendant ses dictatures, il gouvernoit avec tant de douceur et de modération, que les officiers qui étoient soumis à ses ordres, croyoient partager son autorité. (1) Il nomma, pour général de la cavalerie, P. Cornelius Scipion, et mit sur pied, en même temps, un puissant corps de troupes. Le peuple couroit, à l'envi, s'en-

(1) Plut. in Camillo. — Diod. Sic. lib. XIV, cap. 93.

rôler sous ses Enseignes : tout le monde vouloit suivre, à la guerre, un général que la victoire n'avoit jamais abandonné. Les alliés même lui envoyèrent offrir un puissant secours, composé de leur plus florissante jeunesse. Le dictateur se rendit d'abord au camp qui étoit devant Veïes ; sa présence seule rétablit la discipline militaire, qui étoit bien affoiblie depuis la division ou la défaite des tribuns militaires. On serra la place de plus près ; et, par son ordre, on releva les forts que les ennemis avoient ruinés. Il marcha ensuite contre les Falisques et les Capenates, qu'il défit en bataille rangée ; et, après cette victoire, qui lui laissoit la campagne libre, il revint au siège, qu'il poussa avec beaucoup d'ardeur.

An de Rome. 357.

Les assiégés ne se défendoient pas avec moins de courage. Le dictateur, craignant de ne pouvoir emporter d'assaut, et à force ouverte, une place où il y avoit une armée pour garnison, eut recours à la sappe et aux mines. Ses soldats, à force de travail, et à l'insçu des assiégés, s'ouvrirent une route secrette, qui les conduisit jusques dans le château. Ils se répandirent, de là, dans la ville ; une partie alla charger, par derrière, ceux qui défendoient encore les murailles ; d'autres rompirent les portes, et toute l'armée entra, en foule, dans la place. Le mal-

An de Rome. 357.

heureux Veïen éprouva d'abord la fureur des victorieux. On ne pardonna qu'à ceux qu'on trouva désarmés; et le soldat, encore plus avare que cruel, courut au pillage avec la permission de son général.

La longueur du siège, les périls qu'on y avoit courus, l'incertitude même du succès, tout cela fit recevoir, à Rome, avec des transports de joie, la nouvelle de la prise de cette place. Tous les temples furent remplis de dames Romaines; et l'on ordonna quatre jours de prières publiques, en actions de graces: ce qui n'avoit point encore été pratiqué dans les plus heureux succès de la république. Le triomphe même du dictateur eut quelque chose de particulier. Camille parut dans un char magnifique, et tiré par quatre chevaux de poil blanc.

Cette singularité déplut au peuple; et, au milieu des louanges qu'il donnoit au dictateur, il ne vit qu'avec une indignation secrette, ce premier magistrat affecter une pompe, réservée autrefois pour la royauté, et, depuis l'expulsion des rois, consacrée seulement au culte des dieux. Cela diminua l'estime et l'affection publique: et la résistance que Camille apporta, depuis, à de nouvelles propositions d'un tribun, acheva de le rendre odieux à la multitude.

T. Sicinius Dentatus (1) tribun du peuple, proposa de faire une seconde Rome de la ville de Veïes, d'y envoyer, pour l'habiter, la moitié du sénat, des chevaliers, et du peuple. Il en représentoit la situation, la force, la magnificence des édifices, et le territoire plus étendu et plus fertile que celui de Rome même : et il ajoutoit que les Romains, par ce moyen, pourroient conserver plus facilement leurs conquêtes. An de Rome. 359.

Le peuple, toujours avide de nouveautés, reçut ces propositions avec de grandes démonstrations de joie. L'affaire, suivant l'usage, fut portée d'abord dans le sénat. Camille, qui ne faisoit que sortir de la dictature, s'y opposa hautement. Ce n'est pas qu'il ne lui fût honorable de voir habiter, par des Romains, une ville si fameuse, et qui étoit devenue sa conquête ; il pouvoit même penser, que plus il y auroit d'habitans, et plus il s'y trouveroit de témoins de sa gloire ; mais il croyoit que c'étoit un crime de conduire le peuple Romain dans une terre captive, et de préférer le pays vaincu à la patrie victorieuse. Il ajouta, qu'il lui paroissoit impossible que deux villes si puissantes pûssent demeurer long-temps en paix, vivre

(1) Tit. Liv. lib. V, cap. 24. — Plut. in Camillo, p. 89.

An de Rome. 359.

sous les mêmes lois, et ne former cependant qu'une seule république; qu'il se formeroit insensiblement, de ces deux villes, deux États différens, qui, après s'être fait la guerre l'un à l'autre, deviendroient, à la fin, la proie de leurs ennemis communs.

Les sénateurs et les principaux de la noblesse, touchés des remontrances de ce premier citoyen de la république, déclarèrent qu'ils mourroient plutôt aux yeux du peuple Romain, que de quitter leur patrie. Les vieux et les jeunes se rendirent sur la place, où le peuple étoit assemblé; et, s'étant dispersés dans la foule, ils conjurèrent le peuple, les larmes aux yeux, de ne pas abandonner cette ville auguste, qui devoit, un jour, commander à toute la terre, et à laquelle les dieux avoient attaché de si grandes destinées. Ils montroient ensuite, de la main, le Capitole, et demandoient, aux plébéiens, s'ils auroient bien le courage d'abandonner Jupiter, Vesta, Romulus, et les autres divinités tutélaires de la ville, pour suivre un Sicinius, qui ne cherchoit, par un partage si funeste, qu'à ruiner la république. Enfin ces sages sénateurs ayant sçu prendre la multitude par des motifs de religion, le peuple n'y put résister. Il céda, quoique à regret, à ce sentiment intérieur, que produisent toujours les préjugés de

l'éducation. La proposition de Sicinius fut rejettée à la pluralité des voix (1); et le sénat, comme pour récompenser le peuple de sa docilité, ordonna, par l'avis de Camille, qu'on distribueroit, par tête, sept arpens des terres des Veïens à chaque chef de famille; et que, pour porter les personnes libres à se marier, et les mettre en état d'élever des enfans qui servissent, un jour, la république, on leur donneroit part dans cette distribution.

Ans de Rome. 360. 361.

Le peuple, charmé de cette libéralité, donna de grandes louanges au sénat. On vit renaître la concorde entre ces deux Ordres: le peuple, par déférence pour le sénat, consentit même qu'on rétablît le consulat. Sous le gouvernement de ces magistrats patriciens, les Eques furent vaincus, et les Falisques s'étoient déjà donnés à la république. Tous ces avantages étoient attribués à la sagesse et à la valeur de Camille. Ce furent de nouvelles injures à l'égard des tribuns, qui ne pouvoient lui pardonner cette union du peuple avec le sénat, qu'ils regardoient comme son ouvrage, et comme l'extinction de leur autorité.

Ils auroient bien voulu pouvoir se défaire de celui qui leur étoit, seul, plus redoutable que

(1) Tit. Liv. lib. V, cap. 30.

An de Rome. 361.

tout le sénat. Mais il étoit bien difficile d'attaquer un homme révéré de ses concitoyens, pour ses vertus, adoré du soldat, et en qui on n'avoit jamais reconnu d'autre intérêt que celui de sa patrie. Sa piété leur fournit le prétexte que leur envie et leur haine n'avoient pu leur inspirer. Ce général, avant que de faire monter ses soldats à l'assaut au siège de Veïes, avoit voué de consacrer la dixième partie du butin à Apollon. Mais, lorsque la ville fut emportée, parmi le désordre et la confusion du pillage, il ne se souvint point de son vœu. Et lorsque la délicatesse de sa conscience lui en rappella la mémoire, tout étoit dissipé. Il n'y avoit pas moyen d'obliger les soldats à rapporter des effets, ou qu'ils avoient consumés, ou dont ils s'étoient défaits. Dans cet embarras, le sénat fit publier que tous ceux qui auroient la crainte des dieux, estimâssent eux-mêmes la valeur de leur butin, et qu'ils apportâssent aux questeurs le dixième de cette valeur, afin d'en faire une offrande digne de la piété et de la majesté du peuple Romain.

Cette contribution, faite à contre-temps, irrita les esprits contre Camille. Les tribuns du peuple saisirent, avec avidité, cette occasion de se déchaîner contre lui. Ils rappellèrent le souvenir du jour de son triomphe, où, contre

l'usage, il avoit paru dans un char tiré par quatre chevaux blancs. Ils ajoutoient que ce fier patricien, dont la politique étoit de tenir toujours le peuple dans l'indigence, ne feignoit d'avoir voué, aux dieux, la dixme du pillage de Veïes, que pour avoir un prétexte de décimer le bien du soldat, et de ruiner le peuple. Là-dessus, un de ces tribuns, appellé Lucius Apuleius, lui fit donner assignation devant l'assemblée du peuple, et l'accusa d'avoir détourné, du pillage de Veïes, certaines portes de bronze qu'on voyoit chez lui.

An de Rome. 361.

362.

Camille (1) étonné de ce nouveau genre d'accusation, assembla, chez lui, ses amis et les principaux de sa tribu, et les conjura de ne pas souffrir que, sur un si foible prétexte, on condamnât leur général. Ces plébéiens, prévenus par les tribuns, après avoir tenu conseil entre eux, lui répondirent qu'ils paieroient volontiers l'amende à laquelle il seroit condamné, mais qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de le faire absoudre. Camille, détestant leur foiblesse, résolut de se bannir plutôt lui-même de Rome, que de voir la honte d'une condamnation attachée à son nom. Il embrassa, avant que de partir, sa femme et ses enfans; et, sans

(1) Plut. in Camillo.

An de Rome. 362.

être suivi de personne de considération, il arriva jusqu'à la porte de la ville. On rapporte qu'alors il s'arrêta, et que, se tournant vers le Capitole, il pria les dieux que ses ingrats concitoyens se repentissent bientôt d'avoir payé ses services par un si cruel outrage, et que leur propre calamité les obligeât de le rappeller. Il se réfugia ensuite à Ardée, ville peu éloignée de Rome (1), où il apprit qu'il avoit été condamné à une amende de quinze mille *asses*, qui peuvent revenir environ à cent cinquante écus de notre monnoie.

On crut que les imprécations de ce grand homme avoient excité la colère des dieux, et attiré la guerre sanglante que les Gaulois firent aux Romains. Du moins ces deux évènemens se suivirent de si près, que le peuple, toujours superstitieux, attribua la perte de Rome à l'exil de Camille, qui l'avoit précédée.

La première irruption des Gaulois en Italie (2) arriva sous le règne de Tarquin l'ancien, environ l'an du monde trois mille quatre cent seize, et, de la fondation de Rome, le cent

(1) Tit. Liv. lib. V, cap. 32. — Plut. in Camillo. — Val. Max. l. V, cap. 3, art. 2. — Polyb. — (2) Tit. Liv. lib. V, cap. 34. — Diod. Sic. — Plut. Alpien. in Celt.

soixante-cinquième. Ambigat régnoit alors sur toute la Gaule Celtique. Ce prince, trouvant ces grandes provinces remplies d'un trop grand nombre d'habitans, mit Sigovèse et Bellovèse, deux de ses neveux, à la tête d'une florissante jeunesse, qu'il obligea d'aller chercher des établissemens dans des contrées éloignées, soit que ce fût un usage commun, et qui se pratiquoit encore dans le Nord jusques dans le dixième siècle, soit qu'Ambigat eût eu recours à ces colonies militaires, pour se défaire d'une jeunesse vive, inquiette, et remuante. Quoi qu'il en soit, le sort des Augures envoya, au-delà du Rhin, Sigovèse, qui, prenant son chemin par la forêt Hercinie, s'ouvrit un passage par la force des armes, et s'empara de la Bohême et des provinces voisines. Bellovèse tourna du côté de l'Italie; et, après avoir passé les Alpes, les Senonois et les Manceaux, qui étoient en plus grand nombre dans son armée, s'emparèrent de ces belles provinces qui sont entre les montagnes des Alpes, celles de l'Apennin, la rivière du Tésin, et celle de Jesi, qui se jette dans la mer, en-deçà d'Ancone. Ils s'y établirent; et quelques auteurs leur attribuent l'origine et la fondation des villes de Milan, Verone, Padoue, Bresse, Côme, et de plusieurs autres villes de ces contrées, qui sub-

An de Rome. 362.

An de Rome. 362.

sistent encore aujourd'hui. La première guerre qu'ils eurent contre les Romains, fut vers l'an du monde trois mille six cent seize, deux cents ans après leur passage en Italie. Ils assiégeoient alors *Clusium*, ville de la Toscane. Les habitans, craignant de tomber sous la puissance de ces barbares, implorèrent le secours des Romains, quoiqu'ils n'eûssent d'autre motif pour l'espérer, sinon qu'ils n'avoient point armé, dans la dernière guerre, en faveur des Veïens, comme avoient fait la plupart des autres peuples de l'Étrurie. Le sénat, qui n'avoit aucune alliance particulière avec cette ville, se contenta d'envoyer, en ambassade, trois jeunes patriciens, tous trois frères, et de la famille Fabia, pour ménager un accommodement entre ces deux nations. Ces ambassadeurs, étant arrivés au camp des Gaulois, furent introduits dans le Conseil. Ils offrirent la médiation de Rome, et demandèrent à Brennus, roi ou chef de ces Gaulois Transalpins, quelle prétention une nation étrangère avoit sur la Toscane, ou s'ils avoient reçu, en particulier, quelque injure de ceux de Clusium. Brennus leur répondit fièrement que son droit étoit dans ses armes, et que toutes choses appartenoient aux hommes vaillans et courageux; mais que, sans avoir recours à ce pre-

An de Rome. 362.

mier droit de nature (1), ils se plaignoient justement des Clusiens, qui, ayant beaucoup plus de terres qu'ils n'en pouvoient cultiver, avoient refusé de lui abandonner celles qu'ils laissoient en friche. « Ils nous font, ajouta-t-il, « le même tort que vous faisoient autrefois les « Sabins, ceux d'Albe et de Fidène, et que vous « font encore, tous les jours, les Eques, les « Volsques, et tous vos voisins, auxquels, les « armes à la main, vous avez enlevé la meil- « leure partie de leur territoire : ainsi cessez de « vous intéresser pour les Clusiens, de peur de « nous apprendre, par votre exemple, à défen- « dre ceux que vous avez dépouillés de leur an- « cien domaine. »

Les Fabius, irrités d'une réponse si fière, dissimulèrent leur ressentiment; et, sous prétexte de vouloir, en qualité de médiateurs, conférer avec les magistrats de Clusium, ils demandèrent à entrer dans la place. Mais ils ne furent pas plutôt dans la ville, qu'au lieu d'agir suivant leur caractère, et de faire la fonction de ministres de la paix, ces ambassadeurs, trop jeunes pour un emploi qui exige une extrême prudence, s'abandonnant à leur courage, et à l'impétuosité de l'âge, exhortè-

(1) Plut. in Camillo.

An de Rome. 362. rent les habitans à une vigoureuse défense. Pour leur en donner l'exemple, ils se mirent à leur tête dans une sortie; et Q. Fabius, chef de l'ambassade, tua, de sa propre main, un des principaux chefs des Gaulois. Brennus, justement irrité d'un tel procédé, ne se gouverna point en barbare. Il envoya un héraut à Rome, pour demander qu'on lui livrât ces ambassadeurs qui avoient violé, si manifestement, le droit des gens; et, en cas de refus, cet envoyé avoit ordre de déclarer la guerre aux Romains.

Le héraut étant arrivé à Rome, et ayant exposé sa charge, l'affaire fut mise en délibération. Les plus sages du sénat vouloient qu'on punît ceux qui avoient violé, si manifestement, le droit des gens, ou du moins qu'on tâchât d'appaiser les Gaulois à force d'argent; mais les plus jeunes, emportés par leur courage, rejettèrent cet avis, comme indigne du nom Romain. L'affaire fut renvoyée à l'assemblée du peuple; et Fabius Ambustus, père de ces ambassadeurs, qui, quoique patricien, avoit sçu se rendre agréable au peuple, fit une brigue si puissante, que non seulement il vint à bout de faire renvoyer le héraut sans satisfac-
363. tion; mais il eut encore assez de crédit pour faire créer ses enfans tribuns militaires, et chefs

de l'armée qu'on résolut d'opposer aux Gaulois. Brennus, au retour de son hérant, tourna sa colère et ses armes contre les Romains, et marcha droit à Rome. Son armée étoit nombreuse; tout fuyoit devant lui; les habitans des bourgades et des villages désertoient à son approche; mais il ne s'arrêta en aucun endroit, et il déclara qu'il n'en vouloit qu'aux Romains.

An de Rome. 363.

Les tribuns militaires sortirent de Rome, à la tête de quarante mille hommes. Ils n'avoient guères moins de troupes que Brennus; mais il y avoit plus d'ordre et d'obéissance dans l'armée des Gaulois. Les généraux Romains, depuis la disgrace et l'exil de Camille, n'osoient agir avec une pleine autorité; et ils étoient réduits à dissimuler la licence et le peu de discipline de leurs soldats, au lieu de leur commander avec cet empire absolu qu'exige le service militaire. On remarqua même que ces tribuns, avant que de sortir de Rome, ne sacrifièrent point aux dieux, et qu'ils négligèrent de consulter les auspices : cérémonies essentielles parmi un peuple rempli de superstitions, et qui tiroit son courage et sa confiance des signes propices que les Augures lui annonçoient. Mais rien ne fit plus de tort aux Romains que la multitude des chefs. Il y avoit, dans leur ar-

An de Rome. 363.

mée, six tribuns militaires avec une égale autorité, la plupart jeunes, et qui avoient plus de courage que de capacité. Ils s'avancèrent, avec audace, au-devant des Gaulois, qu'ils rencontrèrent proche de la rivière d'*Allia*, à une demi-journée de Rome. Chaque nation rangea, aussitôt, son armée en bataille. Les Romains, pour n'être pas enfermés par les ennemis, étendirent les aîles et mirent leurs meilleurs soldats à la droite et à la gauche: ce qui rendit le centre plus foible. Ce fut l'endroit auquel les Gaulois s'attachèrent : ils eurent bientôt enfoncé et dissipé les cohortes qui occupoient ce poste. Les deux aîles se voyant coupées, et leur centre occupé par les ennemis, prirent la fuite, sans tirer l'épée. Ce fut moins une bataille qu'une déroute générale; et, dans ce désordre, le soldat effrayé, au lieu de regagner Rome, dont il n'étoit éloigné que de soixante stades, se jetta dans Veïes (1). D'autres se noyèrent en voulant passer le Tibre à la nage; plusieurs, poursuivis par les ennemis, tombèrent sous le fer des victorieux; quelques uns seulement, qui échappèrent à leur fureur, se sauvèrent dans Rome, où ils portèrent la terreur et la consternation. Le sénat croyant

(1) Tit. Liv. lib. V. — Plut. in Camillo.

que l'armée entière avoit été taillée en pièces, et ne se trouvant pas de forces suffisantes pour défendre la ville, jetta, dans la forteresse du Capitole, tous les hommes capables de porter les armes. On y fit entrer tout ce qu'on avoit pu ramasser de vivres ; et, afin de les faire durer plus lông-temps, on ne reçut, dans la place, que ceux qui étoient capables de la défendre. La plupart des vieillards, des femmes, et des enfans, se trouvant sans chefs et sans desseins, se sauvèrent parmi les champs, ou dans les villes prochaines. Mais les anciens sénateurs, plutôt que de porter leur misère et une vieillesse languissante chez les étrangers, résolurent de s'ensevelir sous les ruines de leur patrie, et de finir leur vie dans une ville qu'ils ne pouvoient plus défendre. Plusieurs prêtres se joignirent à eux, et se dévouèrent généreusement à la mort, comme ces illustres vieillards. Cette sorte de dévouement faisoit partie de la religion; et les Romains étoient persuadés que le sacrifice volontaire que leurs chefs faisoient de leur vie aux dieux infernaux, jettoit le désordre et la confusion dans le parti ennemi. Ces hommes vénérables ayant pris, les uns leurs habits saints, et les autres, leurs robes consulaires, et toutes les marques de leurs dignités, se placèrent à la porte de leurs maisons dans des chai-

An de Rome. 363.

An de Rome. 363.

res d'ivoire, où ils attendirent, avec fermeté, l'ennemi et la mort.

Si, après la défaite d'Allia, les Gaulois eûssent été droit à Rome, (1) la république étoit perdue, et le nom Romain éteint. Mais ces barbares ayant employé près de trois jours à partager leur butin, le temps qu'ils mirent à jouir, pour ainsi dire, des fruits de la victoire, leur en fit perdre tous les avantages. Les Romains, pendant ce délai, firent échapper leurs femmes et leurs enfans. Les sénateurs, et tout ce qu'il y avoit d'hommes capables de porter les armes, se jettèrent dans le Capitole, où ils ne pouvoient pas être forcés aisément. Brennus entra dans Rome, et s'en rendit maître, environ l'an 363 de sa fondation. Les portes étoient ouvertes, les murailles sans défense, et les maisons sans habitans. Cette solitude, dans une ville très peuplée, lui fit craindre quelque embûche : mais, comme il sçavoit son métier, et qu'il étoit soldat et capitaine, il s'assura d'abord de sa conquête par de bons corps-de-garde qu'il mit dans les places publiques, et dans les principales rues.

Le premier spectacle qui se présenta à ses yeux, et qui attira le plus son attention, furent

(1) Plut. in Camillo.

ces vénérables vieillards, que nous avons dit qui s'étoient dévoués à la mort, et qui l'attendoient à la porte de leurs maisons. Leurs habits magnifiques, leurs barbes blanches, un air de grandeur et de fermeté, le silence même qu'ils observoient, tout cela étonna d'abord les Gaulois, et leur inspira le même respect qu'ils auroient eu pour des dieux. Ils n'osoient en approcher; mais un soldat, plus hardi que les autres, ayant touché, par curiosité, à la barbe d'un ancien sénateur (1), ce généreux vieillard, ne s'accommodant pas de cette familiarité, lui déchargea un coup de son bâton d'ivoire sur la tête. Le soldat, pour s'en venger, le tua aussitôt; et, en même temps, les autres vieillards et les prêtres furent massacrés, comme lui, dans leurs chaires. Tout ce qui se trouva d'habitans, qui n'avoient pu s'échapper, passa par le fer ennemi, sans distinction de sexe ni d'âge. Brennus investit ensuite le Capitole, et fit sommer ceux qui s'y étoient renfermés, de lui livrer la place; mais, les ayant trouvés inébranlables, il tenta d'emporter le fort par escalade. Les Romains, qui combattoient avec avantage, repoussèrent ces troupes, et en firent périr un grand nombre. Brennus vit bien qu'il

An de Rome. 363.

(1) Marcus Papirius.

An de Rome. 363.

ne se rendroit maître que par la famine d'une place que la nature seule avoit fortifiée. Mais, pour se venger de la résistance des Romains, il résolut de ruiner Rome entièrement. Ses soldats, par son ordre, mirent le feu aux maisons, abattirent les temples et les édifices publics, et rasèrent les murailles. Ainsi, au lieu d'une ville déjà célèbre dans toute l'Italie, il ne paroissoit plus, au milieu de ses débris, que des collines, et un vaste champ où Brennus fit camper cette partie de son armée qui tenoit le Capitole investi; l'autre fut envoyée au fourrage.

Ces troupes, qui, par la terreur de leurs armes, croyoient tenir tout le pays en sujettion, ne gardoient, dans leurs marches, ni ordre ni discipline. Les soldats s'écartoient pour piller; et ceux, qui demeuroient en corps, passoient les jours entiers à boire; l'officier, comme le soldat, ne pensoient point qu'ils eûssent d'autres ennemis que ceux qui étoient renfermés dans le Capitole.

Camille, depuis son exil, s'étoit retiré à Ardée, comme nous l'avons dit. Ce grand homme, plus affligé des calamités de sa patrie que de son propre exil, entreprit de la venger de ces barbares. Il persuada, sans peine, à la jeunesse de la ville de le suivre; et, de concert

avec les magistrats, il sortit d'Ardée pendant une nuit obscure, et surprit les Gaulois ensevelis dans le vin. Il en fit une horrible boucherie; et ceux qui échappèrent à la faveur des ténèbres, tombèrent, le lendemain, entre les mains des paysans, qui leur firent peu de quartier. An de Rome. 363.

La nouvelle de cette défaite se répandit bientôt dans toute l'Italie. Les Romains qui s'étoient réfugiés à Veïes, et tous ceux qui s'étoient dispersés dans les villages voisins, s'assemblèrent; il n'y en eût pas un qui ne se reprochât l'exil de Camille, comme s'il en eût été l'auteur; et regardant ce grand homme comme leur unique ressource après la destruction de Rome, ils résolurent de le choisir pour leur chef. « Pourquoi faut-il, disoient-ils, « que les Ardéates, qui sont des étrangers, se « couvrent de gloire sous la conduite de Ca« mille, pendant que ses concitoyens errent, « comme des malheureux proscrits, au milieu « de leur propre pays? » Tous veulent lui obéir; tous veulent combattre sous ses Enseignes. On lui envoie aussitôt des députés qui le conjurent de prendre, sous sa protection, des Romains fugitifs, et les débris de la défaite d'Allia.

Camille se défendit d'abord d'accepter au-

An de Rome. 363.

cun commandement, sur ce qu'il étoit banni. « Rome n'est plus, lui répondirent ces dépu-« tés, et nous ne pouvons plus nous compter « pour citoyens d'une ville qui a été absolu-« ment détruite. Vous voyez, devant vous, les « tristes restes d'un État qui a fleuri pendant « plus de trois siècles : une seule bataille a dé-« cidé de son sort et du nôtre; et il ne nous « reste d'asyle que dans votre camp. »

Camille, toujours soumis aux lois, ne se rendit point encore; et il les fit convenir d'envoyer, auparavant, à Rome, pour reconnoître si le Capitole tenoit encore; et, en ce cas, prendre les ordres du sénat qui s'y étoit enfermé. La commission étoit difficile : cette place étoit environnée, de tous côtés, de troupes ennemies. Cependant un jeune Romain, appellé Pontius Cominius, s'en chargea, et, au travers de mille périls, arriva au Capitole. On assembla aussitôt le sénat : ce député leur annonça la victoire de Camille, et il leur demanda, de la part de tous les Romains qui étoient dispersés, ce grand capitaine pour leur général. On n'employa pas beaucoup de temps à délibérer; le sénat, et les soldats qui représentoient le peuple, le déclarèrent, tous d'une voix, dictateur. On renvoya aussitôt Pontius avec le décret de sa nomination; et ce jeune homme revint

au camp avec le même bonheur qu'il avoit eu, en montant au Capitole. An de Rome. 363.

Camille, de l'exil, passa à la première dignité de son pays. Il fut reconnu pour dictateur et pour souverain magistrat des Romains. Dans tout autre capitaine, ce n'auroit été qu'un vain titre; on ne lui donnoit, avec cette qualité, ni troupes, ni argent pour en lever. Il trouva tout cela dans son courage, et dans cette haute réputation, qu'il avoit si justement acquise. On n'eut pas plutôt appris sa nouvelle dignité, qu'il accourut, de tous côtés, des soldats dans son camp; et il se trouva bientôt à la tête de plus de quarante mille hommes, Romains ou alliés, qui tous se croyoient invincibles sous un si grand général.

Pendant qu'il armoit, et qu'il songeoit à faire lever le blocus du Capitole, quelques soldats Gaulois ayant apperçu dans la montagne, sur laquelle ce fort est situé, des traces du passage de Pontius, en firent leur rapport à Brennus, qui forma aussitôt le dessein de surprendre cette place, par la même route. Il choisit, dans son armée, ceux de ses soldats qui habitoient des montagnes, et qui étoient accoutumés, dès leur jeunesse, à y gravir. Ces soldats, ayant reçu leurs ordres, partent la nuit, à la faveur des ténèbres, grimpent de

An de Rome. 363.

rocher en rocher; et, avec beaucoup de peine et un péril encore plus grand, ils avancent, peu à peu, en se donnant la main les uns aux autres, et parviennent au pied de la muraille, qui, de ce côté-là, se trouva peu élevée, parce qu'un endroit si escarpé paroissoit hors d'insulte.

La sentinelle étoit endormie, et les Gaulois commençoient à escalader la muraille, lorsque des oies, consacrées à Junon, et qu'on nourrissoit comme des oiseaux sacrés, par principe de religion, s'éveillèrent au bruit que firent les Gaulois, et se mirent à crier. M. Manlius, personnage consulaire, s'éveille au bruit, accourt, et se présente, le premier, pour défendre la muraille. Lui seul fait face aux ennemis; il abat d'abord la main d'un Gaulois, qui l'avoit levée pour lui décharger un coup de hache; et, en même temps, il frappe si rudement de son bouclier, un autre soldat, qu'il le fait rouler du haut en bas du rocher. Toute la garnison se porta bientôt au même endroit. On pousse, on presse les Gaulois : Manlius, à la tête des Romains, les renverse les uns sur les autres; le terrein leur manque pour pouvoir s'enfuir; et la plupart, en voulant éviter le fer ennemi, se jettent dans des précipices, en sorte qu'il y en eut peu qui pûssent regagner leur camp.

La première chose que firent les assiégés, après avoir évité un si grand péril, fut de précipiter, du haut du rocher, la sentinelle qu'on avoit trouvée endormie. Il fut question ensuite de récompenser M. Manlius, qui, par sa vigilance et par sa valeur, venoit de sauver la république. Chaque soldat lui donna une demi-livre de farine, et une petite mesure de vin qu'il se déroba sur son nécessaire: récompense qui n'est remarquable, que par rapport à la disette des vivres, qui commençoient à manquer dans la place. Brennus, désespérant de s'en rendre maître autrement que par la famine, la tenoit si étroitement investie, que, depuis sept mois que duroit le siège, on n'avoit pu y jetter le moindre secours.

An de Rome. 363.

La même disette se faisoit sentir dans son camp. Depuis qu'on avoit déféré la dictature à Camille, cet habile général, maître de la campagne, occupoit tous les passages. Les Gaulois n'osoient s'écarter pour aller au fourrage, sans s'exposer à être taillés en pièces; ensorte que Brennus, qui assiégeoit le Capitole, étoit assiégé lui-même; et il souffroit les mêmes incommodités qu'il faisoit souffrir aux assiégés.

Dans cette misère commune, les sentinelles du Capitole, et celles de l'armée ennemie, com-

An de Rome. 363.

mencèrent à parler d'accommodement. Ces discours passèrent insensiblement aux chefs, qui ne s'en éloignèrent pas. Le sénat, qui n'avoit aucune nouvelle de Camille, depuis qu'il l'avoit nommé dictateur, et qui se voyoit pressé par la faim, résolut d'entrer en négociation. Sulpicius, tribun militaire, en fut chargé; et il convint, avec Brennus, de lui donner mille livres d'or, à condition qu'il leveroit le siège, et qu'il sortiroit incessamment des États de la république. On apporta l'or; mais, quand il fut question de le peser, les Gaulois se servirent de faux poids. Les Romains se récriant contre cette supercherie, Brennus, au lieu de faire cesser une injustice si visible, mit, outre le poids, son épée et son baudrier dans le plat qui contrepesoit l'or. Sulpicius, outré d'une si indigne vexation, lui demanda la raison d'une conduite si extraordinaire. « Et qu'est-« ce que ce pourroit être, répondit insolem-« ment le barbare, sinon malheur aux vain-« cus? »

Pendant cette contestation, Camille s'étoit avancé jusques aux portes de Rome avec son armée. Ayant appris qu'on étoit entré en conférence, il prit, avec lui, sept principaux officiers; et, s'étant fait accompagner d'une grosse escorte, il résolut de se rendre au lieu de la

conférence, pour y ménager lui-même les intérêts de son pays, ou, comme il est plus vraisemblable, pour faire connoître aux députés des assiégés qu'il étoit en état de les dégager, et de faire bientôt lever le siège. An de Rome. 363.

Son armée, par ses ordres, le suivoit au petit pas; et les Gaulois, qui se reposoient sur la foi d'un traité de paix, laissèrent approcher les premiers corps de cette armée, sans s'y opposer.

Aussitôt que Camille parut dans l'assemblée, les députés du sénat s'ouvrirent pour lui faire place, comme au premier magistrat de la république. Après lui avoir rendu compte du traité qu'ils avoient fait avec Brennus, ils se plaignirent de la supercherie que ce prince leur faisoit dans l'exécution : « Remportez cet « or dans le Capitole, dit-il à ces députés, et « vous, Gaulois, ajouta-t-il, retirez-vous avec « vos poids et vos balances. Ce n'est qu'avec « du fer que les Romains doivent recouvrer « leur pays. » Brennus, surpris de cette hauteur qu'il n'avoit point encore éprouvée dans aucun Romain, lui représenta qu'il contrevenoit à un traité conclu. Mais Camille lui répartit, qu'étant dictateur, on n'avoit pu rien arrêter sans sa participation. La dispute s'échauffant, on en vint bientôt aux armes. Ca-

An de Rome. 363.

mille, qui l'avoit prévu, fit avancer ses troupes; on se chargea, de part et d'autre, avec fureur. Les Romains, malgré l'inégalité du lieu où ils combattoient, poussent, de tous côtés, les Gaulois; Brennus les rallie, lève le siège, et campe à quelques milles de Rome. Camille le suit avec la même ardeur, l'attaque de nouveau, et le défait; la plupart des Gaulois furent tués sur la place, ou dans la fuite, par les habitans des villages prochains.

Ce fut ainsi que Rome, qui avoit été prise contre toute apparence, fut recouvrée par la valeur d'un exilé, qui sacrifia son ressentiment au salut de sa patrie. Mais, s'il la sauva dans la guerre, et par la voie des armes, on peut dire qu'il la conserva, une seconde fois, pendant la paix, et après en avoir chassé les ennemis.

La ville étoit détruite, les maisons abattues, les murailles de la ville rasées, comme nous l'avons dit; et il falloit, pour ainsi dire, chercher Rome dans Rome même. Dans une désolation si générale, les tribuns du peuple renouvellèrent l'ancienne proposition de s'établir à Veïes; et ils demandoient qu'on y transférât le sénat et le peuple, et qu'on en fît le siège de l'empire.

Ils représentoient, dans toutes les assemblées, l'extrême misère du peuple, échappé, comme

tout nud, du naufrage, épuisé par tant de malheurs, sans forces, sans argent, et incapable de rebâtir une ville entière, dont il ne restoit plus que des ruines; pendant que Veïes offroit, aux Romains, une place fortifiée par l'art et la nature, des bâtimens superbes, un air sain, et un territoire fertile. An de Rome. 363.

Le sénat, qui s'étoit fait un point de religion de n'abandonner jamais Rome, n'opposoit à des motifs qui paroissoient si raisonnables, que des prières et des caresses. Les plus illustres de ce corps montroient, au peuple, les tombeaux de leurs ancêtres; d'autres les faisoient souvenir des temples que Romulus et Numa avoient consacrés; et ils n'oublièrent pas cette tête d'homme trouvée autrefois dans les fondemens du Capitole, et qui, selon la réponse des Augures, signifioit que l'empire du monde seroit attaché à cette place, qui deviendroit comme la capitale de toutes les nations.

Camille, qui seul dans cette révolution, avoit 364.
plus d'autorité et de considération que le sénat entier, demandoit aux uns, pourquoi ils s'étoient enfermés dans le Capitole, et aux autres, pourquoi ils avoient combattu en pleine campagne, avec tant de courage, pour recouvrer Rome, s'ils étoient résolus de l'abandonner. « Songez, leur disoit-il, qu'en vous retirant à

An de Rome. 364. « Veïes, vous allez prendre le nom d'un peuple « vaincu, et abandonner celui de Romains « avec les grandes destinées que les dieux y ont « attachées, et qui, avec votre nom, passeront « aux premiers barbares qui s'empareront du « Capitole, et qui, par ce changement, devien- « dront peut-être, un jour, vos maîtres et vos « tyrans. » Cés motifs, tirés de la religion et de la gloire, touchèrent un peuple superstitieux et hautain, qui préféroit l'espérance seule de l'empire aux commodités présentes de la vie; et une parole, échappée au hazard, acheva de le déterminer. Le sénat s'étoit assemblé extraordinairement pour délibérer sur une affaire si importante : c'étoit à L. Lucretius à opiner le premier (1). Comme ce sénateur ouvroit la bouche pour dire son avis, on entendit le capitaine qui montoit la garde, crier à celui qui portoit le drapeau, de s'arrêter là, et d'y planter son Enseigne : « Car, ajouta cet officier, c'est ici « qu'il faut demeurer. »

Cette voix, qui fut entendue dans le temps même qu'on étoit en peine du parti qu'on devoit prendre, sembla être venue du ciel : « J'ac- « cepte l'augure, s'écria Lucretius, et j'adore les « dieux qui nous donnent un si heureux con-

(1) Plut. in Camillo.

« seil : » tout le sénat applaudit à son avis. Cette nouvelle, répandue dans le peuple, changea la disposition des esprits; et une parole jettée au hazard, mais tournée en présage, eut plus de pouvoir que les raisons les plus solides du sénat. On ne parla plus de Veïes; chacun s'empressa de bâtir, sans même discerner son propre fonds de celui d'autrui. La république donna une maison, située au Capitole, à M. Manlius, comme un monument de sa valeur, et de la reconnoissance de ses concitoyens. Mais, en même temps qu'elle récompensoit un service si important, elle crut devoir punir Q. Fabius Ambustus, qui avoit violé le droit des gens, et attiré le ressentiment et les armes des Gaulois.

An de Rome. 364.

C. Martius Rutilus, tribun du peuple, le fit assigner pour rendre raison, devant l'assemblée du peuple, de la conduite qu'il avoit tenue dans son ambassade. Le sénat, qui ne pouvoit lui pardonner l'extrémité à laquelle il avoit réduit la république, ne s'intéressa point à sa défense; tout le crédit, que son père avoit parmi le peuple, ne put pas le sauver. Ses parens publièrent qu'une mort subite avoit empêché la décision de cette affaire. C'est ce qui ne manquoit jamais d'arriver à ceux qui avoient le courage de prévenir leur condamnation et la honte du supplice.

An de Rome 364.

Cependant ce qui étoit … persé dans les provinces … que les Gaulois étoient ma… toient établis à Veies (1), ou … sines, les prêtres, les femme… tous reviennent à Rome. On … loger; on bâtit de tous côtés; il … prendre de la pierre où on en … ver. La tuile fut fournie aux dépens … et on poussa le travail avec tan… qu'en moins d'un an la ville fut … rétablie.

Rome, pour ainsi dire, sembloit re… ses cendres; mais, à peine ses habitans … mençoient-ils à respirer, que de n… guerres leur firent reprendre les armes. … Toscans, les Eques, et les Volsques, tou… sins de Rome, et par conséquent ses enn… firent une ligue pour l'accabler, avant qu… eût repris ses forces. Les Latins et les H… ques, quoiqu'alliés du peuple Romain, m… toujours jaloux de sa grandeur, entrèrent d… ce dessein, et fournirent leur contingent … troupes. Les uns et les autres se flattoient qu… près tant de pertes, ils trouveroient la ville san… défense. Ils se jettèrent de concert, et par dis-

(1) Tit. Liv. lib. VI, cap. 4.

ɔtés, sur son territoire; et, après avoir e pays, et réuni leurs troupes, ils marcdroit à Rome. On en fit sortir les tri- An de Rome. 365.
ilitaires à la tête des légions, pour em les ennemis de pénétrer plus avant. Mais éraux, sans avoir combattu, se laissèrent ıer dans des gorges et dans des détroits. ɔe qu'ils purent faire, fut de gagner le et du Mont de Mars, où ils se retrannt. Leur camp étoit, à la vérité, hors ılte, à l'égard des ennemis, mais aussi il inaccessible aux convois; et l'armée courisque de mourir de faim.

ans cette extrémité, on eut recours à un ral, toujours supérieur aux périls et aux icultés : (1) Camille fut nommé dictateur, ır la troisième fois. Aussitôt il fit prendre armes à tous les citoyens, sans en excepter vieillards. Au seul bruit de son nom et de marche, la peur saisit les ennemis; ils ne ngent plus à vaincre; toute leur attention est e n'être point vaincus; ils se retranchent dans ur camp, qu'ils fortifient, avec soin, d'une alissade de pieux et d'un grand abattis d'arbres. Camille s'en approche; et, en ayant reconnu la disposition, il remarqua que, tous les

(1) Plut. in Camillo.

An de Rome. 365.

matins, il s'élevoit un grand vent qui venoit des montagnes. Sur cette observation, il forma secrettement le plan de son entreprise. Une partie de ses troupes firent, d'un côté du camp, une fausse attaque, pendant que, de l'autre, des soldats, instruits des intentions de leur général, jettèrent, contre cette clôture de bois, des traits enflammés et des matières combustibles, qui, à la faveur du vent qui s'éleva à l'ordinaire, eurent bientôt embrâsé cette palissade. Le feu gagne les tentes; le soldat effrayé, sans attendre l'ordre de ses officiers, se jette, avec précipitation, hors du camp. Tout sort en foule et en confusion, et tombe dans les armes des Romains, qui en font un grand carnage. Camille envoya, pour lors, éteindre le feu pour sauver le butin, dont il fit la récompense de ses soldats.

Le même bonheur l'accompagna contre les Eques et les Toscans. Il leur fit la guerre pendant près de quatre ans, soit comme dictateur, soit en qualité de tribun militaire : et, dans toutes ces guerres, il eut le même succès, et en revint toujours victorieux.

Mais, sans m'arrêter à cette suite d'actions glorieuses, qui ne sont point de mon sujet, je me contenterai d'observer qu'il ne fut pas moins redevable, à sa sagesse qu'à sa valeur,

du titre que ses concitoyens lui déférèrent, de restaurateur de sa patrie, et de second fondateur de Rome. An de Rome. 365.

De tous les Romains, il n'y eut que Marcus Manlius, personnage consulaire, qui s'opposât à cette estime générale. C'étoit, à la vérité, un des plus braves guerriers que Rome eût jamais élevés; mais son ambition et sa vanité étoient encore plus grandes que sa valeur : (1) il ne pouvoit souffrir qu'on lui préférât Camille dans la conduite des armées. « Si je n'a-« vois conservé la forteresse et le Capitole, « disoit-il, Camille eût-il pu recouvrer Rome? « Et quand il en a chassé les Gaulois, ne sçait-« on pas qu'il les a surpris dans une confé-« rence, et dans le temps même qu'ils se repo-« soient sur la foi d'un traité solemnel? »

C'étoit par de pareils discours qu'il soulageoit 367.
son envie, et qu'il tâchoit d'obscurcir la gloire d'un homme, qu'il regardoit comme son rival. L'ambition, dont il étoit dévoré, se trouvant jointe à une vanité excessive, il prit le chemin qu'ont accoutumé de tenir ceux qui affectent la tyrannie. Il se mit à flatter le peuple, comme auroit pu faire un tribun; et, non content de renouveller les propositions dangereuses du

(1) Tit. Liv. lib. VI, cap. 11. — Plut. in Camillo.

An de Rome. 367.

partage des terres, le fondement ou le prétexte de toutes les séditions, il tâcha d'en exciter de nouvelles, sous prétexte de vouloir soulager le peuple, et de lui fournir les moyens d'acquitter les dettes que la plupart des plébéiens avoient contractées pour rebâtir leurs maisons. Il payoit pour les uns, et répondoit pour les autres. Il vendit ses terres, pour acquitter leurs dettes; et il déclara que, tant qu'il lui resteroit un sol de bien, il ne souffriroit point qu'on mît ses concitoyens dans les fers. Quelquefois il les arrachoit des mains de leurs créanciers, et empêchoit qu'on ne les menât en prison. Par cette conduite violente et séditieuse, il se fit bientôt comme une garde et une escorte de tous ces gens, dont la plupart avoient consumé leur bien dans la débauche, qui ne l'abandonnoient plus, et qui excitoient un tumulte continuel dans la place.

Il leur représentoit, tantôt en public, et tantôt en particulier, que les nobles, non contens de posséder seuls des terres qui devroient être partagées également entre tous les citoyens, s'étoient encore approprié l'or destiné à payer les Gaulois, et qui provenoit de la contribution volontaire de tous ceux qui s'étoient enfermés dans le Capitole. Il ajoutoit que ces mêmes patriciens s'étoient

encore enrichis du butin trouvé dans le camp de Brennus, et dont le prix seul suffisoit pour acquitter toutes les dettes du peuple. An de Rome. 367.

Ce discours, répété en différentes occasions, et semé adroitement par ses partisans, souleva la multitude. Toutes les autres prétentions cessèrent; un si grand objet, et l'espérance de voir toutes les dettes des particuliers acquittées, ne laissèrent point d'autres pensées que le désir de tirer ces richesses des mains des patriciens. La sédition s'augmentoit de jour en jour; et son auteur la rendoit encore plus formidable. Le sénat, dans ce désordre, résolut d'avoir recours au remède ordinaire, et de créer un dictateur : on se servit du prétexte d'une nouvelle guerre contre les Volsques. Mais personne n'ignoroit que ce magistrat auroit des ennemis plus redoutables à combattre dans la ville qu'au dehors. Cette 368.
dignité tomba à A. Cornelius Cossus, qui nomma Quintius Capitolinus pour général de la cavalerie.

Les Volsques furent défaits; (1) mais la sédition augmentoit tous les jours; et le dictateur fut obligé de revenir à Rome. Après avoir concerté, avec le sénat, la conduite qu'il devoit

(1) Tit. Liv. lib. VI, cap. 15.

An de Rome. 368.

tenir, il se rendit sur la place, accompagné du sénat et d'une foule de patriciens; il monta sur son tribunal, d'où il envoya un licteur sommer Manlius de comparoître devant lui.

Manlius, se voyant cité devant le souverain magistrat de la république, se fit suivre, sur la place, par tous ses partisans; et il approcha du tribunal du dictateur avec une escorte si nombreuse, qu'il pouvoit donner plus de crainte à ses juges, qu'il n'étoit capable d'en prendre de leur autorité. Le sénat et le peuple étoient séparés comme deux partis différens, près d'en venir aux mains, ayant chacun leur chef à leur tête.

Alors le dictateur ayant fait faire silence, et s'adressant à Manlius : « Je sçais, lui dit-il, « que vous accusez les principaux du sénat « d'avoir détourné l'or destiné pour les Gau- « lois, et le butin fait dans leur camp; et que « vous avez fait espérer, en même temps, au « peuple que ce fonds seul suffiroit pour ac- « quitter toutes ses dettes. Je vous commande « de nommer, tout à l'heure, ceux que vous « accusez d'avoir détourné cette partie du tré- « sor public; sinon, pour empêcher que vous « ne séduisiez plus long-temps le peuple par « des mensonges et des espérances trompeuses, « j'ordonne qu'on vous conduise, sur le champ,

« en prison (1) comme un séditieux et un ca- An de Rome. 368.
« lomniateur. »

Manlius, surpris de la manière impérieuse et sévère dont le dictateur l'interrogeoit, et sans vouloir s'engager dans les preuves d'un fait de cette importance, lui répondit qu'il lui demandoit une chose qu'il sçavoit aussi bien que lui; et il ajouta : « Mais ce qui vous fâche, « vous, A. Cornelius, et ce qu'il y a, dans cette « assemblée, de sénateurs ou de patriciens, « n'est-ce pas cette foule de peuple dont je suis « environné ? Que ne m'enlevez-vous cette « affection dont vous êtes si jaloux? ou, du « moins, que ne tâchez-vous de la partager avec « moi? Soulagez les pauvres citoyens qui gé- « missent sous le poids des usures dont ils sont « accablés; empêchez qu'on ne les jette dans « les fers; prenez la protection de ces généreux « plébéiens, qui, à mon exemple, ont conservé « le Capitole; défendez ceux qui, au prix de « leur sang, ont recouvré l'endroit même où « est placé votre tribunal et le siège de votre « empire; payez les uns, répondez pour les « autres, et vous verrez la multitude vous sui- « vre, et vous marquer sa reconnoissance et son « attachement. »

(1) Tit. Liv. lib. VI, cap. 15. — Plut. in Camillo. — Diod. Sic. lib. XV, cap. 35.

An de Rome. 368.

Le dictateur lui répartit qu'il ne prendroit pas le change; qu'il lui commandoit de parler sans tant de détours, et de nommer précisément ceux qu'il accusoit d'avoir profité de l'or et des dépouilles des Gaulois, ou de reconnoître, devant tout le peuple, qu'il n'étoit qu'un calomniateur. Manlius, pressé et confus, lui dit qu'il n'étoit pas résolu de donner cette satisfaction à ses ennemis. Sur quoi, le dictateur commanda qu'on le conduisît en prison. Les licteurs ne l'eurent pas plutôt arrêté, que Manlius, pour faire soulever le peuple, invoqua tous les dieux qui étoient révérés au Capitole et dans Rome; et se tournant du côté de la multitude : « Souffrirez-vous, généreux Ro-« mains, s'écria-t-il, que votre défenseur soit « traité si indignement par des ennemis jaloux « de sa gloire? »

Mais, malgré ses cris, l'ordre du dictateur fut exécuté. On le conduisit en prison, et personne ne branla pour le secourir. Le grand nombre de ses partisans se contentèrent de marquer leur douleur par des habits de deuil : ce qui ne se pratiquoit que dans les plus grandes calamités. Il y en eut même qui laissèrent croître leur barbe et leurs cheveux. Le dictateur se démit de sa dignité, après avoir triomphé pour la victoire qu'il avoit remportée

sur les Volsques. Le peuple ne fit voir qu'un chagrin morne dans un jour de joie; et on l'entendit dire que le principal ornement manquoit à ce superbe triomphe; et qu'il étoit surpris de n'y pas voir Manlius, chargé de chaînes, attaché au char du dictateur. Il y en avoit même qui, pour émouvoir la multitude, lui représentoient que Manlius avoit eu assez de courage pour défendre seul tout le peuple contre les Gaulois; mais que, parmi un si grand peuple, il ne se trouvoit pas un seul homme qui entreprît de défendre Manlius contre le sénat; qu'il étoit honteux qu'on traitât si indignement un consulaire, et qu'il falloit rompre les fers du défenseur de la liberté publique. Le sénat, craignant que le peuple, en fureur, ne brisât les portes des prisons, et que Manlius, délivré par des voies aussi violentes, ne poussât plus loin son audace, crut assoupir cette affaire en le relâchant de sa propre autorité. Mais, au lieu d'appaiser la sédition, il donna, par une politique si timide, un chef aux séditieux, et un chef irrité par la honte de sa prison, et incapable de suivre des conseils modérés.

An de Rome. 368.

En effet, il ne fut pas plutôt sorti de prison, qu'au lieu de profiter de sa disgrace, il excita, de nouveau, le peuple à faire revivre ses anciennes prétentions. Il ne parloit, dans les as-

An de Rome. 368.

semblées particulières, que de la justice qu'il y avoit à partager les terres publiques, et de la nécessité d'établir une juste égalité entre tous les citoyens d'une même république. « Mais vous « ne viendrez jamais à bout d'une si haute en- « treprise, ajouta-t-il, en adressant la parole à « ses partisans les plus dévoués, tant que vous « n'opposerez à l'orgueil et à l'avarice des patri- « ciens, que des plaintes, des murmures, et de « vains discours. Il est temps de vous affranchir « de leur tyrannie : il faut abattre les dictatures « et les consulats. Établissez un chef qui com- « mande aussi bien aux patriciens, qu'au peu- « ple. Si vous me jugez digne de cette place, « plus vous me donnerez de pouvoir, et plutôt « vous assurerez-vous la possession des choses « que vous demandez, depuis si long-temps. Je « ne veux d'autorité que pour vous faire tous « riches et heureux. »

On prétend que, par ce discours séditieux, il avoit voulu insinuer, à ses créatures, le dessein de rétablir la royauté en sa personne. Mais on ne sçait de quelles personnes il prétendoit se servir dans une entreprise aussi difficile, ni jusqu'où il poussa ce projet ambitieux. Ce qui paroît de plus certain, c'est qu'il se faisoit des assemblées secrettes dans sa maison du Capitole; qu'il n'y appelloit ni A. Manlius, ni T. Manlius ses frères,

ni aucun de ses parens, et qu'on n'y voyoit, au contraire, que des gens abymés de dettes, ou déshonorés par leurs débauches. An de Rome. 368.

Le sénat, effrayé de ces cabales, rendit un décret et un sénatus-consulte, par lequel il étoit ordonné aux tribuns militaires, qui représentoient les consuls, *de veiller exactement à ce que la république ne reçût aucun dommage :* formule qui ne se prononçoit que dans les plus grands périls de l'État, et qui donnoit, à ces magistrats, une autorité peu différente de celle du dictateur. On proposa ensuite différens moyens, pour prévenir les mauvais desseins de Manlius : quelques sénateurs s'écrièrent que la république, dans cette occasion, auroit besoin d'un autre Servilius Ahala qui, par un coup hardi et la mort d'un mauvais citoyen, rétablit le calme et la tranquillité. 369.

Mais M. Menius et Q. Petilius, quoique tous deux tribuns du peuple, s'offrirent au sénat, et ouvrirent un avis plus sûr et plus convenable à la modération de cette compagnie. Ces deux magistrats, prévoyant que la perte de leurs dignités suivroit, de près, celle de la liberté, représentèrent que, dans la disposition où étoient les esprits, on ne pouvoit attaquer Manlius à force ouverte, sans intéresser le peuple à sa défense; que des voies de fait étoient tou-

An de Rome. 369.

jours dangereuses, et pouvoient exciter une guerre civile; qu'il falloit commencer par séparer les intérêts du peuple de ceux de Manlius; qu'ils étoient prêts à se rendre ses accusateurs, comme d'un homme qui affectoit la tyrannie; que le peuple, de protecteur de Manlius, deviendroit son juge, et un juge inexorable, quand il verroit qu'il s'agiroit d'un attentat et d'une conspiration contre la liberté; que l'accusé étoit patricien, et que des tribuns seroient ses accusateurs. Le sénat embrassa ce conseil : on fit assigner Manlius; et, comme il s'agissoit d'un crime capital, il parut, devant ses juges, vêtu de deuil. Mais il se présenta seul, sans qu'aucun de ses parens voulût l'accompagner, ni s'intéresser dans sa disgrace; tant l'amour de la liberté, et la crainte d'être assujettis, prévaloient dans le cœur des Romains, sur toutes les liaisons du sang et de la nature.

Ses accusateurs lui reprochèrent ses discours séditieux, les changemens qu'il avoit proposé de faire dans le gouvernement, ses largesses intéressées pour soulever la multitude, et la fausse accusation dont il avoit offensé tout le corps du sénat. Manlius, sans entrer dans la discussion de ces différens chefs, n'y répondit que par le récit de ses services, et des témoignages qu'il en avoit reçus de ses généraux. Il

An de Rome. 369.

représenta des bracelets, des javelots, deux couronnes d'or, pour être entré, le premier, dans une ville ennemie par la brèche; huit couronnes civiques, pour avoir sauvé la vie, dans des batailles, à autant de citoyens; et trente dépouilles d'ennemis qu'il avoit tués, de sa main, en combat singulier. Il se découvrit, en même temps, la poitrine, qu'il fit voir toute couverte des cicatrices que lui avoient laissées les blessures qu'il avoit reçues dans ces combats. Enfin il appella Jupiter et les autres dieux à son secours, et, se tournant vers l'assemblée, il conjura le peuple de jetter les yeux sur le Capitole, avant que de le condamner.

Le peuple, attendri par un spectacle si touchant, ne pouvoit se résoudre à user de toute la sévérité des lois contre un homme qui venoit de sauver la république. La vue du Capitole, où il avoit combattu si vaillamment contre les Gaulois, affoiblissoit l'accusation, et attiroit la compassion de la multitude. Les tribuns s'apperçurent bien que, s'ils n'éloignoient le peuple de la vue de cette forteresse, le criminel y trouveroit un asyle contre les accusations les mieux prouvées. Ainsi, de peur qu'il ne leur échappât, ils remirent la décision de cette affaire à un autre jour; et ils assignèrent le lieu de l'assem-

An de Rome. 369. blée, hors de la porte Flumentale. Alors, comme l'objet qui l'avoit sauvé, ne frappoit plus les yeux de ses juges, Manlius fut condamné à être précipité du haut du Capitole même; et ce lieu, qui avoit été le théâtre de sa gloire, devint celui de son supplice et de son infamie. Depuis ce temps-là, aucun de ses descendans ne prit le nom de *Marcus*; sa maison, qui avoit servi à ses assemblées secrettes, fut rasée; et il fut ordonné qu'aucun patricien ne pourroit demeurer au Capitole, de peur que la situation avantageuse d'un fort, qui dominoit sur toute la ville, ne fît naître et ne facilitât le dessein de l'assu-
370. jettir.

Le peuple, qui plaint indifféremment tous les malheureux, sans distinguer les criminels des innocens, ne fut pas long-temps sans regretter Manlius. Il eut bientôt oublié son ambition; il ne se souvint que de son courage et de sa valeur, et sur-tout de l'attachement qu'il avoit fait paroître pour ses intérêts. Ceux qui en avoient reçu des bienfaits, reprochoient, à la multitude, que ses favoris ne duroient pas long-temps, et que le peuple les avoit toujours abandonnés lâchement à la cruauté du sénat: que ce premier Ordre ne pouvoit souffrir de vertus trop éclatantes; que Sp. Cassius, autre consulaire, qui les appelloit au partage des

terres; que Melius, qui, dans une famine, les avoit assistés si généreusement, avoient été misérablement opprimés par la jalousie des grands; et que, par les mêmes artifices, ils venoient de perdre Manlius, qui n'avoit péri que parce que ce généreux citoyen les vouloit délivrer des usures énormes dont ils étoient accablés. La peste, qui arriva peu de temps après, ne manqua pas d'être attribuée, par le petit peuple, au supplice de ce consulaire. On disoit que Jupiter, vengeur d'un sang si illustre, n'avoit pu souffrir qu'on eût fait périr si injustement le défenseur de son temple.

An de Rome 370.

371.

De nouvelles guerres, qui s'allumèrent successivement contre les Volsques, les Circéiens et les Prénestins, et qui durèrent près de six ans, étouffèrent ces bruits populaires. La paix fit renaître de nouvelles dissensions, comme si c'eût été la destinée de Rome de ne pouvoir conserver, en même temps, la tranquillité au-dedans et au-dehors de l'État.

Un grand nombre de plébéiens s'étoient distingués dans ces guerres, et y avoient même acquis des richesses qui leur donnoient une nouvelle considération. Ces plébéiens, qui avoient le courage élevé, osèrent aspirer au consulat, et au commandement des armées. Pour y parvenir, ils insinuoient, dans toutes

An de Rome. 371.

les assemblées, qu'on ne verroit jamais la concorde parfaitement rétablie dans la république, tant que les dignités seroient réservées aux seuls patriciens ; que l'égalité étoit le fondement le plus solide de l'union, et qu'il falloit admettre indifféremment, dans le consulat, des plébéiens comme des patriciens; que l'espérance de parvenir à tous les honneurs de la république, exciteroit une noble émulation entre les deux Ordres de l'État, et qu'il n'y auroit plus de plébéien qui ménageât sa vie, quand les dignités, les honneurs, la noblesse, et la gloire, seroient communes entre tous les citoyens.

Le petit peuple, uniquement touché des commodités de la vie, parut peu sensible à ces prétentions si magnifiques; les patriciens, d'un autre côté, s'y opposèrent long-temps, et avec beaucoup de courage et de fermeté. Ce fut, pendant plusieurs années, un sujet continuel de disputes entre le sénat et les tribuns du peuple. Enfin, les larmes d'une femme emportèrent ce que l'éloquence, les brigues, et les cabales des tribuns, n'avoient pu obtenir : tant il est vrai que ce sexe artificieux n'est jamais plus fort, que quand il fait servir sa propre foiblesse au succès de ses desseins. C'est ce qu'il faut développer, par rapport à la matière que nous traitons.

M. Fabius Ambustus, (1) outre ses trois fils, An
dont nous venons de parler au sujet de la de Rome.
guerre des Gaulois, avoit encore deux filles, 371.
dont l'aînée étoit mariée à Ser. Sulpicius, patricien de naissance, et qui étoit alors tribun militaire; et la cadette avoit épousé un riche plébéien, appellé C. Licinius Stolon. Un jour 377.
que la femme de ce plébéien se trouva chez sa sœur, le licteur, qui précédoit Sulpicius à son retour du sénat, frappa à sa porte, avec le bâton des faisceaux, pour annoncer que c'étoit le magistrat qui alloit rentrer. Ce bruit extraordinaire fit peur à la femme de Licinius ; sa sœur ne la rassura que par un souris fin, et qui lui fit sentir l'inégalité de leurs conditions. Sa vanité, blessée par une différence si humiliante, la jetta dans une sombre mélancolie. Son père et son mari lui en demandèrent, plusieurs fois, le sujet, sans pouvoir l'apprendre : elle affectoit d'en couvrir la cause par un silence opiniâtre. Ces deux Romains, à qui elle étoit chère, redoublèrent leurs empressemens, et n'oublièrent rien pour lui arracher son secret. Enfin, après avoir résisté, autant qu'elle crut le devoir faire, pour exciter leur curiosité, elle feignit de se rendre; elle leur avoua, les

(1) Tit Liv. lib. VI, cap. 34.

An de Rome. 377.

larmes aux yeux, et avec une espèce de confusion, que le chagrin la feroit mourir, si, étant sortie du même sang que sa sœur, son mari ne pouvoit pas parvenir aux mêmes dignités que son beau-frère.

Fabius et Licinius, pour l'appaiser, lui firent des promesses solemnelles de n'épargner rien pour mettre, dans sa Maison, les mêmes honneurs qu'elle avoit vus dans celle de sa sœur; et, sans s'arrêter à briguer le tribunat militaire, ils portèrent, tout d'un coup, leurs vues jusqu'au consulat. Le beau-père, quoique patricien, se joignit à son gendre; et, par complaisance pour sa fille, ou par ressentiment de la mort de son fils, que le sénat avoit abandonné, il prit des intérêts opposés à ceux de son Ordre. Licinius et lui associèrent, dans leur dessein, L. Sextius, d'une famille plébéienne, également estimé par sa valeur et par son éloquence, intrépide défenseur des droits du peuple, et auquel, de l'aveu même des patriciens, il ne manquoit qu'une naissance plus illustre pour pouvoir remplir toutes les charges de la république.

C. Licinius et L. Sextius convinrent d'abord de briguer le tribunat plébéien, afin de s'en faire comme un degré pour parvenir à la souveraine magistrature: ils l'obtinrent sans peine.

A peine eurent-ils fait ce premier pas, qu'ils résolurent de travailler à rendre le consulat commun aux deux Ordres de la république. Pour y parvenir, et empêcher que le sénat, par son crédit, ne mît deux patriciens, en même temps, dans les deux places de consuls, ils formèrent le projet d'une loi, par laquelle il seroit statué que l'une de ces deux places ne pourroit jamais être remplie que par un plébéien. An de Rome. 377.

Il étoit question d'intéresser tout le corps du peuple dans ce projet : ce qui n'étoit pas si aisé, la multitude étant bien plus touchée de l'espérance du partage des terres, ou de la diminution des dettes, que de la dignité consulaire, qui ne pouvoit jamais regarder que les plus puissans de son Ordre. Ainsi les deux tribuns convinrent de lier, pour ainsi dire, ces propositions ensemble, et de faire passer la loi du consulat, à la faveur de celle du partage des terres. Ils y en ajoutèrent une troisième, aussi avantageuse à la multitude, et qui devoit servir à réprimer les usures. On proposoit de déduire, sur le capital des dettes, ce qui auroit été payé pour des intérêts excessifs ; et le principal devoit être acquitté en trois années, et en trois paiemens égaux.

Le projet de la seconde loi regardoit le partage des terres conquises : sujet perpétuel de

An de Rome. 377.

division entre le sénat et le peuple. Mais, comme les tribuns prévirent que tout le corps des patriciens, et même des riches plébéiens, qui en possédoient depuis long-temps, se souleveroient, de concert, contre cette proposition, et que leur opposition pourroit empêcher la publication de la loi touchant le consulat, ils se renfermèrent à demander qu'au moins il fût défendu d'en posséder, à l'avenir, plus de cinq cents arpens, et que ce qui se trouveroit excédant ce nombre fût ôté aux riches, et distribué à ceux qui ne jouissoient d'aucun fonds de terre.

Enfin, par la troisième loi, l'unique objet de ces tribuns, il étoit ordonné qu'on n'éliroit plus de tribuns militaires; qu'on rétabliroit le consulat avec toutes ses prérogatives, et que l'un des consuls seroit toujours pris du corps des plébéiens.

Les deux tribuns proposèrent ces lois dans la première assemblée. Jamais la division, les intrigues, et les cabales, ne furent plus vives. C'étoit attaquer, en même temps, le sénat et la noblesse par tout ce qui excite les désirs les plus violens des hommes, les richesses et les honneurs. Tout le corps des patriciens s'éleva contre ces propositions; le peuple, de son côté, soutint les tribuns avec chaleur : il y eut même

des transfuges dans les deux partis. Le riche plébéien, devenu contraire aux intérêts de son Ordre par ses acquisitions, craignoit qu'on ne lui enlevât une partie de son bien; et le noble et le patricien, qui ne se trouvoient de fonds de terre que la quantité prescrite par la loi, l'approuvoient, dans la vue de se rendre agréables au peuple, et de parvenir, par sa faveur, aux premières dignités de la république. La ville étoit remplie de tumulte; la discorde régnoit par-tout; les familles mêmes étoient partagées; chacun prenoit parti, selon ses vues et ses intérêts; et Rome se trouvoit dans ces agitations, qui précèdent ordinairement les séditions et la guerre civile.

An de Rome. 377.

L'assemblée se sépara sans qu'il y eût rien d'arrêté. Les deux tribuns, chefs du parti, employèrent le temps qui se passa jusqu'à l'assemblée prochaine à cabaler, et à s'assurer des suffrages de la multitude; le sénat, de son côté, tint différens conseils, tant en public qu'en particulier. Enfin il eut recours à une ressource dont il avoit déjà tiré de grands avantages: il gagna quelques tribuns du peuple. Ceux-ci, jaloux de ce que Licinius et Sextius rappelloient, à eux, toute l'autorité de leur collège, firent assurer secrettement le sénat de leur opposition. Licinius et Sextius, qui

An de Rome. 377.

ignoroient cette intelligence, convoquèrent l'assemblée, dans la confiance que rien n'étoit capable d'empêcher la réception de leurs lois; ils ordonnèrent qu'on en fît la lecture; et ils invitèrent, en même temps, tous les tribuns à donner leurs suffrages. Mais les tribuns, gagnés par le sénat, se levèrent aussitôt, et déclarèrent qu'ils s'y opposoient formellement.

C'étoit, comme nous l'avons déjà dit, un obstacle invincible à toute proposition, que l'opposition d'un seul tribun, dont le pouvoir et le privilège à cet égard consistoit en ce seul mot latin, VETO, *je l'empêche* : terme si puissant dans la bouche de ces magistrats plébéiens, que, sans être obligés de dire les raisons de leur opposition, il suffisoit pour arrêter également les résolutions du sénat et les propositions des autres tribuns.

Ainsi les lois furent rejettées, et le sénat triomphoit; mais Sextius, quoique surpris de l'infidélité de ses collègues, ne relâcha rien de sa fermeté; et, prenant son parti sur le champ: « Aux dieux ne plaise, dit-il, que je viole le « plus beau privilège du peuple, quoique ses « magistrats ne s'en servent aujourd'hui que « contre ses intérêts. Mais puisque les opposi- « tions ont tant de force, nous nous servirons, « à notre tour, des mêmes armes. » Puis, adres-

sant la parole au sénat et aux patriciens. « Fai- An de Rome. 377.
« tes, messieurs, ajouta-t-il, tant d'assemblées
« qu'il vous plaira, pour l'élection des tribuns
« militaires, je vous ferai voir que ce mot *veto*,
« qui vous est aujourd'hui si agréable dans la
« bouche de mes collègues, ne vous fera pas
« tant de plaisir dans la mienne. »

Ces menaces ne furent point vaines; car le temps étant venu d'élire de nouveaux tribuns militaires, Licinius et Sextius s'opposèrent hautement à toute élection, en même temps qu'ils sçurent se faire continuer dans le tribunat plébéien. Ils renouvellèrent la même opposi- 382.
tion, pendant les cinq années suivantes, en sorte que la république, sans chefs, tomba, par l'opiniâtreté des uns et des autres, dans une espèce d'anarchie, qui ne fut interrompue que par la création de quelques entre-rois, qu'on n'élut que pour tenter de trouver quelque voie de conciliation.

Cependant la guerre étrangère, qui paroissoit un moindre mal que ces divisions domestiques, vint, pour ainsi dire, au secours du sénat. Les habitans de Vélitres firent des courses sur les terres de la république, et assiégèrent ensuite Tusculum, ville alliée du peuple Romain. Comme on ne pouvoit pas se dispenser d'armer pour repousser cette insulte, les deux tri-

An de Rome. 382. buns du peuple furent contraints de lever leur opposition; et on procéda à l'élection des tribuns militaires, qui devoient marcher en campagne.

Les ennemis furent battus, et le siège de Tuscule levé. On assiégea ensuite Vélitres; mais cette place n'ayant pas été prise par ceux qui en avoient commencé le siège, l'on fut encore obligé de créer de nouveaux tribuns mi-
383. litaires. Licinius et Sextius ne l'ayant pu empêcher, trouvèrent le moyen de faire comprendre, dans cette élection, Fabius Ambustus, beau-père de Licinius.

Ces deux hommes, habiles, entreprenans, et soutenus d'un tribun militaire, régnoient impérieusement dans toutes les assemblées. Ils représentèrent, au peuple, que, dans une république, toutes les dignités devoient être également la récompense du mérite, sans distinction de naissance ou de richesses. Et Sextius, qui étoit naturellement éloquent, se tournant vers le sénat, et apostrophant les patriciens, il leur demandoit fièrement s'ils ne pouvoient vivre avec cinq cents arpens de terre, pendant qu'on n'en avoit distribué, à leurs ancêtres, que deux arpens pour chaque chef de famille; et que la plus grande partie du peuple n'en avoit pas encore davantage. « Mais c'est,

« dit-il, ce partage si inégal entre les citoyens « d'une même république, qui est cause que le « peuple gémit sous le poids des usures, et « que nous voyons, tous les jours, des hommes « libres dans les fers, et traînés en prison « comme des esclaves. Et il ne faut pas, ajouta- « t-il, se flatter ni que les riches apportent « quelque modération à leur avarice, ni que « les patriciens relâchent quelque chose de cet « empire tyrannique qu'ils exercent sur nos « biens et sur nos personnes, à moins que le « peuple n'ait assez de courage pour faire un « consul de son corps, qui soit l'interprète de « ses besoins, et protecteur de sa liberté. » An de Rome. 383.

En même temps que Sextius, par de pareils discours, fomentoit l'animosité des plébéiens contre le sénat, ses amis et ses partisans gagnèrent ses collègues, qui levèrent enfin leur opposition. Sextius, débarrassé de cet obstacle, convoqua l'assemblée du peuple. Le sénat, consterné du changement des tribuns qui lui manquoient de parole, eut recours, comme dans les plus grands périls de la république, à un dictateur; et tous les sénateurs, 384. par des vœux unanimes, déférèrent cette dignité à Camille. C'étoit pour la quatrième fois qu'il en étoit revêtu : il ne l'accepta, dans cette conjoncture, qu'avec répugnance. Indifférent

[illegible] faire recevoir leur [illegible]

[illegible] pour gagner [illegible]

[illegible] ordonnance, par le [illegible]

[illegible] peuple Romain, de [illegible]

[illegible] pour le suivre [illegible]

[illegible] pouvoir [illegible]

[illegible] tribun [illegible]

[illegible] menacer [illegible]

An de Rome. 384.

gés de se retirer, sans avoir rien arrêté : ce qui avoit été la principale vue du dictateur. Il se démit ensuite de sa dignité, soit que, considérant son âge avancé, et peut-être se souvenant encore de son exil, il ne voulût pas se commettre, de nouveau, avec des furieux; ou, ce qui a paru plus vraisemblable à Tite-Live (1), qu'on l'eût averti qu'il y avoit eu quelque défaut dans la manière de prendre les auspices, à sa création de dictateur. On sçait assez à quel point de superstition les Romains, alors aussi grossiers et aussi ignorans que courageux, avoient poussé ces observations scrupuleuses. Si l'Augure, dans ses oraisons préparatoires, prononçoit une seule parole pour une autre; si le voile, dont il couvroit sa tête, tomboit, ou si lui-même ne se levoit ou ne se remettoit pas sur son siège dans les circonstances ou les temps marqués, la moindre de ces formalités omise parmi un nombre infini d'autres cérémonies, suffisoit pour déclarer nulles les délibérations ou les élections qu'on avoit faites, en conséquence de cet acte de religion; et un homme capable de mépriser les Augures, étoit regardé comme un impie et un sacrilège. Il n'est donc pas surprenant

(1) Tit. Liv. lib. VI, cap. 38.

An de Rome. 384. qu'un magistrat aussi pieux que Camille, n'eût pas voulu retenir, plus long-temps, une dignité qui lui avoit été conférée contre la disposition et les préjugés de sa religion; et ce qui doit faire croire qu'il ne l'avoit pas abdiquée par la crainte des tribuns du peuple, c'est que, peu de temps après, il l'accepta de nouveau, et dans un temps où l'affaire du consulat n'étoit point encore terminée. Cependant, comme, dans une conjoncture si difficile, le sénat ne croyoit pas pouvoir se passer d'un dictateur pour opposer son autorité aux brigues et aux
385. cabales des tribuns, il déféra cette grande dignité à P. Manlius, qui, jusqu'alors, avoit paru attaché aux intérêts de son Ordre et de sa compagnie. Mais l'élection que ce magistrat fit d'un plébéien, appellé C. Licinius, pour général de la cavalerie, déclara son penchant secret pour le parti du peuple, quoiqu'il tâchât de justifier une nomination si extraordinaire, et qui n'avoit point encore eu d'exemple, sur la dignité de tribun militaire, que ce C. Licinius avoit déjà exercée, et en quoi il faut le distinguer de C. Licinius Stolon, qui n'étoit que tribun du peuple. Le dictateur, pour s'excuser d'un pareil choix, alléguoit je ne sçais quelle alliance entre sa Maison et celle de Licinius : ce qui fait voir combien la fidélité

An de Rome. 385.

est rare dans les troubles d'un État, à cause des secrettes liaisons qui se trouvent entre des citoyens d'une même ville, quoique de différens partis. Sextius, ne craignant rien du dictateur ni du général de la cavalerie, se flattoit de venir heureusement à bout de tous ses desseins : il employoit son éloquence, dans toutes les assemblées, pour inspirer au peuple sa propre ambition. Mais la multitude, qui souhaitoit passionnément le partage des terres et quelque soulagement dans ses dettes, ne montroit que de l'indifférence pour le consulat; et ce peuple généreux respectoit, dans le sang des patriciens, la source glorieuse de tant de généraux, sous lesquels il étoit accoutumé de combattre et de vaincre.

Les deux tribuns, alarmés de cette froideur, feignirent de ne vouloir plus prendre de part aux affaires. Ils refusèrent même, l'un et l'autre, de concourir dans l'élection qui se devoit faire de nouveaux tribuns, pour l'année suivante. Sextius représentoit, dans toutes les assemblées, que son collègue et lui avoient vieilli inutilement dans cette dignité; qu'il y avoit neuf ans qu'ils combattoient, contre le sénat, pour les intérêts du peuple, (1) dont ils se voyoient à la

(1) Tit. Liv. lib. VI, cap. 39.

An de Rome. 385.

veille d'être abandonnés; que les plébéiens vouloient bien entrer dans le partage des terres, et qu'ils n'avoient pas moins d'empressement d'être déchargés de leurs dettes; mais que, quand il s'agissoit de l'honneur de leurs magistrats et de la récompense que méritoient leurs services, on ne voyoit que froideur et qu'indifférence. Pour lors, Sextius se montrant à découvert : « Sçachez, dit-il, au peuple, que « nos propositions sont inséparables. Il faut « vous résoudre à les passer conjointement; et « si nous n'obtenons le consulat par vos suf« frages, vous n'aurez ni terres de conquête, « ni diminution de vos dettes; et je vous dé« clare que, mon collègue et moi, nous renon« çons à une charge qui ne produit que de l'in« gratitude. »

Ce qu'il y avoit de sénateurs et de patriciens, dans cette assemblée, ne purent assez s'étonner de l'effronterie avec laquelle ce tribun audacieux faisoit un aveu si public de son ambition. Appius Claudius, petit-fils du décemvir, prenant la parole et l'adressant à la multitude: « Au moins, leur dit-il, ne vous est-il plus « permis de douter que vos tribuns n'ont ex« cité tant de séditions que pour leur propre « intérêt. Vous voyez que ces nouveaux Tar« quins vous menacent impunément que vous

« n'aurez point de terres, ni la république de « magistrats, si on ne leur abandonne le con- « sulat. » An de Rome. 385.

Le peuple sentoit bien tout l'orgueil et toute l'indignité qui se trouvoient dans cette altèrnative; mais l'affaire étoit engagée trop avant. La multitude, qui craignoit de perdre ses défenseurs, s'engagea solemnellement de suivre aveuglément leurs intentions. Ce ne fut qu'à cette condition que ces deux magistrats daignèrent consentir à la continuation de leur tribunat; et les plus ambitieux de tous les hommes eurent encore l'adresse de se faire un nouveau mérite de la durée de leur empire et de leur domination.

Le sénat et la noblesse furent épouvantés de l'audace de deux hommes, qui avoient trouvé le secret de se perpétuer dans deux charges, annuelles par leur institution, mais qu'ils alloient rendre héréditaires dans leurs familles. Les sénateurs se reprochoient leur foiblesse, et ne pouvoient envisager, sans chagrin, avec quelle diminution d'autorité ils laisseroient, à leurs enfans, cette dignité qu'ils avoient reçue de leurs pères. Tout étoit en mouvement dans la ville, et ses habitans à la veille de prendre les armes les uns contre les autres, lorsqu'ils furent obligés de les tourner contre une nuée

An de Rome. 385. de Gaulois, qui, des bords de la mer Adriatique, s'avançoient, vers Rome, pour venger la défaite de leurs compatriotes.

Des ennemis aussi redoutables suspendirent les divisions qui agitoient la république. Il ne fut plus question de disputer de la capacité et de la valeur entre les patriciens et les plebéiens.
386. Un péril commun, l'interprète le plus sûr du véritable mérite, réunit tous les vœux; et les tribuns du peuple demandèrent Camille pour dictateur, avec autant d'empressement que le sénat. Ce fut pour la cinquième fois qu'il fut élevé à cette suprême dignité. La victoire, sous un si grand capitaine, ne fut ni difficile, ni douteuse. Les Gaulois furent défaits; il en périt un grand nombre, sur le champ de bataille, et le reste, dispersé par la fuite, et sans se pouvoir rallier, fut assommé par les paysans. La fin de cette guerre fut le commencement d'un nouveau trouble dans le dedans de l'État; et on vit renaitre les anciennes divisions. Licinius et Sextius, ces tribuns perpétuels, résolurent d'emporter le consulat, à quelque prix que ce fût. Ils convoquèrent, pour cela, l'assemblée du peuple; et, sans s'arrêter à haranguer à leur ordinaire, ils ordonnèrent qu'on recueillît les suffrages. Le dictateur, qui s'étoit rendu dans la place, suivi de tout le sénat,

voulut s'y opposer; mais les tribuns, qui ne respectoient plus ni les lois, ni la première dignité de la république, envoyèrent un licteur pour arrêter Camille, (1) et le conduire en prison. Cet attentat contre le souverain magistrat, fit soulever toute la noblesse : il n'étoit point encore arrivé, dans Rome, un si grand tumulte. Les patriciens repoussent le licteur, en même temps que les plébéiens se préparent à le soutenir. Les deux partis se rangent, chacun, d'un côté de la place, prêts à en venir aux mains. Dans un si grand désordre, le dictateur fait dire aux tribuns de suspendre, pour un moment, leur animosité : il appelle, auprès de lui, tous les sénateurs, et les conduit dans un temple voisin, pour y prendre une dernière résolution. (2) Mais, avant que d'y entrer, il se tourna vers le Capitole; et adressant ses prières aux dieux, il fit vœu de bâtir un temple à la Concorde, s'il pouvoit rétablir l'union entre ses concitoyens.

An de Rome. 386.

Il y eut de vives contestations, entre les sénateurs, sur le parti qu'on devoit prendre; mais enfin, comme le péril étoit pressant, et que le peuple furieux menaçoit d'abandonner

(1) Plut. in Camillo. — (2) Ovid. Fast. lib. I, v. 639 et seq. — Plut. in Camillo.

An de Rome. 387.

Rome, l'avis le plus doux et le plus convenable à l'état présent, passa à la pluralité des voix. On convint enfin de céder au peuple une des places du consulat. Sextius fut le premier des plébéiens qui en fût pourvu; et Licinius lui succéda, peu de temps après. Les patriciens, de leur côté, obtinrent, par l'entremise du dictateur, deux nouvelles dignités, qui leur furent affectées, comme pour dédommagement, et à l'exclusion du peuple.

La première fut la préture, établie pour rendre la justice dans la ville: fonction originairement attachée au consulat, mais à laquelle les consuls ne pouvoient guères vaquer, surtout l'été, qu'ils passoient ordinairement à la tête des armées. Ainsi la préture fut considérée comme un supplément du consulat, et la seconde dignité de la république. (1) Sp. Furius, fils du dictateur, fut le premier préteur de Rome; et, en cette qualité, on lui accorda la ROBE PRÈTEXTE, ou bordée de pourpre, LA CHAIRE CURULE, et six licteurs qui portoient les faisceaux devant lui: en quoi le préteur étoit distingué du consul, qui en avoit douze. Et comme le dictateur avoit, pour vice-gérent, le général de la cavalerie, et les consuls leurs lieutenans,

(1) Suidas, art. πραιτορ.

le préteur avoit aussi, à ses ordres, les questeurs, qui dépendoient particulièrement de lui, et sur lesquels il se reposoit d'une partie des affaires. An de Rome. 387.

La seconde charge, qu'on créa en faveur des patriciens, fut l'édilité majeure, ainsi appellée, pour la distinguer de l'édilité plébéienne, établie en même temps que les tribuns du peuple, dont ils étoient considérés comme les lieutenans. On appelloit encore cette charge *édilité curule*, parce que ceux qui en étoient revêtus, pouvoient, comme les consuls et les préteurs, se faire porter dans une espèce de trône orné d'ivoire, et qu'on appelloit *chaire curule.*

Les deux premiers édiles patriciens furent Cn. Quintius Capitolinus et P. Cornelius Scipion. (1) Les fonctions de ces édiles répondoient, en même temps, à celles de nos maires, des lieutenans de police, et des trésoriers de France. Ils étoient chargés du soin des temples, des théâtres, des jeux, des places publiques, des marchés, des tribunaux de justice, et de l'entretien des murailles de la ville. C'étoit encore à eux à veiller à ce qu'il ne s'introduisît aucune nouveauté dans la religion. Ils avoient la même inspection sur les livres qu'on mettoit en lu-

(1) Tit. Liv. lib VII, cap. 1.

An de Rome. 387.

mière, et sur les pièces de théâtre. Cette charge, toujours remplie par deux patriciens, étoit un degré pour monter à la préture et au consulat.

Enfin, après l'établissement des consuls, du préteur, et des édiles curules, la loi qui concernoit les terres publiques fut reçue, comme le seul moyen d'appaiser la multitude, et de rétablir l'union dans l'État.

Cette loi, appellée *Licinia*, de C. Licinius Stolon, son auteur, portoit qu'aucun citoyen, sous quelque prétexte que ce fût, ne pourroit posséder, à l'avenir, plus de cinq cents arpens de terres de conquête, et qu'on distribueroit gratuitement, ou qu'on affermeroit, à vil prix, le surplus à de pauvres citoyens;

Que, dans ce partage, on assigneroit au moins sept arpens, par tête, à chaque citoyen;

Qu'on ne pourroit avoir, sur ces terres, qu'un certain nombre déterminé de domestiques ou d'esclaves, pour les faire valoir;

Que le nombre des troupeaux seroit aussi limité, et proportionné à la quantité des terres que chacun occuperoit; et que les plus riches ne pourroient nourrir ni envoyer, dans les communes et les pâturages publics, plus de cent bêtes à cornes et cinq cents moutons;

Qu'on nommeroit incessamment trois commissaires, pour présider à l'exécution de la loi:

et que l'auteur, qui l'avoit proposée, ne pourroit être compris dans le nombre des triumvirs; An de Rome. 387.

Enfin, que le sénat, les chevaliers, et le peuple, feroient des sermens solemnels d'observer cette loi; et que ceux qui, dans la suite, y contreviendroient, seroient condamnés à une amende de mille asses, ou dix mille sols Romains.

La loi fut d'abord observée avec beaucoup d'exactitude, comme le sont la plupart des nouveaux réglemens. L'auteur même de la loi, C. Licinius Stolon, fut le premier des Romains condamné à l'amende, pour l'avoir violée. Il fut convaincu de posséder plus de mille arpens de terre (1); et, quoique, pour échapper à la rigueur de la loi, il les eût auparavant partagés avec son fils, qu'il avoit émancipé dans cette vue, on regarda cette émancipation comme faite en fraude de la loi. On lui enleva la moitié de ses terres, qu'on partagea entre de pauvres citoyens; il paya, outre cela, une amende de dix mille sols (2), et il apprit, par sa propre expérience, que, dans un gouvernement libre,

(1) Tit. Liv. lib. VII, cap. 16. — (2) Les sols d'or étoient à la taille de 72 à la livre, ou de 84 grains de poids, qui avoient cours pour 40 deniers d'argent. Le sol d'or valoit, chez les Romains, 1000 sesterces; et chaque sesterce valoit le quart de leur denier d'argent.

An de Rome. 387.

on ne souffre point que les magistrats se dispensent de l'observation des lois qu'ils prescrivent aux particuliers. Mais, comme il n'y a pas de peines assez rigoureuses, auxquelles l'avarice et la convoitise des hommes n'échappent, les plus riches et les plus puissans, parmi les Romains, trouvèrent, depuis, le secret de se faire adjuger les communes et les terres de conquête, sous des noms empruntés. Les guerres qui survinrent contre les Latins, les Samnites, les Gaulois, et les Carthaginois, favorisèrent ces usurpations; les lois furent moins écoutées dans le tumulte des armes; les magistrats, par une collusion réciproque, dissimuloient ces infractions; enfin on ne fit plus mystère de la supposition de nom, comme nous le verrons dans la suite. Les grands levèrent le masque; et la loi Licinia tomba, à la fin, dans le mépris, et le peuple dans la misère.

Ce fut le sujet de nouvelles séditions, d'autant plus dangereuses, que le peuple étoit devenu plus nombreux et plus puissant, et que des grands s'en firent un prétexte de soutenir ses intérêts, pour se rendre chefs de parti. Mais, avant que d'entrer dans le détail de ces dissensions, j'ai cru que je ne pouvois me dispenser de représenter, auparavant, de quelle manière les Romains étendirent leur domination dans

l'Italie, la Sicile, l'Espagne, et une partie de l'Afrique et de l'Asie : ce que je décrirai le plus sommairement que je pourrai, et sans m'éloigner de Rome qu'autant que cela sera nécessaire pour faire connoître les différentes révolutions qui arrivèrent dans son gouvernement, le principal objet de cet ouvrage. An de Rome. 387.

FIN DU SEPTIÈME LIVRE.

LIVRE HUITIÈME.

L. Manlius est accusé, devant l'assemblée du peuple, de traiter durement T. Manlius son fils. Action hardie de Titus pour délivrer son père. Il tue un Gaulois d'une taille extraordinaire, et est surnommé *Torquatus*. Valerius *Corvus*. Pourquoi ainsi appellé. Les Samnites déclarent, aux Romains, une guerre qui se termine à l'avantage de ces derniers. Première guerre entre les Carthaginois et les Romains. Après différens succès, de part et d'autre, les Carthaginois sont obligés de demander la paix, et ne l'obtiennent qu'à des conditions très onéreuses. Ils réparent leurs pertes et recommencent la guerre. Annibal passe en Italie, et met Rome à deux doigts de sa perte. Il est obligé de retourner en Afrique, pour défendre sa patrie. Scipion taille en pièces son armée, et prend Carthage. Les conquêtes des Romains en Grèce, et en Asie. Tribunat de Tiberius Gracchus rempli de troubles. Mort du tribun.

An de Rome. 387. LA république jouissoit d'une profonde paix au-dedans et au-dehors de l'État; et le peuple regardoit le consulat, qu'il venoit d'obtenir, comme une victoire qu'il avoit remportée sur le sénat et les patriciens. Mais les tribuns, qui ne pouvoient se faire valoir que par de nouvelles dissensions, se plaignoient que, pour une

dignité curule que les patriciens avoient cédée au peuple, ils eûssent obtenu trois nouvelles magistratures; qu'on eût créé, exprès pour eux, la dignité de préteur, qui les rendoit maîtres de l'administration de la justice; qu'ils eûssent deux édiles curules, dont l'autorité anéantissoit celle des édiles plébéiens. Ils demandoient que toutes les charges et les dignités de l'État fûssent communes entre le peuple et la noblesse; que le mérite seul en décidât dans les élections; et que, sans distinction de rang ou de naissance, on pût choisir indifféremment des plébéiens, comme des patriciens, pour remplir les dignités civiles, et même celles du sacerdoce. Tel étoit le sujet ordinaire dont ces tribuns inquiets entretenoient la multitude dans leurs assemblées. Ils n'oublioient rien pour élever, par de magnifiques éloges, les moindres actions des plébéiens, en même temps qu'ils tâchoient d'affoiblir et de diminuer tout ce que les nobles faisoient de plus utile pour la république. Ils s'attachoient même à pénétrer ce qui se passoit dans l'intérieur de leur domestique, dont ils faisoient des rapports malins et exagérés, et propres à les rendre méprisables.

An de Rome. 387.

C'est ainsi que, sous le consulat de Q. Servilius Ahala et de Lucius Genutius, un tribun du peuple, appellé M. Pomponius, fit assigner 391.

An de Rome. 391.

L. Manlius, qui sortoit actuellement de la dictature, sous prétexte que ce patricien traitoit un de ses enfans avec trop de dureté. Ce fils de Manlius, appellé Titus, étoit né bègue; et comme, dans ses premières années, il ne faisoit pas espérer beaucoup de son esprit, son père l'avoit relégué dans une de ses maisons de campagne, où il étoit occupé du labourage et des autres soins de l'agriculture, comme en usoient encore, en ce temps-là, les Romains. Cependant Pomponius en voulut faire un crime à Manlius, qui, d'ailleurs, n'étoit pas agréable au peuple, par la sévérité qu'il avoit exercée dans ses magistratures, et à la tête des armées. L'affaire fut poussée si vivement, qu'on ne doutoit pas qu'il ne fût condamné à une amende considérable.

Titus Manlius, ayant appris l'embarras où son père se trouvoit à son sujet, sort seul de son village de grand matin, se rend à Rome, et va à la porte du tribun, qui étoit encore au lit. Il lui fit dire que le fils de Manlius demandoit à lui parler pour une affaire qui ne souffroit point de retardement. Le tribun, persuadé qu'il venoit, ou le remercier de s'être intéressé dans sa disgrace, ou peut-être lui découvrir de nouvelles preuves de la dureté de son père, ordonna qu'on le fît entrer. Manlius, l'ayant sa-

lué, demanda à l'entretenir en particulier; les gens du tribun se retirèrent aussitôt par son ordre. Pour lors, ce jeune homme lui porta un poignard à la gorge, et le menaça de le tuer, si, par les sermens les plus solemnels, il ne juroit de se désister de la poursuite qu'il faisoit contre son père. Le tribun, épouvanté, jura tout ce qu'il voulut. Mais il ne fut pas plutôt débarrassé de ce jeune homme, qu'il en porta ses plaintes dans une assemblée du peuple, et demanda à être relevé de son serment. Le peuple, plus généreux, en ordonna autrement: il lui fut défendu, en faveur du fils, de poursuivre davantage son action contre le père; et, pour récompenser cet acte de piété filiale, le jeune Manlius fut nommé pour remplir une des charges de tribun des légions: emplois dont les généraux disposoient auparavant, et dont le peuple se réserva, depuis, la nomination.

An de Rome. 391.

T. Manlius ne fut pas long-temps sans faire connoître, par des actions d'une valeur singulière, combien il étoit digne de cet honneur. Les Gaulois Cisalpins, ayant repris les armes pour venger leur défaite, vinrent camper à trois milles de Rome, proche d'un pont du Teveron, sous le consulat de L. Sulpicius et de C. 392.
Licinius Calvus, celui même qui, pendant son tribunat, avoit travaillé, de concert, avec Sex-

An de Rome. 392.

tius, pour faire passer le consulat dans l'Ordre des plébéiens.

Au bruit de la marche de ces ennemis redoutables, on nomma aussitôt un dictateur; ce fut T. Quintius Pennus, qui choisit Ser. Cornelius Maluginensis pour général de la cavalerie. Les Romains, sous les ordres de ces généraux, s'avancèrent aussitôt jusqu'au bord du Teveron; il n'y avoit que la rivière qui les séparât des ennemis. Un Gaulois d'une grandeur énorme, et qui paroissoit plutôt un géant qu'un homme ordinaire, s'avança sur le pont, et défia le plus brave des Romains. Sa taille extraordinaire intimidoit les plus courageux; Manlius seul crut avoir trouvé un péril digne de sa valeur. Il demanda, à son général, la permission de combattre le Gaulois: « J'espère, « lui dit-il, faire voir, à ce barbare, que je « suis sorti d'une Maison fatale à sa nation, « et dont le chef précipita les Gaulois du haut « du Capitole. » (1) « Va, lui dit le dictateur, et « montre autant de courage, pour la gloire de « ton pays, que tu en as fait paroître pour la « défense de ton père. » Les deux champions ne furent pas long-temps sans en venir aux mains; et Titus Manlius, joignant l'adresse au courage,

(1) Tit. Liv. lib. VII, cap. 10. — Florus, lib. I, cap. 13.

tua son ennemi, et lui arracha une chaîne d'or qu'il portoit à son col, et qu'il mit au sien, comme un monument de sa victoire : ce qui lui acquit le surnom de *Torquatus*, qui passa, depuis, à sa postérité. Le succès de ce combat singulier parut, aux Gaulois, de si mauvais augure pour la suite de la guerre, qu'ils abandonnèrent leur camp de nuit, et se retirèrent avec précipitation.

An de Rome. 392.

Quelques années après, une nouvelle armée de Gaulois se répandit sur les terres des Romains. L. Furius Camillus, consul, fils du dictateur, marcha contre eux ; et M. Valerius eut le même avantage que Manlius sur un autre Gaulois, que ce Romain vainquit dans un combat singulier (1). On prétend qu'un corbeau, s'étant perché sur son casque, pendant le combat, contribua, du bec et des ongles, à la défaite de son ennemi : ce qui fit donner à Valerius le nom de *Corvus*, et à ses descendans celui de *Corvinus*. Mais, sans s'arrêter à ce qu'il y a de merveilleux dans cet évènement, il suffit de remarquer que, dans cette seconde guerre, un combat général suivit le particu-

(1) Tit. Liv. lib. VII, cap. 26. — Gellius, lib. IX, cap. 11. — Valer. Max. lib. III, cap. 2, art. 6. — Orosius, lib. III, cap. 6.

An de Rome. 392. lier, et qu'il eut le même succès. Les Gaulois furent défaits; et ceux qui échappèrent de cette bataille, s'éloignèrent du territoire de Rome, et furent quelque temps sans y revenir.

Ce n'étoit pas la seule nation jalouse de la puissance et des conquêtes des Romains. Tous ces petits peuples qui, sous différens noms, habitoient le LATIUM et la Toscane, leur faisoient une guerre presque continuelle. Les Samnites se déclarèrent, depuis, contre eux; et les Romains n'auroient jamais subjugué les uns et les autres, s'ils n'avoient sçu jetter de la division parmi eux. Mais, pour retenir, dans leur parti, les peuples les plus voisins de Rome, ils les flattoient du titre d'alliés du peuple Romain; et, quand ils s'étoient rendus maîtres des contrées les plus éloignées, ceux qui s'étoient laissé endormir sous ce titre d'alliés, se trouvoient enveloppés dans leurs conquêtes; et, pour lors, quoiqu'on leur conservât cette qualité, on les traitoit comme des sujets. Ils n'eûssent osé prendre les armes, sans le consentement du sénat; et ils étoient obligés de fournir leur contingent de troupes, pour aider les Romains à étendre leur empire, et leur domination. Telle étoit la conduite de ces habiles politiques. On peut voir, dans le progrès de leurs armes, le fruit d'un système d'ambition très bien lié; et,

ce qu'il y a de singulier, c'est que ces défenseurs éternels de la liberté étoient, eux-mêmes, les oppresseurs du droit naturel, et les tyrans de toute l'Italie. Les Herniques, qui avoient été, près d'un siècle, dans leur dépendance, entreprirent, les premiers, de s'en tirer. Tous, jusqu'aux vieillards, prirent les armes pour recouvrer leur liberté. On envoya d'abord, contre eux, Genutius, consul plébéien : ce fut le premier de cet Ordre qui eût le commandement des armées. Les patriciens et les plébéiens, par différens motifs, attendoient, avec inquiétude, quel seroit le succès de cette guerre (1). Genutius tomba dans une embuscade où il fut tué, et la plupart de ses troupes furent taillées en pièces.

An de Rome. 392.

Les patriciens, profitant de cette disgrace du consul plébéien, pour mortifier les tribuns et diminuer leur crédit, reprochoient au peuple que les dieux avoient enfin vengé hautement les auspices profanés, et puni un homme qui, se prévalant d'une loi si injuste, avoit osé s'approprier les auspices, comme auroit pu faire un patricien.

Le peuple et ses tribuns, confus et consternés, ne répliquoient rien : il fallut, dans cette

(1) Tit. Liv. lib. VII, cap. 6.

An de Rome. 392.

infortune, avoir recours à un dictateur. La noblesse fit nommer Appius Claudius, petit-fils du décemvir, celui de tous les patriciens qui étoit le plus jaloux du privilège de sa naissance, et des prérogatives de son Ordre. Il leva aussitôt une nouvelle armée, marcha aux ennemis; et, après un combat sanglant et opiniâtre, il remporta une glorieuse victoire. Je ne parle point de différens petits combats qui se donnèrent, depuis, contre les Privernates, les Falisques, les Tarquiniens, et les Véliterniens. Tous ces peuples faisoient moins la guerre contre les Romains, que des courses sur leurs terres. S'ils étoient battus, ou ils demandoient la paix, ou ils se renfermoient dans leurs villes, sans oser reparoître en campagne. Les Toscans prirent, depuis, leur place, et parurent, en ce temps-là, sur la scène. C'étoit, comme nous avons dit, une ligue et une communauté de douze peuples, ou de douze petits États dont la puissance ne laissoit pas d'être redoutable, quand leurs forces étoient unies. Cette guerre parut assez importante pour en remettre la conduite à un dictateur; et, malgré tous les efforts du sénat et des patriciens, (1) C. Martius Rutilus, quoique plébéien, fut nom-

(1) Tit. Liv. lib. VII, cap. 17. — Diod. Sic. lib. XVI.

mé pour remplir cette dignité : il choisit, pour général de la cavalerio, un autre plébéien, appellé C. Plautius. An de Rome. 396.

Le sénat, qui n'avoit pu empêcher l'élection d'un dictateur plébéien, n'oublia rien pour traverser son armement, et pour le mettre hors d'état d'acquérir de la gloire. Le peuple, par un motif opposé, courut, à l'envi, se ranger sous ses étendards : il eut bientôt une puissante armée ; et comme il étoit soldat et capitaine, il défit les Toscans, tailla en pièces leur armée, fit huit mille prisonniers ; et, à son retour, obtint, malgré le sénat, les honneurs du triomphe. C'est ainsi que le peuple entra insensiblement en partage, avec la noblesse, de tous les honneurs, et de toutes les dignités de la république. Il étoit déjà en possession de l'édilité curule, quoique les historiens ne marquent point le nom des deux premiers plébéiens qui en furent revêtus. Philon, autre plébéien, parvint, quelque temps après, à la préture ; et le même Martius, dont nous venons de parler, s'éleva, par son courage et sa vertu, jusqu'à la dignité de censeur. Depuis ce temps-là, quoique la distinction, entre les patriciens et les plébéiens, subsistât toujours, c'étoit moins la naissance que les dignités curules qui décidoient de la noblesse ; et nous verrons, dans la

An. de Rome. 396. suite, des plébéiens considérés entre les premiers et les plus nobles de la république, parce qu'ils sortoient d'ancêtres qui avoient été revêtus de ces dignités curules.

Les Romains, après avoir triomphé des Sabins, des Toscans, des Latins, des Herniques, des Eques, des Volsques, et de tous ces petits peuples voisins de Rome, tournèrent leurs armes contre les Samnites, qui habitoient les
410. pays, qu'on appelle aujourd'hui l'Abruzze: nation féroce et guerrière, et qui ne cédoit aux Romains ni en courage ni en discipline militaire, et qui avoit, comme Rome, des sujets et des alliés attachés à sa fortune.

Entre deux puissances égales et voisines, il est inutile de chercher d'autre motif de la guerre, que la concurrence et une jalousie réciproque. Ainsi le sujet, ou, pour mieux dire, le prétexte de celle-ci, vint de ce que les Samnites entreprirent de subjuguer les Sidicins et ceux de Capoue; et que les Romains, qui ne vouloient pas les Samnites si puissans, s'opposèrent à leurs conquêtes.

La guerre avoit commencé par les Sidicins, petit État dont les Samnites voulurent se rendre les maîtres. Les Sidicins eurent recours à ceux de Capoue, qui prirent leur défense avec plus d'ostentation que de forces. Les citoyens

de Capoue possédoient, à la vérité, un pays très fertile; et le commerce augmentoit encore, tous les jours, leurs richesses. Mais ces richesses des particuliers faisoient la foiblesse de l'État; les maisons étoient magnifiques, et la ville sans fortifications. Le luxe régnoit par-tout; et le marchand, fier de son argent, prenoit sa vanité pour du courage, et méprisoit des ennemis qui n'étoient pas aussi riches que lui. An de Rome. 410.

Cette présomption, et le mépris toujours imprudent des forces des ennemis, causèrent leurs disgraces. Les Samnites, qui envisageoient plus de gloire et de profit à les vaincre que les Sidicins, tournèrent leurs armes contre eux. On en vint bientôt aux mains. Ceux de Capoue furent défaits dans deux grandes batailles, où ils perdirent toute leur jeunesse; et les victorieux, que rien ne pouvoit plus arrêter, s'approchèrent d'une ville qui n'avoit, pour défense, que de foibles murailles et des habitans consternés.

Les magistrats, dans cette infortune, (1) eurent recours à Rome: ils envoyèrent une célèbre ambassade pour demander l'alliance et le secours des Romains. Leurs ambassadeurs représentèrent au sénat tous les motifs, soit de

(1) Tit. Liv. lib. VII, cap. 29, 30.

An de Rome. 410.

gloire ou d'intérêt, qui pouvoient engager la république à prendre leur défense ; l'extrémité où ils étoient réduits ; et la puissance de leurs ennemis, qui augmentoit encore considérablement par la conquête d'une ville aussi riche que Capoue : « Tel est, ajoutèrent ces ambassadeurs, le malheur de notre condition présente, qu'il faut, ou que nous soyons incessamment secourus par nos amis, ou que nous « tombions sous la puissance de nos ennemis. « Si vous nous défendez, vous acquerrez des « alliés qui vous regarderont éternellement, « comme les restaurateurs de leur État, et « comme les seconds fondateurs de notre ville. « Si vous nous abandonnez, Capoue n'est plus, « ou du moins elle devient sujette des Samnites. »

Le sénat n'ignoroit rien de toutes ces considérations ; mais, comme il prétendoit tirer, du secours de ses armes, un avantage plus solide et plus réel qu'un vain titre et des louanges stériles, on répondit simplement à ces envoyés, par la bouche du consul, que l'état présent de leur fortune paroissoit digne de compassion, et que les Romains souhaiteroient de les pouvoir secourir avec bienséance ; mais que la république avoit une ancienne alliance avec les Samnites, qui ne lui

permettoit pas d'en faire une nouvelle avec leurs ennemis; cependant que le sénat ne laisseroit pas d'envoyer, au camp des Samnites, des députés qui interviendroient en leur faveur, et qui tâcheroient de leur ménager un traité de paix à des conditions supportables. An de Rome. 410.

Le chef de l'ambassade, qui en avoit le secret, sentit bien qu'il falloit qu'il fît des propositions plus avantageuses pour déterminer le sénat à prendre la défense de Capoue. Les magistrats, qui, avant son départ, s'étoient bien apperçus qu'ils n'avoient, au plus, que le choix de leurs maîtres, aimant mieux en prendre d'éloignés, que de se soumettre à leurs voisins, avoient ordonné à cet ambassadeur, s'il ne pouvoit obtenir, pour eux, la qualité d'alliés de Rome, de les en rendre plutôt les sujets, que de laisser tomber Capoue sous la puissance des Samnites. Ainsi, il répondit au consul, que, puisque les Capouans ne pouvoient rien obtenir des Romains, en qualité d'alliés, il se flattoit que le sénat ne souffriroit pas que les Samnites s'emparâssent d'une ville et d'un pays dont il étoit chargé de leur remettre la domination. « C'est pourquoi, ajouta cet ambassadeur, nous vous donnons aujourd'hui, « et nous mettons sous vos lois, la ville de Ca-« poue, nos terres, nos domaines, nos temples,

An de Rome. 410.

« nos personnes : nous vous reconnoissons « pour nos souverains ; et nous protestons, à la « face des dieux et des hommes, de vous garder « une fidélité inviolable. »

Le sénat, ayant amené la négociation au point qu'il souhaitoit, accepta solemnellement la donation de Capoue ; et, comme il vouloit toujours mettre de son côté la justice, ou du moins les apparences de cette vertu, il envoya des ambassadeurs aux Samnites pour leur notifier ce traité, et pour les prier, en même temps, en vertu de leur ancienne alliance, de retirer leur armée d'un pays qui appartenoit au peuple Romain.

Les Samnites, outrés qu'on prétendît arrêter le progrès de leurs armes, et leur arracher des mains, pour ainsi dire, la ville de Capoue, se récrièrent contre un traité qu'ils regardoient comme une pure supercherie. Leurs magistrats rejettèrent, avec indignation, la proposition des ambassadeurs Romains ; et, en sortant du Conseil, ils ordonnèrent, en leur présence, à leur général, de mettre tout à feu et à sang dans le territoire de Capoue : c'étoit s'expliquer nettement. Aussi ces nouvelles hostilités furent suivies d'une déclaration de guerre entre les deux nations ; et le sénat en donna la conduite à M. Valerius Corvus, et à A. Corne-

lius Cossus. Cette guerre commença, l'an 411 An
de la fondation de Rome : elle se fit toujours, de Rome.
de part et d'autre, avec une égale animosité; 410.
et, quoique interrompue quelquefois par des trèves, elle recommençoit ensuite avec la même fureur. Les Gaulois Cisalpins, les Toscans, ceux de Tarente, les Latins, et même des Grecs et des Africains, y prirent part; Pyrrhus, roi d'Epire, le plus grand capitaine de son siècle, passa la mer en faveur des Tarentins; et les Carthaginois, qui commençoient à s'établir dans la Sicile, et qui en affectoient la domination, leur envoyèrent différens secours pour traverser les conquêtes des Romains. Ce fut comme un embrâsement qui se communiqua successivement dans toute l'Italie, et qui ne fut éteint que par des ruisseaux de sang. Il se donna de grandes batailles, et avec des succès différens. Les Romains, d'abord vainqueurs, ensuite vaincus, mais jamais rebutés de combattre, indifférens, pour ainsi dire, sur leur propre défaite, reprenoient les armes avec un nouveau courage. On ne sçavoit ce que c'étoit que de fuir dans leurs armées. Le soldat vouloit vaincre ou mourir; et il se trouva plus de Romains punis pour avoir combattu sans en avoir ordre, que pour avoir lâché pied et quitté leur poste. Enfin, après une guerre

An de Rome. 410. presque continuelle, et qui dura pendant plus de soixante-dix ans, le courage des Romains, une valeur héroïque qui se trouvoit dans les simples soldats comme dans les officiers, leur patience dans les travaux, leur discipline militaire, mais sur-tout l'amour de leur patrie, les firent triompher de leurs ennemis. La nation des Samnites fut presque détruite; on chassa Pyrrhus de l'Italie; Tarente fut prise, et
417. ses murailles rasées; et L. Furius Camillus, consul, rendant compte au sénat de l'extrémité à laquelle il avoit réduit les Latins : « les dieux, « dit-il, aux sénateurs, vous ont rendus si « puissans, qu'il dépend maintenant de vous « que le Latium soit encore; ou qu'il ne soit « plus rien du tout. »

Les Romains n'accordèrent la paix aux peuples vaincus qu'à des conditions très onéreuses. Le sénat, selon sa politique ordinaire, leur ôta, à chacun, une partie de leur territoire. Mais cette politique, poussée trop loin, ruina le pays, et excita même, depuis, dans Rome, des séditions dangereuses. Les grands, par une collusion réciproque, s'emparèrent d'une partie de ces terres. Leurs domaines devinrent insensiblement de petits États, qu'ils peuplèrent de ce nombre infini d'esclaves qu'ils avoient faits pendant une si longue guerre; et les

laboureurs originaires, dépouillés de leurs terres, abandonnoient la campagne où ils ne pouvoient plus subsister. An de Rome. 417.

Le peuple et ses tribuns renouvellèrent leurs plaintes contre un abus presque aussi ancien que l'établissement de la république. On vouloit faire revivre le réglement de Licinius, et l'ordonnance qui fixoit, au plus, à cinq cents arpens, l'héritage de tout citoyen Romain; mais les lois furent moins écoutées dans le tumulte des armes. Il y avoit alors un trop grand nombre de patriciens et de plébéiens, infracteurs de cette loi, pour oser espérer de les réduire; on l'auroit même tenté envain. Complices de la même espèce d'usurpation, et tous, ou à la tête des armées, ou dans les premières magistratures de la république, rien ne résistoit à leur crédit; et les guerres qui survinrent, contre les Carthaginois, laissèrent moins d'attention pour les réglemens domestiques.

Jusqu'ici, nous n'avons vu les armes de la république, occupées que dans la terre ferme de l'Italie. Les Romains furent près de cinq cents ans avant que d'avoir pu soumettre les Latins, les Toscans, les Samnites, et leurs alliés. Mais ils n'eurent pas plutôt établi leur domination dans ces grandes provinces, qui

An de Rome. 417.

s'étendent depuis le Rubicon jusqu'à l'extrémité de l'Italie, qu'ils songèrent à passer la mer. Le secours donné, par les Carthaginois, aux Tarentins, en fut le prétexte; et la conquête de la Sicile, le véritable sujet. Rome et Carthage s'attachèrent l'une contre l'autre; le voisinage et la jalousie de ces deux grandes républiques firent naître une guerre sanglante, dont la Sicile fut le premier théâtre. Cette guerre passa ensuite en Afrique, d'où elle s'étendit en Espagne et en Italie. Nous n'en rapporterons les différens succès que sommairement, pour ne nous pas trop éloigner du sujet principal de cet ouvrage.

Carthage, colonie des Phéniciens, fut bâtie sur les côtes d'Afrique, proche l'endroit où se trouve, à présent, la ville de Tunis, environ cent trente-sept ans avant la fondation de Rome : la Libye reconnoissoit son empire. Elle entretenoit, en tout temps, de puissantes flottes, qui la rendoient maîtresse de la mer et du commerce, et qui avoient étendu sa domination jusques sur les côtes d'Espagne, et dans les isles de Sicile, de Corse, et de Sardaigne.

Tous ses citoyens étoient marchands : un trafic continuel leur avoit acquis de si grandes richesses, qu'ils méprisoient la profession des armes. S'il leur survenoit quelques guerres.

ils achetoient des troupes; et souvent prenoient, à leur solde, jusqu'à leurs généraux : cette république marchande croyoit tout trouver dans son argent. An de Rome. 417.

Rome, au contraire, nourrissoit, dans son sein, une milice admirable. Tous ses citoyens étoient soldats : personne n'étoit exempt d'aller à la guerre; le fantassin devoit servir vingt ans, et le cavalier dix, avant que de pouvoir obtenir son congé; et peu le demandoient. Quand il falloit marcher en campagne, on voyoit les vétérans se présenter avec la même ardeur que la jeunesse; et tous vouloient vaincre ou mourir.

Telle étoit la constitution de ces deux républiques, lorsqu'elles en vinrent aux mains. L'une étoit puissante par ses légions et ses armées de terre; et l'autre n'étoit pas moins redoutable par ses flottes et ses armées de mer. Les Romains, renfermés dans le continent de l'Italie, n'avoient aucune expérience dans la marine. (1) Appius Claudius, consul, fils du 489.
dictateur, dont nous venons de parler, et frère d'Appius Claudius l'aveugle, fut le premier qui, à la faveur de quelques radeaux, fit passer des troupes dans la Sicile : ce qui lui fit donner le

(1) Polyb. lib. I. — Zonaras, lib. II.

An de Rome. 489. surnom de *Caudex*, comme ayant trouvé l'art de lier ensemble des planches, pour en faire des vaisseaux de transport. Ces radeaux devinrent bientôt des vaisseaux et des galères parmi une nation appliquée, ingénieuse, que le travail ne rebutoit point, qui profitoit de tout, et qui apprit, de ses ennemis mêmes, l'art et l'invention de les vaincre. Une galère Carthaginoise, poussée, par la tempête, sur les côtes d'Italie, servit de modèle aux Romains, pour en fabriquer de semblables. On y travailla avec tant d'ardeur, qu'en deux mois de temps, Duillius mit en mer une flotte qui défit celle des Car-
495. thaginois. (1) La joie que Rome reçut de cette première victoire navale, fit que, pour en conserver la mémoire, on en perpétua, pour ainsi dire, le triomphe; et Duillius, du consentement du sénat, toutes les fois qu'il revenoit de souper chez ses amis, se fit, le reste de ses jours, reconduire aux flambeaux et au son des flûtes.

Nous ne nous arrêterons point aux suites de cette guerre, qui ne sont point de notre sujet, ni aux combats et aux sièges qui se firent en Sicile. Il suffit de remarquer que les Romains,

(1) Cicero de Senectute, cap. XIII. — Valer. Max. lib. III, cap. 6, art. 4. — Florus, lib. II, cap. 11. — Polyb. lib. I.

s'étant rendus maîtres d'Agrigente et des principales villes de cette isle; qu'ayant pris Alerie, capitale de l'isle de Corse, et Olbie, dans la Sardaigne, ils portèrent la guerre et la terreur de leurs armes jusqu'aux portes de Carthage. An de Rome. 495.

L. Manlius et Q. Ceditius, consuls, furent chargés de cette expédition. Mais Ceditius étant mort pendant son consulat, on lui substitua M. Attilius Regulus, personnage consulaire, grand capitaine, austère dans ses mœurs, sévère à lui-même comme aux autres, et qui avoit conservé encore la tempérance et le désintéressement des premiers Romains. 497.

Ces deux généraux mirent à la voile, avec une flotte de trois cent quarante vaisseaux, et chargée de cent quarante mille hommes de débarquement. Les Carthaginois leur opposèrent une flotte aussi nombreuse, composée de vaisseaux plus légers, et qui alloient mieux à la voile. Mais il s'en falloit beaucoup que le soldat Carthaginois égalât le Romain en valeur. Le combat fut long et opiniâtre; et la fortune passa, plus d'une fois, de l'un et de l'autre côté. Tant que les vaisseaux combattoient, pour ainsi dire, plutôt que les hommes, les Carthaginois l'emportèrent par leur adresse et par leur expérience : mais les Romains, qui montoient des vaisseaux grossièrement construits,

An de Rome. 497.

pesans et lourds, ayant accroché ceux des Carthaginois, on commença à se battre de pied ferme, et comme sur terre. Pour lors, la valeur des Romains, qui combattoient à la vue de leurs consuls, l'emporta sur des étrangers et des troupes auxiliaires, gens qui ne font la guerre que comme ils feroient un métier, seulement pour vivre, et sans amour pour la gloire, ni zèle pour le parti qu'ils servent. (1) La flotte Carthaginoise se dispersa par la fuite; et le passage demeura libre aux Romains, qui, après avoir abordé aux côtes d'Afrique, prirent, d'emblée, la ville de Clupéa, et ravagèrent ensuite le pays ennemi, d'où ils enlevèrent vingt mille captifs.

Les consuls envoyèrent, à Rome, donner avis de cette victoire, et demander de nouveaux ordres. Le sénat leur fit sçavoir qu'il souhaitoit que Manlius ramenât, en Italie, une partie de la flotte, dont on pouvoit avoir besoin pour conserver les conquêtes de la Sicile, et que Regulus restât, en Afrique, pour y faire la guerre. Le temps de son consulat étant expiré, on lui continua le même emploi, avec le titre de proconsul. Mais, peu de temps après, il demanda

(1) Polyb. lib. I. — Zonaras. — Eutropius, lib. II, cap. 21. — Orosius. — Florus, lib. II, cap. 2.

un successeur et son congé, sur les avis qu'on lui donna (1), que le fermier, qui cultivoit sept arpens de terre, en quoi consistoit tout le bien de ce général, étoit mort, et que son valet avoit dérobé les outils nécessaires au labourage. Regulus représenta au sénat, par ses lettres, que sa femme et ses enfans étoient exposés à mourir de faim, si, par sa présence et son travail, il ne rétablissoit, lui-même, ses affaires domestiques. Le sénat, pour ne pas interrompre le cours des victoires de Regulus, ordonna qu'on fourniroit des alimens à sa femme et à ses enfans; que sa terre seroit cultivée aux dépens du public, et qu'on acheteroit de nouveaux instrumens, nécessaires pour le labourage: récompense modique, si on en considère le prix, mais qui fait plus d'honneur à la mémoire de ce vertueux Romain, que tous ces titres pompeux dont on décore, tous les jours, les terres de ces hommes nouveaux, qui ne se sont enrichis que par des brigandages, et dont les noms ne seront, peut-être, connus dans la postérité, que par les calamités, que leur avarice a causées dans le pays où ils ont fait la guerre.

An de Rome. 497.

Manlius ramena, sur les côtes d'Italie, une partie de la flotte chargée de butin, et de vingt

(1) Val. Max. lib. IV, cap. 4, art. 6.

An de Rome. 497.

sept mille prisonniers. Regulus, de son côté, ayant reçu les ordres du sénat, continua ses conquêtes. Les Carthaginois voulurent s'y opposer; on en vint à une bataille, où ils furent défaits, et où ils perdirent leurs meilleures troupes. Cette nouvelle victoire acheva de jetter la consternation dans tout le pays: plus de quatre-vingts places se rendirent aux Romains. Les Numides, anciens sujets des Carthaginois, se soulevèrent en même temps, et ravagèrent la campagne; et les paysans, qui fuyoient de tous côtés, se jettèrent dans Carthage, où, par leur nombre et leur misère, ils causèrent bientôt la famine et des maladies contagieuses.

Les Carthaginois, qui ne se trouvoient point de chefs, ni de généraux assez habiles pour pouvoir les opposer à Regulus, envoyèrent, jusqu'à Lacédémone, offrir le commandement de leur armée à Xantippe, capitaine célèbre dans son pays et dans toute la Grèce; et ils dépêchèrent, en même temps, les principaux de leur sénat, pour demander la paix à Regulus. Ce général, qui eût été bien aise de remporter, à Rome, la gloire d'avoir terminé cette guerre, ne refusa pas d'entrer en négociation. Mais, comme il tenoit Carthage investie par les différens corps de troupes qui en occupoient les environs, et qu'il n'y avoit point d'armée, sur

pied, qui pût l'obliger à en lever le blocus, il prétendit donner la loi dans le traité; et il demanda que les Carthaginois lui remîssent les places, qui leur restoient dans la Sicile et la Sardaigne; qu'ils rendîssent gratuitement, à la république, les prisonniers qu'ils avoient entre leurs mains; et qu'ils payâssent, outre la rançon pour ceux de leur parti, les frais de la guerre, et un tribut tous les ans. Regulus prétendoit encore que les Carthaginois ne pourroient faire ni guerre, ni alliance, sans la participation du sénat; qu'ils n'auroient qu'un seul vaisseau de haut-bord, et que, sur les ordres qu'ils recevroient de Rome, ils seroient obligés de fournir cinquante galères équipées en guerre, pour servir dans les endroits où les intérêts de la république le requerroient. An de Rome. 497.

Les députés de Carthage représentèrent, au général des Romains, la dureté de ces conditions. Mais Regulus, qui se croyoit maître du pays, leur répondit fièrement : « Qu'entre ennemis, il falloit vaincre, ou recevoir la loi du « victorieux. » On se sépara sans rien conclure; et les magistrats Carthaginois, irrités qu'on voulût exiger d'eux des conditions qui les réduisoient à un état peu différent de la servitude, firent prendre les armes à tous les habitans. 498.
Xantippe, le Lacédémonien, arriva en même

An de Rome. 498.

temps, se mit à leur tête; et, ayant rallié ce qui leur restoit de troupes, sortit en pleine campagne, et présenta la bataille aux Romains. Il choisit, pour camper, une plaine propre pour faire combattre les éléphans qu'il avoit dans son armée, et plus favorable à la cavalerie: en quoi il surpassoit les Romains. Regulus, par la même raison, et comme plus fort en infanterie, devoit chercher les montagnes et les hauteurs; mais ses soldats, méprisant le général Grec, et des troupes qu'ils avoient vaincues tant de fois, demandèrent la bataille avec de grands cris. Regulus n'eut pas la force de leur résister; la bataille se donna dans la plaine; il y fut défait; son infanterie ne put résister à la cavalerie ennemie. Les Romains y perdirent plus de trente mille hommes, tant de leur nation que de leurs alliés; et le général, lui-même, fut fait prisonnier. Les Carthaginois le traitèrent avec beaucoup de dureté, et plutôt en criminel, qu'en prisonnier de guerre. On le chargea de chaînes, et on l'ensevelit dans un cachot, où il resta pendant près de quatre ans. Il y auroit péri; mais les Carthaginois ayant, pendant ce temps-là, perdu des batailles considérables par terre et par mer, tirèrent Regulus de sa prison pour l'envoyer, à Rome, ménager la paix, ou du moins l'échange des prisonniers. Les magistrats,

avant que de le faire embarquer, tirèrent de lui parole, que, s'il ne pouvoit rien obtenir des Romains, il reviendroit, à Carthage, reprendre ses fers : on lui fit même entendre que sa vie dépendoit du succès de sa négociation.

An de Rome. 498.

Il ne tint pas au sénat que la paix ne se fît, ou du moins l'échange des prisonniers. Cette compagnie crut ne pouvoir acheter trop cher la liberté, et la conservation d'un citoyen comme Regulus. Mais le plus grand obstacle à la conclusion du traité, vint de la part de celui qui en étoit chargé. Regulus, étant arrivé à Rome, fit connoître au sénat qu'avec un peu de constance, et en continuant la guerre, on acheveroit de soumettre les Carthaginois; qu'à l'égard de l'échange des prisonniers, tout l'avantage seroit du côté des ennemis, qui avoient, à Rome, leurs principaux officiers et leurs meilleurs soldats : au lieu que les Carthaginois n'avoient que peu de Romains, des gens avancés en âge, ou des lâches, dont on ne pouvoit espérer aucun service. (1) Enfin, ce généreux Romain parla, avec tant de force, contre ses propres intérêts, qu'il fit résoudre

(1) Zonaras. — App. Alex. in Libyca, cap. 3 et 4. — Gell. lib. VI, cap. 4. — Val. Max. lib. I, cap. 1, art. 14. — L. Flor. lib. II, cap. 2. — Auctor de viris illustribus, cap. 40.

An de Rome. 498. la continuation de la guerre; et, sans vouloir en-
trer dans sa maison, ni voir sa femme et ses en-
fans, de peur d'être attendri par leurs larmes, il
retourna, à Carthage, pour dégager sa pa-
role : il y périt dans les plus cruels supplices.

On reprit les armes, de part et d'autre,
506. avec la même animosité. Les succès furent dif-
férens; enfin deux batailles navales, que ga-
gnèrent les Romains, l'une sous le commande-
ment de M. Fabius Buteo, consul, et l'autre
sous celui de C. Lutatius Catulus, forcèrent
les Carthaginois à demander la paix tout de
nouveau. Rome la leur accorda : mais Rome
511. inflexible, quelquefois même cruelle envers des
ennemis abattus, ne leur donna la paix qu'à des
conditions très onéreuses. On exigea d'eux qu'ils
remettroient, aux Romains, la place et le port
Lilybée, dans la Sicile; qu'ils abandonne-
roient entièrement cette isle; qu'ils rendroient
les prisonniers sans rançon; qu'ils livreroient
les déserteurs et les transfuges; qu'ils paye-
roient, comptant, mille talens pour les frais
de la guerre, et deux mille deux cents, en
512. dix ans, par forme de tribut. Les Carthagi-
nois, épuisés, souscrivirent à tout; et le traité
fut conclu, (1) sous le consulat de Q. Luta-

(1) Tit. Liv. lib. XXX, cap. 44.

Rome à deux doigts de sa ruine. La
perdit cinquante mille hommes :
envoya, à Carthage, deux
d'or, pour faire connoître le
ble de chevaliers Romains qui
à cette bataille. Ce jour-là,
étoit le dernier des Romains.
aussi bien profiter de sa
sçu vaincre. Il n'avoit qu
portes de la ville, et, sans
conquête : la consternation
Rome, et à la campagne.
thaginois, à qui un de
de donner à souper dans
vaincre aux délices de
de donner un peu
s'arrêta, après sa ... u
et, comme s'il eût ... n-
guerre, ou qu'il eût ... n-
Romains, il leur ... a,
leur consternation
leur première ... elle
sçut profiter ; et ... Fa-
son pè ... tre,
l'Itali ... éral
Il ... dire,
et il ... ain-
... où il

An de Rome. 537.

ville voisine qui tenoit encore pour les Romains. Scipion apprit que ces officiers, qui étoient des premières Maisons de Rome, et la seule ressource de la république, s'étant assemblés chez un certain Metellus, et désespérant du salut de l'État, faisoient dessein de s'embarquer au premier port, et d'abandonner l'Italie. Un si indigne complot excita toute son indignation : il résolut de s'y opposer, au péril même de sa vie; et, se tournant vers d'autres officiers, qui se trouvèrent chez lui : « Que ceux, leur dit-il, à « qui le salut de Rome est cher, me suivent. » Il sort, va droit dans cette maison où se tenoit ce Conseil, il y entre; et, mettant l'épée à la main : « (1) Je jure, dit-il, que je n'abandon« nerai jamais la république, et que je ne souf« frirai point qu'aucun de nos citoyens l'aban« donne. » Et, s'adressant ensuite à Metellus : « Il faut, lui dit-il, que toi, et ceux qui sont ici, « fassiez les mêmes sermens, ou je vous tuerai « tous. » Ces menaces, le feu et la colère qu'il avoit dans les yeux, son zèle pour sa patrie, son courage, son intrépidité, tout cela leur fit faire, sur-le-champ, les mêmes sermens. La honte même d'avoir été surpris dans un pareil projet, rappella leur ancienne valeur : ils se

(1) Tit. Liv. lib. II, cap. 53.

donnèrent la foi mutuellement, et ils se promirent de s'ensevelir plutôt sous les ruines de leur patrie, que de l'abandonner. Chacun se dispersa dès le matin : les uns se rendirent, à Rome, pour la défendre, si l'ennemi en formoit le siège; d'autres travaillèrent, ou à rallier les fuyards, ou à faire de nouvelles levées à la campagne. Les habitans de Rome, qui croyoient voir, à tous momens, Annibal à leurs portes, commencèrent à respirer. Le sénat se rassura; le petit peuple reprit cœur; et, quoiqu'il n'y eût, à Rome, ni hommes, ni armes, ni argent, on trouva tout cela dans cet amour pour la république, qui faisoit le véritable caractère d'un Romain. Les uns donnoient libéralement leurs esclaves pour en faire des soldats; d'autres apportoient, à l'envi, ce qu'ils avoient d'or ou d'argent; et on détacha, de la voûte des temples, de vieilles armes, qui y avoient été pendues comme des trophées, et dont on arma, en partie, cette nouvelle milice.

An de Rome. 537.

La guerre recommença avec une nouvelle ardeur. Le sénat en donna la conduite à Q. Fabius Maximus, qui, en s'évitant de combattre, trouva le secret de vaincre Annibal. Le général des Carthaginois avoit besoin, pour ainsi dire, de continuels succès, pour se pouvoir maintenir dans un pays si éloigné du sien, et où il

An de Rome. 537. se trouvoit souvent sans argent, sans vivres, et sans tirer aucun secours d'Afrique. Toute sa ressource étoit dans l'affection infinie de ses soldats, dont il étoit adoré. On ne peut assez s'étonner que, dans une armée composée d'aventuriers Numides, Espagnols, Gaulois, et Liguriens, qui souvent manquoient de pain, la présence seule d'Annibal ait étouffé jusqu'au moindre murmure; et que la plupart, sans entendre le langage, les uns des autres, conspirâssent mutuellement à faire réussir les desseins de leur général.

Mais, quelque habile qu'il fût, il fallut que sa capacité cédât à la conduite et à la fortune des Romains. Ils reprirent, sur lui, la supériorité qu'ils avoient perdue par les premières batailles: ce fut alors qu'il reconnut que, dans les affaires de la guerre, il y a des momens favorables et décisifs, qui ne reviennent jamais. Et le jeune Scipion, devenu général, lui apprit, par une dure expérience, qu'il pouvoit être vaincu.

541. Corn. P. Scipion, son père (1), et Cnéus, son oncle, étoient péris en Espagne, où ils commandoient les armées de la république. Par la mort de ces deux frères, l'Espagne eût été entièrement perdue pour les Romains, si un simple

(1) Tit. Liv. lib. XXV, cap. 37 et seq.

chevalier, appellé L. Martius, n'eût rallié les fuyards, et défait l'un des deux Asdrubal, qui commandoit, dans ces provinces, l'armée des Carthaginois. Cependant personne, à Rome, n'osoit demander la conduite de la guerre dans un pays où les ennemis étoient encore si supérieurs (1). Le jeune Scipion, quoiqu'il eût à peine vingt-quatre ans, se présenta; et il crut qu'il n'appartenoit qu'à lui de venger la mort de son père et de son oncle. (2) Il y fut envoyé avec le titre de proconsul; il battit les généraux ennemis, en plusieurs rencontres; et, cinq ans après son arrivée, il ne resta pas un seul Carthaginois en Espagne.

An de Rome. 541.

542.

De là, il passa en Afrique, presque malgré le sénat; et, comme son entreprise paroissoit téméraire, la république ne voulut, au commencement, lui fournir ni troupes, ni argent. Sa réputation, sa valeur, et son affabilité, lui donnèrent des soldats. C'étoit à qui prendroit parti sous un si grand capitaine : il eut bientôt une armée considérable. C'étoit un autre Annibal : il en avoit toutes les vertus, sans en avoir les défauts. Il aborda, en Afrique, pendant que les Carthaginois continuoient la guerre en Italie.

(1) Tit. Liv. lib. XXVI, cap. 18. — (2) Polyb. lib. X.

An de Rome. 552.

Il mit d'abord, dans les intérêts de la république, les rois Syphax et Masinissa. Le premier changea depuis de parti; il fut défait dans une bataille sanglante avec Asdrubal, général des Carthaginois, et il eut le malheur de tomber entre les mains de Lelius-le-Sage (1); c'est ainsi que Ciceron appelle cet officier, qui étoit l'ami intime, et un des lieutenans de Scipion.

Je ne m'arrêterai point au détail de cette guerre. Scipion, après avoir remporté une seconde victoire sur les Carthaginois, leur fit craindre, à leur tour, de le voir devant leurs murailles. Annibal fut rappellé au secours de sa patrie; et il repassa en Afrique, la seizième année de cette guerre. On parla d'abord de paix; et il y eut, même, une entrevue entre Scipion et Annibal; mais n'ayant pu convenir entre eux, on vit bien que l'épée seule décideroit des prétentions des deux républiques.

On en vint bientôt aux mains: le combat se donna auprès de Zama. Il étoit question de l'empire et de la liberté: l'un et l'autre général déploya, en cette occasion, tout ce qu'il avoit de capacité, soit pour profiter de la disposition des lieux, soit pour ranger les troupes en ba-

(1) Cicero de Amicitiâ, cap. 1, in orat. pro Archiâ et pro Murenâ.

taille. Les soldats, de leur côté, combattirent en hommes qui étoient animés de l'esprit et du cœur de ces deux grands capitaines. Le succès fut long-temps douteux; enfin la victoire demeura à Scipion. Les Carthaginois perdirent vingt mille hommes, qui furent tués dans cette bataille; et on en prit autant, qui furent faits prisonniers de guerre.

An de Rome. 552.

La paix fut le fruit de cette victoire. Les Carthaginois, épuisés, la demandèrent, du consentement même d'Annibal. (1) Les Romains ne l'accordèrent qu'à des conditions qu'on pouvoit regarder comme une seconde victoire. Ils ôtèrent aux Carthaginois leurs flottes, leurs éléphans : on les obligea de rendre les prisonniers de guerre, et de livrer les transfuges. On en exigea, en même temps, des sommes immenses; et, ce qui leur parut encore plus rigoureux, on leur défendit d'envoyer des ambassadeurs, d'entretenir aucune alliance, ou de faire aucun armement, sans l'aveu et la permission expresse du sénat.

Une dépendance si étroite et si humiliante, ne satisfit point encore l'ambition des Romains. Carthage, sur pied, rappelloit toujours le sou-

(1) Polyb. lib. XV, cap. 18. — App. Alex. in Libyca, cap. 55 et seq. — Zonaras.

An de Rome. 552. venir des batailles de Trasimène et de Cannes; c'étoit une perspective désagréable pour Rome; on résolut de la détruire. Ce fut le sujet de la troisième guerre punique. Le jeune Scipion, fils de Paul Emile, et qui avoit été adopté par
607. Scipion, fils de l'Africain, (1) ruina absolument cette ville superbe, qui avoit osé disputer, avec Rome, de l'empire du monde. On en dispersa les habitans; et Carthage ne fut plus qu'un vain nom.

Cette ville soumise, et ensuite ruinée, éleva le cœur des Romains. Ceux qui, peu d'années auparavant, combattoient pour le salut de Rome, aspirèrent alors à la conquête du monde entier. Ils portèrent leurs armes en Orient et en Occident. Antiochus-le-Grand, qui régnoit sur la plus grande partie de l'Asie, avoit déjà été contraint de se retirer au-delà du Mont Taurus. Les Insubriens et les Liguriens furent vaincus; la Macédoine, après différentes guerres, qui ne sont point de mon sujet, fut réduite en province, aussi bien que l'Illyrie. Et les Grecs, sous prétexte de se tirer de la dépendance des Acheens, tombèrent sous la domination des Romains, qui, en moins d'un siècle, étendirent

(1) App. Alex. in Libyca, cap. 117 et seq. — Strabo. lib. ult.

leurs conquêtes dans les trois parties de notre continent. L'Italie entière, toutes les Espagnes, l'Illyrie jusqu'au Danube, l'Afrique, la Grèce, la Thrace, la Macédoine, la Syrie, tous les royaumes de l'Asie Mineure, formoient ce vaste empire; et les Romains portèrent, jusques chez les peuples les plus barbares, la crainte de leurs armes, et le respect de leur puissance.

An de Rome. 607.

Le luxe de l'Orient passa, à Rome, avec les dépouilles de ces grandes provinces. Ce fut pour l'entretenir, qu'on commença à briguer les charges de la république, dont le profit augmentoit avec l'empire. Les mœurs des Romains changèrent avec la fortune; et il semble que ce soit une autre nation, qui va paroître sur la scène. On trouvera, à la vérité, plus de science dans le métier de la guerre, des généraux plus habiles, et des armées invincibles; tout cela conduit par une politique ferme, prévoyante, et qui ne se démentit jamais : mais on trouvera, aussi, moins d'équité dans les conseils. La douceur de vaincre et de dominer corrompit bientôt, dans les Romains, cette exacte probité, si estimée par leurs ennemis même. L'ambition prit la place de la justice, dans leurs entreprises : une sordide avarice, et l'intérêt particulier, succédèrent à l'intérêt du bien public; l'amour de la patrie se tourna en attachement

An de Rome. 607.

pour des chefs de parti. Enfin la victoire, la paix, et l'abondance, ruinèrent cette concorde entre les grands et le peuple, entretenue par l'occupation qu'avoient donnée les guerres puniques. Et les deux Gracques, en renouvellant des propositions, justes en apparence, mais peu convenables à l'état présent de la république, allumèrent les premières étincelles des guerres civiles, dont nous allons parler.

Tiberius Gracchus, et Caïus Gracchus, étoient fils de Tiberius Sempronius Gracchus, personnage consulaire, grand capitaine, et qui avoit été honoré de deux triomphes, mais qui étoit encore plus illustre par des mœurs excellentes, et par un désintéressement parfait: vertus qui commençoient à se faire remarquer, pour n'être plus si communes parmi les Romains. La famille Sempronia, quoique plébéienne, étoit des plus distinguées dans la république, depuis que le peuple étoit admis indifféremment, avec la noblesse, aux premières dignités de l'État.

La mère des Gracques, appellée Cornélie, étoit fille du grand Scipion. Tiberius, l'aîné de ses enfans, avoit épousé la fille d'Appius Claudius, prince du sénat; Caïus, celle de Publius Crassus; et leur sœur, appellée Sempronia, avoit été mariée au jeune Scipion, fils de Paul Emile; ensorte que ces deux frères, par diffé-

rentes alliances, tenoient aux premières Maisons de la république. An de Rome. 607.

Ces avantages étoient soutenus, dans la personne de Tiberius, par un air noble, par une physionomie prévenante, et par toutes ces graces de la nature, qui servent comme de recommandation au mérite. Il avoit acquis, en même temps, dit un ancien historien (1), toutes les vertus qu'on peut attendre d'une excellente éducation; beaucoup de sagesse, de modération, de frugalité, et de désintéressement. Son esprit, d'ailleurs, étoit orné des plus rares connoissances; et, à l'âge de trente ans, il passoit pour le premier orateur de son siècle. Son style étoit pur, ses termes choisis, ses expressions simples, mais toujours nobles, et si touchantes, qu'il enlevoit les suffrages de tous ceux qui l'écoutoient.

Ses ennemis publioient que, sous des manières si insinuantes, il cachoit une ambition démesurée, une haine implacable contre le sénat, et un zèle excessif pour les intérêts du peuple, dont il faisoit le motif ou le prétexte de toutes ses entreprises.

Ce fut cet attachement aux intérêts du peu- 620.
ple, et peut-être l'envie de se distinguer, qui

(1) Vell. Paterc. lib. II, cap. 2.

An de Rome. 620.

lui firent reprendre le dessein du partage des terres : prétention ancienne, que les grands de Rome croyoient éteinte par l'oubli et la prescription, et qu'il entreprit de faire revivre, quoiqu'il prévit bien toute la résistance qu'il y trouveroit de la part du sénat, et même du côté des plus riches parmi le peuple. On prétend que ce dessein lui avoit été inspiré par Cornélie, sa mère, femme avide de gloire, et qui, pour exciter l'ambition de son fils, lui avoit fait comme une espèce de reproche, de ce qu'on ne l'appelloit, dans Rome, que la belle-mère de Scipion, et non la mère des Gracques. Elle lui représentoit continuellement qu'il étoit temps qu'il se fît connoître lui-même; qu'à la vérité, Scipion, son beau-frère, tenoit le premier rang parmi les capitaines et les généraux de la république; mais qu'il pouvoit, par une autre route, et par des lois utiles au peuple, se faire un grand nom; qu'il ne lui restoit, même, que ce moyen de s'égaler, en quelque sorte, au vainqueur de Carthage; et qu'en appellant le peuple au partage des terres publiques, il ne se rendroit pas moins célèbre que son beau-frère, par ses conquêtes.

Mais C. Gracchus a écrit, dans une histoire, citée par Plutarque, que son frère forma seul ce projet, et qu'un voyage qu'il fit en Italie,

An de Rome. 620.

avant son tribunat, lui en avoit fait naître la pensée. Cet historien rapporte que Tiberius avoit observé, avec surprise, que les campagnes, remplies auparavant d'habitans riches, et qui fournissoient une milice utile à la république, n'étoient plus peuplées que d'esclaves, exempts, par leur condition, d'aller à la guerre; qu'un changement, si préjudiciable aux intérêts de la république, lui avoit fait naître le dessein de remettre en vigueur la loi LICINIA, et de rappeller le petit peuple au partage des terres, dans la vue de soulager sa misère, et de lui procurer le moyen d'élever des enfans qui pûssent, un jour, remplir les légions. Quoiqu'il en soit de ces motifs secrets, soit ambition particulière, ou zèle du bien public, Tiberius ne fut pas plutôt parvenu au tribunat, qu'il fit connoître qu'il avoit dessein de faire revivre la loi LICINIA. Mais il ne la proposa qu'avec tous les ménagemens qui pouvoient adoucir les usurpateurs des terres publiques.

Nous avons vu qu'il étoit défendu, par cette loi, à tout citoyen Romain de posséder plus de cinq cents journaux ou arpens de ces terres, à peine de dix mille asses d'amende. On pouvoit même, suivant la rigueur de la loi, obliger ceux qui l'avoient enfreinte, à rapporter, au profit du trésor public, le produit des terres

An de Rome. 620.

qui excédoient le nombre permis par la loi. Tiberius, qui croyoit assez gagner s'il pouvoit seulement la remettre en vigueur, proposa une amnistie générale pour le passé.

Mais les grands de Rome et les riches, qui se croyoient alors au-dessus des lois, rejettèrent, avec mépris, cet adoucissement à une loi qu'ils prétendoient prescrite. La plupart, en pleine assemblée, traitèrent le tribun de séditieux et de perturbateur du repos public. Tiberius, sans sortir de son caractère, leur demandoit avec modération, si la condition des habitans de la campagne, qui n'avoient plus ni terres en propre, ni même d'étrangères à cultiver, ne leur faisoit pas pitié? S'ils n'étoient pas encore plus touchés de la misère de leurs autres concitoyens, à qui, de tant de conquêtes que la république avoit faites, il n'étoit resté que les cicatrices des blessures qu'ils avoient reçues dans les combats? Ce qu'ils vouloient faire, eux-mêmes, de cette foule d'esclaves dont ils avoient rempli l'Italie; ces esclaves, aussi inutiles pendant la guerre, que dangereux, par leur nombre, en temps de paix? S'adressant ensuite au petit peuple, il lui représentoit ses propres malheurs, d'une manière touchante et propre à exciter son indignation. « Les bêtes « sauvages, leur disoit-il, ont des tanières et

« des cavernes pour se retirer, pendant que les « citoyens de Rome ne se trouvent pas un toit, « ni une chaumière pour se mettre à couvert « de l'injure du temps; et que, sans séjour fixe, « ni habitation, ils errent, comme de malheu- « reux proscrits, dans le sein même de leur pa- « trie. On vous appelle, ajouta-t-il, les seigneurs « et les maîtres de l'univers. Quels seigneurs! « Quels maîtres! Vous à qui on n'a pas laissé « seulement un pouce de terre qui pût, au « moins, vous servir de sépulcre. »

An de Rome. 620.

Quoique Tiberius eût moins en vue de remédier à la pauvreté des particuliers, que de repeupler la campagne, d'où il croyoit que dépendoit la fortune de la république, cependant de pareils discours, qu'il tenoit souvent, lui attiroient les louanges et l'affection de la multitude. Chacun se félicitoit d'avoir un tribun si éclairé, et si plein de zèle pour les intérêts du peuple. Tiberius, ayant établi son crédit, et trouvant les esprits dans cette chaleur et cette agitation, si nécessaires pour le succès de ses desseins, convoqua l'assemblée où l'on devoit procéder à la publication, ou, pour mieux dire, au renouvellement de la loi LICINIA.

Tiberius en fit voir la justice avec tant d'éloquence, il fit une peinture si affreuse de la misère du petit peuple et des habitans de la

An de Rome. 620.

campagne; et, en même temps, il sçut rendre si odieuse cette usurpation des terres publiques, et ces richesses immenses que l'avarice et l'avidité des grands avoient accumulées, que tout le peuple, comme transporté de fureur, demanda les bulletins, avec de grands cris, pour pouvoir donner ses suffrages.

Les riches, pour éloigner la publication de la loi, détournèrent adroitement les urnes où l'on conservoit ces bulletins. Cette fraude excita l'indignation du tribun, et la colère du peuple : il s'éleva mille bruits confus dans l'assemblée. Les riches, qui ne vouloient que gagner du temps, envoyèrent deux consulaires (1) à Tiberius, pour le prier d'appaiser le peuple, et de rétablir le calme dans la ville.

Le tribun leur demanda ce qu'il pouvoit faire, sans manquer à son devoir et à son honneur : « Suspendez aujourd'hui, lui dirent « les deux consulaires, la proposition de la loi : « donnez aux esprits, trop aigris, le temps de « se rapprocher de l'équité et de la raison ; et, « pendant ce temps-là, le sénat trouvera les « moyens de concilier les différens partis. » Tiberius y consentit, et l'assemblée fut congédiée. On convoqua le sénat, le lendemain. Tiberius

(1) Manlius et Fulvius.

comptoit sur la condescendance ordinaire de cette compagnie; et il se flattoit que la crainte d'une sédition obligeroit les sénateurs à relâcher, enfin, une partie des terres contestées; et effectivement, il y en eut plusieurs qui, par un principe d'équité, étoient d'avis qu'on eût quelque égard aux plaintes du tribun et à la misère du peuple. Mais ceux qui y étoient intéressés, s'étant trouvés en plus grand nombre, s'opposèrent à toute composition. Les riches, qui craignoient d'être dépouillés d'une partie de leurs terres, sur lesquelles ils avoient élevé de superbes bâtimens, au seul nom de Tibérius frémissoient de colère et d'indignation. Les uns disoient qu'ils avoient reçu ces terres de leurs ancêtres; que leurs pères y étoient enterrés; et qu'ils défendroient leurs sépulcres jusqu'à la mort. D'autres demandoient qu'on leur rendît la dot de leurs femmes, qu'ils avoient employée dans ces sortes d'acquisitions; et il y en avoit qui faisoient voir des contrats, vrais ou faux, de l'argent qu'ils avoient emprunté, à gros intérêts, pour acheter les terres dont on vouloit les déposséder. On forma différens projets pour arrêter la publication de la loi. Quelques uns étoient d'avis de se défaire du tribun, qu'ils traitoient de tyran; d'autres, plus modérés, proposoient différens moyens pour em-

An de Rome. 620.

An de Rome. 620.

pêcher l'assemblée du peuple. Mais enfin on eut recours à la voie d'opposition, dont le sénat s'étoit servi plusieurs fois utilement. Il n'étoit question, pour cela, que de gagner seulement un des tribuns du peuple, qui, par le privilège de sa charge, avoit droit, comme nous l'avons déjà dit, de s'opposer aux propositions de ses collègues. Le parti des riches s'adressa à M. Octavius : quoiqu'il fût ami de Tiberius, il ne fallut ni prières, ni promesses pour le gagner. Son propre intérêt le fit entrer dans cette cabale; et il se chargea de résister à Tiberius avec d'autant plus d'ardeur, qu'il possédoit actuellement une plus grande quantité de terres conquises que n'en permettoit la loi : ainsi on fut assuré de son opposition.

Cette négociation particulière ne fut pas conduite avec tant de secret, qu'il n'en revînt quelque chose à Tiberius; et on l'avertit, en même temps, qu'on avoit dessein de faire naître différens prétextes pour éloigner l'assemblée du peuple, ou pour empêcher qu'il ne s'y prît quelque résolution décisive : ce qui n'étoit pas difficile dans une ville où régnoit impérieusement la superstition, et où on ne pouvoit établir de lois, sans avoir pris les auspices, et consulté les prêtres et les Augures, qui ne man-

quoient jamais de rendre des réponses conformes aux intérêts du parti dominant. An de Rome. 620.

Tiberius n'apprit qu'avec indignation tous les obstacles qu'on prétendoit opposer à l'exécution de ses desseins. Mais comme c'étoit un homme, qui, sous des manières douces et insinuantes, conservoit un courage et une fermeté invincibles, rien ne fut capable de l'arrêter. Il s'adressa d'abord à son collègue : il le conjura, par les devoirs mutuels de leur charge, et par les liaisons d'une ancienne amitié, de ne point s'opposer au bien du peuple, dont ils étoient les magistrats et les patrons; et, pour le gagner, il lui offrit de l'indemniser, à ses propres dépens, de la valeur des terres qu'il seroit obligé de rendre. Octavius ne lui dissimula point qu'il étoit résolu de former son opposition à la publication d'une loi, qui ne pouvoit manquer de jetter le trouble et la confusion dans toutes les familles de Rome. Il ajouta qu'il y trouveroit de plus grands obstacles qu'il ne pensoit. Et, pour ne pas paroître moins généreux que son collègue, il rejetta les offres qu'il lui faisoit, et parut inébranlable dans le parti qu'il avoit embrassé.

Tiberius, ayant réfléchi sur ce que son collègue venoit de lui dire, crut avoir trouvé un moyen d'éluder son opposition. Voulant évi-

An de Rome. 620.

ter, en même temps, les délais artificieux dont on s'étoit servi, tant de fois, pour éloigner les assemblées du peuple, ou pour empêcher qu'il ne s'y prît des résolutions décisives, il suspendit, par un nouvel édit, tous les magistrats de leurs fonctions, jusqu'à ce que la loi eût été approuvée, ou rejettée par les suffrages du peuple. Il scella, lui-même, de son sceau, les portes du temple de Saturne, où les coffres de l'épargne étoient déposés, afin que les questeurs et les trésoriers n'y pûssent entrer; il soumit à de grosses amendes tous les magistrats qui ne déféreroient pas à son ordonnance.

Après avoir pris ces précautions, il convoqua une nouvelle assemblée du peuple. Le jour en étant arrivé, il commanda à un greffier de lire publiquement la loi, dont il sollicitoit la réception. Octavius ne manqua pas de s'y opposer, et de défendre, à l'officier, de faire cette lecture. Cette concurrence fit naître des contestations très vives entre les deux tribuns. Mais on observa que, malgré la chaleur avec laquelle chacun soutenoit son sentiment, il n'échappa jamais, ni à l'un ni à l'autre, une seule parole dont ils se pûssent offenser. Tiberius même, s'adressant à son collègue, avec ces manières engageantes qui lui gagnoient tous les cœurs, le conjura, par leur ancienne

amitié, de ne s'opposer pas davantage aux intérêts du peuple, et de sacrifier généreusement ses engagemens particuliers au bien de tant de pauvres familles, dont il retardoit le soulagement. Octavius lui répondit, qu'il ne croyoit pas qu'on pût observer la loi qu'il proposoit, sans ruiner les premières Maisons qui étoient le plus ferme soutien de la république, et exciter, dans la ville, un nombre infini de procès en garantie. Il ajouta, que, quand même on pourroit, sans inconvénient, retirer, des mains des propriétaires, les terres qui excédoient la quantité de cinq cents journaux, cet excédent, partagé en ce nombre infini de citoyens pauvres qui se trouvoient alors à Rome, leur seroit d'un foible secours ; qu'ainsi il ne consentiroit jamais à la publication d'une loi qui ruineroit les riches, sans enrichir les pauvres.

An de Rome. 620.

Les grands de Rome triomphoient de cette opposition : mais Tiberius, plus habile ou plus hardi que tous ceux qui l'avoient précédé dans le tribunat, se soutint par une nouvelle entreprise, et bien extraordinaire. « Puisque l'u« sage veut, dit-il, en s'adressant à l'assem« blée, qu'un tribun ne puisse proposer de « nouvelles lois, quand quelqu'un de ses collè« gues s'y oppose, il est juste que je défère à « l'opposition d'Octavius. Mais aussi, comme

An de Rome. 620.

« le tribunat n'a été établi que dans la vue de « soulager le peuple; et que le tribun qui s'é- « loigne de cet objet, ruine le fondement de « son institution, je demande que le peuple « décide, par ses suffrages, lequel d'Octavius « ou de moi est le plus opposé à ses intérêts; « et que celui de nous deux qui sera trouvé « avoir agi contre son devoir, et abusé du pri- « vilège de l'opposition, soit déposé sur-le- « champ : car, ajouta Tiberius, si le peuple « Romain, pour se venger de la violence et de « l'impudicité d'un seul homme, a bien pu ôter « la couronne à un roi, et même supprimer la « dignité royale, qui comprend souveraine- « ment l'autorité de toutes les magistratures. « qui doute que ce même peuple ne puisse abo- « lir le tribunat, s'il devenoit contraire à sa li- « berté, et, à plus forte raison, déposer un tri- « bun, s'il abuse des privilèges de sa charge, « et s'il tourne, contre le peuple même, une « puissance qui ne lui a été confiée que pour « procurer son avantage? » Le peuple, qui trouve toujours de la justice dans ce qui lui est favorable, donna de grandes louanges à un raisonnement plus subtil que solide. L'expédient, proposé par Tiberius, fut approuvé tout d'une voix; et on convint de décider, le lendemain, lequel des deux tribuns seroit exclu du

tribunat. Tiberius, qui avoit sçu faire de son intérêt celui du peuple, n'étoit pas en peine de son sort; mais, comme il craignoit qu'Octavius ne refusât de compromettre sa dignité, il lui offrit, pour l'obliger à subir le jugement du peuple, de le laisser convoquer lui-même l'assemblée, et d'y présider. Et, afin de l'y déterminer, il ajouta, avec une indifférence apparente, que, pour lui, il sortiroit du tribunat avec encore plus de plaisir qu'il n'y étoit entré. — An de Rome. 620.

Octavius ne donna point dans ce piège; il sçavoit trop bien à quel point Tiberius, l'idole du peuple, étoit maître de ses suffrages; et d'ailleurs il n'avoit garde, ni de convoquer l'assemblée, ni d'y présider, de peur de rendre légitimes, par ces démarches, des décrets dont il prévoyoit bien qu'il seroit la victime. Tiberius, sur son refus, convoqua lui-même l'assemblée, pour le lendemain. Jamais il ne s'étoit fait, à Rome, une assemblée si nombreuse de ses citoyens. Riches et pauvres, le sénat, les grands, et les premiers de la ville, s'y trouvèrent, comme le petit peuple. C'étoit un spectacle bien nouveau, que de voir deux tribuns aux prises; et ce spectacle n'auroit pas été désagréable aux sénateurs, si, dans ce fameux différend, la perte des terres publiques n'eût

An de Rome. 620.

pas été attachée à la disgrace d'Octavius. Tiberius, étant monté à la tribune aux harangues, exhorta, de nouveau, son collègue à se désister de son opposition. Mais, voyant qu'il y persistoit avec fermeté, il proposa à l'assemblée lequel, d'Octavius ou de lui, le peuple Romain vouloit déposer : on donna aussitôt les bulletins. De trente-cinq tribus dont il étoit alors composé, dix-sept avoient déjà commencé à donner leurs voix contre Octavius; et il ne falloit plus que les suffrages d'une tribu pour le déclarer déposé; lorsque Tiberius, voulant faire un nouvel effort pour le gagner, fit surseoir la délibération; et adressant la parole à Octavius, il le conjura, dans les termes les plus pressans, de ne s'attirer point, par son opiniâtreté, un si grand affront, ni à lui-même le chagrin d'avoir été réduit à déshonorer son collègue et son ami.

On observa qu'Octavius ne put entendre ces paroles, sans en être attendri; que les larmes même lui en vinrent aux yeux; mais ayant porté sa vue du côté du sénat, il eut honte de lui manquer de parole, et il répondit enfin courageusement, à Tiberius, qu'il pouvoit achever son ouvrage. Ce tribun, indigné de son attachement à la faction des riches, fit continuer de recueillir les suffrages. Octavius fut déposé;

on l'arracha de son tribunal; et le peuple, en fureur, l'auroit encore insulté, si les grands, dont il s'étoit fait la victime, n'eûssent facilité sa retraite. An de Rome. 620.

L'opposition étant ainsi levée, par la destitution du magistrat même qui l'avoit formée, la loi Licinia fut rétablie tout d'une voix. On élut ensuite trois commissaires ou triumvirs pour en presser l'exécution. Le peuple déféra la première place de cette commission, à Tiberius, qui eut encore le crédit de se faire donner, pour collègues, Appius Claudius, son beau-père, et C. Gracchus, son frère, quoique ce jeune Romain n'eût pas plus de vingt ans, et qu'il fît actuellement ses premières armes au siége de Numance sous Scipion, son beau-frère. Le peuple, par un nouvel effet de sa complaisance, donna la place d'Octavius à Mutius, homme obscur, et qui n'avoit d'autre mérite que la recommandation de Tiberius; en sorte que ce magistrat plébéien, maître absolu du tribunat, et supérieur au sénat entier, par son pouvoir sur l'esprit du peuple, gouvernoit seul, pour ainsi dire, la république; du moins, les autres magistrats ne pouvoient rien faire malgré lui; et, indépendamment des autres, il étoit toujours sûr du succès de tout ce qu'il entreprenoit.

Cet empire absolu, dans une république, étoit

An de Rome. 620.

odieux au sénat, et même à des plébéiens. Ses ennemis en tiroient avantage; ils insinuoient qu'on avoit tout à craindre pour la liberté; et plusieurs disoient hautement, que Cassius et Melius, qu'on avoit fait mourir, ne s'étoient jamais rendus si suspects. « Ne sçait-on pas, « ajoutoient-ils, que, quand il s'agit du salut de « l'État, le seul soupçon est un crime punis« sable? Attendrons-nous à nous déclarer con« tre Tiberius, que ses complices lui aient mis « la couronne sur la tête? » Ces discours, remplis de malignité, diminuoient son crédit; et presque en même temps, il se vit privé d'un de ses partisans les plus zélés. La mort précipitée de cet ami, et dont la cause étoit inconnue, fit soupçonner qu'elle n'avoit pas été naturelle.

Les riches et les pauvres formoient alors deux partis très animés l'un contre l'autre, et qui ne cherchoient qu'à se détruire. Tiberius, dans la vue d'augmenter l'animosité du peuple, et pour faire comprendre qu'il craignoit d'être assassiné, laissoit voir qu'il étoit armé sous sa robe. Il prit des habits de deuil, comme on en usoit dans les plus grandes calamités; et faisant apporter ses enfans, encore tout jeunes, sur la place et au milieu de l'assemblée, il les recommanda au peuple, dans des termes qui faisoient comprendre qu'il désespéroit de son

propre salut. Le peuple, à cet aspect, ne lui répondit que par des cris et des menaces contre les riches. Jamais on n'avoit vu tant de haine contre le sénat. Tiberius entretenoit cette aversion du peuple, tantôt en intéressant sa pitié, quelquefois par des motifs de vengeance, ou par de nouvelles vues d'intérêt. L'habile tribun excitoit ces différens sentimens, tour-à-tour, selon qu'ils convenoient à la disposition des esprits, et à la situation des affaires.

An de Rome. 620.

La mort d'Attalus Philopator, roi de Pergame, lui fournit une nouvelle occasion de s'attacher encore plus étroitement la multitude. Ce prince, par son testament, avoit nommé le peuple Romain pour son héritier. Tiberius, toujours animé du même esprit, proposa un nouvel édit, par lequel il devoit être ordonné que tout l'argent du roi de Pergame seroit partagé entre les plus pauvres citoyens, qui devoient avoir quelque portion dans la distribution des terres publiques, afin qu'ils pûssent acheter des bestiaux, et les ustensiles nécessaires pour cultiver leurs petits héritages. « A l'égard des villes et de leur territoire, ajouta Tiberius, j'en ferai mon rapport au peuple, quand j'en serai mieux instruit; et il en décidera, dans ses assemblées, comme d'un bien qui lui appartient. »

An de Rome. 620.

Plutarque prétend que, de toutes les entreprises de Tiberius, il n'y en eut point qui offensât plus sensiblement tout le corps du sénat que ce projet, qui, en renvoyant, au peuple, la connoissance d'une aussi grande affaire, lui transportoit toute l'autorité du gouvernement, et privoit les sénateurs du profit immense qu'ils prétendoient faire dans la disposition des États de ce prince. L'ambition et l'intérêt firent éclater le ressentiment des premiers de Rome. On reprocha publiquement, à Tiberius, qu'il ne vouloit attribuer au peuple la disposition du royaume d'Attalus, que pour s'en faire mettre la couronne sur la tête. On l'accusa même de se vouloir faire le tyran de son propre pays; et il y en avoit qui publioient qu'il s'étoit saisi, par avance, du bandeau royal, et de la robe de pourpre d'Attalus. Mais ces bruits injurieux, et qui venoient de l'animosité des grands, ne convenoient guères au caractère de Tiberius. Jamais personne ne fut plus républicain que ce tribun. Tout ce qu'il avoit fait, au sujet du partage des terres, n'avoit eu pour objet que de rapprocher la condition des pauvres citoyens, de celle des riches, et d'établir une espèce d'égalité entre tous les citoyens.

Il est vrai que, depuis, il poussa ce principe trop loin, et que, s'étant apperçu que ses lois

lui avoient attiré une haine irréconciliable de la part des grands, et que sa perte étoit résolue, il ne ménagea plus rien. Il s'appliqua, uniquement, à sapper l'autorité du sénat, et à s'assurer un asyle dans la puissance du peuple. Ce fut dans cette vue qu'il proposoit, tous les jours, de nouvelles lois. Tantôt il vouloit qu'on abrégeât les années de service des soldats; une autre fois, il demandoit qu'on pût appeller, devant l'assemblée du peuple, des jugemens de tous les magistrats. Mais, de tous les coups qu'il porta à l'autorité du sénat, il n'y en eut point qui lui donnât une plus vive atteinte que la nouvelle proposition qu'il fit de mettre autant de chevaliers que de sénateurs, dans les différens tribunaux de Rome.

An de Rome. 620.

Tiberius ne laissoit entrevoir des lois si flatteuses pour le peuple, que dans la vue qu'il le continueroit, dans le tribuuat, pour les faire recevoir. Le sénat, irrité de ces nouvelles entreprises, forma une puissante cabale pour l'en exclure. Les magistrats, les grands, les plus riches de Rome, et jusqu'à des tribuns du peuple, jaloux de son crédit, entrèrent dans ce parti; et, le jour de l'élection étant arrivé, comme le tribun qui présidoit à l'assemblée influoit beaucoup dans les suffrages, ils disputèrent ce droit à Mutius, créature de Tiberius,

An de Rome. 620.

quoique cette fonction lui fût dévolue par la déposition d'Octavius, qu'il représentoit.

Cette opposition des tribuns parut, à Tiberius, de mauvais augure : il vit bien qu'il y avoit un puissant parti formé contre lui. Pour en reconnoître les forces et les desseins, il consuma, exprès, tout le temps de l'assemblée en disputes, avec ses collègues, sur cette préséance; et, la nuit étant venue, on fut obligé de remettre l'élection au jour suivant.

Il employa toute cette nuit à s'assurer des chefs du peuple. Ses partisans, répandus dans les différens quartiers de la ville, exhortoient les plébéiens à se rendre, de bonne heure, sur la place : la plupart, pour signaler leur zèle, s'y trouvèrent avant le jour. Les grands et les riches, ayant appris que le peuple s'étoit emparé de la place, résolurent de l'en chasser, à force ouverte, plutôt que de souffrir qu'on continuât Tiberius dans le tribunat. Ils se firent escorter par leurs cliens, leurs domestiques et par des esclaves, armés secrettement de bâtons, qui les attendoient à la porte du sénat.

Tiberius, qui ignoroit leurs desseins, se mit en état de se rendre sur la place. Mais il eut de sinistres présages qui l'en détournèrent, et que la superstition et les préjugés faisoient alors

regarder comme les interprètes les plus assurés de la divinité. An de Rome. 620.

On lui rapporta que les poulets sacrés n'avoient point voulu manger, le matin. En sortant de sa maison, il se blessa le pied contre le seuil de sa porte; et il n'en étoit pas éloigné, lorsque des corbeaux, qui se battoient, firent tomber une tuile à ses pieds. C'en étoit assez, en ce temps-là, pour arrêter les plus hardis. Le tribun, épouvanté, se disposoit à rentrer chez lui; mais un certain philosophe Grec (1), ami intime de Tiberius, se moquant de ces préjugés vulgaires, lui représenta quelle honte ce seroit pour Tiberius Gracchus, tribun du peuple Romain, fils d'un consulaire, et petit-fils du grand Scipion, si on pouvoit lui reprocher, qu'étant à la tête d'un puissant parti, le croassement de deux corbeaux l'eût arrêté dans la poursuite de ses desseins.

Ce discours piqua le tribun; et plusieurs de ses partisans, étant accourus de l'assemblée pour le faire avancer, lui annoncèrent qu'il trouveroit la plus grande partie des suffrages réunis en sa faveur. Tiberius les suivit; et, accompagné de ses amis particuliers, il monta au Capitole. Le peuple, dès qu'il l'apperçut,

(1) Blossius de Cumes.

An de Rome. 620.

poussa des cris de joie et d'applaudissement: mais, à peine fut-il placé dans son tribunal qu'un sénateur de ses amis, perçant la foule, et s'approchant de lui, l'avertit qu'il y avoit une conjuration faite contre sa vie, et que les grands de Rome, ceux sur-tout qui étoient intéressés dans le partage des terres, avoient résolu de le venir attaquer, ouvertement, jusques dans son tribunal.

Les amis du tribun, touchés du péril où il étoit exposé, se réunissent auprès de lui, retroussent leurs robes, et, se saisissant des armes des licteurs, se mettent en état de le défendre, et de repousser la force par la force. Tiberius tâchoit de faire entendre, au peuple, l'avis qu'il venoit de recevoir; mais le tumulte, le bruit, et les clameurs des différens partis, l'empêchant d'être entendu, il touchoit sa tête des deux mains, comme pour faire comprendre, à la multitude, qu'on en vouloit à sa vie. Ses ennemis prirent, de là, occasion de crier qu'il demandoit un diadême; et les plus passionnés coururent, au sénat, annoncer que le peuple alloit couronner Tiberius, si on ne s'y opposoit au plutôt.

C'étoit un artifice pour déterminer le sénat à passer par-dessus toutes les formes, et à le proscrire sur-le-champ. La plupart des séna-

teurs, auxquels l'exécution de la loi Licinia alloit enlever une partie de leurs terres, se déchaînoient, avec fureur, contre Tiberius. Mais personne ne fit paroître plus d'animosité que Scipion Nasica, son parent. Ce sénateur, adressant la parole au premier consul, lui représenta que toutes les nouveautés que le tribun avoit introduites dans le gouvernement, lui servoient comme de degrés pour s'élever sur le trône; qu'il n'y avoit pas un moment de temps à perdre, et qu'il falloit faire périr le tyran, si on vouloit conserver la liberté. Mais ce sage magistrat, qui ne vouloit pas se rendre le ministre de la vengeance de quelques particuliers, lui répondit qu'il étoit également incapable d'approuver les nouvelles lois, et d'en faire mourir l'auteur, contre les formes ordinaires de la justice.

An de Rome. 620.

Une réponse, si pleine de modération, ne fit qu'irriter davantage ces courages ulcérés. Scipion se leva brusquement de sa place, et, se tournant vers les sénateurs qui étoient intéressés, comme lui, dans la perte des terres : « Puisque « le souverain magistrat, dit-il, par un assujet« tissement trop scrupuleux pour les formes « ordinaires de la justice, refuse de secourir la « république, que ceux à qui la liberté est plus « chère que la vie même, me suivent. » En même

An de Rome. 620.

temps, il retrousse sa robe, et se met à la tête des sénateurs de son parti, qui courent, en fureur, au Capitole, avec ce gros de cliens, de valets, et d'esclaves, qui les attendoient à la porte du sénat. Ces gens, armés seulement de bâtons et de leviers, précédoient les sénateurs, et frappoient indifféremment sur tout ce qui s'opposoit à leur passage.

Le peuple, épouvanté, prend la fuite. Chacun, dans ce tumulte, s'écarte; les amis de Tiberius l'abandonnent. Il est enfin obligé de se sauver, comme les autres; il jette sa robe pour courir avec plus de facilité : mais, dans cette précipitation, inséparable de la peur, il tombe en s'enfuyant; et, comme il se relevoit, Publius Satureius, un de ses collègues, jaloux, et ennemi secret de sa gloire, le frappa à la tête avec le pied d'une chaise. Il retomba de ce coup; et une foule de ses ennemis survenant lui ôtèrent la vie. Sa mort ne finit pas le désordre : l'animosité étoit égale dans les différens quartiers de la ville, et plus de trois cents des amis et des partisans de Tiberius périrent dans ce tumulte. On remarqua qu'aucun n'avoit été tué par le fer, et qu'ils furent tous assommés, ou à coups de pierre, ou à coups de bâton. On jetta depuis leurs corps, avec celui de Tiberius, dans le Tibre.

La cabale et le parti des grands étendirent le ressentiment sur tous ceux qui avoient paru favoriser ses sentimens. On en fit mourir plusieurs; Popilius, alors préteur, en bannit un grand nombre; et on n'oublia rien pour inspirer de la terreur à ceux qui seroient capables de tenter, de nouveau, le même dessein. An de Rome. 620.

FIN DU HUITIÈME LIVRE.

LIVRE NEUVIÈME.

C.° Gracchus, frère de Tiberius, obtient du peuple la charge de tribun, malgré les grands. Il propose différentes lois, et fait divers changemens dans le gouvernement, qui le rendent presque absolu dans Rome et dans toute l'Italie. L'année de son tribunat étant expirée, il est continué dans la même charge, sans l'avoir briguée. De quelle manière les sénateurs viennent à bout de diminuer son crédit. Scipion Émilien, le destructeur de Carthage et de Numance, s'oppose, le plus ouvertement, à l'établissement des lois agraires. On le trouve mort dans son lit. Caïus est soupçonné d'avoir contribué à le faire assassiner. Ses collègues, jaloux de son autorité, lui font manquer un troisième tribunat. Les sénateurs, voyant Caïus rentré dans une condition privée, chargent le consul Opimius de casser toutes ses lois, et sur-tout celle qui regardoit le partage des terres. Opimius convoque une assemblée générale pour terminer cette grande affaire. Un des licteurs du consul, mis à mort par les plébéiens, malgré Caïus, est cause que le sénat donne pouvoir à Opimius de faire prendre les armes à ceux de son parti. Caïus est tué, et sa tête apportée au consul, qui la paie dix-sept livres et demie d'or. Les grands viennent à bout de se faire reconnoître pour légitimes possesseurs des terres de conquêtes, en s'engageant à une redevance qu'ils ne payent pas long-temps. Jugurtha. Qui il étoit. Ses premières campagnes. Son argent lui tient lieu de bon droit, à Rome, pendant quelque

temps; mais, à la fin, sa cruauté oblige les Romains à faire passer des troupes en Numidie. Après avoir employé, avec succès, contre ses redoutables ennemis, l'argent, la ruse, et la force, il est livré par Bocchus à ses ennemis, conduit à Rome, traîné, comme un esclave, à la suite d'un char de triomphe, et enfin poussé, par un bourreau, dans le fond d'une basse fosse, où il meurt de faim. Marius. Sylla.

ROME vit, pour la première fois, la guerre civile allumée dans l'enceinte même de ses murailles. Toutes les séditions qui s'étoient émues jusqu'alors, la retraite sur le Mont Sacré, l'abrogation des dettes, l'établissement du tribunat, et la promulgation des différentes lois, toutes ces dissensions s'étoient toujours terminées par la voix d'accommodement, et sans effusion de sang humain; tantôt par le respect du peuple pour le sénat, et plus souvent encore par la condescendance du sénat pour le peuple. Mais (1), dans cette dernière occasion, la violence décida la querelle; et ce fut un tribun même du peuple, qui, sans respect pour sa dignité, réputée sacrée, donna le premier coup à son collègue.

An de Rome. 620.

(1) Plut. in Gracchis. — App. Alex. de Bel. civ. lib. I, cap. 16 et 17. — Vell. Paterc. lib. II, cap. 3. — Oros. lib. V, cap. 8 et 9. — L. Florus, lib. III, cap. 14.

An de Rome. 620.

Cependant le peuple, revenu de sa frayeur, se reprochoit sa mort, comme s'il eût assassiné, lui-même, celui qu'il n'avoit pas défendu assez courageusement. Son indignation se tourna ensuite contre Scipion Nasica, l'auteur du tumulte. Les plébéiens ne le rencontroient jamais, dans les rues, qu'ils ne le traitâssent publiquement d'assassin et de sacrilège. Les uns, frémissant de colère, menaçoient de le tuer; d'autres proposoient de le citer devant l'assemblée du peuple. Le sénat, craignant que sa présence n'excitât une nouvelle sédition, jugea à propos de l'éloigner; et on l'envoya en Asie, avec une commission apparente qui cachoit un véritable exil. Le sénat, pour achever de calmer le peuple, consentit à l'exécution de la loi; il permit qu'on substituât, à Tiberius, un autre commissaire qui le remplaçât dans le partage des terres; et même on déféra cet emploi à Publius Crassus, dont C. Gracchus, frère de Tiberius, avoit épousé la fille. Mais on ne cherchoit qu'à amuser le peuple : les lois de Tiberius étoient toujours également odieuses aux grands : la mort d'Appius Claudius, un des triumvirs, leur fournit un nouveau prétexte pour en surseoir encore l'exécution; et on commença à regarder le partage des terres comme ces affaires qu'on

veut ruiner insensiblement, en les laissant tomber dans l'oubli.

An de Rome. 620.

Il n'y avoit que Caïus Gracchus dont le peuple pût attendre du secours : mais, outre qu'il étoit encore trop jeune pour entrer dans les charges, et qu'il n'avoit que vingt-un ans, quand son frère fut tué, on remarqua que, depuis sa mort, il affectoit de ne plus se montrer en public, soit qu'il craignît véritablement les ennemis de sa Maison, soit qu'il voulût les rendre encore plus odieux au peuple par cette crainte affectée : car on ne fut pas long-temps sans s'appercevoir qu'il ne s'étoit banni volontairement du commerce du monde, que pour se préparer à y paroître avec plus d'éclat, et en état de venger la mort de son frère.

Il n'y avoit, comme on sçait, que deux routes qui conduisoient également à toutes les dignités de la république : l'éloquence, et une grande valeur. Caïus s'étoit déjà signalé, à la guerre de Numance, sous les ordres du jeune Scipion, son général et son beau-frère. La mort de Tiberius et la ruine de son parti, l'ayant obligé de disparoître, il employa tout le temps de sa retraite à l'étude de l'éloquence, et à se perfectionner dans le talent de la parole, si nécessaire dans un gouvernement républicain. Il s'ensevelit dans son cabinet ; sa

An de Rome. 620.

porte étoit fermée aux jeunes Romains de son âge, et aux amis de sa Maison. On l'oublia bientôt; et le frère de Tiberius, et le petit-fils du grand Scipion, étoit ignoré dans Rome. Les grands regardoient, avec plaisir, cette retraite, comme un effet de la consternation où l'avoit jetté la mort de son frère, et comme une déclaration tacite qu'il n'osoit prendre de part au gouvernement.

Mais on ne fut pas long-temps sans s'appercevoir qu'il ne s'étoit éloigné des affaires que pour s'en rendre plus capable. Il sortit de sa retraite pour défendre un des amis de son frère, appellé Vectius, que le parti opposé vouloit perdre, sous prétexte de différens crimes dont on l'accusoit. Caïus entreprit sa défense; il monta, pour la première fois, à la tribune aux harangues. Le peuple ne l'y vit paroître, qu'avec des acclamations et des transports de joie extraordinaires. Il crut voir renaître, en sa personne, un second Tiberius, et un nouveau protecteur des lois agraires. Cette bienveillance, dont il recevoit des témoignages si éclatans, lui inspira une confiance et une hardiesse, peu ordinaires à ceux qui parlent en public pour la première fois; et il défendit son client avec tant d'éloquence, qu'il fut renvoyé absous par tous les suffrages de l'assemblée.

Après avoir, par une première action essayé ses forces et la disposition des esprits, il crut, avant que de se jetter entièrement dans les affaires, avoir encore besoin de cette réputation que donnent la valeur et les armes. Il demanda, et il obtint la charge de questeur de l'armée, qui étoit alors en Sardaigne, sous les ordres du consul Oresta : c'étoit le premier emploi par lequel il falloit commencer pour entrer dans les dignités de la république. Plutarque, (1) dans la vie de Caïus, nous apprend que personne, à l'armée, ne fit paroître plus de valeur contre les ennemis, et plus d'attachement pour la discipline militaire. On admiroit sur-tout, dans un âge si peu avancé, sa tempérance, et l'austérité de ses mœurs. Il n'en étoit pas moins civil, ni moins complaisant. L'officier et le simple soldat, qui avoient affaire à lui, par rapport aux fonctions de sa charge, se louoient également de sa douceur, de son exactitude, et sur-tout de sa probité et de son désintéressement. La pratique constante de tant de vertus, n'étoit pas renfermée dans le camp des Romains. Caïus traitoit, avec la même humanité, les sujets de la ré-

An de Rome. 620.

627.

(1) Plut. vie de Tib. et de C. Gracchus, tom. VII, p. 513.

An de Rome. 627.

publique qui dépendoient de sa charge. Le citoyen et le laboureur, comme le soldat, se louoient également de son intégrité. Sa réputation passa bientôt les mers; et Micipsa, roi de Numidie, et fils de Massinissa, ayant envoyé gratuitement du bled pour l'armée de Sardaigne, les ambassadeurs, que ce prince avoit alors à Rome, déclarèrent, en plein sénat, que le roi, leur maître, n'avoit fait cette libéralité, qu'en considération de Caïus Gracchus, dont il révéroit la vertu. Cette déclaration réveilla la jalousie et la haine des grands. Des vertus trop éclatantes leur furent odieuses et suspectes; et, pour ravaler, en quelque manière, la gloire du questeur, et le rendre méprisable, ils chassèrent honteusement, du sénat, ces ambassadeurs, comme des barbares, qui, par cette préférence, avoient manqué de respect pour leur compagnie.

Un traitement si indigne, et qui sembloit violer le droit des gens, fut bientôt sçu en Sardaigne. Caïus n'apprit qu'avec un vif ressentiment cet effet de la haine implacable des grands. Son retour à Rome lui parut alors nécessaire pour y soutenir son crédit, et pour repousser un outrage, qui le regardoit directement, et qui n'avoit pour objet que de le rendre méprisable au peuple, et parmi les nations

étrangères. Il partit brusquement; et on le vit dans la place, lorsqu'on le croyoit encore en Sardaigne. Les ennemis de sa Maison, attentifs à toutes ses démarches, lui voulurent faire un crime de ce qu'il étoit revenu avant son général. On le cita devant les censeurs; il y comparut, et il dissipa facilement cette accusation. An de Rome. 627.

Il fit voir qu'il avoit demeuré trois ans auprès de son général, quoiqu'il fût permis à un questeur de revenir, à Rome, au bout de l'an; et qu'ainsi, il avoit servi deux ans plus que ne prescrivoient les lois. Il ajouta qu'il étoit revenu de Sardaigne sans argent, au lieu que tous ceux qui l'avoient précédé dans le même emploi, s'y étoient enrichis; et qu'ils avoient rapporté, non seulement leurs bourses pleines d'or et d'argent, mais qu'ils en avoient encore rempli les cruches et les vases qui leur avoient servi, en passant dans cette isle, pour y porter du vin. On peut bien juger qu'avec de pareilles raisons, il n'eut pas de peine à être absous. Ses ennemis, qui ne cherchoient qu'à l'éloigner des dignités, où vraisemblablement la faveur du peuple l'alloit élever, lui suscitèrent une nouvelle accusation. Ils tentèrent 628. de le rendre suspect d'une sédition qui s'étoit faite à Fregelle, ville dépendante de la républi-

An de Rome. 628.

que, et que le préteur Opimius, homme sévère et cruel, n'avoit dissipée que par la ruine entière de cette ville et la mort des principaux habitans. Ce sénateur, ennemi déclaré de la mémoire de Tiberius, dans le compte qu'il rendit, en plein sénat, de la conduite qu'il avoit tenue dans cette affaire, n'oublia rien pour faire comprendre que Caïus étoit le chef muet de ces mouvemens. Il ajouta qu'il avoit découvert qu'il avoit entretenu des liaisons secrettes avec les premiers de cette ville; qu'il n'étoit pas vraisemblable qu'ils eûssent formé le projet de se soustraire aux ordres du sénat, s'ils n'avoient été assurés secrettement de la protection du peuple; et que, si leur désobéissance avoit eu un heureux succès, ce n'auroit été, peut-être, que le signal d'une révolte contre la souveraineté de la république. Mais, comme tout ce que ce sénateur passionné avança contre Caïus, se trouvoit sans preuves, ses mauvais desseins n'eurent point de suite; et le jeune Gracchus ne crut point se pouvoir mieux venger de ses ennemis, qu'en demandant hautement la charge de tribun du peuple. C'étoit attaquer le sénat par son endroit le plus sensible. Au seul nom de Gracchus, les grands, et ceux sur-tout qui avoient tant d'intérêt qu'on ne fît pas revivre les loisagraires, fré-

missoient de colère. Il se fit une espèce de conspiration pour empêcher qu'il ne parvînt au tribunat; mais tout le peuple se déclara en sa faveur; et il accourut même, de la campagne, un si grand nombre de plébéiens, pour lui donner leurs voix, que, la place ne pouvant contenir toute cette multitude, plusieurs montèrent sur les toits des maisons, d'où, par des vœux publics et des acclamations mêlées d'éloges, ils demandoient Caïus pour tribun : et, comme dans cette sorte d'élection, les voix se comptoient par têtes, le peuple, plus nombreux que la noblesse, l'emporta hautement, et obtint Caïus pour un de ses tribuns. Il ne se vit pas plutôt revêtu d'une dignité qui lui donnoit un pouvoir presque sans bornes, qu'il forma, sur le plan de son frère, des desseins encore plus hardis, et qu'il poussa même avec plus d'ardeur qu'il n'avoit fait. C'étoit le même esprit et les mêmes vues dans les deux frères, quoique de caractères différens. Tiberius, comme nous l'avons dit, cachoit une fermeté invincible sous une modération apparente. Son éloquence étoit douce et insinuante; il vouloit plaire pour pouvoir persuader : il cherchoit à toucher ses auditeurs; et, quand il dépouilla Octavius du tribunat, il sembloit qu'il fût aussi touché que lui de sa dis-

An de Rome. 628.

630.

An de Rome. 630.

grace, et qu'il n'y avoit que l'amour seul de la justice et l'intérêt du peuple qui l'eûssent réduit à la triste nécessité de rendre son collègue malheureux.

Caïus se laissoit voir plus à découvert: aussi éloquent, mais plus vif dans ses expressions, et plus véhément que son frère, son discours étoit orné de figures pathétiques; il mêloit, même, des invectives à ses preuves et à ses raisons; son zèle pour les intérêts du peuple se tournoit en colère contre le sénat. Il ne sortoit, pour ainsi dire, que des éclairs et des foudres de sa bouche; et il portoit la terreur jusques dans le fond de l'ame de ses auditeurs. Du reste, la fermeté de ces deux frères, l'amour qu'ils avoient pour la justice, leur intégrité, leur tempérance, leur éloignement des voluptés, leur attachement inviolable aux intérêts du peuple, sont des qualités qu'ils possédoient, l'un et l'autre, dans un degré égal.

On remarqua seulement que Caïus fit paroître plus de penchant pour la vengeance : défaut dont ces païens avoient fait une vertu, et qu'ils traitoient de grandeur, de courage. Comme sa charge l'engageoit de parler souvent au peuple, quelque matière qu'il traitât, il faisoit toujours entrer, dans son discours, la manière inhumaine dont le sénat avoit fait périr son

frère. « Qu'a servi à Tiberius, disoit-il, d'être « né Romain, et dans le sein d'une république « où toutes les lois défendent de faire mourir « aucun citoyen, avant que de l'avoir con-« vaincu des crimes dont on l'accuse? Le sénat, « les patriciens, les grands, et les plus riches, « ont assassiné, à coups de bâton, non seule-« ment un simple citoyen, mais un tribun du « peuple, un magistrat public, et une personne « sacrée. Leur fureur ne s'est pas bornée à le « priver de la vie; on les a vus, après sa mort, « acharnés sur son corps, le traîner indigne-« ment dans les rues; et ils ont poussé leur « inhumanité jusqu'à le jetter dans le Tibre, « pour le priver des honneurs de la sépulture. » Par de pareils discours, également vifs et touchans, il s'attiroit la compassion du peuple, en même temps qu'il excitoit sa haine et son indignation contre le sénat et les grands. Après avoir jetté, dans les esprits, ces semences de haine et de division, il commença à travailler, à sa propre vengeance, par la proposition de deux édits nouveaux : le premier déclaroit infâme tout magistrat qui auroit été déposé par le jugement du peuple. On vit bien que cette loi regardoit Octavius, ce tribun que Tiberius avoit fait déposer : mais Plutarque nous apprend que Caïus, à la prière de Cornelie sa

An de Rome. 630.

An de Rome. 630.

mère, dont Octavius étoit un peu allié, n'insista point sur la promulgation de cet édit.

Par la seconde loi, et qu'il fit recevoir, (1) il étoit ordonné que tout magistrat, qui auroit exilé un citoyen Romain, sans observer les formalités prescrites par les lois, seroit tenu d'en rendre compte devant l'assemblée du peuple. Ce second édit n'avoit été proposé que pour faire périr Popilius, qui, pendant sa préture, avoit banni les amis et les partisans de Tiberius. Popilius n'attendit pas qu'on le fît citer; et comme il ne pouvoit ignorer que Caïus disposoit, à son gré, des suffrages de la multitude, et qu'ainsi il auroit, pour juge, sa partie et son ennemi, dans la crainte d'un jugement plus rigoureux, il se bannit lui-même de sa patrie.

Caïus, par cet essai de son crédit, se voyant en état de tout entreprendre, forma de plus grands desseins, dont l'objet étoit de faire passer, du sénat à l'assemblée du peuple, toute l'autorité du gouvernement. Ce fut dans cette vue qu'il fit un nouvel édit pour donner le droit de bourgeoisie, et le titre de citoyen Romain à tous les habitans du Latium; et il étendit, de-

(1) Cicero, pro Cluentio, cap. 54, 55; pro Rabirio, de perduellione, cap. 4; pro domo suâ, cap. 13, 31.

puis, ce droit jusqu'aux Alpes. Il proposa, en même temps, que les colonies, qui seroient peuplées de Latins, eûssent les mêmes privilèges que les colonies Romaines; et il ajouta que celles, qui n'avoient point le droit de suffrage, dans l'élection des magistrats, pûssent cependant donner leurs voix, quand il s'agiroit de recevoir de nouvelles lois. Par de pareilles propositions, il augmentoit le nombre des suffrages du peuple; et ces nouveaux citoyens, qui lui devoient un si grand privilège, étoient, pour ainsi dire, à ses ordres, et suivoient l'impression de ses conseils, comme ses cliens et ses créatures.

An de Rome. 630.

Caïus, pour se rendre, de plus en plus, agréable à la multitude, fixa, en sa faveur, la vente du bled à un prix très modique. Quelques historiens prétendent même que, pendant son tribunat, il fit faire une distribution gratuite des grains qu'on tira des greniers publics. Le peuple, qu'on gouverne toujours quand on sçait lui procurer l'abondance, ne se lassoit point de donner des louanges à un magistrat qu'il ne croyoit occupé que de sa subsistance. Mais ces soins paroissoient dangereux au sénat, qui ne regardoit toutes ces nouveautés que comme des voies indirectes, dont on se servoit, pour saper son autorité; et ce qui

An de Rome. 630.

mit le comble à sa haine contre ce tribun, ce fut le changement qu'il introduisit dans les tribunaux, où se rendoit la justice aux particuliers.

On les avoit tirés, jusqu'alors, du corps du sénat; et ce droit souverain tenoit les chevaliers et le peuple dans ce respect qu'on a toujours pour les arbitres des biens de la fortune. Caïus, à l'exemple de Tiberius son frère, résolut d'enlever, au sénat, cette partie de son autorité; et, pour parvenir à ses fins, il fit voir qu'Aurelius Cotta et Manius Aquilius, des principaux du sénat, accusés de différentes concussions, dont les preuves étoient claires et constantes, avoient échappé à la rigueur des lois, par la corruption de leurs juges. D'où il prit occasion, ensuite, de représenter, au peuple, qu'il ne devoit pas s'attendre d'obtenir jamais justice dans des tribunaux, où l'on voyoit présider les criminels mêmes, ou du moins leurs parens et leurs complices; et il conclut par demander que l'administration de la justice litigieuse fût remise aux chevaliers, ou du moins qu'on tirât, de cet Ordre, trois cents des plus considérables, qui servîssent d'assesseurs au sénat, et qui jugeâssent toutes les affaires avec une égalité de suffrages et de pouvoir.

Le peuple reçut cette proposition avec les applaudissemens qu'il donnoit à tout ce qui venoit de la part du tribun; et le sénat, confus de la collusion des juges dans l'affaire de Cotta et d'Aquilius, dont il venoit d'être convaincu, n'osa s'opposer à la loi. Elle passa tout d'une voix; et le peuple, plus puissant que le sénat par le nombre de ses suffrages, et qui idolâtroit Caïus, remit, à lui seul, le choix de ces trois cents chevaliers, qui devoient entrer dans les magistratures de la ville : il ne nomma que ses amis et ses créatures. Par ces divers changemens, qu'il introduisit dans le gouvernement, il se rendit également absolu dans Rome et dans toute l'Italie. Cependant il faut convenir qu'il n'employoit cette autorité, si odieuse au sénat, et si justement suspecte dans une république, que pour la gloire de sa patrie, et l'utilité de ses concitoyens. Il empêcha, même quelquefois, que d'autres magistrats ne portâssent trop loin leur complaisance pour le peuple; et Fabius, pro-préteur d'Espagne, ayant extorqué, des villes de son gouvernement, du bled qu'elles ne devoient point, et qu'il envoya ensuite à Rome, pour faire sa cour au petit peuple, Caïus, qui ne pouvoit souffrir ni injustice, ni violence dans le gouvernement, fit ordonner, par le peuple même, que ce grain seroit vendu; qu'on

An de Rome. 630.

An de Rome. 630.

en renverroit le prix aux villes et aux communautés qui l'avoient fourni. Le même décret portoit, qu'il seroit fait une sévère réprimande au pro-préteur pour avoir, par de pareilles avanies, exposé la république aux plaintes et aux mécontentemens de ses sujets et de ses alliés.

Ce décret, dont il étoit l'unique auteur, donna lieu à ses amis de faire valoir son amour pour la justice : mais ses ennemis, au contraire, publioient qu'ils ne voyoient, dans cette conduite, qu'un effet de sa jalousie; et qu'il étoit trop habile, pour souffrir que d'autres magistrats entreprissent de gagner l'affection du peuple, et de partager, avec lui, son attachement et sa reconnoissance.

Caïus, sans s'embarrasser de ces bruits, ne cherchoit à soutenir les nouveautés qu'il avoit introduites, que par de nouvelles entreprises, qu'il avoit l'art de revêtir, toujours, des apparences du bien public. Il proposa de faire construire des greniers publics (1), où l'on pût conserver une assez grande quantité de grains, pour prévenir la disette dans des années de stérilité. La proposition ayant été reçue, il se chargea de l'exécution, comme il faisoit ordinairement de tous les projets qu'il présentoit.

(1) Cicero, oratio pro P. Sextio, cap. 48.

Lui-même conduisit l'ouvrage, et il le fit faire avec une magnificence digne de la grandeur des Romains. Tout lui passoit, pour ainsi dire, par les mains; il vouloit tout connoître par lui-même; et, sous prétexte de veiller à ce qu'il ne se fît rien contre les intérêts du peuple, il rappelloit, à lui, toute l'autorité du gouvernement. On le voyoit environné d'ambassadeurs, de magistrats, de gens de guerre, d'hommes de lettres, d'artisans, et d'ouvriers, sans que le nombre et la différence des affaires l'embarrassâssent. Tout le monde admiroit son activité; et ses ennemis même ne pouvoient disconvenir de l'étendue et de la facilité de son esprit.

An de Rome. 630.

Mais c'étoient ces mêmes talens, et l'usage sur-tout qu'il en faisoit, en faveur du peuple, qui le rendoient, de plus en plus, odieux au sénat et aux grands de Rome; et ils attendoient, avec impatience, la fin de son tribunat et de son autorité. Les comices enfin arrivèrent; on tint l'assemblée pour l'élection des tribuns de l'année suivante. Caïus ne fit aucun mouvement pour y avoir part; mais le peuple, qui se flattoit d'obtenir de nouveaux privilèges par son habileté, le nomma tribun, pour la seconde fois; et on remarqua qu'il avoit été le premier 631.
citoyen qui fût parvenu à cette dignité, sans l'avoir briguée.

An de Rome. 631.

Le sénat ne vit qu'avec un violent chagrin la continuation d'un magistrat, qui lui enlevoit insensiblement toute son autorité. On tint différens conseils ; les plus violens alloient à s'en défaire, et à le traiter, comme on avoit fait son frère. Mais la crainte d'exciter une sédition fit prendre une autre route, et qu'on peut regarder comme un des traits de la plus fine politique. On résolut, avant que d'en venir aux voies de fait, et d'entreprendre de le faire périr à force ouverte, de tenter de diminuer et d'affoiblir la passion que le peuple avoit pour lui. Les plus habiles du sénat s'adressèrent à Livius Drusus, son collègue : c'étoit un homme qui n'avoit que de bonnes intentions, d'un esprit juste, mais borné, et qui, sans prendre de parti, eût bien voulu pouvoir concilier des intérêts si opposés, et réunir les deux factions ; mais un dessein si grand, et dans lequel les intérêts particuliers l'emportoient sur le général, étoit au-dessus de sa capacité et de son crédit. Les sénateurs, qui s'adressèrent à lui, le prirent par son foible, et le flattèrent de la gloire de donner la paix à la république. Drusus offrit, avec joie, son ministère. « On ne vous demande pas, lui dirent ces « habiles sénateurs, que vous vous déclariez « contre les intérêts du peuple, qui vous a choisi « pour un de ses magistrats, ni même qu'à

« l'exemple d'Octavius, vous vous opposiez aux « nouveautés que Caïus introduit tous les jours : « le sénat forme un plus noble projet, et il « n'exige vos soins, et l'intervention du meilleur « tribun qu'ait jamais eu la république, que « pour rétablir la paix et l'union entre les dif- « férens Ordres de l'État. Proposez, si vous le « jugez à propos, de nouvelles lois encore plus « favorables, s'il se peut, que celles de Caïus; « le sénat approuvera tout. La seule chose qu'on « vous demande, c'est de déclarer, publique- « ment, que ces lois et ces édits, que vous pro- « posez, vous ont été inspirés par le sénat; et « que vous ajoutiez qu'il n'a pour objet que le « bien et l'utilité de ses concitoyens. »

An de Rome. 631.

Ce tour adroit eut tout le succès qu'on en pouvoit espérer. Drusus, qui ne trouvoit, dans cette proposition, rien de contraire à ses intérêts, ni à ceux du peuple, entra dans toutes les vues qu'on voulut lui inspirer. Si Caïus proposoit d'envoyer deux colonies dans deux villes, dépendantes de la république, Drusus, pour gratifier un plus grand nombre de pauvres familles, vouloit qu'on en repeuplât douze, et qu'on envoyât, dans chacune de ces villes, trois mille des plus pauvres citoyens. Caïus, ayant fait adjuger quelques terres incultes à des plébéiens, et ayant chargé ces terres de quelques

An de Rome. 631.

cens et redevances, Drusus, pour renchérir, pour ainsi dire, sur son art de flatter le peuple, donna, à de pauvres habitans, la même quantité de ces terres, quittes et franches de toute contribution; enfin Caïus ayant procuré, aux Latins, comme nous l'avons déjà dit, le droit de suffrage dans les élections, Drusus, par une nouvelle ordonnance, ajouta que ces peuples étant faits citoyens de la république, il ne seroit plus libre, à un capitaine Romain, de faire battre de verges un soldat de cette nation. Drusus, à chaque proposition, ne manquoit pas de dire, comme on l'avoit exigé de lui, qu'il ne servoit que d'interprète au sénat, qui l'avoit chargé d'en faire son rapport à l'assemblée. Cette conduite adoucit les esprits; le sénat ne fut plus tant haï; les deux partis semblèrent se rapprocher. Drusus plut, à la multitude, par le mérite de la nouveauté, et partagea le crédit de Caïus; c'étoit l'objet du sénat. Caïus ne vit qu'avec un chagrin secret ce rival lui enlever une partie de la faveur du peuple; il le traita d'esclave du sénat: sa jalousie déplut aux plus honnêtes gens du peuple; et sa conduite, à l'égard de Scipion l'Emilien, son beau-frère, fit douter si sa vertu étoit aussi pure qu'on l'avoit crue jusqu'alors.

Nous avons dit que Cornelie, sa mère, étoit

fille de Scipion l'Africain, ou du premier Scipion; et que le second Scipion, fils de Paul-Emile, et qui avoit été adopté dans cette famille patricienne, avoit épousé Sempronia, la sœur des deux Gracques; mais, malgré cette double alliance, la différence et l'émulation des partis, cette animosité entre les patriciens et les plébéiens au sujet du partage des terres, avoit toujours empêché qu'il y eût une véritable union entre ces deux Maisons : les Scipions s'étoient déclarés, en plus d'une occasion, ennemis de la famille Sempronia; les Gracques se plaignoient même que le jeune Scipion ne traitoit pas trop bien Sempronia, sa femme, sous prétexte de sa stérilité; et on soupçonnoit, en général, tous les Scipions, qui s'étoient déclarés contre la loi de Tiberius, d'avoir contribué à la mort de ce tribun.

An de Rome. 631.

Cette querelle perpétuelle, dans la république, que nous avons vue revivre, de siècle en siècle, et qui passoit des pères aux enfans, se renouvella avec encore plus d'animosité, depuis la mort de l'aîné des Gracques. Caïus suivoit toujours constamment le plan et les desseins de son frère; et, non content d'avoir enlevé, au sénat, ses tribunaux et son autorité, il entreprit de dépouiller les premières Maisons de Rome de ces terres de conquêtes, qu'elles

An de Rome. 631.

avoient, à la vérité, la plupart usurpées, mais dont la possession étoit presque aussi ancienne que la fondation et l'établissement de la république.

Caïus crut qu'il devoit ce grand sacrifice aux mânes de son frère, et qu'il étoit de son honneur de faire exécuter des lois, dont la promulgation lui avoit coûté la vie. Il associa, à son dessein, Fulvius Flaccus, personnage consulaire, mais sans probité et sans mœurs, et dont l'amitié et les liaisons faisoient tort à sa réputation; et Papirius Carbo, tribun du peuple, personnage hardi et séditieux, s'offrit à lui, dans la vue d'acquérir de la considération par son attachement public au parti de Caïus. Ce tribun les fit nommer, avec lui, pour *triumvirs* du partage des terres. La commission ne pouvoit être adressée à des gens plus vifs et plus entreprenans, tous trois ennemis déclarés du sénat, et flatteurs outrés de la plus vile populace.

Ces triumvirs ne se virent pas plutôt autorisés par un décret public, qu'ils firent sommer, à son de trompe, tous les détenteurs de ces terres, d'apporter, à leur tribunal, les titres de leur acquisition, avec une déclaration exacte de la quantité qu'ils en avoient, afin de pouvoir juger ceux qui étoient tombés dans le cas

qui en possédoient plus
journaux, mesure
. Il n'y avoit pres-
Rome, qui n'en pos-
nde quantité; et la plu-
en procès pour les bornes
ions. Ces hommes, devenus
qu'il ne convient dans une ré-
armèrent publiquement, et mirent
ats, sur leurs terres, pour en défendre
ossession; et ceux qui n'eurent pas cette
audace, implorèrent la protection du jeune Scipion, le plus grand des Romains de son temps. Mais, tout révéré qu'il étoit dans sa patrie, il n'osa pas se commettre avec le peuple, ni attaquer directement les lois des Gracques, ses beaux-frères. Il prit un tour plus adroit, pour en éluder du moins l'exécution; il représenta, avec beaucoup d'art, dans une assemblée, que les triumvirs n'avoient été nommés que pour examiner s'il y avoit des citoyens qui, au préjudice des lois, possédâssent plus de cinq cents arpens de terres, pour distribuer ce qui excédoit cette quantité, à de pauvres citoyens; et que leur commission et leur pouvoir étoient renfermés dans ces deux articles. Il ajouta qu'avant de procéder à cet examen, il falloit reconnoître les bornes fixes et constantes

An de Rome 631.

An de Rome. 631.

de chaque héritage; mais que, les propriétaires ayant différentes prétentions au sujet de leurs limites, la connoissance et le jugement de ces prétentions réciproques, passoient le pouvoir des triumvirs, et demandoient d'autres juges, ou du moins, une commission plus étendue.

La proposition passa à la pluralité des suffrages. Scipion eut l'adresse et le crédit de tirer cette partie de la commission des mains des triumvirs, et il la fit tomber à Tuditanus, qui étoit alors consul, et qui, sous une indifférence apparente pour l'un et l'autre parti (1), cachoit un dévouement entier aux ordres du sénat, et aux intérêts des grands. Ce magistrat, pour éblouir le peuple, vaqua, pendant quelque temps, avec beaucoup d'application, à l'examen des prétentions de chaque particulier, et à régler les bornes réciproques de leurs héritages. Les triumvirs le voyoient travailler avec plaisir, dans l'espérance qu'il les mettroit bientôt en état d'exécuter leur commission; mais, quelque temps après, il quitta Rome brusquement, sur les avis qu'il se fit donner, que sa présence étoit nécessaire en Illyrie, où les Romains faisoient alors la guerre. Son absence

(1) App. Alex. de Bell. civ. lib. I, cap. 19.

laissa indécis tous ces procès, et suspendit, par conséquent, la fonction des triumvirs, qui ne pardonnèrent jamais à Scipion d'avoir fait échouer leurs desseins, et tomber leur commission. Ils lui reprochoient, dans les assemblées, qu'il devoit toute sa gloire au peuple Romain, et qu'après en avoir reçu deux consulats consécutifs, contre toutes les lois, et sur-tout malgré le sénat et les grands, il n'avoit point de honte, en faveur de ces gens superbes, de s'opposer à l'établissement des lois agraires, si nécessaires à la subsistance du pauvre peuple, et scellées par le sang de Tiberius. An de Rome. 631.

Et, sur cela, Carbo, ce tribun audacieux, dont nous avons parlé, le somma, en pleine assemblée, de dire, tout haut, ce qu'il pensoit de la manière dont on l'avoit fait périr; et, par cette question captieuse, il prétendoit le mettre dans la nécessité de ne lui pouvoir répondre, sans se rendre odieux, ou au peuple, ou au sénat.

Mais Scipion, sans s'étonner, lui déclara que, s'il étoit vrai que Tiberius eût eu le dessein de se faire le tyran de sa patrie, il croyoit sa mort juste. Tout le peuple, qui adoroit sa mémoire, ayant témoigné, par de grands cris, son indignation : « A quoi bon tous ces cris? »

An de Rome. 631.

leur dit Scipion, avec cet air de grandeur, qui lui étoit si naturel, « croyez-vous, avec vos « clameurs, épouvanter un général, que le bruit « de tant d'armées ennemies n'a jamais ébran- « lé? » Caïus ne prit point de part à cette dispute; il gardoit un morne silence : mais Fulvius Flaccus, homme violent et emporté, fit beaucoup de menaces à Scipion; et on trouva, le lendemain, cet illustre Romain mort dans son lit, avec des marques, autour du col, de la violence qu'on lui avoit faite.

On ne sçavoit à qui attribuer un si grand crime : les premiers soupçons tombèrent sur Flaccus, qui, la veille, l'avoit menacé du ressentiment du peuple. D'autres prétendoient qu'un coup si hardi venoit d'une main plus proche : on en accusoit Cornelie, la mère des Gracques; et on publioit que Sempronia même, sa fille et femme de Scipion, pour se défaire de l'ennemi de sa Maison, et d'un mari qui la méprisoit, avoit introduit, la nuit, les meurtriers dans sa chambre.

Le peuple, dans la crainte que Caïus ne fût trouvé complice de ce crime, ne souffrit point qu'on en informât : lui-même n'en fit aucune poursuite; et ce magistrat si sévère, celui qui affectoit le titre de défenseur des lois, et la partie déclarée de tous ceux qui attentoient à

la liberté publique, garda, sur l'assassinat d'un si grand homme, un silence odieux, qui fit justement soupçonner que lui ou les siens ne s'étoient pas crus assez innocens, pour soutenir toute sorte d'éclaircissement. An de Rome. 631.

Ce silence de Caïus, encore plus criminel que l'assassinat même, excita les plaintes publiques de toute la noblesse; et les plus honnêtes gens, même parmi le peuple, en tiroient de violens soupçons contre sa vertu. Pour éloigner le souvenir d'un crime si affreux, et pour occuper les esprits, Caïus se servit de Q. Rubrius, son collègue, qu'il engagea à proposer de nouveaux projets. Ce tribun exhorta le peuple à rebâtir Carthage, que Scipion avoit détruite, et à y envoyer une puissante colonie. Caïus appuya fortement cette proposition : et il n'oublioit rien, dans toutes les assemblées, pour déterminer le peuple à cette entreprise; il vantoit la fertilité du terroir, le voisinage de la mer, la sûreté et la commodité de son port; et comme il crut que, dans cette conjoncture, son absence de Rome, et celle de Fulvius Flaccus, ne seroient pas inutiles pour faire tomber ces bruits injurieux à sa gloire (1), il

(1) Vell. Paterc. lib. I, cap. 15, et lib. II, cap. 15. — Plut. in Gracchis. — App. de Bell. civ. lib. I, cap. 24.

An de Rome. 631.

en demanda et en obtint la commission, qui lui fut décernée par un décret public, conjointement avec Flaccus, soupçonné, comme lui, du meurtre de Scipion.

Ils conduisirent, en Afrique, six mille familles de Rome, qu'ils mirent en possession de Carthage et de son territoire. Mais, pendant qu'il étoit occupé à en relever les murailles, ou pour mieux dire, à abattre les trophées de Scipion, Drusus, qui n'agissoit que par l'impression des conseils du sénat, se prévalut de son absence, pour rendre Flaccus plus odieux; il rappelloit tous les indices qui le pouvoient faire soupçonner du meurtre de Scipion. C'étoit attaquer indirectement Caïus même, qui avoit des liaisons si étroites avec ce sénateur. Drusus, dans tous ses discours, le représentoit comme un homme violent, et comme un esprit séditieux, qui ne cherchoit son élévation que dans les troubles de l'État. On l'accusa même d'avoir tenté de faire soulever les peuples d'Italie. On parloit de lui faire son procès: le crédit et la considération de Caïus, son protecteur, s'affoiblissoient pendant son absence; le peuple commençoit à l'oublier, et donnoit toute sa confiance à Drusus, dont la réputation étoit pure, et la conduite pleine de modération. Caïus, jugeant de la diminution de son

crédit, par le péril où se trouvoit son ami, accourut, en diligence, à Rome, pour ranimer sa faction : il quitta même, en arrivant, sa maison qui étoit au Mont Palatin, et vint se loger, auprès du marché, dans un quartier habité par un nombre infini de petit peuple. Il proposa, ensuite, de nouvelles lois qui alloient, toutes, à l'avilissement de l'autorité du sénat. Il devoit les faire recevoir dans la première assemblée; mais comme il doutoit du succès, et que son parti ne lui parut ni si nombreux, ni si plein de cette chaleur qu'il avoit coutume de lui inspirer, il fit venir, à Rome, un grand nombre de ces peuples d'Italie, auxquels il avoit procuré le droit de suffrage.

An de Rome. 631.

Le sénat, inquiet de cette foule d'étrangers qui remplissoient la ville, et qui sembloïent n'être venus que pour y donner la loi, se servit de l'autorité du consul Fannius, pour ordonner, à tous ceux qui n'étoient pas habitans de Rome, d'en sortir incessamment. Caïus, pour ne pas laisser pénétrer la diminution de son crédit, quoique, depuis son retour d'Afrique, il se sentît moins autorisé, fit publier une ordonnance toute contraire; il invitoit ces peuples à rester dans la ville; et il leur promettoit le secours des lois et la protection du peuple contre le décret du consul.

An de Rome. 631.

Cependant il vit, depuis, traîner en prison, par les licteurs de Fannius, un de ces étrangers, son ami et son hôte, qu'on avoit arrêté exprès, pour lui faire cette insulte. Il vit sa disgrace, et le mauvais traitement qu'on lui faisoit, sans s'y opposer, soit qu'il craignît d'exciter une guerre civile, ou que, sentant son crédit diminué depuis l'assassinat de Scipion, il ne voulut pas laisser appercevoir la foiblesse de son parti. Et il eut le chagrin de se voir encore abandonné par les chefs, au sujet d'une dispute qu'il eut avec les autres tribuns, ses collègues, qui, avant ce différend, lui avoient été très attachés.

Les grands de Rome avoient fait faire des échafauds dans la place, pour y voir, plus commodément, les spectacles et un combat de gladiateurs, qu'on y devoit donner; et les ouvriers en avoient encore construit un grand nombre d'autres, pour leur compte, qu'ils avoient loués aux familles les plus riches et les plus accommodées. Caïus, passant par la place, et la voyant embarrassée de tous ces échafauds, ordonna qu'on les abattît, afin que le peuple eût plus de place, et vît les jeux, sans qu'il lui en coûtât rien. Les grands eurent recours à l'autorité de ses collègues, qui, par complaisance pour les premières Maisons de Rome,

ordonnèrent que les échafauds seroient conservés. Il n'est pas même bien certain si ces magistrats du peuple ne tiroient pas un profit particulier de ces échafauds, qu'on louoit aux particuliers. Caïus, qui ne pouvoit souffrir d'opposition dans ce qu'il croyoit juste, prit, avec lui, cette multitude d'ouvriers qui étoient à ses ordres, et, la veille des jeux, il fit abattre tous ces échafauds, et transporter les matériaux, en sorte que la place fut libre pour le lendemain. Le peuple admira sa fermeté et son courage; mais ses collègues, piqués qu'il voulût emporter toutes choses de hauteur, et jaloux d'ailleurs de cet empire qu'il avoit acquis dans Rome, se détachèrent de ses intérêts. Ils se joignirent secrettement, à ses ennemis, pour l'exclure du tribunat; et, dans les *comices* suivans, où il s'agissoit, pour Caïus, d'un troisième tribunat, le peuple lui ayant donné le plus grand nombre de suffrages, on soupçonna ces tribuns, à qui, par le droit de leur charge, il appartenoit de les compter, d'avoir supprimé une partie des bulletins, pour se venger de lui, et d'avoir fait un rapport infidèle du scrutin; et, par cette fraude, Caïus fut exclus du tribunat.

An de Rome. 631.

632.

Le sénat ne le vit pas plutôt réduit dans une condition privée, qu'il résolut de faire casser

An de Rome. 632.

toutes ses lois; et il en remit le soin au consul Opimius, celui même, qui, pendant sa préture, avoit voulu impliquer Caïus dans la sédition de Fregelle. Ce consul, comme nous l'avons dit, étoit l'ennemi déclaré des Gracques, homme hautain, fier de sa naissance et de sa dignité, méprisant le peuple, et qui, sans s'arrêter aux formalités des lois, paroissoit résolu de terminer ce grand différend par la mort même de Caïus.

Il commença par effacer lui-même le décret qui ordonnoit le rétablissement de Carthage, et il convoqua une assemblée générale pour faire supprimer toutes les autres lois; et, afin d'y être supérieur en forces, et soutenir son parti, il fit entrer, dans la ville, un corps de troupes de Candiots, qui étoient à la solde de la république.

Il s'en fit comme une garde; il ne marchoit plus qu'escorté de ces soldats étrangers, et environné de tous ces grands de Rome, qui avoient tant d'intérêt à la suppression des lois des Gracques. Les grands étoient, eux-mêmes, toujours environnés d'une foule de domestiques et de cliens, que l'usage attachoit à leur suite et à leurs ordres.

Le consul, avec une telle escorte, insultoit publiquement Caïus, dans tous les lieux où il

le rencontroit. Il lui disoit des injures pour engager la querelle, et afin qu'il lui donnât lieu de le charger, et de le faire périr. Caïus, plus modéré, ou ne se trouvant pas le plus fort, dissimuloit ces outrages; mais Flaccus, moins patient, et irrité de l'insolence des grands, lui fit si bien voir qu'il alloit perdre toute la gloire de ses deux tribunats, par une modération que ses ennemis traitoient de lâcheté, qu'il résolut, à la fin, d'opposer la force à la force.

An de Rome. 632.

Il appella, auprès de lui, les plus zélés plébéiens, et il fit entrer, en même temps, dans la ville, un grand nombre de Latins, et d'autres habitans de l'Italie, déguisés en moissonneurs, comme des gens qui cherchoient du travail et de l'emploi. Rome entière étoit partagée entre ces deux partis : celui de Caïus paroissoit le plus fort, parce qu'il étoit le plus nombreux, et qu'il disposoit de tout le peuple; mais on voyoit, dans l'autre, le magistrat souverain, une autorité légitime, et même plus de conduite et des desseins mieux suivis.

Enfin le jour étant arrivé dans lequel on devoit décider, si les lois des Gracques subsisteroient, ou si elles seroient cassées, les deux partis se rendirent, de grand matin, au Capitole : le consul, suivant l'usage, commença par sacrifier aux dieux. On prétend qu'un de ses

An de Rome. 632.

licteurs, appellé Quintus Antillius, s'étant ingéré de représenter, à Caïus, tous les malheurs qu'il alloit causer à sa patrie, s'il s'obstinoit à maintenir les lois dont il étoit auteur; et que Caïus ayant témoigné, par un geste chagrin et plein de mépris, qu'il n'écoutoit pas volontiers les remontrances d'un si bas officier, cet huissier fut tué, sur-le-champ, par quelques plébéiens. D'autres historiens rapportent ce fait différemment : ils disent que ce licteur s'attira cette disgrace par son insolence; et que, portant les entrailles de la victime que le consul venoit d'immoler, il s'écria, tout haut, en s'adressant à Flaccus et à ceux de son parti : « Faites place, mauvais citoyens que vous êtes. » On ajoute qu'à ces paroles injurieuses, il joignit une action, de la main, déshonnête et méprisante; et que ceux-ci, pour se venger de cette insulte, le percèrent avec les poinçons de leurs tablettes, et le tuèrent sur-le-champ.

Le peuple parut ne pas approuver cette voie de fait; et Caïus, qui en prévit les suites, en fut encore plus fâché : il reprocha, à ses partisans, qu'ils avoient fourni, à leurs ennemis, le prétexte qu'ils cherchoient, depuis long-temps, de répandre du sang.

En effet le sénat s'assembla aussitôt, et il

ordonna, pour la mort d'un simple huissier, comme il auroit pu faire dans les plus grandes calamités de la république., « Que les consuls « eûssent à pourvoir qu'il n'arrivât pas de dom- « mage à l'État. » C'étoit par un décret aussi extraordinaire que les consuls recevoient, du sénat, le pouvoir le plus étendu : ils avoient droit, après cette ordonnance, de lever autant de troupes qu'ils jugeoient à propos; de réprimer, par toutes sortes de voies, les citoyens mutins; de faire la guerre aux ennemis; en un mot, ils étoient revêtus d'une autorité absolue, soit dans la ville, soit à l'armée.

An de Rome. 632.

Opimius, en vertu de ce décret, commanda à tous les sénateurs et aux chevaliers de prendre les armes, avec ordre de se trouver, le lendemain, sur la place, chacun avec, au moins, deux esclaves armés. Flaccus, de son côté, tâcha de soulever la multitude, et de faire prendre les armes au peuple; mais il ne trouva, dans les esprits, qu'une grande consternation, et beaucoup de découragement. Caïus, en se retirant, s'arrêta, dans la place, devant une statue de son père, qu'on y avoit élevée; et, la regardant tristement, et sans dire mot, on vit des larmes couler de ses yeux, comme prévoyant, avec douleur, tout le sang que sa querelle feroit répandre, le lendemain. Ceux qui l'accom-

An de Rome. 632.

pagnoient, émus de compassion, se disoient, les uns aux autres, qu'ils seroient bien lâches d'abandonner un si grand personnage, qui n'étoit en péril que pour leurs intérêts : la plupart passèrent la nuit à sa porte, plutôt pour lui marquer leur zèle et leur affection, que dans l'espérance de lui être d'un grand secours. L. Flaccus employa ce temps à rassembler leurs partisans et les chefs du peuple : il vint à bout de faire prendre les armes à un assez grand nombre; et le jour ne parut pas plutôt, qu'il s'empara du Mont Aventin.

Caïus se disposa aussitôt à le suivre; mais il ne voulut point s'armer : ce n'étoit pas faute de courage, mais pour éviter d'en venir aux mains avec ses concitoyens. Il mit sa robe ordinaire, et il prit seulement, dessous, une courte épée, pour se défendre, s'il étoit attaqué. Comme il étoit près de sortir de sa maison, sa femme, tout en pleurs, accourut pour l'en empêcher. « Où vas-tu, lui dit-elle, Caïus, en l'embrassant « tendrement? quel est ton dessein? et pourquoi « sors-tu, si matin, de ta maison? Peux-tu igno- « rer que les meurtriers, qui ont fait périr ton « frère, te préparent le même sort, et que tu « n'as pour défenseur, qu'une vile populace, « qui t'abandonnera lâchement à la vue du « moindre péril? Songe que Rome n'est plus ce

« qu'elle a été : la vertu en est bannie ; tout s'y « décide par violence. Et quelle confiance peux- « tu prendre en l'autorité des lois, ni même en « la justice des dieux, ces dieux aveugles, ou « impuissans, qui ont souffert que Tiberius ait « été assassiné ? »

An de Rome. 632.

Caïus, pénétré de douleur, et n'ayant pas la force de lui répondre, s'arracha d'entre ses bras, et fut joindre Flaccus, qui s'étoit mis à la tête de son parti : il ne trouva, dans cette foule du peuple, qu'une multitude sans ordre, et plus d'animosité que de forces. Le sénat, au contraire, et tout le corps de la noblesse, suivis de leurs cliens et de leurs domestiques, formoient un parti redoutable. Caïus, ayant reconnu qu'il n'étoit pas en état de leur résister, obtint de Flaccus, qu'on enverroit, au consul, un député pour lui demander la paix, et le conjurer d'épargner le sang de ses concitoyens. On chargea, de cet emploi, le plus jeune des enfans de Flaccus, qui se présenta, devant le consul, un caducée à la main, et qui proposa une réconciliation entre les deux partis.

Plusieurs sénateurs, des mieux intentionnés, étoient d'avis d'accepter cette proposition, et d'entrer en conférence avec les chefs du parti du peuple. Mais Opimius, jugeant de sa foiblesse par cette démarche, répondit, au fils de

An de Rome. 632.

Flaccus, qu'il n'y avoit point d'autre réconciliation à faire, sinon, que ceux qui étoient criminels, se soumissent au jugement du sénat, et à la rigueur des lois. Il renvoya, en même temps, ce jeune enfant, auquel il défendit, avec dureté, et sous de griéves menaces, de se présenter jamais devant lui, si son père et ses partisans ne se soumettoient à ce qu'il plairoit au sénat d'ordonner de leur sort. Il mit, en même temps, la tête de Caïus à prix; et il promit de la payer au poids de l'or. Pour affoiblir son parti, et y jetter de la division, il proscrivit, à son de trompe, tous ses partisans, avec promesse cependant de pardonner à tous ceux qui l'abandonneroient sur-le-champ. Cette proscription eut tout l'effet que le consul en pouvoit espérer. La plupart du petit peuple, qui s'étoit laissé entraîner à la suite de Flaccus, eut peur, s'écoula insensiblement, et abandonna ses chefs : à peine resta-t-il quatre ou cinq mille hommes auprès d'eux. Caïus, ne se trouvant pas en état de résister aux forces du parti contraire, peut-être aussi pour prévenir l'effusion du sang, vouloit aller, lui-même, rendre compte au sénat de sa conduite. Mais ses partisans s'y opposèrent, dans la crainte de perdre leur chef : et on aima mieux renvoyer, une seconde fois, ce jeune enfant, fils

de Flaccus, pour demander, tout de nouveau, la paix. An de Rome. 632.

Opimius, sans vouloir l'entendre, le fit arrêter, pour être revenu contre la défense qu'il lui en avoit faite. Et, sans donner le temps au peuple de se reconnoître, il marcha contre lui, et le fit charger par ses Candiots, qui, à coups de traits, eurent bientôt dissipé la multitude. Pour lors, les sénateurs et les chevaliers, se jettant, l'épée à la main, dans la foule, en tuèrent un grand nombre; on prétend qu'il y périt trois mille hommes du peuple. Flaccus, dans cette déroute, se cacha dans une vieille masure, où ayant été trouvé, il y fut tué avec son fils aîné. Caïus se retira dans le temple de Diane, où il se voulut tuer. Mais Pomponius et Licinius, deux de ses amis, l'en empêchèrent, et le forcèrent de s'enfuir. On prétend qu'avant de sortir de ce temple, il supplia la déesse, que le peuple Romain, qui avoit abandonné si lâchement ses protecteurs, ne sortît jamais de la servitude. Il se mit ensuite à fuir, toujours accompagné de ses deux fidèles amis, et d'un esclave, appellé Philocrates. Ses ennemis le suivirent de près. Mais, comme il fut arrivé à un pont, Pomponius et Licinius, pour faciliter sa fuite, firent ferme les armes à la main, et arrêtèrent, quelque temps, ceux qui le poursui-

An de Rome. 632. voient, et qui ne purent passer qu'après avoir tué ces deux généreux Romains.

Caïus eut le temps de gagner un petit bois, consacré aux Furies. Mais, comme il vit qu'il ne pouvoit échapper à ses ennemis, qui avoient entouré ce bosquet, on dit qu'il se fit tuer par Philocrates, et que ce fidèle esclave se tua, ensuite lui-même, sur le corps de son maître. D'autres disent que Caïus ayant été atteint par ceux qui le poursuivoient, Philocrates, embrassant son maître, le couvrit de son corps, et qu'on ne le put frapper qu'après avoir tué ce fidèle domestique. On coupa la tête à Caïus; et ses assassins la mirent au bout d'une pique. Un certain Septimuleius, créature d'Opimius, l'enleva, à ceux qui la portoient, comme un trophée; et, ayant tiré secrettement la cervelle, il la remplit de plomb fondu pour la rendre plus pesante; et s'en fit payer, par le consul, dix-sept livres et demie d'or.

On en jetta le corps dans le Tibre, avec ceux de Flaccus et de plus de trois mille citoyens, qui étoient péris dans cette émeute. Le consul, dont la haine implacable n'étoit point assouvie par tant de sang répandu, fit arrêter et ensuite mourir en prison tout ce qu'il put découvrir d'amis, et de partisans des Gracques. Leurs biens furent confisqués; et on défendit, aux veuves,

d'en porter le deuil. Licinia, femme de Caïus, fut même privée de son douaire; et Opimius, toujours acharné sur les malheureux restes de ce parti, étendit son inhumanité jusques sur ce jeune enfant qui lui étoit venu porter des paroles de paix; et il le fit mourir en prison. (1) An de Rome. 632.

Ce cruel magistrat, après avoir répandu tant de sang, n'eut point de honte de faire construire un temple, sous le titre de *Concorde*, comme si, par des soins pacifiques, il fût venu à bout de réunir ses concitoyens. Le peuple ne regardoit ce temple qu'avec horreur, et comme un monument de son orgueil et de sa cruauté. Mais Opimius, sans s'embarrasser d'une animosité impuissante, ne songeoit qu'à éteindre jusqu'au souvenir des lois des Gracques. Ce fut dans cette vue qu'un tribun du peuple, apparemment gagné par lui et les autres grands de Rome, représenta, dans une assemblée, qu'il trouvoit des difficultés invincibles dans la recherche et le partage des terres; mais qu'il requéroit, pour les intérêts du peuple, que chaque propriétaire de ces terres en payât une certaine redevance, proportionnée à la quantité qu'il en occupoit; que les deniers, qui proviendroient de ces rentes, fussent distribués aux

(1) App. Alex. de Bell. civ. lib. I, cap. 26.

An de Rome. 632.

pauvres citoyens (1), à ceux sur-tout qui ne possédoient aucune portion de ces terres publiques. Il ajouta, qu'au moyen de cette redevance, il étoit d'avis que ceux qui occupoient ces terres, en fûssent reconnus légitimes propriétaires, sans qu'on les pût jamais inquiéter à l'avenir; et qu'il devoit leur être permis de vendre, dans la suite, ces héritages, et d'en disposer, quoique toujours sous l'obligation du cens qui auroit été réglé.

Le peuple, séduit par l'appât du cens, et trompé par son tribun, reçut cette loi, qui fit tomber absolument celle des Gracques. Le citoyen riche, ne craignant plus aucune recherche, étendit, sans scrupule, les bornes de son domaine. Ce fut à qui acheteroit, le premier, l'héritage d'un voisin pauvre. Toutes les terres passèrent entre les mains des grands; et le petit peuple retomba dans la misère que les deux Gracques avoient voulu prévenir.

On ne parla bientôt plus de ces cens et de ces rentes, qui devoient tourner à son profit. Les riches et les grands de Rome supprimèrent, comme de concert, cette marque de la nature et de la servitude de ces terres. Un autre tribun, aussi infidèle à son parti que celui

(1) App. Alex. de Bell. civ. lib. I, cap. 27.

dont nous venons de parler, éluda insensiblement l'exécution de cette partie de la loi, sous prétexte que les grands payoient un assez grand tribut à la république, par les services qu'ils rendoient dans les magistratures dont ils étoient revêtus : et ce fut, par cet enchaînement d'artifices, joints à la force et à la violence, que les plus puissans demeurèrent, enfin, en possession de ces terres publiques, dont ils avoient fait leur proie, et comme leur conquête particulière. An de Rome. 632.

On en sera moins surpris, si on considère que les plébéiens ne trouvoient plus de protection dans cette animosité des tribuns contre les patriciens et la noblesse. Ces deux factions, que la naissance tenoit toujours opposées, s'étoient tournées en deux partis, de pauvres et de riches, de quelqu'Ordre qu'ils fussent; et le pauvre citoyen, abandonné des riches plébéiens, qui s'étoient joints au sénat, se voyoit encore, indignement, trahi par ses propres magistrats, complices de l'usurpation de ces terres, que le peuple réclamoit inutilement. Il ne se présentoit plus, depuis la fin malheureuse des Gracques, aucun tribun assez désintéressé, ou assez généreux pour oser prendre, publiquement, sa défense. L'avarice, l'intérêt particulier, le désir de s'élever par la faveur parti-

An de Rome. 632.

culière des grands, avoient succédé au zèle du bien public : l'orgueil et le luxe tenoient lieu de ce noble désintéressement, et de cet amour pour la patrie, à qui Rome devoit sa grandeur et sa puissance.

Dans une corruption presque générale, l'affaire de Jugurtha fit sortir le peuple de l'abattement et de la consternation où l'avoit jetté la perte des Gracques; et il saisit, avec plaisir, cette occasion de se venger du consul Opimius, et de l'avarice sordide des premiers de la république.

Massinissa, ce fameux prince africain, illustre par l'amitié des deux Scipions, et si connu par son attachement inviolable au parti des Romains, avoit été rétabli, par leurs armes, dans le royaume de Numidie, en reconnoissance des services qu'il leur avoit rendus contre les Carthaginois. Il laissa, en mourant, ses États, avec la protection des Romains, à Micipsa, son successeur. Ce prince eut deux enfans : l'aîné s'appelloit Adherbal, et le cadet Hiempsal. Il avoit encore un neveu, appellé Jugurtha, fils de Manastabale, son frère, mort avant Massinissa : mais ce vieux prince l'avoit laissé dans l'obscurité, et n'avoit pas voulu le reconnoître pour son petit-fils, parce qu'il n'étoit pas né d'un mariage légitime.

An de Rome. 632.

Micipsa, le trouvant bien fait et de bonne mine, le tira de cette obscurité, et le fit élever avec les princes, ses enfans, quoiqu'il fût plus âgé qu'eux. Jugurtha, dit Salluste, répondit parfaitement aux intentions du roi son oncle, et. aux instructions de ses maîtres. Aucun des jeunes seigneurs de son âge ne le surpassoit, soit qu'il fallût tirer de l'arc, monter à cheval, ou disputer le prix de la course. S'il alloit à la chasse et qu'il rencontrât un lion, ou quelque autre bête farouche, il se jettoit aussitôt à la tête des chasseurs, pour lui donner le premier coup; et quand, après l'avoir tué, il en recevoit des louanges, soit orgueil ou modestie, il méprisoit ces sortes de victoires, comme fort au-dessous, disoit-il, de ce qu'on devoit attendre du courage et de la valeur d'un prince.

Le roi de Numidie se sçut, d'abord, bon gré de ce succès de ses soins; et il regardoit, avec plaisir, le jeune Jugurtha, comme l'ornement de sa Cour. Mais on ne fut pas long-temps sans démêler, dans ce prince, une ambition démesurée, et conduite par un esprit adroit, insinuant, fourbe, et artificieux. La joie de Micipsa se changea en crainte, sur-tout en considérant son âge avancé, et la jeunesse de ses enfans; et il s'apperçut, avec douleur, qu'il avoit élevé, dans sa Maison, un ennemi secret,

An de Rome. 633.

et qui en seroit peut-être le destructeur. Pour se tirer de cette inquiétude, il résolut de l'envoyer à la guerre, dans l'espérance que le sort des armes pourroit l'en défaire. Il le mit à la tête d'un corps de troupes qu'il envoyoit à Scipion Emilien, qui assiégeoit alors Numance, en Espagne.

Mais Jugurtha sçut tirer différens avantages d'un projet qui n'avoit été formé que pour le perdre. Il commença par gagner et par s'attacher le soldat et l'officier qui étoient à ses ordres, par des caresses, des présens, et sur-tout par des actions d'une valeur surprenante. Les Romains même, si bons juges de cette sorte de mérite, convenoient qu'on ne pouvoit pas voir un jeune prince plus courageux, et même plus entendu, à son âge, dans le métier de la guerre. Cette estime générale lui acquit un grand nombre d'amis; et, parmi eux, il forma des liaisons étroites avec les officiers qui lui parurent avoir le plus de crédit dans le sénat, et à Rome. L'habile Africain, qui prévoyoit combien le crédit de ces premiers officiers pouvoit lui être utile pour son élévation, n'oublia rien pour les mettre dans ses intérêts. Il les gagna, à force de présens; et ces hommes intéressés, pour en tirer de nouveaux, excitoient son ambition. Ils lui insinuoient que,

sans s'arrêter à l'ordre de la naissance, il devoit, après la mort de Micipsa, prétendre ouvertement à sa couronne; et que, pourvu qu'il ne manquât pas d'argent, il ne manqueroit pas d'amis et de puissans protecteurs dans le sénat, où la plupart des suffrages étoient, pour ainsi dire, à vendre. An de Rome. 633.

Scipion, instruit de ces cabales, et fâché qu'on corrompît l'esprit de ce jeune prince par des maximes si pernicieuses, le prit en particulier, et l'avertit, avec bonté, de ne rechercher jamais l'amitié des Romains que par des voies d'honneur, et par des actions dignes de son courage et de sa naissance. Il ajouta, pour lui laisser voir qu'il n'ignoroit rien de ses desseins les plus secrets, qu'il étoit toujours dangereux de prétendre acheter, de quelques particuliers, ce qui appartenoit au public; qu'avec autant de valeur qu'il en avoit fait paroître, il ne pouvoit manquer de couronne; mais que si, par un désir précipité de dominer, il employoit d'indignes moyens, il l'avertissoit, en ami, qu'il perdroit même l'argent qu'il employeroit à corrompre les suffrages, et qu'à la fin il se perdroit lui-même. Jugurtha, dont l'esprit souple et adroit prenoit aisément toutes sortes de formes, feignit d'être touché de ces remontrances. Il promit, à Scipion, d'en profiter; et,

An de Rome. 633. après la fin de la campagne, il prit congé de ce général, qui écrivit, en sa faveur, au roi de Numidie, Qu'il étoit très content de ses services, et qu'on ne pouvoit montrer plus de courage et de conduite qu'il en avoit fait paroître dans toutes les occasions où il avoit combattu.

Jugurtha, de retour en Numidie avec tout l'éclat que lui donnoit la réputation qu'il avoit acquise à l'armée, et l'amitié des Romains, commence à jetter les fondemens de son élévation. Il se fait de nouveaux amis; il achète des créatures, gagne une partie des ministres, intimide les autres; et, à force de cabales, il vient à bout de faire insinuer, au vieux roi, qu'il le doit adopter, afin de donner, à ses deux enfans, comme un troisième frère qui leur servît de tuteur, et de régent à l'État. Le foible vieillard, dont l'esprit étoit diminué par le nombre des années, l'adopta publiquement. Il se flattoit, par un si grand bienfait, d'avoir gagné celui
634. qu'il n'avoit pu perdre. Mais il ne fut pas plutôt expiré, que Jugurtha fit bien voir que la politique ne compte point la reconnoissance au nombre des vertus. L'ambition et son intérêt lui firent tourner, contre la Maison de Micipsa, cette puissance, dont il ne l'avoit revêtu que pour en être le protecteur. On avoit partagé la Numidie en trois principautés; et on

voyoit, dans le même royaume, et, pour ainsi dire, sur le même trône, trois souverains, indépendans les uns des autres, quoique tous trois également dans la dépendance et sous la protection des Romains. Jugurtha, qui aspiroit à se voir seul maître de la Numidie, résolut de faire périr les deux jeunes princes. Il dresse d'abord des embûches au cadet, qu'il fait poignarder dans son lit; et ce fut la première victime qu'il immola à son ambition.

An de Rome. 634.

635.

L'aîné, épouvanté d'un pareil attentat, se sauve, avec précipitation, dans la province qui faisoit son partage; et, quoiqu'il fût peu guerrier, il arme aussitôt, tant pour se défendre des entreprises de Jugurtha, que pour venger la mort de son frère. Jugurtha, de son côté, fait des levées de troupes : toute la nation se partage; tout prend parti dans cette guerre civile. Le plus grand nombre des seigneurs Numides se déclare pour Adherbal; mais les meilleurs soldats, et les principaux officiers s'attachent à Jugurtha. On en vient bientôt aux mains; Adherbal est défait; et la plupart de ses troupes, après la déroute, passent sous les Enseignes de son ennemi. Les places les plus fortes ouvrent leurs portes au victorieux. Adherbal, pour sauver sa vie, est obligé de se

An de Rome. 635.

déguiser; et ce prince, après avoir erré, quelque temps, dans ses propres États, comme un malheureux proscrit, se sauve enfin sur les terres de la république, d'où il se rend à Rome, pour implorer la protection du sénat.

La présence de ce jeune prince, dépouillé de ses États, et la mort de son frère, assassiné par les ordres de l'usurpateur, excitèrent une indignation générale, tant dans le sénat, que parmi le peuple. On ne parloit, à Rome, que de la nécessité de faire passer incessamment une armée en Afrique, pour punir Jugurtha. Ce prince, qui avoit ses émissaires à Rome, et qui redoutoit la puissance et le ressentiment de la république, dépêcha aussitôt des ambassadeurs pour y justifier sa conduite. Il les chargea de riches présens, de sommes immenses, avec ordre de lui acquérir des amis, et d'acheter, pour ainsi dire, quiconque seroit à vendre. Les ambassadeurs Numides ne furent pas plutôt arrivés à Rome, qu'ils répandirent de l'argent de tous côtés. Peu de sénateurs leur résistèrent; la plupart des grands, gagnés secrettement, en gagnèrent d'autres. La corruption devint générale; ces envoyés trouvèrent, dans l'avarice de la noblesse, un asyle assuré pour leur maître; et toutes les délibérations du sénat se terminèrent à nommer dix com-

missaires, qui eurent ordre de se rendre en Afrique, pour prendre connoissance de ce qui s'y étoit passé, et pour faire, s'ils le jugeoient à propos, un nouveau partage de l'empire de Micipsa, entre Jugurtha et Adherbal. An de Rome 635.

Le chef de cette commission fut Opimius, qui s'étoit acquis beaucoup de considération dans le sénat et parmi les grands de Rome, depuis la mort de Caïus et la ruine de son parti. Il ne fut pas plutôt arrivé, en Afrique, avec ses collègues, que Jugurtha, qui comptoit bien plus sur son argent que sur la justice de sa cause, entreprit de le gagner par des présens magnifiques. Ce magistrat, aussi avare que cruel, lui vendit sa foi et son honneur: ses collègues ne furent pas plus incorruptibles. Quand le marché fut fait, Jugurtha fut trouvé innocent; on fit passer Hiempsal pour l'agresseur; et sa mort fut représentée comme une suite de sa témérité. Le partage des États de Micipsa se fit, ensuite, sur le plan même que proposa Jugurtha; et les commissaires, à la honte du nom Romain, lui adjugèrent les plus fortes places et les plus r ches provinces, qui servirent également de récompense à son crime, et à sa corruption.

Ce prince ambitieux, après le départ des commissaires, n'ayant plus rien à craindre du

An de Rome. 635. côté de Rome, résolut d'envahir, à force ouverte, les États d'Adherbal. Mais, comme il avoit intérêt de mettre toujours quelque apparence de justice de son côté, il se contenta d'abord de faire des courses sur la frontière, pour tâcher d'exciter le ressentiment d'Adherbal, dans la vue que ces insultes l'engageroient à user de représailles, d'où il pourroit prendre occasion de pousser la guerre avec vigueur, et même de la justifier à Rome, s'il en étoit besoin.

Adherbal, qui se connoissoit inférieur en forces, et même en capacité dans le métier de la guerre, aima mieux dissimuler de petites injures, que de s'attirer une guerre ouverte
640. et déclarée. Jugurtha, après l'avoir harcellé quelque temps, sans le pouvoir engager à prendre les armes, méprise enfin sa foiblesse; et, sans chercher davantage le secours des prétextes, il entre, dans ses États, à la tête d'une puissante armée, assiège et prend les principales places, et se rend maître de la plupart des provinces.

Après cela, il ne restoit d'autre parti à Adherbal, que celui d'abandonner une seconde fois ses États; ou il falloit, malgré l'inégalité des forces, se résoudre à les défendre généreusement, les armes à la main. Ce jeune prince,

par le conseil de ses ministres, se détermine à opposer la force à la violence. Il assemble ses troupes, fait de nouvelles levées, et met enfin une armée sur pied, mais plus considérable par le nombre, que par le courage. Il marche, ensuite, à l'ennemi, pour s'opposer aux progrès de ses armes. An de Rome. 635.

Jugurtha, qui avoit ses desseins, laisse camper Adherbal sans l'inquiéter. Il feint même de se défier de ses propres forces, pour augmenter sa confiance. Les premiers jours se passent sans combattre; mais, à la faveur des ténèbres d'une nuit obscure, Jugurtha s'approche, sans bruit, du camp d'Adherbal, l'attaque de tous côtés, emporte les retranchemens, et taille en pièces tout ce qui lui fait résistance. Il cherche de tous côtés Adherbal, qu'il vouloit faire périr, pour terminer, tout d'un coup, la guerre. Mais ce prince fut assez heureux, dans sa disgrace, pour échapper à la fureur de son ennemi. Il ne vit pas plutôt son camp forcé, qu'il se jetta dans Cirthe, capitale de ses États, où il s'enferma avec les débris de son armée, d'où il dépêcha des ambassadeurs à Rome, pour implorer, de nouveau, le secours de la république.

Jugurtha, qui regardoit sa mort comme le premier fruit de la victoire, le suit, arrive de-

An de Rome. 640.

vant Cirthe, avec toute son armée, investit la place, la serre de près, et jure de ne pas partir, du pied de ses murailles, qu'il ne se soit rendu maître et de la ville, et de la personne d'Adherbal. Ce malheureux prince, qui se voit à la veille de tomber entre les mains d'un ennemi inexorable, dépêche courriers sur courriers à Rome. Le sénat, obsédé par les partisans de Jugurtha, semble douter du rapport des ambassadeurs, et se contente d'envoyer, en Afrique, trois jeunes Romains, pour reconnoître ce qui s'y passe; et, en cas de guerre, ordonne aux deux princes Numides de mettre les armes bas. Jugurtha, à leur arrivée, les amuse d'abord par des ambassades continuelles, les séduit ensuite, et les corrompt par des sommes considérables, déguisées sous le titre de présens. Ses agens, dans l'audience qu'on leur donna, soutinrent qu'Adherbal avoit attaqué à force ouverte, et même par des voies indignes et détournées, la vie de leur maître, qui n'avoit pris les armes que par la nécessité d'une juste défense. Les envoyés, gagnés par ces raisons, que l'argent du Numide fit trouver justes, s'en retournèrent à Rome, pendant que Jugurtha poussoit le siège avec une nouvelle ardeur.

Adherbal, réduit à l'extrémité, écrit de nou-

veau au sénat; et il conjure les Romains, par les services de Massinissa, son aïeul, de lui sauver au moins la vie. « Disposez, comme il « vous plaira, du royaume de Numidie, leur « dit ce foible prince, dans sa lettre ; mais ne « permettez pas que je tombe dans les mains « d'un tyran, et du meurtrier de ma Maison. » An de Rome. 640.

Les plus honnêtes gens du sénat, et ceux qui n'avoient point été corrompus par l'argent de Jugurtha, vouloient qu'on ne différât pas davantage à faire passer une armée, en Afrique, pour faire lever le siège de Cirthe, et pour punir Jugurtha de n'avoir pas déféré aux premiers ordres qu'on lui avoit envoyés ; mais ses partisans empêchèrent, par leurs brigues, que cet avis ne passât, sous prétexte que cet armement engageroit à une dépense inutile. Ils proposèrent seulement d'envoyer, en Afrique, de nouveaux commissaires pour régler les différends des deux rois : et ce dernier avis l'emporta sur l'honneur, et la gloire de la république. Æmilius Scaurus fut mis à la tête de cette commission : il étoit *prince* du sénat, c'est-à-dire, celui que le censeur, lisant publiquement la liste des sénateurs, avoit nommé le premier : ce qui dépendoit du choix de ce magistrat des mœurs. On ne déféroit ordinairement ce titre honorable qu'à un ancien sénateur qui

An de Rome. 640.

eût déjà été honoré du consulat ou de la censure; et il jouissoit, toute sa vie, de cette prérogative.

Scaurus, illustre par sa naissance, et habile magistrat, mais également ambitieux et avare, avoit jusqu'alors caché ses défauts, sous l'apparence des vertus contraires. Quoique l'avarice fût sa passion dominante, il avoit sçu refuser l'or des agens de Jugurtha, parce qu'ils le distribuoient trop publiquement. Cette conduite adroite, son âge, sa dignité, ses services, le firent nommer pour chef de cette commission. Il passa aussitôt, en Afrique, avec ses collègues, et débarqua à Utique, d'où il fit signifier, à Jugurtha, sa commission, et les ordres du sénat de lever incessamment le siège de devant Cirthe.

Jugurtha laisse ses troupes au siège, et vient trouver les commissaires. Il proteste que rien ne lui est plus sacré que les ordres du sénat; mais il représente, en même temps, qu'Adherbal l'a voulu faire périr; qu'il est venu l'attaquer, à la tête d'une armée; que, pour lui, il n'a pris les armes que pour défendre sa vie et ses États; que les Romains sont trop justes pour lui interdire ce que le droit naturel permet à tous les hommes, et pour lui lier les mains, quand on l'attaque. Ce fut avec de pareils discours, ou plutôt avec des sommes considé-

rables, mais répandues secrettement, que le perfide Africain sçut éluder l'effet de cette commission. Scaurus et ses collègues n'eurent point de honte de s'en retourner à Rome, sans avoir rien obtenu en faveur d'Adherbal. Le Numide, débarrassé du seul obstacle qu'il redoutoit, retourne au siège, le presse, et réduit enfin Adherbal, encore plus par la faim que par la force, à se remettre entre ses mains. Ce malheureux prince n'exigea, pour toute condition, que d'avoir la vie sauve; et, du reste, il s'en remit au jugement du sénat. Jugurtha promit tout. Il fut reçu, ensuite, dans la place; mais il ne s'en vit pas plutôt le maître, qu'il fit tailler en pièces les soldats Numides de la garnison. Il épargna seulement les Italiens, apparemment par respect pour la république : à l'égard d'Adherbal, il le fit mourir dans les plus cruels tourmens. Ce nouvel assassinat sçu à Rome, et la prévarication honteuse des commissaires, excitèrent une indignation générale (1). Le peuple sur-tout crioit hautement, dans ses assemblées, qu'on avoit vendu, à ce barbare, le sang de son frère (2). Le sénat, craignant qu'à la fin l'impunité ne soulevât le peuple, ordon-

An de Rome. 640.

641.

(1) L. Florus, lib. III, cap. 1. — (2) Orosius, lib. V, cap. 15.

An de Rome. 641.

na, malgré les partisans de Jugurtha, que L. Bestia Calpurnius, qui étoit alors consul, passeroit en Afrique, à la tête d'une armée, pour faire obéir Jugurtha. Calpurnius avoit de la valeur et beaucoup d'expérience ; mais ces grandes qualités étoient effacées par une sordide avarice : il sembloit qu'il ne fît la guerre que comme un métier, et seulement pour gagner de l'argent. Il regarda l'expédition d'Afrique, comme une riche moisson ; et aucun des moyens de pouvoir s'enrichir ne lui parut honteux.

Mais, comme il n'ignoroit pas qu'il avoit affaire au peuple Romain, et à des tribuns qui pourroient, un jour, lui demander un compte sévère de sa conduite, il eut l'adresse d'engager, dans cette expédition, Scaurus, et quelques sénateurs des plus considérables. Il les demanda pour ses lieutenans, sous prétexte d'avoir besoin de personnages aussi consommés dans l'art de la guerre : mais, dans le fond, il n'avoit en vue que de les associer à ses brigandages, et de se mettre à couvert, sous leur nom et par leur crédit, de toute recherche.

Cependant ce ne fut pas sans beaucoup de surprise et d'inquiétude que Jugurtha apprit des nouvelles de cet armement. Il s'étoit toujours flatté que le meurtre d'Adherbal ne lui

coûteroit que de l'argent. Il envoya aussitôt, à Rome, son fils, comme un gage de sa fidélité et de sa soumission; et il le fit accompagner par deux ambassadeurs chargés d'une partie de ses trésors, dont ils avoient ordre de lui acheter encore de nouveaux protecteurs. Mais les crimes de Jugurtha avoient fait trop d'éclat, pour que le sénat pût les dissimuler davantage. Au milieu d'une corruption aussi générale, et telle que nous venons de la représenter, on voyoit encore de la dignité en ce qui regardoit les affaires publiques. On ne pouvoit plus même prendre son parti ouvertement, sans se déshonorer : aussi, d'un commun avis, il fut ordonné, à son fils et à ses ambassadeurs, de sortir de l'Italie en dix jours, à moins qu'ils ne fûssent venus pour remettre le royaume de Numidie, et la personne même de Jugurtha, en la disposition de la république. Ce décret leur fut signifié; et ils furent obligés de s'en retourner, sans avoir pu entrer dans Rome.

An de Rome. 641.

Sitôt que les levées furent prêtes, Calpurnius les fit embarquer à Rhège. Elles passèrent d'Italie en Sicile, et de Sicile en Afrique. Le consul n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il attaqua vivement les États de Jugurtha. Ses troupes se répandent dans le pays, mettent tout à feu et à sang. Il forme ensuite des sièges, prend des villes, et

An de Rome. 641.

fait des prisonniers. Pour soutenir sa réputation, ou, peut-être, pour se faire acheter plus chèrement du roi de Numidie, il pousse la guerre avec vigueur, et répand la terreur de ses armes de tous côtés. Le Numide, redoutant les suites de cette guerre, a recours à ses armes ordinaires. Il fait couler des sommes considérables jusques dans la tente du général Romain. Des émissaires secrets font le marché; Scaurus entre dans cette honteuse négociation, et partage, avec Calpurnius, l'argent de Jugurtha. Pour éblouir le public, on fait un traité solemnel : le roi de Numidie se soumet, en apparence, aux ordres du sénat; il livre ses places, ses chevaux, ses éléphans, et des sommes considérables d'argent. Il paroît s'abandonner, lui-même, à la discrétion des Romains, vient au camp sans gardes, et sans aucune marque de sa dignité : mais il avoit pris la précaution de se faire donner des otages (1); et, après que le général des Romains se fut retiré de ses États, il rentra dans ses places. On lui renvoya, pour de l'argent, jusqu'à ses chevaux et ses éléphans; et, à la faveur de cette fausse paix, il jouit paisiblement du fruit de son crime, et de l'assassinat d'Adherbal. On apprit, à Rome, avec autant de

(1) Tit. Liv. ep. 64.

honte que de douleur, cette nouvelle prostitution : tout le monde se plaignoit que la majesté du peuple Romain avoit été violée. Memmius, un des tribuns du peuple, en prit occasion de se déchaîner contre le sénat. « L'intégrité, dit-« il, a disparu dans cet Ordre : on n'y trouve « plus de justice ; l'argent est le tyran de Rome ; « et le peuple n'a que trop éprouvé que les « grands et la noblesse n'ont point d'autre di-« vinité. Ils trafiquent publiquement de leur « foi et de leur honneur. La gloire et les intérêts « de l'État sont tombés en commerce. On a « trahi la majesté de l'empire ; on a vendu la « république, dans l'armée et dans Rome même. « Opimius, l'assassin de Caïus, le meurtrier de « trois mille de ses concitoyens, ce tyran de sa « patrie, les mains encore souillées du sang du « peuple et de ses tribuns, les a remplies de l'or « et de l'argent du perfide Jugurtha. Calpurnius « et Scaurus ne sont peut-être pas plus inno-« cens. On nous dit que le Numide s'est rendu « à la république ; qu'il a livré ses places, ses « troupes, et ses éléphans ; éclaircissez cette vé-« rité ; faites venir à Rome Jugurtha. S'il est vrai « qu'il se soit rendu de bonne foi, il obéira à « vos ordres ; et, s'il n'y obéit pas, vous jugerez « aisément que ce qu'on appelle un traité, n'est « qu'une collusion de ce prince artificieux avec

An de Rome. 642.

An de Rome. 642.

« nos généraux : traité qui n'aura produit, pour « lui, que l'impunité de ses crimes, des richesses « honteuses pour ceux qui étoient chargés des « ordres du sénat, et un déshonneur éternel pour « la république. »

Ce discours réveille toute l'animosité publique. Opimius est cité devant l'assemblée du peuple. On lui fait son procès; il est banni, de Rome, par un décret solemnel. Le souvenir de ses cruautés, dit Velleïus Paterculus, fit qu'il n'y eut pas un plébéien qui eût pitié de sa disgrace; et il fut obligé, ajoute Plutarque, de passer sa vieillesse dans le déshonneur et dans la honte que lui avoient attirés son avarice et sa corruption.

Cassius, qui étoit alors préteur, en vertu du même décret du peuple, passa, en Afrique, pour amener Jugurtha à Rome. Il lui donna, pour sa sûreté, la foi publique. Mais ce prince avoit encore plus de confiance en son argent; et il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il gagna, par de riches présens, un tribun du peuple, appellé Bebius; il se présenta, ensuite, devant l'assemblée. Memmius lui reprocha son ingratitude pour la Maison de Micipsa, son ambition excessive, sa cruauté, le meurtre de ses deux frères adoptifs, sa désobéissance pour les ordres du sénat, et son intelligence

secrette avec ceux qui en étoient chargés, encore plus criminelle et plus odieuse à la république. An de Rome. 642.

Le tribun ajouta qu'encore que le peuple n'ignorât pas le nom de ses complices, et le prix de leur prostitution, il vouloit cependant en être instruit par sa bouche; qu'il peut tout espérer de la foi et de la clémence des Romains, s'il dit la vérité; mais que, s'il la cache ou la déguise, il se perd sans ressource: et, là-dessus, il le somme de répondre, article par article, aux différens chefs d'accusation qu'il avoit encore moins préparés contre lui, que contre les sénateurs et les commissaires qui s'étoient laissé séduire par son argent.

Mais Bebius, venant au secours de Jugurtha, lui défendit de répondre sans en alléguer aucune raison. Tout le monde est surpris de l'impudence de ce tribun. Cependant il persiste obstinément dans son opposition; et le peuple, trahi par un de ses magistrats, voit rompre l'assemblée, sans éclaircissement. Justement irrité de cette collusion, et de l'opposition de Bebius, il la regarde comme l'effet d'une nouvelle corruption; et on ne parle pas moins que d'arrêter le roi de Numidie, et de donner sa couronne à un autre petit-fils de

An de Rome. 642. Massinissa, qui, redoutant la cruauté de Jugurtha, s'étoit réfugié, à Rome, depuis la mort d'Adherbal.

Jugurtha, alarmé de ces bruits, trouve des assassins qui le défont de ce rival. Mais l'un de ces meurtriers ayant été arrêté, le perfide Africain, convaincu d'une action si noire par la déposition de cet assassin, et peut-être n'ayant plus assez d'argent pour être innocent, reçoit ordre du sénat de sortir incessamment de Rome. Il partit aussitôt, apparemment dans la crainte d'être arrêté. On dit qu'étant hors des portes de Rome, il s'écria, en la regardant : « O ville vénale! tu serois bientôt « esclave, s'il se trouvoit marchand assez riche « pour t'acheter. »

Comme ce prince étoit venu à Rome sur la foi publique, on le laissa retourner paisible-
643. ment dans ses États. Mais il fut bientôt suivi par le consul Albinus, qui avoit ordre de lui faire la guerre sans relâche, s'il ne remettoit sa personne et son royaume au pouvoir du peuple Romain. Albinus, étant arrivé en Afrique, commença à faire la guerre avec succès; et il eût bien souhaité de la pouvoir finir, avant que son consulat fût expiré. Jugurtha, au contraire, qui n'avoit d'espérance que dans le changement des généraux, et qui attendoit

tout du bénéfice du temps, ne songeoit qu'à amuser le consul, et à tirer les choses en longueur. An de Rome. 643.

Tantôt il promettoit de se rendre; une autrefois, il témoignoit qu'il quitteroit la vie, plutôt que la couronne. On le voyoit fuir devant les Romains; et, peu de jours après, il venoit les attaquer jusques dans leur camp. Il y faisoit passer, ensuite, des courriers et des négociateurs: c'étoient, tous les jours, de nouvelles propositions. Le consul, embarrassé dans cet abyme de négociations, dont il ne voyoit point le fond, ne faisoit, pour ainsi dire, ni la guerre ni la paix. Et le temps des comices étant venu, il fut obligé de quitter l'Afrique, et de se rendre, à Rome, pour présider à l'élection de nouveaux consuls; et il partit, après avoir donné le commandement de l'armée à Aulus, son lieutenant et son frère.

C'étoit tout ce que Jugurtha pouvoit souhaiter de plus avantageux. On lui laissoit à combattre un capitaine sans valeur et sans science militaire, et qui n'avoit, pour toute considération, que la qualité de frère du général. Beaucoup de présomption lui cachoit son incapacité; et une avarice sordide lui fit faire autant de fautes que d'entreprises.

An de Rome. 643.

Au milieu de l'hyver, il tira ses troupes de leurs quartiers, pour assiéger Suthul, une des plus fortes places de la Numidie, où Jugurtha tenoit une partie de ses trésors. C'étoit le leurre qui l'y attiroit; mais la proie étoit enfermée dans un château situé sur la croupe d'une montagne, et environné de marais, que les pluies et les neiges fondues avoient rendus impraticables.

Aulus, aveuglé par son avarice, ne laisse pas d'en former le siège. Jugurtha, ravi qu'il se fût attaché à une entreprise aussi difficile, lui fait faire différentes propositions, comme s'il eût redouté le succès de ses armes. Pour entretenir sa présomption, il lui envoyoit, de temps en temps, des députés qui lui demandoient la paix, avec des termes aussi soumis que s'il eût déjà été maître de toute la Numidie. Il ne laissa pas de faire avancer son armée, comme s'il eût voulu tenter de jetter du secours dans la place; mais il avoit donné ordre, à ses officiers, d'affecter une contenance mal assurée.

Aulus, qui se flattoit d'avoir répandu la terreur parmi les Numides, marche, à eux, comme à une victoire certaine. Jugurtha, pour entretenir son erreur et sa confiance, feint de prendre la fuite. Ses troupes s'éloignent

avec précipitation. Le général Romain les poursuit avec ardeur; et tout ce qu'il craint, c'est que Jugurtha ne lui échappe. Mais l'habile Numide, qui connoissoit le pays, l'attire, et le conduit insensiblement dans des défilés dont il avoit fait occuper les avenues; et Aulus se trouve pris et vaincu, pour ainsi dire, avant que d'avoir vu l'ennemi.

An de Rome. 643.

L'incertitude et la terreur se répandent dans ses troupes. Les Numides chargent les Romains en tête et en queue; on fait tomber, sur eux, une grêle de flèches. Les uns sont tués; d'autres cherchent une issue et le moyen de s'enfuir. Mais, de quelque côté qu'ils tournent, ils rencontrent l'ennemi et la mort. Enfin le général Romain, avec ses principaux officiers, gagne le sommet d'une montagne, où Jugurtha, qui sçavoit bien qu'il ne pouvoit lui échapper, le laisse passer la nuit. Le jour découvre sa disgrace, dans toute son étendue. Il voit une partie de ses troupes taillées en pièces, et l'autre assiégée par un ennemi maître du pays et victorieux; il fallut entrer en composition. Jugurtha feint de ne vouloir pas se servir de tous ses avantages. Il donne la vie et la liberté aux Romains; mais à condition qu'ils passeront sous le joug : cérémonie ignominieuse, par laquelle les vainqueurs

An de Rome. 643. sembloient attacher une honte éternelle à la disgrace des vaincus. Il exige encore, du général et des principaux officiers, une promesse solemnelle que les Romains ne le troubleroient jamais dans la possession du Royaume de Numidie. Aulus, aussi lâche que présomptueux, souscrit à tont; et on voit un Romain craindre plus la mort, que la perte de son honneur.

Le sénat n'eut pas plutôt appris un traité si honteux, qu'il le cassa. On rappella Aulus; et Metellus, désigné consul, fut chargé de la guerre de Numidie. C'étoit un sénateur des premières familles de Rome, grand capitaine, homme de bien, d'une vertu et d'une probité reconnues, qui, quoique d'un parti opposé à celui du peuple, lui étoit aussi agréable qu'aux nobles mêmes, dont il étoit l'ornement et le plus ferme soutien.

Les Romains, faisant réflexion sur ses grandes qualités, et particulièrement sur ce qu'il étoit incorruptible, ne doutèrent plus de la défaite de Jugurtha, qui ne s'étoit soutenu, jusqu'alors, que par ses artifices, et l'avarice
644. des chefs qu'on lui avoit opposés. Metellus assemble ses troupes, fait de nouvelles levées, des magasins de vivres, d'armes, et de munitions, et il part pour la Numidie, accompagné

de Caïus Marius, que le peuple lui avoit donné pour un de ses lieutenans. An de Rome. 644.

Marius étoit né dans un village proche d'Arpinum, de parens pauvres, et qui gagnoient leur vie du travail de leurs mains. Il avoit été élevé dans les travaux rustiques; et ses mœurs étoient aussi féroces, que son visage étoit affreux. C'étoit un homme d'une grande taille, d'une force de corps extraordinaire, courageux, et soldat avant que d'avoir porté les armes. Il entra, de bonne heure, dans les armées; et il s'y distingua par des actions d'une rare valeur, et sur-tout par une pratique exacte de la discipline militaire. Il cherchoit, dans toutes les occasions, des périls dignes de son courage; et les plus longues marches et toutes les fatigues de la guerre ne coûtoient rien à un homme élevé durement. On remarqua toujours, dans sa conduite, un extrême éloignement des voluptés; et, depuis son élévation, il ne parut sensible qu'à l'ambition et à la vengeance : passions qui coûtèrent tant de sang à la république. Il passa par tous les degrés de la milice; et ces différens grades furent toujours la récompense d'autant d'actions où il s'étoit signalé. Quand il demanda, au peuple, la charge de tribun dans une légion, la plupart de ses concitoyens ne connoissoient pas son

An de Rome. 644.

visage; mais son nom n'étoit ignoré de personne; et, à la faveur d'une réputation si bien établie, il emporta cet emploi sur plusieurs patriciens qu'il avoit pour compétiteurs. Metellus, si bon juge de la valeur, le poussa, depuis, aux premières charges de l'armée; et il parvint, par sa protection, jusqu'à la dignité de tribun du peuple. Ce fut dans cette place qu'il commença à découvrir son ambition, et la haine violente qu'il portoit au parti de la noblesse. Il déclamoit, incessamment, contre le luxe des sénateurs; et, quoiqu'il ne fût pas éloquent, il ne cessoit de représenter au peuple, avec une voix forte et tonnante, combien il lui devoit être honteux de n'oser confier le commandement des armées, et les principales dignités de l'État qu'à des nobles; que ces hommes avares et ambitieux se les étoient comme appropriées; qu'à la faveur de leur crédit, ils se les remettoient de main en main; et que, pendant qu'ils en étoient revêtus, ils y exerçoient, impunément, toute sorte de brigandages.

Marius, pour déconcerter leurs brigues et leurs liaisons, proposa une nouvelle loi, et une nouvelle manière de donner les suffrages dans les élections des magistrats curules.

Cotta, qui étoit alors consul, et qui pénétra ses vues, s'opposa à la publication de la loi; et le nouveau tribun fut même cité au sénat, pour y rendre compte de sa conduite. Marius s'y présenta; et, au lieu de se déconcerter, comme auroit pu faire un homme de si basse naissance, et nouveau dans les affaires, il menaça fièrement le consul de le faire arrêter, s'il ne levoit son opposition. Il se tourna ensuite du côté de Metellus, qui, jusqu'alors, lui avoit servi de patron, comme s'il eût voulu l'engager à se déclarer en sa faveur. Mais Metellus, ayant désapprouvé publiquement sa conduite, Marius, sans égard pour un sénateur à qui il devoit sa fortune, commanda, sur-le-champ, à ses officiers de l'arrêter: et il auroit été conduit en prison avec Cotta, si ce consul n'avoit levé son opposition. Marius, à l'issue du sénat, retourna à l'assemblée du peuple, où il fit confirmer sa loi. Le peuple, charmé de sa fermeté, lui donna de grandes louanges; et il le nomma, depuis, pour aller en Numidie, en qualité de lieutenant de Metellus. Ce général, qui préféroit l'intérêt de sa patrie à un ressentiment particulier, s'en servit avec la confiance que méritoient sa valeur et sa capacité. Cette confiance ne fut point trompée; et Marius fut

An de Rome. 644.

An. de Rome. 644.

considéré, dans la suite, comme le plus sûr instrument de ses victoires (1). Metellus, arrivé en Afrique, s'appliqua d'abord à rétablir la discipline militaire dans les troupes qu'Aulus lui remit; il marcha, ensuite, contre Jugurtha; gagna deux batailles contre ce prince; lui enleva ses principales places (2); et, après l'avoir poursuivi de province en province, il le poussa jusqu'à l'extrémité de ses États. Jugurtha, n'ayant plus ni forces à opposer à la puissance de Metellus, ni place où il pût se réfugier, demanda à traiter, et offrit de se soumettre à toutes les conditions, qu'il plairoit au général des Romains de lui prescrire. Metellus lui ordonna, d'abord, de payer 200,000 livres (3) d'argent, pour les frais de la guerre; de lui livrer tous ses éléphans, et une certaine quantité d'armes et de chevaux: ce qu'il exécuta ponctuellement. Le consul demanda, ensuite, qu'il lui remît les transfuges et les déserteurs. Jugurtha obéit encore, et livra ceux qu'il put faire arrêter. Mais, quand il lui fut enfin ordonné de se rendre lui-même à Tisidium,

(1) Val. Max. lib. II, cap. 7, art. 2. — Front. Stratag. lib. IV, cap. 1, art. 2. — Florus, lib. III, cap. 1. — (2) Oros. lib. V, c. 15. — Sallust. Bell. Jugurth. cap. 44. — (3) Quatre cent mille marcs.

pour y recevoir les ordres qu'on auroit à lui donner, pour lors il commença à balancer; et il passa plusieurs jours, sans se pouvoir déterminer. Le souvenir de ses crimes, la crainte qu'on ne voulût venger la mort des princes Adherbal et Hiempsal, les charmes du pouvoir souverain, et l'horreur de tomber du trône dans la servitude, l'engagèrent à tenter encore le sort des armes; et, quoiqu'il se fût dépouillé de ses principales forces, il crut qu'il lui en restoit encore assez pour traîner la guerre en longueur, ou, du moins, pour reculer sa perte de quelque temps. Ainsi il rompt la négociation, assemble de nouvelles troupes, fortifie de petites places qui lui restoient à l'extrémité de son royaume, et tâche de surprendre celles dont les Romains s'étoient rendus maîtres.

An de Rome. 644.

Metellus avoit mis garnison dans Vacca, une des plus grandes et des plus riches villes de la Numidie; et il en avoit donné le gouvernement à Turpilius Silanus, son ami et son hôte, mais qui n'étoit pas citoyen Romain. Turpilius, homme de bien, sans orgueil et sans avarice, n'oublia rien pour apprivoiser ces barbares, et leur faire goûter la douceur de son gouvernement. Tous les habitans se louoient également de sa justice et de sa mo- 645.

An de Rome. 645.

dération; mais l'amour si naturel de la patrie, l'attachement pour leur souverain, et la haine du joug étranger, prévalurent sur l'estime qu'ils avoient pour Turpilius. Les principaux de la ville se laissent gagner par Jugurtha; ils prennent ensuite l'occasion d'une fête publique, pour inviter les officiers à manger chez eux. Chacun poignarde son hôte; et, à la faveur de ce tumulte, Jugurtha entre dans la ville, et taille en pièces la garnison Romaine. Turpilius échappa, seul, à ce massacre, par la reconnoissance des habitans, qui le demandèrent à Jugurtha, et qui le firent conduire jusqu'au camp des Romains, où il rendit compte de sa disgrace.

Quoique Metellus fût persuadé qu'il étoit plus malheureux que criminel, il ne put se dispenser de le faire arrêter. On le mit aussitôt au Conseil de guerre. Marius, pour chagriner son général, se rend la partie de Turpilius; l'accuse d'avoir vendu la place; et il pousse cette affaire si vivement, qu'il le fait condamner à mort. Ce ne fut qu'après que Metellus eut repris Vacca, qu'on fut instruit de l'innocence de Turpilius, et de la trahison des habitans. Tout le monde le plaignit; les amis du général Romain s'affligeoient, avec lui, du supplice d'un homme, qu'il avoit jugé digne de son amitié. Il n'y eut que Marius, qui,

cherchant à se signaler par une haine déclarée contre son général, se réjouissoit publiquement de la mort de Turpilius; et il se vantoit insolemment qu'il avoit trouvé le secret d'attacher, à Metellus, un remords et une furie vengeresse, qui lui demanderoient, incessamment, le sang innocent de son hôte et de son ami. Marius, dévoré d'ambition, n'affectoit cette haine publique contre un noble des premiers du sénat, que pour acquérir de la considération dans le parti qui lui étoit opposé. Il ne s'étoit pas plutôt vu lieutenant du consul, qu'il aspira à sa place; et, pour y parvenir, il n'oublioit rien pour se donner une grande réputation. Il étoit de toutes les entreprises; il vouloit mener tous les partis; et, soit dans les conseils, soit dans les sièges et les batailles, personne ne fit voir ni des vues plus justes, ni plus de courage et de valeur. On admiroit, en même temps, cette tempérance et cette frugalité, dont il ne se démentit jamais. Vêtu et nourri comme un simple soldat, on voyoit un officier général manger du même pain qu'on distribuoit aux légionnaires, coucher à terre, ou sur une simple paillasse, et le premier au travail, soit qu'il fallût ouvrir une tranchée, ou fortifier le camp.

An de Rome. 645.

Cependant, comme le temps de l'élection

An de Rome. 645.

des consuls approchoit, et qu'il aspiroit ouvertement à cette grande dignité, il fait publier à Rome, par ses émissaires, que Metellus prolongeoit la guerre, pour faire durer son empire et sa domination; que ce patricien, fier de sa haute naissance, avoit plus de faste que de véritable mérite; que sa lenteur naturelle, augmentée par l'âge, donnoit lieu à un ennemi vigilant et actif de traverser ses marches; qu'on ne verroit point la fin de cette guerre, si on ne changeoit de général; et que, pour lui, si on lui donnoit seulement la moitié des troupes qui composoient l'armée de Metellus, il s'engageoit, dans une seule campagne, d'amener, à Rome, Jugurtha mort ou vif. Les tribuns du peuple, ravis de trouver un homme de ce mérite, pour l'opposer, dans l'élection, aux nobles qui prétendoient au consulat, font des brigues en sa faveur. Les chefs des tribuns sont gagnés sans peine; on s'assure du plus grand nombre des suffrages, et on publie hautement, dans Rome, que, malgré tout le crédit des grands, le consulat sortira, dans cette élection, de l'Ordre des patriciens. Marius, informé de ces favorables dispositions, demande son congé, à Metellus, pour aller en personne, suivant la loi, demander cette dignité, qu'on ne conféroit jamais aux absens. Metellus fut surpris, et

même indigné qu'un homme de si basse naissance eût de si hautes prétentions; et, quoique ce général fût plein d'honneur, et digne de sa réputation, Salluste prétend qu'il n'étoit pas exempt de cet orgueil, inséparable d'une grande naissance. Ce fut dans cet esprit qu'il répondit à Marius, avec une espèce de raillerie, mêlée de mépris : « Qu'il lui conseilloit d'attendre, « pour demander le consulat, que le jeune « Metellus, son fils, fût assez âgé pour pouvoir « être son collègue; » ce fils de Metellus n'avoit pas encore vingt ans, et servoit actuellement dans l'armée de son père; on sçait que, dans l'usage ordinaire, il en falloit avoir au moins quarante-trois, pour parvenir au consulat. Marius, sans paroître offensé d'une réponse si piquante, sollicite de nouveau son congé, l'obtient, et arrive, à Rome, avant le jour des comices. Un des tribuns le présente dans la première assemblée. Marius, sous prétexte de rendre compte, au peuple, de la guerre de Numidie, n'eut point de honte, pour s'élever, d'abaisser les grandes actions de son général (1). Il s'attribua l'honneur de tous les bons succès; et, à l'entendre, il sembloit que Metellus, si grand capitaine, n'eût contribué aux victoires

An de Rome. 645.

(1) Cicer. offic. lib. III, cap. 20.

nom et de
des traits
prolongeoit
plus long-temps
…ent, ou par sa len-
…a manière timide et
…isoit cette guerre, on
… qui songeoit moins à
… n'être pas vaincu; que
…oissoit le pays, et qui se
… plus vigoureux que Metellus,
…ns une seule campagne, de
… vif ou mort, ou de le forcer
…midie et de toute l'Afrique. Le
…venu en sa faveur, et charmé
…, lui donna de grandes louanges;
… regarda comme des gages du con-
…n. Ce n'est pas qu'il ne s'y trouvât
…bstacles, sur-tout de la part de la
…i ne pouvoit consentir qu'un hom-
…basse naissance remplît la première
… la république : on l'auroit fait plus
… général de l'armée de Numidie; mais,
…s deux emplois étoient inséparables,
…ommandement des armées apparte-
…oit, aux consuls, on fit enfin Marius
…ur le pouvoir faire général de l'ar-
Numidie.

Le nouveau consul, enivré de sa grandeur, donna l'essor, pour ainsi dire, à la haine qu'il avoit toujours conservée contre le corps de la noblesse. Il l'insultoit dans tous ses discours, et il se vantoit que la dignité qu'il venoit d'obtenir, étoit une victoire que le peuple Romain avoit remportée sur les grands, par son courage et par sa valeur. « Ils méprisent ma nais« sance, disoit-il, et je méprise leur orgueil et « leur mollesse. Ils me reprochent ma pauvreté, « si recommandable parmi nos ancêtres; et je « leur reproche, avec bien plus de justice, leur « avarice, à laquelle on les voit, tous les jours, « sacrifier leur foi, leur honneur, la gloire et « les intérêts de la république. Ils envient la di« gnité que les suffrages du peuple et des gens « de bien m'ont donnée : que n'envient-ils aussi « mes travaux guerriers, les périls où je me suis « tant de fois exposé, et les blessures que j'ai « reçues dans les combats? Je ne suis parvenu « au commandement, que par une longue « obéissance; et ils veulent commander, sans « avoir obéi, et sans autre mérite que celui de « leur naissance. S'ils font des fautes, s'ils se « laissent surprendre par les ennemis, le crédit, « la cabale de leurs parens, le grand nombre « de leurs créatures couvrent tout. On dissi« mule, on déguise les pertes qu'ils font, ou on

An de Rome. 646.

An de Rome. 645.

qu'on avoit remportées, que de son r. La vé-
ses auspices. Il mêla, à tout cela. ...rment
pleins de malignité : Que Metellus p... leurs es-
la guerre, soit pour faire durer plus ... me man-
l'honneur du commandement, ou ...s les char-
teur ordinaire; que, dans la mani... images, les
incertaine dont il conduisoit cett... nes ancêtres.
ne voyoit qu'un homme qui son... i-même; et
la finir et à vaincre, qu'à n'être p... ans mon cou-
pour lui, qui connoissoit le p...nt de la parole
sentoit plus actif et plus vigoureu... angereux, qui
il s'engageoit, dans une seule ...es paroles, la
prendre Jugurtha vif ou mort, ...acheté. Elevé,
de sortir de Numidie et de tou... ans un camp,
peuple, déjà prévenu en sa f... militaire, je n'ai
de son audace, lui donna de ... de mon épée.
et Marius les regarda comm... l'instruction et
sulat prochain. Ce n'est pas ... soldats. C'est
de grands obstacles, sur-to... ...eçons, que nous
noblesse, qui ne pouvoit c... ...ement, la guerre
me de si basse naissance ...mmandement de
dignité de la république ... avez ôté le prin-
volontiers général de l'ar... a la victoire. Ce
comme ces deux emploi... l'art militaire,
et que le commandeme... nt leur honteuse
646. noit, de droit, aux cons... cette guerre si
consul, pour le pouvo...
mée de Numidie. ... la confiance du

An de Rome. 646.

nanda des re-
lui fût permis
des nations su-
ique. On lui ac-
plébiscites qu'il
ut le petit peuple,
le son Ordre, cou-
pour se faire enrôler.
ivre : on croit la vic-
grand général; et le
te de revenir bientôt,
de butin.
éremment, sous ses En-
i se présentent, ceux même
quantité de bien prescrite
être enrôlés dans la milice
consul, dévoré d'ambition,
vastes projets, n'étoit pas
r ces sortes de gens sans bien
t qui ne pouvoient subsister
tection. Il s'embarqua ensuite
lles levées, et arriva bientôt en

apprit qu'avec un violent chagrin
it donné un successeur, sur-tout
onjoncture où la guerre paroissoit
ie, et où il ne restoit plus qu'à se
itre de places peu importantes. On

An de Rome. 646.

« les rejette sur des officiers subalternes. La vé-
« rité ne perce jamais ces nuages, que forment
« l'autorité des grands et la flatterie de leurs es-
« claves. Pour moi, tous ces secours me man-
« quent; je n'ai point de parens dans les char-
« ges; je ne sçaurois représenter les images, les
« consulats et les triomphes de mes ancêtres.
« Mon unique ressource est en moi-même; et
« je ne puis trouver d'appui que dans mon cou-
« rage. J'avoue même que le talent de la parole
« me manque; j'ignore cet art dangereux, qui
« apprend à couvrir, sous de belles paroles, la
« honte d'actions remplies de lâcheté. Elevé,
« dès ma plus tendre jeunesse, dans un camp,
« et nourri dans la discipline militaire, je n'ai
« appris qu'à me servir utilement de mon épée.
« Voilà mon unique étude, et l'instruction et
« l'exemple que je donnerai à mes soldats. C'est
« en pratiquant de pareilles leçons, que nous
« espérons terminer, promptement, la guerre
« de Numidie. En ôtant le commandement de
« l'armée aux grands, vous avez ôté le prin-
« cipal obstacle qui s'opposoit à la victoire. Ce
« n'est que leur ignorance dans l'art militaire,
« leur présomption, et sur-tout leur honteuse
« avarice, qui ont fait durer cette guerre si
« long-temps. »

Marius, ayant augmenté la confiance du

An de Rome. 646.

peuple, par ces discours, lui demanda des recrues pour les légions, et qu'il lui fût permis de tirer des troupes auxiliaires des nations sujettes, ou alliées de la république. On lui accorda autant de décrets et de plébiscites qu'il voulut. Le peuple, et sur-tout le petit peuple, charmé d'avoir un consul de son Ordre, courut, avec empressement, pour se faire enrôler. Tout le monde le veut suivre : on croit la victoire assurée sous un si grand général; et le nouveau soldat se flatte de revenir bientôt, dans sa patrie, chargé de butin.

Marius reçoit, indifféremment, sous ses Enseignes, tous ceux qui se présentent, ceux même qui n'avoient pas la quantité de bien prescrite par les lois, pour être enrôlés dans la milice Romaine. Mais ce consul, dévoré d'ambition, et qui cachoit de vastes projets, n'étoit pas fâché de s'attacher ces sortes de gens sans bien et sans aveu, et qui ne pouvoient subsister que par sa protection. Il s'embarqua ensuite avec ses nouvelles levées, et arriva bientôt en Afrique.

Metellus n'apprit qu'avec un violent chagrin qu'on lui eût donné un successeur, sur-tout dans une conjoncture où la guerre paroissoit presque finie, et où il ne restoit plus qu'à se rendre maître de places peu importantes. On

An de Rome. 646. prétend que cet homme, si grand et si sage, ne put s'empêcher de verser des larmes, aux premières nouvelles qu'il en reçut. Salluste, dont j'ai tiré la plupart de ces évènemens, rapporte que cette injure, si sensible à un général, auroit fait moins de peine à Metellus, si le choix de la république étoit tombé sur un autre que sur Marius, qu'il regardoit toujours comme sa créature, et comme un ingrat qui n'avoit décrié sa conduite, que pour s'élever sur les ruines de sa réputation. Comme il ne put se résoudre à voir un homme qui lui étoit si odieux, il chargea Rutilius, un de ses lieutenans, de remettre son armée à Marius; et il partit ensuite pour Rome, où il arriva très promptement.

Son retour, et le compte qu'il rendit du succès de ses armes, les villes qu'il avoit prises, les provinces qu'il avoit conquises, et les batailles qu'il avoit gagnées, tout cela fit tomber et dissipa les mauvais bruits que Marius avoit répandus contre lui. On vit renaître l'estime et le respect que le peuple avoit pour ce grand homme. Velleïus Paterculus (1) nous apprend qu'on lui décerna, tout d'une voix, l'honneur du triomphe, avec le surnom de Numidique;

(1) Lib. II, cap. 11.

et on remarqua, dit cet historien, que, dans le même temps, il y avoit à Rome, plus de douze magistrats de la même Maison que Metellus, qui, en moins de douze ans, avoient été élevés aux premières dignités de la république: les uns au consulat, d'autres à la censure, et plusieurs qui avoient ajouté, à ces dignités, la gloire du triomphe. An de Rome. 646.

Marius, étant débarqué sur les côtes d'Afrique, y vit arriver, peu après, Cornelius Sylla, son questeur, qui lui amena un puissant corps de cavalerie, qu'il avoit levé chez les Latins. Les questeurs étoient les trésoriers généraux de la république. On les croit aussi anciens que la fondation de Rome. D'autres renvoyent leur origine aux consuls, comme nous l'avons déjà dit. Il y en avoit deux qui restoient toujours à Rome; et on y en ajouta d'abord deux autres, et ensuite un plus grand nombre, qui accompagnoient, ordinairement, les généraux à l'armée. Il falloit avoir, au moins, dix ans de service pour parvenir à cet emploi; et, quoique les questeurs n'eussent aucune jurisdiction dans la ville, ils ne laissoient pas d'avoir des commandemens particuliers à l'armée. D'ailleurs, comme tout semble dépendre de ceux qui ont l'administration des finances, on vit des consulaires briguer cet emploi. Titus Quintius

An de Rome. 646.

d'abord, à mériter l'estime des gens de guerre, par son assiduité à toutes les fonctions militaires : soit qu'il fallût combattre, ou se retrancher, on le trouvoit par-tout. Il couroit dans les endroits où il y avoit le plus de péril, avec la même gaieté que ceux qui en reviennent. Une noble émulation lui faisoit demander les emplois les plus dangereux ; et il ne fut pas long-temps sans acquérir également l'estime du général et des soldats. Marius même lui donna, dans la suite, un corps de troupes séparé, qu'il commandoit en chef. Je n'entrerai dans le détail de cette guerre, qu'autant que cela peut servir à lier les différentes parties de mon sujet. Il suffit de remarquer, que Jugurtha, avant l'arrivée de Marius en Afrique, poussé à l'extrémité de ses États, par Metellus, s'étoit fait un protecteur et un allié d'un roi voisin, appellé Bocchus. Ce fut contre ces deux princes que Marius eut affaire. Il prit Capsa, grande ville et fort peuplée ; il se rendit maître, ensuite, de cette forteresse, devant laquelle Aulus Albinus avoit échoué (1). On en vint bientôt aux mains. Les deux rois, à la faveur d'une marche dérobée, surprennent les Romains, les attaquent de nuit,

(1) Orosius, lib. V, cap. 15.

portent par-tout la terreur, tuent beaucoup de monde, et auroient remporté une victoire complette, si les ténèbres leur avoient permis de connoître tout leur avantage, et d'en profiter (1). Marius eut bientôt sa revanche; et, presque avant qu'on eût sçu, à Rome, l'échec qu'il avoit reçu dans la première occasion, on y apprit qu'il avoit défait les deux rois, dans deux batailles décisives, et qu'il les avoit mis, l'un et l'autre, hors d'état de tenir la campagne. An de Rome. 646.

Bocchus, ayant éprouvé, dans ces deux combats, la valeur et la fortune des Romains, ne jugea pas à propos de hazarder sa couronne pour défendre celle de son allié : il résolut de faire sa paix, et il envoya des ambassadeurs, jusqu'à Rome, pour la demander.

Ces ambassadeurs, étant admis dans le sénat, dirent que le roi, leur maître, avoit été surpris par les artifices de Jugurtha; qu'il se repentoit d'un pareil engagement, et qu'il demandoit l'alliance et l'amitié des Romains. On leur répondit en ces termes :

« Le sénat et le peuple Romain n'oublient ni « les services, ni les injures : puisque Bocchus

(1) Plut. in Mario. — Sall. Bell. Jugurth. cap. 97 et seq. — Oros. — Eutr. — Flor.

An de Rome, 646.

« se repent de sa faute, ils lui en accordent le « pardon ; et, pour ce qui est de la paix et de « leur alliance, il les obtiendra, quand il les « aura méritées. » Bocchus, embarrassé d'une pareille réponse, fit demander secrettement, à Marius, de lui envoyer son questeur. Sylla le fut trouver : on traita de différens moyens qui pouvoient servir à établir la paix : « Vous n'en « avez point d'autre, dit Sylla à Bocchus, que « de nous livrer Jugurtha. Par-là, vous répa- « rerez l'imprudence et les malheurs de votre « premier engagement ; et ce sera le prix de « notre alliance et de notre amitié. » Bocchus se récria d'abord contre cette proposition ; et il représenta, à Sylla, qu'une pareille infidélité envers un prince à qui il avoit donné sa foi, attacheroit une honte éternelle à sa mémoire. Ce fut le sujet de différentes conférences qui se firent entre ce roi et le questeur des Romains. Mais Sylla, qui étoit pressant et éloquent, revint si souvent à la charge ; et il sçut si bien lui représenter qu'il n'y avoit qu'un grand service qui pût balancer le tort qu'il avoit eu de se déclarer contre les Romains, qu'il le détermina enfin à lui livrer Jugurtha. Ce prince fut trahi et arrêté, sous prétexte d'une conférence que Bocchus lui avoit demandée : on le chargea de chaînes ; on le livra à Sylla, qui le remit ensuite

à Marius, son général; et, par la captivité de ce malheureux prince, la guerre de Numidie fut finie. An de Rome. 647.

Une aussi heureuse nouvelle ne pouvoit venir, à Rome, plus à propos. On venoit d'y apprendre qu'une multitude prodigieuse de barbares, sortis du Nord, s'avançoient du côté du Midi, et menaçoient toute l'Italie. On résolut de leur opposer Marius, qui jouissoit actuellement de cette faveur et de ces applaudissemens que donne une victoire récente. On le nomma 649. consul pour la seconde fois, contre la disposition des lois, qui ne permettoient pas d'élire un absent pour consul, et qui exigeoient même dix ans d'intervalle entre deux consulats. On ajouta à ces graces, si pleines de distinction, le gouvernement de la Gaule Narbonnoise; et on lui décerna, en même temps, les honneurs du triomphe. Jugurtha, chargé de chaînes, en fit le principal ornement. Il étoit traîné, comme un esclave, à la suite du char de Marius. Ce prince, après cette cérémonie, fut conduit en prison; et on le condamna à y mourir de faim. Le bourreau lui déchira sa robe royale, le dépouilla de tous ses habits, et le poussa ensuite dans le fond d'une basse-fosse, qui lui devoit servir de tombeau. On rapporte qu'en y entrant tout nud, il s'écria : « O Hercule, que vos étuves

An de Rome. 649.

« sont froides ! » Faisant allusion aux bains de ce dieu, qu'on disoit être froids. Ce prince, luttant contre la faim, vécut encore six jours; et le désir inutile de prolonger sa vie, servit de supplice à un roi, qui avoit toujours compté pour rien la mort de ses proches et des premiers de sa Cour, qu'il avoit sacrifiés à sa fortune et à son ambition.

FIN DU NEUVIÈME LIVRE.

TABLE
ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE DEUXIÈME VOLUME.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

O.

P.

Q.

R.

S.

V.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU SECOND VOLUME.

